



HAL
open science

La Riche, Prieuré Saint-Cosme

Bruno Dufay, François Capron, Matthieu Gaultier

► **To cite this version:**

Bruno Dufay, François Capron, Matthieu Gaultier. La Riche, Prieuré Saint-Cosme : Tome 1 volume 1: Étude générale - Les résultats. [Rapport de recherche] Conseil départemental d'Indre-et-Loire; Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire. 2018, pp.211. halshs-02419365

HAL Id: halshs-02419365

<https://shs.hal.science/halshs-02419365>

Submitted on 19 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Rapport de fouilles archéologiques

La Riche

Prieuré Saint-Cosme

**BRUNO DUFAÏ, François CAPRON,
Matthieu GAULTIER**

DÉCEMBRE 2018

Tome 1 volume 1 - Étude générale

Les résultats

Rapport de fouilles archéologiques

La Riche

Prieuré Saint-Cosme

Tome 1 volume 1 - Étude générale

Les résultats

BRUNO DUFAÿ, François CAPRON, Matthieu GAULTIER

DÉCEMBRE 2018

Référence bibliographique

Dufaÿ, Capron, Gaultier 2018 : DUFAY (B.), CAPRON (F.), GAULTIER (M.) - *La Riche, Prieuré Saint-Cosme*. Rapport de fouilles archéologiques. Tours : Conseil départemental d'Indre-et-Loire ; Orléans : SRA Centre, 2018.

Crédits photographiques : équipe de fouille sauf mention contraire.

Le rapport d'opération archéologique est considéré comme un document administratif.

En vertu de l'article L. 523-11 / al. 4 du code du patrimoine, les règles de communication du rapport de fouille sont donc celles applicables aux documents administratifs.

L'utilisation des données du rapport de fouille est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les clichés sont autorisés pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective (article L. 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de clichés, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations, avec les références exactes et complètes de l'auteur de l'ouvrage.

Toute utilisation des données du rapport à des fins lucratives est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal.

Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 : « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de la propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la documentation (...) exclut, pour des bénéficiaires ou des tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

Imprimé par

Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Direction de la logistique interne - Service de l'imprimerie
Zone du Papillon rue de l'Aviation
37210 Parçay Meslay

Copyright

© Conseil départemental d'Indre-et-Loire - Direction des archives et de l'archéologie - Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire

T.I.

VOLUME 1 : LES RÉSULTATS

SOMMAIRE

VOLUME 1 : LES RÉSULTATS	3
DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES	9
FICHE SIGNALÉTIQUE	11
GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION	13
RÉSULTATS EN MOTS CLÉS	16
NOTICE SCIENTIFIQUE	17
LOCALISATION DE L'OPÉRATION	20
ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION	23
ARRÊTÉ D'AUTORISATION DE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE	26
ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SCIENTIFIQUE	29
CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE	31
PROJET DE FOUILLE	36
DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DES RÉSULTATS	43
1. INTRODUCTION	45
1.1. LES CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION	45
1.2. LA MODÉLISATION 3D DU PRIEURÉ	48
1.3. PARCOURS HISTORIQUE	49
1.3.1. L'île de Saint-Cosme des origines au début du 11 ^e siècle	49
1.3.2. Le premier monastère (début du 11 ^e siècle)	52
1.3.3. De la refondation de 1092 à l'instauration de la commende en 1480	58
1.3.4. De la commende à la Révolution	63
2. L'ÉVOLUTION DU SITE	69
2.1. LE PHASAGE DU SITE GRÂCE AU PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ FONCTIONNELLE	69
2.2. A LA RECHERCHE DE L'ÎLE DE SAINT-COSME	71
2.3. L'ÎLE DE SAINT-COSME AVANT LE PRIEURÉ	76
2.3.1. Une occupation antique de courte durée (phase 1)	76
2.3.2. Une occupation rurale du haut Moyen-Âge (phase 3)	77
2.3.3. Un établissement rural, pêcherie de la collégiale Saint-Martin (phase 4) ?	78
2.3.3.1. L'église (église n°1)	78
2.3.3.2. Restitution des autres éléments de l'établissement	81
2.3.3.3. Synthèse et interprétation	83
2.4. LE MONASTÈRE DU 11 ^e SIÈCLE (PHASE 5)	84
2.4.1. L'église du 11 ^e siècle	84
2.4.1.1. Les vestiges	84
2.4.1.2. La géométrie du plan	87
2.4.1.3. Les enduits peints	87
2.4.1.4. Datation	89
2.4.1.5. Adjonction d'une chapelle latérale au sud de l'église n°2 (phase 5c)	89
2.4.2 Les autres bâtiments du monastère (phase 5a)	91
2.4.2.1. Le bâtiment A	91
2.4.2.2. Le bâtiment B	93
2.4.2.3. Le bâtiment C	93

2.4.3. Synthèse	93
2.5. LE MONASTÈRE DES 12 ^E -13 ^E SIÈCLES (PÉRIODE III)	96
2.5.1. Une nouvelle église construite en plusieurs étapes	96
2.5.1.1. Une première église à une nef (église n°3, phase 6b) : l'église de Léthard ?	97
2.5.1.1.1. <i>Les vestiges</i>	97
2.5.1.1.2. <i>Restitution et géométrie de l'édifice</i>	99
2.5.1.1.3. <i>Le décor</i>	100
2.5.1.2. Construction de l'église à transept et déambulatoire (église n°4, phases 7a et 7b)	103
2.5.1.2.1. <i>La nef</i>	103
2.5.1.2.2. <i>Le transept - la question du clocher</i>	105
2.5.1.2.3. <i>Le déambulatoire (phase 7a) : architecture</i>	106
2.5.1.2.4. <i>Le déambulatoire : décor</i>	108
2.5.1.2.5. <i>Le percement du rond-point du chœur (phase 7b)</i>	109
2.5.1.2.6. <i>Restitution des couvertures</i>	112
2.5.1.2.7. <i>La géométrie de l'édifice</i>	113
2.5.1.3. Réaménagement et agrandissement de l'église n°4 (phases 7d et 7e)	114
2.5.1.3.1. <i>Le rehaussement du chœur</i>	114
2.5.1.3.2. <i>L'adjonction d'un narthex (phase 7d)</i>	115
2.5.1.4. Synthèse et datation	117
2.5.2. Évolution de l'église n°2	119
2.5.2.1. Remplacement de la chapelle latérale par une annexe rectangulaire (sacristie ?)	119
2.5.2.2. Réaménagements de l'église	120
2.5.3. La construction progressive du carré claustral (phases 6-7)	122
2.5.3.1. L'aile orientale du cloître (salle capitulaire)	122
2.5.3.1.1. <i>Le plan général et son évolution</i>	122
2.5.3.1.2. <i>L'élévation</i>	126
2.5.3.1.3. <i>L'extension du bâtiment vers le nord : grange ou garage à bateau ?</i>	127
2.5.3.2. Le réfectoire des moines	129
2.5.3.3. L'aile occidentale du cloître ou aile des convers	134
2.5.3.4. Le lavabo	135
2.5.3.5. Les galeries de cloître	137
2.5.4. Le « régulier » : hôtellerie et / ou infirmerie	139
2.5.4.1. Analyse architecturale	140
2.5.4.2. Quelle(s) fonction(s) pour le « régulier » ?	141
2.6. L'APOGÉE MÉDIÉVAL DU MONASTÈRE AU 14 ^E SIÈCLE (PHASE 8)	142
2.6.1. Rehaussement de l'aile orientale du cloître et voûtement de la salle capitulaire	142
2.6.2. Extension de l'infirmerie vers l'est	144
2.6.3. Construction du logis du prieur	147
2.7 LES TRANSFORMATIONS DES 15 ^E ET 16 ^E SIÈCLES (PHASE 9)	148
2.7.1. Le remblaiement général du site et les transformations du bâti correspondantes	148
2.7.1.1. L'aile occidentale du cloître	149
2.7.1.2. Le réfectoire des moines	149
2.7.1.3. L'aile orientale du cloître	149
2.7.1.4. La galerie du cloître et le lavabo	150
2.7.1.5. L'hôtellerie / infirmerie : réduction et création d'un logis pour le sous-prieur ?	151
2.7.1.6. Extension du logis du prieur	154
2.7.1.7. Construction d'un logis à côté de l'église n°5 : le logis du sacristain ?	155
2.7.1.8. Travaux à l'église n°2	158
2.7.1.9. Construction d'un logis à côté de l'église n°2 : l'aumônerie ?	160
2.7.2. La reconstruction de l'église en style gothique (église n°5)	162
2.7.2.1. Les fondations	163
2.7.2.2. L'élévation	164

2.7.3. Eléments de datation et d'interprétation du rehaussement du site	166
2.8 DES DERNIERS FEUX DU MONASTÈRE A SA DISPARITION : 16^E-18^E SIÈCLES (PHASES 10-11)	168
2.8.1. L'achèvement du grand front bâti donnant sur la Loire	168
2.8.1.1. Le « sous-prieuré »	168
2.8.1.1.1. <i>Construction du « sous-prieuré »</i>	168
2.8.1.1.2. <i>L'évolution du secteur après 1742 (phase 11)</i>	172
2.8.1.2. Un nouveau logis pour le sacristain	173
2.8.1.3. Modification de l'accès du prieuré : nouveau portail, porterie et déplacement de l'écurie	176
2.8.2. Réaménagements des bâtiments	178
2.8.2.1. L'hôtellerie ou « régulier »	178
2.8.2.2. L'aile orientale du cloître	181
2.8.2.3. Le logis du prieur	182
2.8.2.4. L'aumônerie	184
2.8.2.5. Le réfectoire des moines	185
2.8.2.6. La grande église (église n°5)	185
2.8.2.7. La petite église (église n°2)	188
3. SYNTHÈSE SUR L'ÉVOLUTION DU PRIEURÉ	190
LISTE DES PRIEURS COMMENDATAIRES DU PRIEURÉ SAINT-COSME (1480-1742)	199
LISTE DES TITULAIRES DES OFFICES CLAUSTRUX DU PRIEURÉ SAINT-COSME (1480-1742)	200
BIBLIOGRAPHIE	203

**DONNÉES ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES**

Localisation

Région	Centre-Val de Loire
Département	Indre-et-Loire
Commune	La Riche
Lieu-dit/Adresse	Le Prieuré Saint-Cosme

Code INSEE de la commune

37 195

Numéro de l'entité archéologique

N° de site 37.195.026.AH

Coordonnées altimétriques et géographiques selon le système national de référence

	X	Y	Z
Lambert	472800,00	266900,00	Entre 45 et 50 m NGF

(syst. RGF 93 – CC47)

Références cadastrales

Commune	La Riche
Année	2011
Section(s) et parcelle(s)	AM 249
Lieu-dit	Prieuré de Saint-Cosme

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Site partiellement classé Monument Historique

Propriétaire du terrain

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Nature et références de l'opération

Code Patriarche de l'opération	--
Opération SRA (OA) n°	--
Arrêté de prescription n°	09/0113 du 01 avril 2009
Surface de prescription	4000 m ²
Arrêté de désignation du responsable scientifique n°	09/0228

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Nature de l'aménagement

--

Opérateur d'archéologie

Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (SADIL)

Responsable scientifique de l'opération

Bruno DUFAÏ (SADIL)

Dates d'intervention sur le terrain

du 02 juin 2009 au 05 mars 2010

Le document final de synthèse

Nombre de volumes	8
Nombre de planches format A3	32
Nombre de photos	669
Nombre de figures	376

Intervenants scientifiques

DRAC Centre-Val de Loire, SRA	Laurent BOURGEAU	Conservateur régional de l'archéologie
	Aurélié SCHNEIDER	Conservatrice du patrimoine
Cd37-SADIL / Université de Tours-UMR 7324 - LAT	Bruno DUFAÏ	Conservateur du patrimoine, responsable d'opération, chef de service

Intervenants techniques, administratifs et financiers de l'opération

DRAC Centre-Val de Loire, SRA	Laurent BOURGEAU	Conservateur régional de l'archéologie
	Aurélié SCHNEIDER	Conservatrice du patrimoine
Cd37-SADIL	Bruno DUFAÏ	Conservateur du patrimoine, responsable d'opération, chef de service
	Claudine DESSERRE	Assistante

Équipe de fouille SADIL

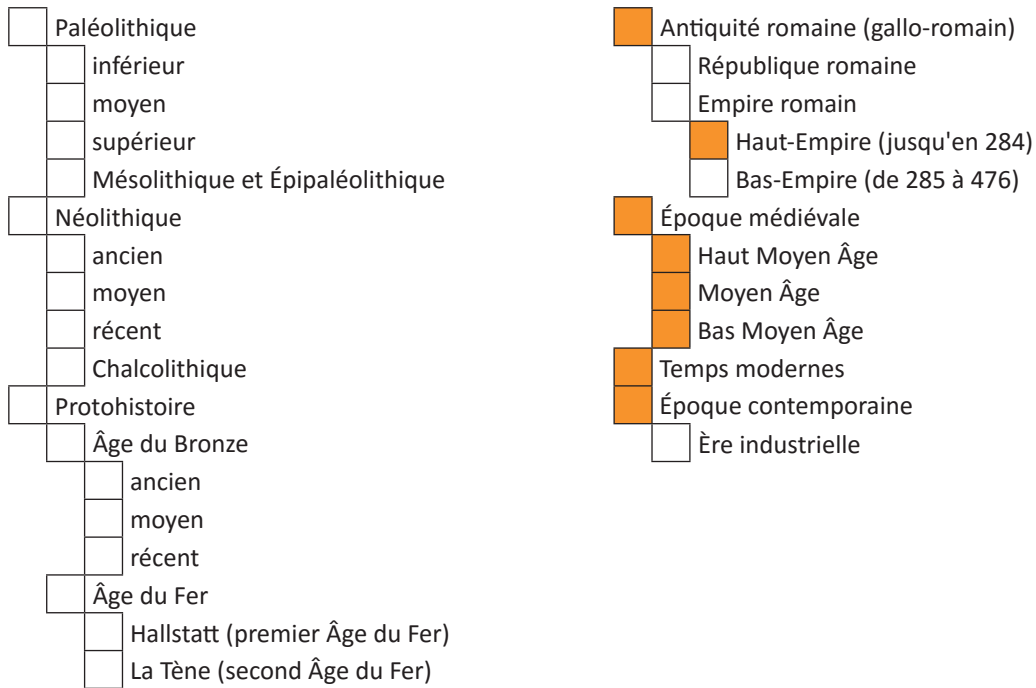
Bruno DUFAÏ	Responsable d'opération
François CAPRON	Adjoint au responsable d'opération
Mathieu GAULTIER	Adjoint au responsable d'opération pour l'archéologie funéraire et l'anthropologie
Céline AUNAY	Responsable de secteur
Vincent HIRN	Responsable de secteur, topographie
Marie-Christine LACROIX	Responsable de secteur
Samuel RIOU	Responsable de secteur
Maude BEURTHÉRET	Technicienne de fouille
Paméla CHANTEUX	Technicienne de fouille
Mathieu LAURENS-BERGE	Technicien de fouille
Flore MARTEAUX	Technicienne de fouille
Stéphanie PHILIPPON	Technicienne de fouille
Marion VANTOMME	Technicienne de fouille
Caroline LAFOREST	Anthropologie
Camille VANHOVE	Anthropologie
Bastien LEFEBVRE	Archéologie du bâti
Julien NOBLET	Archéologie du bâti
Pierre PAPIN	Technicien de fouille et archéologie du bâti

Cd37-SADIL	Bruno DUFAÿ	Responsable d'opération, analyse des données, rédaction du rapport, DAO, PAO, 3D
	François CAPRON	Adjoint au responsable d'opération, analyse des données,
	Matthieu GAULTIER	Adjoint au responsable d'opération pour l'archéologie funéraire et l'anthropologie, analyse des données, rédaction du rapport, SIG, DAO, PAO
	Céline AUNAY	Responsable de secteur, étude du mobilier en verre
	Vincent HIRN	Responsable de secteur, SIG, DAO, PAO
	Marie-Christine LACROIX	Responsable de secteur
	Samuel RIOU	Responsable de secteur
	Caroline LAFOREST	Anthropologie
	Camille VANHOVE	Anthropologie
	Julien NOBLET	Archéologie du bâti, DAO
	Chloé GENIES	Etude archéozoologique
	Adeline GUILLEMOT	Etude du mobilier métallique
	Grégory SILBERSTEIN	Etude d'une plaque de jeu
	Murielle TROUBADY	Etude des monnaies
	Caroline KOHLMAYER	DAO
Chhavy-Cyril TAN	DAO	
CESCM	Bénédicte PALAZZO-BERTHOLON	Etude des enduits peints des églises n°1 et 2
	Carolina SARRADE-MARTIN	Etude des peintures murales de l'église n°3
UMR 7324 CITERES / LAT	Claire GERBAUD	Etude du mobilier céramique
	Philippe HUSI	Etude du mobilier céramique
	Daniel MORLEGHEM	Etude des sarcophages
ANATEX	Fabienne MEDARD	Etude des restes textiles
	Emilie ROUX	Inventaire du mobilier métallique pour la conservation préventive
Service archéologique départemental des Yvelines	Jean SOULAT	Inventaire du mobilier métallique

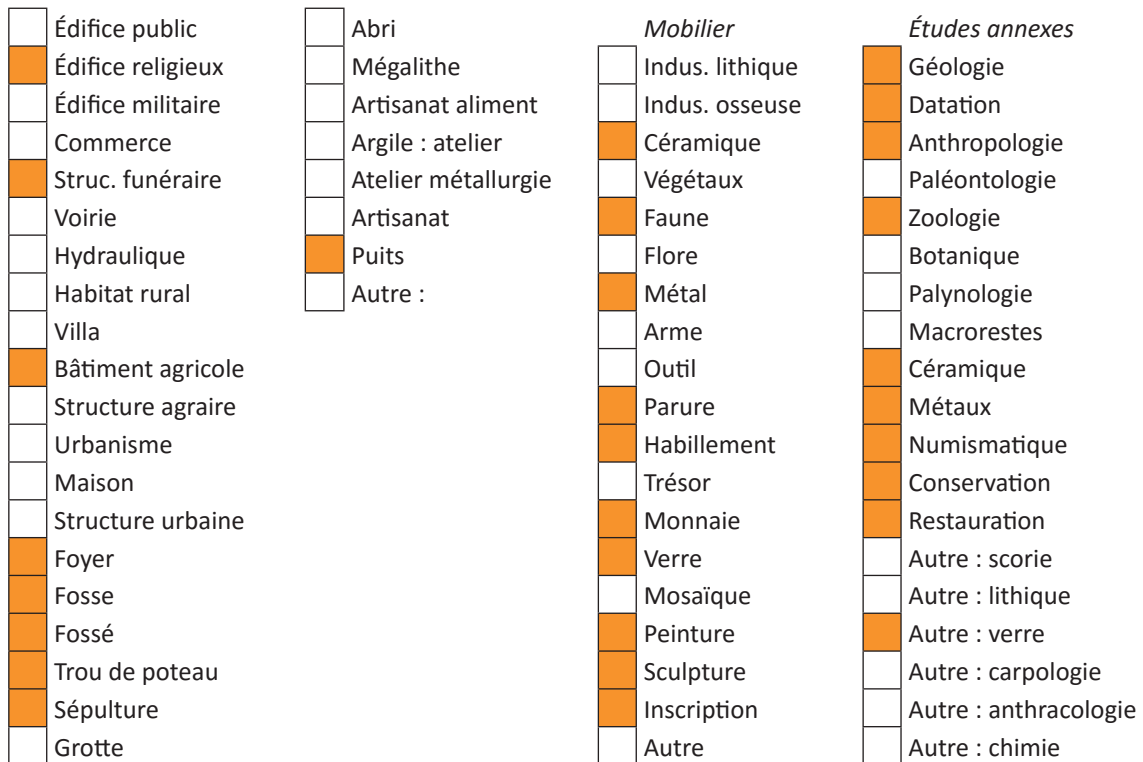
Équipe de bénévoles (été 2009)

	Université
Simon ACHIGAR	Tours
Raphaël AVRILLA	Tours
Sandrine BECEL	Tours
Anaïs BERGER	Tours
Sabine BERGER	
Adrien BOISSEAU	Tours
Morgan BOUVARD	
Hélène CHOPLIN	Tours
Simon COUTUREJUZON	Rennes
Adrien DELAVENT	Tours
Lauriane DOSSMANN	Prépa Ecole des Chartes
Sandy DUTARDRE	Tours
Antonin FAHR	Tours
Antoine FAVAUX	
Soizic FORCADE	Tours
Maël GAY-BELLILE	Tours
Vincent GIGAUD	Tours
Léonore GOBIN	
Lilianne GRACIANNE	Tours
Alexandra GRIFFON	Nantes
Line HAJEK	Tours
Elise LAULIAC	
Geoffrey LE FOURN	Tours
Julie LERAY	
Laura LOURS	Tours
Aurélien LUPU	Tours
Brigitte MICHEL	Caen
Anne-Sophie NININO	Ecole de Condé
Aurore NOEL	Tours
Pauline NUVIALA	Tours
Fiona PICHON	Tours
Alexandra PLANTIER	
Marine PUECH	Lyon
Pauline RENARD	Tours
Quentin ROBERT	Tours
Emilie ROUX	Tours
Pierre-Alain ROYOUX	
Juliette SAGE	Tours
Charlotte SANCHEZ	Paris I
Alexandra SCOUPPE	Tours
Bastien SIMIER	Tours
Morgane SOMMER	Tours
Frédéric TALLUAULT	
Charles-Henri THOUIN	Tours
Laurent VALLEE	Tours
Elsa VIDRIL	Paris I

Chronologie



Sujets et thèmes



La fouille du prieuré Saint-Cosme, à La Riche (37), a bénéficié de l'opportunité rare de pouvoir concerner presque entièrement un établissement monastique médiéval. Un usage approfondi des sources documentaires et iconographiques, combinées aux découvertes archéologiques, a permis de proposer une monographie détaillée. La principale limite de cette fouille fut l'ouverture réduite des niveaux du haut Moyen-Age car le projet scientifique, lié au projet de mise en valeur du site, ne devait pas descendre dans ces niveaux, sauf exception. Toutefois, des éclairages déterminants ont pu être obtenus quant au passé du site antérieur à la fondation du monastère au début du 11^e siècle. Les analyses géologiques ont établi que celui-ci avait été fondé dans une île de la Loire, dont la genèse remonte à 3000 avant notre ère environ. Le processus de rattachement à la rive démarre dans le courant du 2^e siècle après J.-C. et s'accélère au 12^e pour s'achever à la fin du 16^e siècle. La première occupation perceptible sur l'île remonte à l'Antiquité. Elle est à mettre en relation avec le fait qu'un pont franchissant la Loire s'y appuyait, daté par dendrochronologie des années 106-125 après J.-C. Il faut attendre cependant la fin du 7^e siècle pour observer une occupation structurée. Il s'agit des traces d'un parcellaire agricole, sans doute du maraîchage.

Dans les années 870, un établissement fut construit, composé de trois bâtiments en matériaux périssables disposés autour d'une cour accessible par un porche monumental au sud. L'un deux a été identifié à une chapelle. Cet établissement ressemble à une petite curie carolingienne, et on propose d'y voir la pêcherie attestée en 900 par un acte de la collégiale Saint-Martin de Tours. C'est à partir de cet établissement que Hervé de Buzançais, trésorier de la collégiale, fonda, au début du 11^e siècle, un petit monastère. Les fouilles ont permis la mise au jour de trois bâtiments en maçonnerie de petit appareil autour d'un espace vide qui devait constituer le cloître. L'aile orientale n'a pas été achevée et l'église correspondant à ce plan ne fut pas réalisée. La chapelle de la pêcherie carolingienne fut simplement reconstruite en pierre. Aucune sépulture n'a été découverte pour ce premier monastère, les religieux ayant dû être inhumés dans la maison-mère, à l'instar d'Hervé qui le fut dans la nef de la basilique Saint-Martin.

En 1092 d'après les textes, la collégiale Saint-Martin refonda le monastère pour en faire un prieuré en bonne et due forme, alors qu'il avait été concédé à l'abbaye de Marmoutier à la mort d'Hervé en 1022. A ce moment commença un processus de reconstruction du site qui s'échelonna sur trois quarts de siècle. L'église, d'abord un bâtiment simple à une nef, fut progressivement augmentée d'un déambulatoire et d'un transept, puis d'un narthex. Le carré claustral a été bâti peu à peu : la fouille a permis d'en préciser les dispositions, sachant que ces bâtiments avaient tous disparu sauf le réfectoire restauré dans les années 1950. Une hôtellerie / infirmerie fut également édifiée à l'entrée du monastère, côté nord. La petite église d'Hervé fut conservée jusqu'à la fin et servit d'église funéraire.

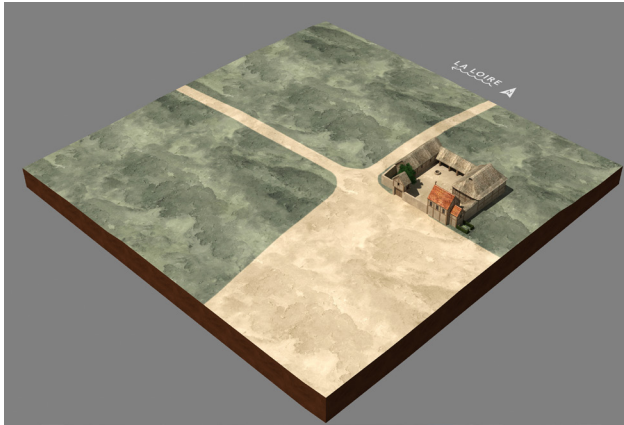
Ainsi constitué, le monastère ne fut que peu modifié par la suite. Trois épisodes principaux ont été observés. Au milieu du 14^e siècle, la superficie de l'hôtellerie fut doublée, tandis que le prieur se faisait construire un logis autonome au sud-est de l'église. A la fin du 15^e siècle, l'ensemble du site fut remblayé d'environ un mètre, sans doute pour se préserver des crues de la Loire. Ce rehaussement du sol entraîna le remaniement des bâtiments (modification des sols, des ouvertures, redistribution des espaces intérieurs). Le principal effort constructif porta sur l'église, dont la fouille a montré que la nef présentait des désordres structuraux. Celle-ci fut donc rebâtie en style gothique, ainsi qu'une partie du transept.

Cette fin du 15^e siècle voit le passage du prieuré au régime de la commende. Le plus célèbre des prieurs commendataires fut le poète Pierre de Ronsard, de 1565 à 1585. Il mourut au prieuré et se fit enterrer dans le chœur de l'église. Le premier prieur commendataire avait été en 1480 le cardinal Pierre d'Amboise, auquel on doit sans doute les principaux travaux de cette époque. La communauté religieuse fut structurée en «offices claustraux», chaque titulaire possédant son propre logis. C'est ainsi qu'aux bâtiments existants fut ajouté un logis pour le sacristain, au flanc sud de l'église, et un pour l'aumônier au sud de la petite église. Dans la première moitié du 17^e siècle, une dernière période de prospérité bénéficia au monastère. Le prieur réaménagea et agrandit son logis en annexant celui du sacristain, lequel s'en fit bâtir un neuf au nord-ouest du site. Le sous-prieur (le chef permanent de la communauté, en l'absence très fréquente du prieur commendataire) se fit bâtir un logis au goût du jour en front de Loire.

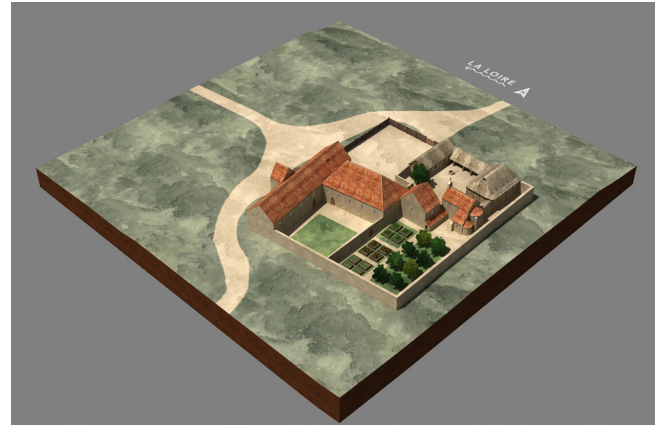
En 1742, minés par les conflits internes, la crise économique et celle des vocations, les chanoines obtinrent la dissolution du prieuré et leur rattachement à la collégiale Saint-Martin. Le prieuré commença à être démantelé, tandis que certaines parties en étaient louées comme résidence secondaire à des personnalités de Tours. A la Révolution, il fut vendu comme bien du clergé et devint un hameau rural, jusqu'au bombardement de 1944 qui visait le pont voisin sur la Loire. Déserté par ses habitants, il passa alors aux mains du département qui le mit en valeur comme «maison de Ronsard».

L'un des points forts de l'opération fut son volet funéraire. En effet, nous avons pu fouiller, avec les méthodes les plus modernes de l'anthropologie funéraire, la quasi-totalité des personnes inhumées sur le site, soit environ 450 hommes, femmes et enfants, du 12^e au 18^e siècle. Cet ensemble constitue maintenant un corpus de référence, et il a permis non seulement de comprendre l'évolution des rites funéraires (architecture des tombes, mobilier déposé, position des défunts...), celle des espaces funéraires au cours des âges, mais aussi d'étudier finement les données biologiques des populations.

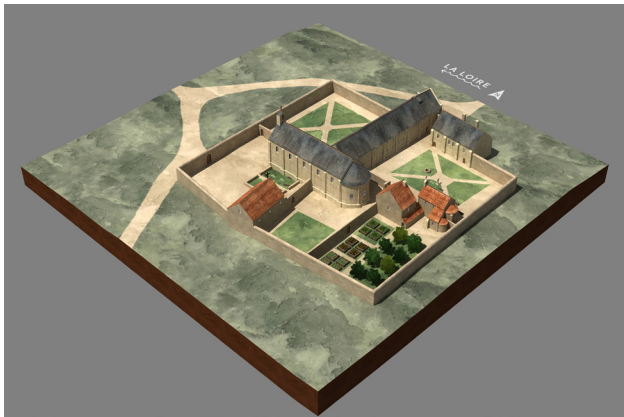
Deux cimetières ont été aménagés dès le 12^e siècle. Au nord-est de l'église se trouve le cimetière de la clôture, entouré d'une galerie, utilisant la petite église du 11^e siècle comme chapelle liée aux rites funéraires. Il est d'abord structuré en plusieurs îlots dont la topographie est liée à des points remarquables : proximité des églises, de la croix du cimetière, de la salle capitulaire. Puis, dans le courant du 13^e siècle se met en place un ordonnancement en rangées perpendiculaires à l'église principale. Ce cimetière rassemble une très grande majorité d'hommes, dont beaucoup sont âgés, ce qui correspond au recrutement d'un cimetière monastique. Mais la part des femmes n'est jamais nulle (parentes, bienfaitrices, malades ?). Au sud de l'église, le long de la nef, un autre cimetière a été aménagé. Il suit la même règle d'évolution, de façon un peu moins rigoureuse. Son recrutement est plus ouvert : davantage de femmes, des enfants, des personnes jeunes. Si Saint-Cosme n'a jamais été un prieuré-cure, on peut penser toutefois que ce cimetière a concerné des populations dont le rapport avec le prieuré était plus lâche. L'intérieur des bâtiments fut également occupé, sauf l'église afin de respecter l'interdit alors en vigueur : galeries du cloître, salle capitulaire, et surtout narthex. Lors du remblaiement de la fin du 15^e siècle, les cimetières extérieurs furent condamnés et ne furent pas rouverts par la suite. Les sépultures furent alors regroupées dans l'église (sauf dans le chœur où seul Ronsard eut le privilège d'être inhumé). Les études sur les paléopathologies ont permis de mettre en évidence la grande proportion de défunts ayant bénéficié de pratiques chirurgicales, notamment des trépanations. Des études en cours essaient d'évaluer l'importance de Saint-Cosme comme centre de soins (en rapport peut-être avec la dédicace aux saints jumeaux médecins), dans le cadre de la géographie de l'assistance à Tours (collégiale Saint-Martin et monastère de Marmoutier).



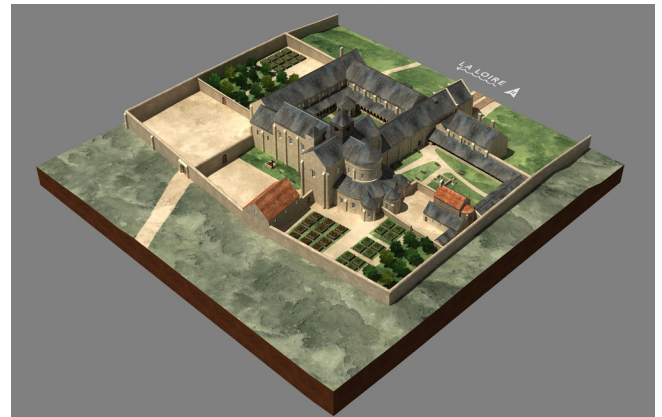
vers 900



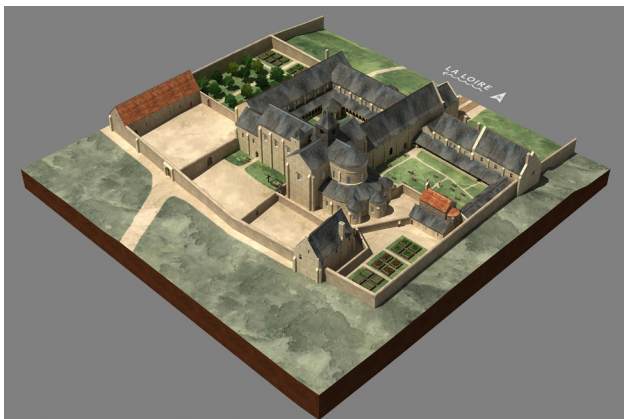
vers 1050



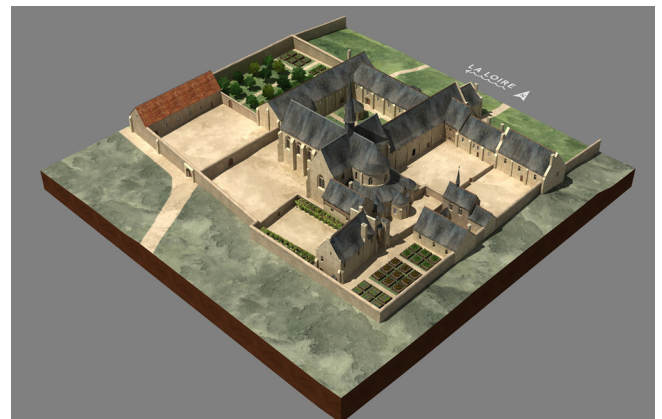
vers 1100



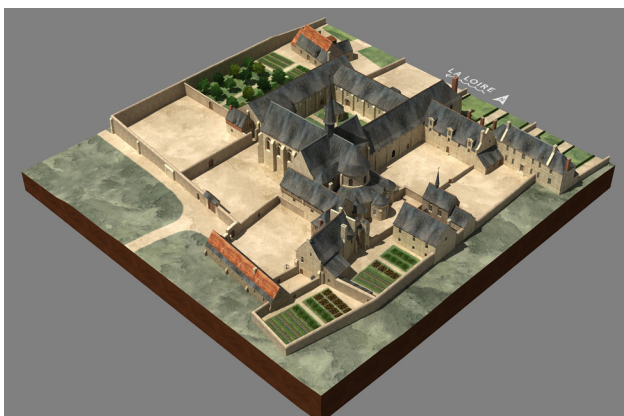
vers 1250



vers 1450



vers 1580



vers 1730

Restitution 3D des sept phases principales du prieuré Saint-Cosme

(analyse B. Dufay - modélisation P. Mora et M. Brard)

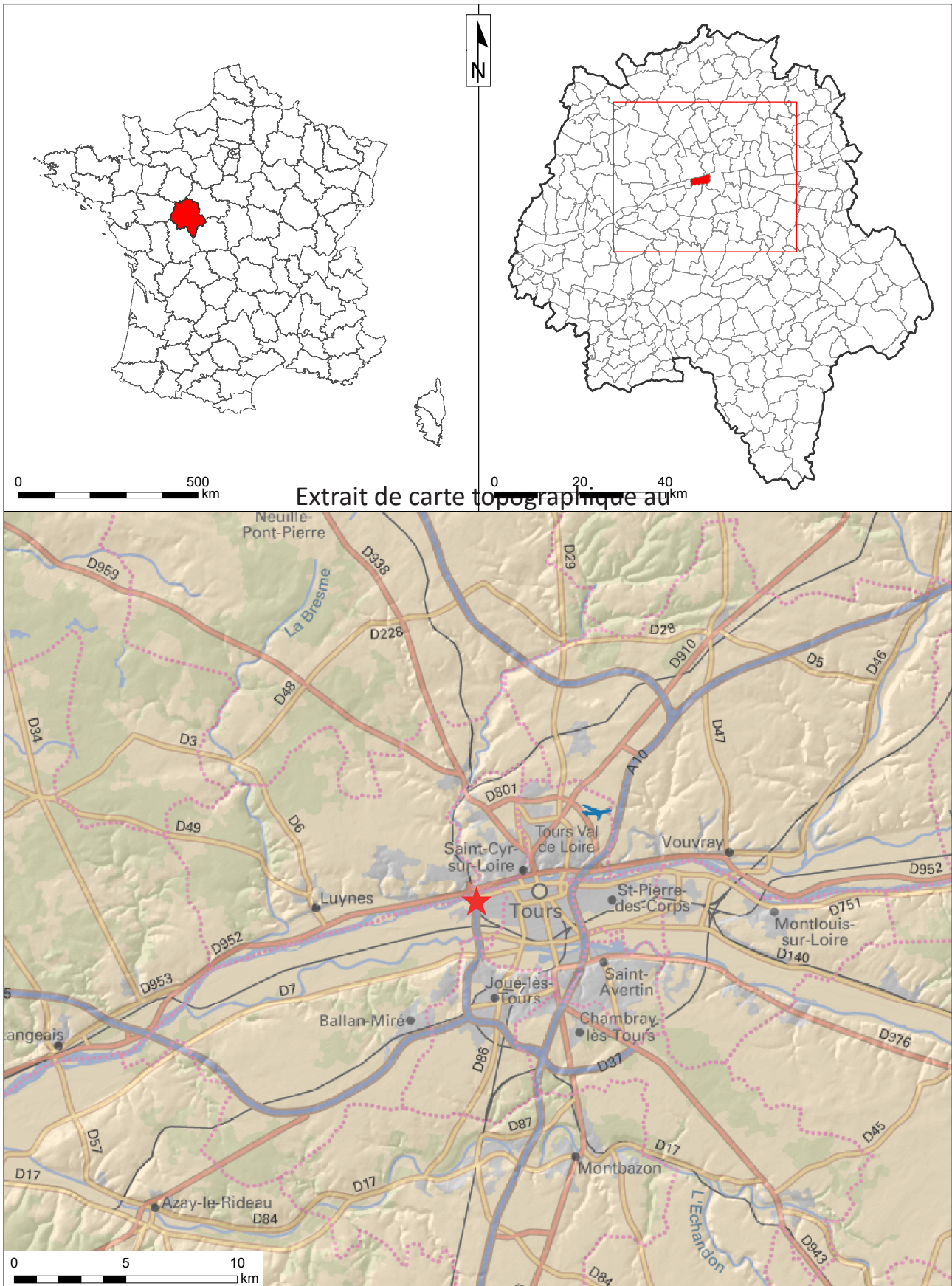


Figure 1 : Localisation du site sur la carte topographique au 1 / 250 000° (© IGN France Raster)

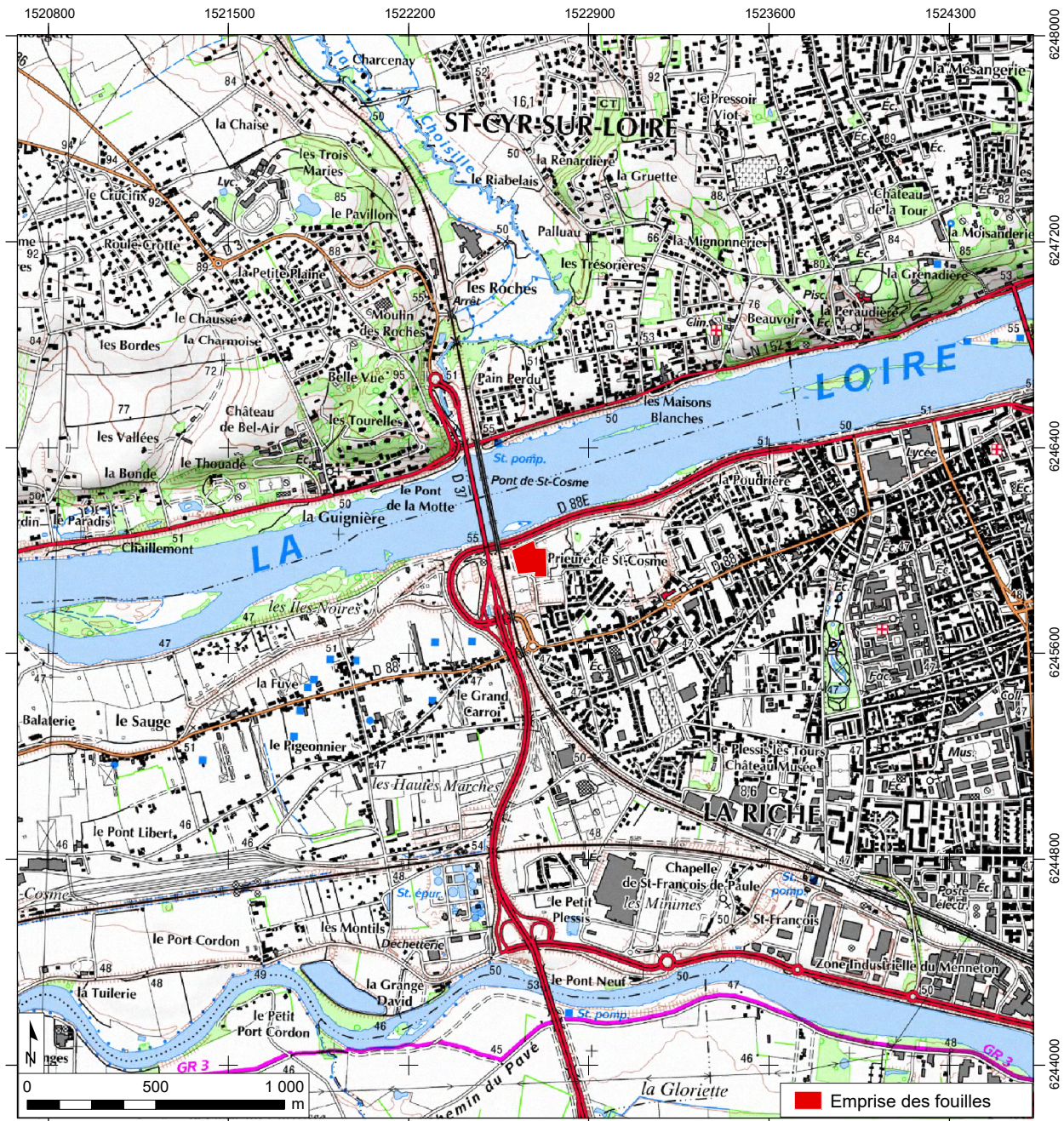


Figure 2 : Localisation du site sur une carte IGN au 1 / 25 000°
 (© IGN Paris - Scan 25, 2005 - Autorisation de reproduction n° 2006/CUDC/0186)

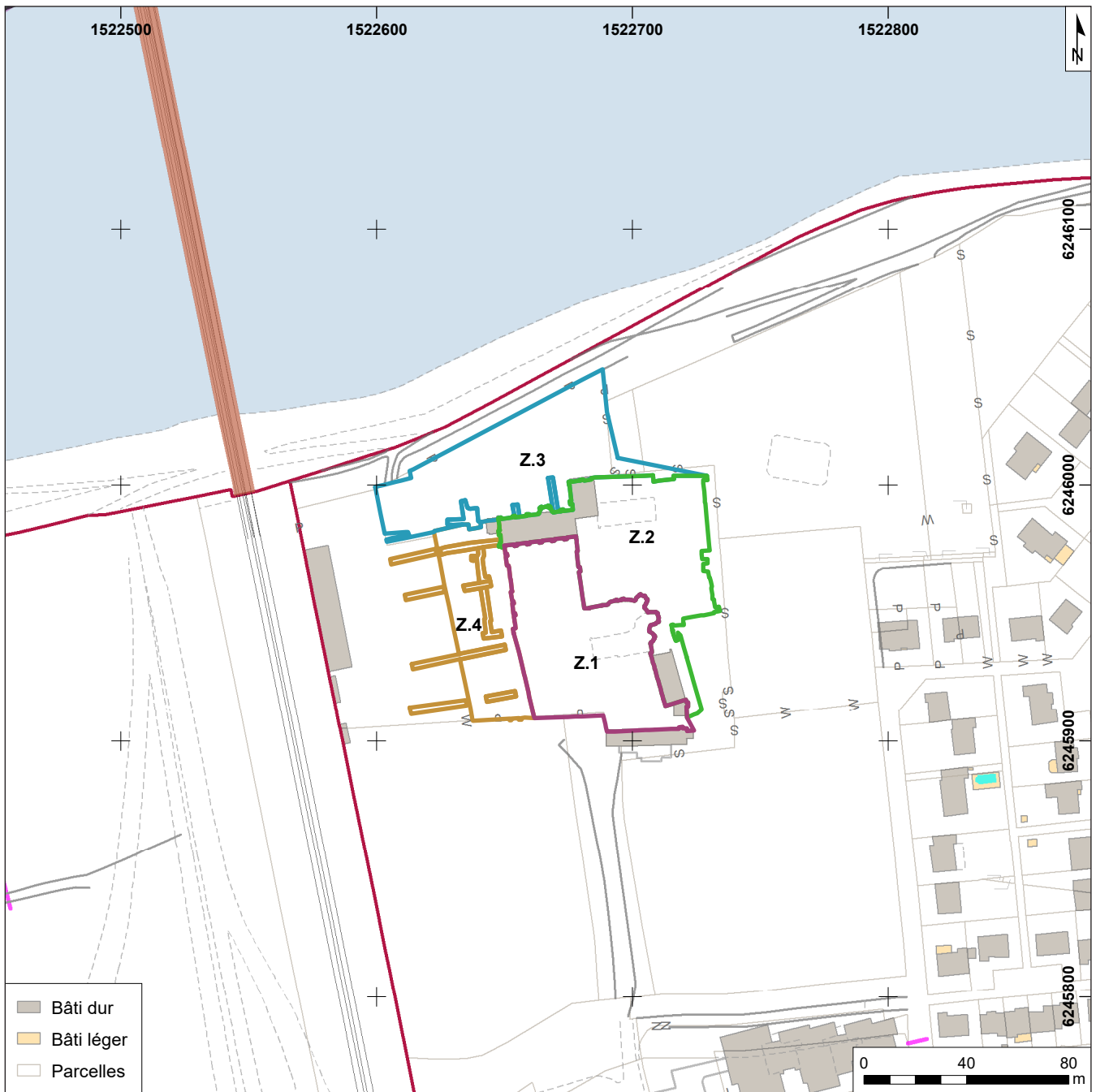


Figure 3 : Emprise du diagnostic sur le fond cadastral, carroyage principal Lambert 93 CC47 (sources : Direction générale des Impôts, IGN France Raster ? ou autre carte pour rendre lisibles les noms de communes, rues et/ou lieux-dits, et avoir les infos hydro + mettre les limites de commune)

10/04/2009 11:16

0247314329

CG37 SMD

PAGE 02/09



PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

ARR-PRESC-FOUILLE
n° 09/0113 du 1er avril 2009

ARRÊTÉ

**portant prescription de fouille archéologique préventive
du site archéologique n° 37.195.026.AH
au prieuré de Saint-Cosme à La Riche (Indre-et-Loire)
relative au projet d'aménagement et de restauration des jardins et des bâtiments du prieuré**

Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;

Vu le décret du 13 mars 1925 classant parmi les monuments historiques les restes de l'abside de l'église et la salle capitulaire, du prieuré de Saint-Cosme à La Riche (Indre-et-Loire) ;

Vu l'arrêté du 13 février 1951 classant parmi les monuments historiques le bâtiment du XIIe siècle, le croisillon sud du déambulatoire du prieuré de Saint-Cosme à La Riche (Indre-et-Loire) ;

Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005, complété le 15 février 2006 et le 17 juillet 2007, portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL) ;

10/04/2009 11:16

0247314329

CG37 SMMD

PAGE 03/09

Vu l'arrêté n° 08-249 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Claude Van Dam, Directeur régional des affaires culturelles du Centre, en matière d'administration générale ;

Vu le dossier de demande de réalisation anticipée de diagnostic archéologique présenté le 13 avril 2006 par le Conseil général d'Indre-et-Loire relatif au projet d'aménagement et de restauration des jardins et des bâtiments du prieuré de Saint-Cosme à La Riche (Indre-et-Loire), sur des terrains cadastrés AM 249, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 19 juillet 2006 ;

Vu l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 06/0581 du 10 août 2006 relatif au projet susvisé ;

Vu l'arrêté n° 06/0596 du 21 août 2006 désignant Bruno Dufaÿ, Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL), responsable scientifique de l'opération de diagnostic susvisée ;

Vu le rapport de diagnostic archéologique reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 29 juin 2007 ;

Vu l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) du Centre-Nord des 10 et 11 septembre 2007 ;

Vu le courrier du 12 janvier 2009 du Conseil général d'Indre-et-Loire confirmant son intention de réaliser le projet d'aménagement, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 28 janvier 2009 ;

Vu l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) du Centre-Nord des 16, 17 et 18 mars 2009 ;

Considérant la sensibilité patrimoniale du prieuré de Saint-Cosme, monastère fondé au XI^e siècle par les chanoines de Saint-Martin de Tours, un des établissements religieux et de pèlerinage les plus prestigieux du Moyen-Age ;

Considérant les résultats du diagnostic archéologique réalisé en 2007 confirmant la permanence de l'occupation du site du IX^e siècle au XVIII^e siècle (mise au jour d'une chapelle carolingienne, d'une église romano-gothique et de deux amples zones funéraires XI^e siècle - XVIII^e siècle) ;

Considérant le programme de travaux relatif au réaménagement des jardins du prieuré de Saint-Cosme, demeure de Ronsard, à La Riche (3 km en aval de Tours, en bord de Loire) ;

Considérant que les vestiges archéologiques seront affectés par le projet d'aménagement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est prescrite une fouille archéologique préventive préalable à la réalisation du projet d'aménagement portant sur les terrains sis en :

Région : CENTRE
Département : Indre-et-Loire
Commune : LA RICHE
Localisation : prieuré de Saint-Cosme
Cadastré : AM 249
Emprise : 4 000 m²
Site archéologique : 37.195.026.AH

10/04/2009 11:16

0247314329

CG37 SMMD

PAGE 04/09

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique annexé au présent arrêté, sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil général d'Indre-et-Loire qui projette de faire exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu au chapitre IX du décret susvisé.

Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de celui-ci précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

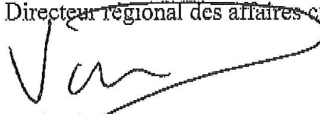
Article 3 : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le Préfet de région, délivrée à la demande du Conseil général d'Indre-et-Loire, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 41 du décret susvisé.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Conseil général d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 1er avril 2009

Copie certifiée conforme
à l'original

Pour le Préfet de la région Centre
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles,


Jean-Claude VAN DAM

Destinataire :
Conseil général d'Indre-et-Loire

Copies pour information :
Préfecture d'Indre-et-Loire
Commune de La Riche
Conservation régionale des monuments historiques
SDAP d'Indre-et-Loire

ARR-PRESC-FOUILLE n° 09/0113



PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

ARR-AUTOR-FOUILLE-PREV
n° 09/0229 du 2 juin 2009

ARRÊTÉ
portant autorisation de fouille archéologique préventive
du site archéologique n° 37.195.026.AH
sur le prieuré de Saint-Cosme à La Riche (Indre-et-Loire)
relatif au projet d'aménagement et de restauration des jardins et des bâtiments du prieuré

Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;

Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005, complété le 15 février 2006 et le 17 juillet 2007, portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL) ;

Vu l'arrêté n° 08-249 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Claude Van Dam, Directeur régional des affaires culturelles du Centre, en matière d'administration générale ;

Vu le rapport de diagnostic archéologique relatif au projet d'aménagement et de restauration des jardins et des bâtiments du prieuré de Saint-Cosme de La Riche (Indre-et-Loire) sous la direction

scientifique de Bruno Dufay (SADIL), désigné par arrêté n° 06/0596 du 21 août 2006, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 29 juin 2007 ;

Vu l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) du Centre-Nord, des 10 et 11 septembre 2007 ;

Vu l'arrêté de prescription de fouille archéologique préventive n° 09/0113 du 1er avril 2009, relatif au projet susvisé ;

Vu la demande d'autorisation de fouille archéologique préventive du 26 mai 2009 du Conseil général d'Indre-et-Loire, accompagnée du projet de fouille du 7 mai 2009 du SADIL, reçue à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 28 mai 2009 ;

Considérant que le projet de fouille du 7 mai 2009 du SADIL est conforme au cahier des charges scientifique prescrit ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Conseil général d'Indre-et-Loire (*ci-après désigné "aménageur"*), représenté par sa présidente, Mme Claude Roiron, est autorisé à faire réaliser par le SADIL (*ci-après désigné "opérateur"*), sous la direction scientifique de M. Bruno Dufay (désigné par arrêté n° 09/0228 du 2 juin 2009), la fouille archéologique préventive portant sur le terrain sis en :

Région : CENTRE

Département : Indre-et-Loire

Commune : LA RICHE

Localisation : prieuré de Saint-Cosme

Cadastré : AM 249

Emprise : 4 000 m²

Site archéologique : 37.195.026.AH

Projet : aménagement et restauration des jardins et des bâtiments du prieuré

Article 2 : L'aménageur et l'opérateur notifieront au Service régional de l'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'Etat l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'Etat lors de visites ou de réunions de chantier.

Article 3 : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur, qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude.

A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'Etat avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

Article 4 : Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au Service régional de l'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'Etat.

Article 5 : L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faute de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

Article 6 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Conseil général d'Indre-et-Loire.

Fait à Orléans, le 2 juin 2009

Pour le Préfet de la région Centre,
et par délégation,
Le Directeur régional des affaires culturelles,



Jean-Claude VAN DAM

Destinataire :
Conseil général d'Indre-et-Loire

Copies pour information :
M. Bruno DUFAY, SADIL
Préfecture d'Indre-et-Loire
Commune de La Riche
Conservation régionale des monuments historiques
SDAP d'Indre-et-Loire



PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



ARR-DESIGN-RESP-FOUILLE
n° 09/0228 du 2 juin 2009

Direction régionale
des affaires culturelles
Centre
Service régional de l'archéologie

ARRÊTÉ
portant désignation du responsable scientifique
de l'opération de fouille archéologique préventive
du site archéologique n° 37.195.026.AH
sur le prieuré de Saint-Cosme à La Riche (Indre-et-Loire)
relative au projet d'aménagement et de restauration des jardins et des bâtiments du prieuré

Le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;

Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2005, complété le 15 février 2006 et le 17 juillet 2007, portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL) ;

Vu l'arrêté n° 08-249 du 3 novembre 2008 portant délégation de signature à M. Jean-Claude Van Dam, Directeur régional des affaires culturelles du Centre, en matière d'administration générale ;

Vu la décision du 10 novembre 2008 portant subdélégation de signature à M. Laurent Bourgeau Conservateur régional de l'archéologie, notamment en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 2 de l'arrêté n° 08-249 du 3 novembre 2008 susvisé ;

Vu l'arrêté de prescription de fouille archéologique préventive n° 09/0113 du 1er avril 2009 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Bruno Dufaÿ, Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL), Conseil général d'Indre-et-Loire, Hôtel du département, Place de la Préfecture, 37927 Tours cedex 9, est désigné responsable scientifique de l'opération de fouille archéologique préventive, concernant en :

Région Centre

Département : Indre-et-Loire

Commune : LA RICHE

Localisation : prieuré de Saint-Cosme

Cadastre : AM 249

N° Site : 37.195.026.AH

Programme : 23 - Etablissements religieux et nécropoles depuis la fin de l'Antiquité : origine, évolution, fonctions

Organisme de rattachement : SADIL

Article 2 : prescriptions générales

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. En vue de la publication du bilan scientifique régional, le responsable scientifique transmettra au Service régional de l'archéologie un résumé (12000 signes maximum avec illustration éventuelle) de présentation des principaux résultats de l'opération.

Article 3 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Bruno Dufaÿ, SADIL.

*Copie certifiée conforme
à l'original*

Fait à Orléans, le 2 juin 2009

Pour le Préfet de la région Centre,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'Archéologie,


Laurent BOURGEOU

Destinataire :
M. Bruno DUFAY, SADIL

10/04/2009 11:16 0247314329

CG37 SMD

PAGE 05/09



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION CENTRE



Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

Service régional de l'archéologie

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE
de la fouille archéologique préventive
du site archéologique n° 37.195.026.AH
au prieuré de Saint-Cosme à La Riche (Indre-et-Loire)
relative au projet d'aménagement et de restauration des jardins et des bâtiments du prieuré

Annexé à l'arrêté de prescription de fouille archéologique n° 09/0113 en date du 1er avril 2009

Comme prévu à l'article 2 de l'arrêté n° 09/0113 en date du 1er avril 2009, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après :

DONNEES SCIENTIFIQUES :

Dans le cadre d'un important projet de mise en valeur des bâtiments et des jardins du Prieuré de Saint-Cosme/Demeure de Ronsard sur la commune de La Riche, a été prescrit un diagnostic sur une surface de 5920 m² dont environ 600 m² ont été diagnostiqués.

L'opération de diagnostic a été réalisée sous la direction scientifique de Bruno Dufaÿ (Sadil) du 18 septembre au 23 novembre 2006. Elle a mis en évidence une permanence de l'occupation du IX^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle sans hiatus chronologique. Trois périodes sont bien caractérisées et leurs vestiges circonscrits précisément :

- une île occupée au IX^e siècle ;
- un petit édifice absidial qui peut être considéré comme une chapelle carolingienne, transformé par Hervé de Buzançais, chanoine, trésorier de Saint Martin au début du XI^e siècle, en une petite église monastique ;
- une église romano-gothique, abordée par une longue tranchée longitudinale (tranchée 4) qui a mis en évidence un premier état, sans doute celui de 1092, suivi de phases de reconstruction des XII^e siècle-XIII^e siècle, et un troisième état du XV^e siècle, l'église de Louis XI, ces dernières phases ayant par ailleurs laissé des traces visibles dans le bâti encore existant actuellement.

Le diagnostic a également permis d'établir la bonne conservation des niveaux médiévaux, malgré les démolitions et les occupations des XVIII^e et XIX^e siècle.

Le dernier apport du diagnostic est celui de la délimitation de zones funéraires. Les zones d'implantation des sépultures entre le XI^e siècle et le XVIII^e siècle ont ainsi été définies ainsi qu'une estimation du nombre total de sépultures qui pourrait avoisiner un chiffre compris entre 400 et 500 tombes.

Le présent cahier des charges définit la fouille de la première phase de travaux sur l'église et ses abords et les jardins confirmée par le conseil général d'Indre-et-Loire dans sa lettre du 12 janvier 2009. Cette prescription ne concerne donc pas les bâtiments dit du Régulier, de l'Hôtelier, le Réfectoire et le Logis du Prieur.

OBJECTIFS ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES :

La réunion tenue le 4 mars 2009 sur le site avec les représentants du service régional de l'archéologie et du conseil général d'Indre-et-Loire a permis de préciser l'impact des travaux liés au programme intitulé dans le dossier évoqué à cette occasion : *Recréation de jardins et reconstruction du Régulier et aménagement de l'hôtelier et du réfectoire.*

Phase 1 : église, déambulatoire, chapelle funéraire et abords - zone de sépultures et tombe de Pierre de Ronsard - (1500 m²) ;

Phase 2 : jardins (2500 m²).

Phase 1 : église, déambulatoire, chapelle funéraire et abords - zone de sépultures et tombe de Pierre de Ronsard - (1500 m²)

Pour l'église et le déambulatoire, l'objectif est de restituer et de matérialiser les niveaux de sol dans leur état fin XV^e siècle correspondant aux vestiges en élévation et de comprendre le plan du déambulatoire dans sa période romane.

Les vestiges archéologiques antérieurs et non affectés par le projet d'aménagement ne seront pas fouillés sauf dans les zones en permettant une lecture stratigraphique ou dans le cadre de sondages ponctuels, après accord du service régional d'archéologie. Les vestiges laissés en place feront l'objet d'une protection adaptée.

Etude et analyse des élévations du bâti devront être réalisées dans le cadre de cette opération.

Une attention particulière sera faite à la compréhension de la chapelle funéraire du XV^e siècle accolée au nord du chevet.

De façon générale, l'ensemble des bâtiments (église et déambulatoire) fera l'objet d'une étude du bâti, en association étroite avec un historien de l'art, spécialiste de ces périodes, comprenant étude des vestiges (dégagement possible de peinture murale) et des élévations sous la forme d'une analyse de la volumétrie intérieure et extérieure. Le protocole des modalités techniques pourra prendre les formes présentées ci-dessous :

- enregistrement stratigraphique détaillé, couverture photographique, relevés graphiques à reporter sur les relevés généraux de l'Architecte en chef des Monuments historiques s'ils existent ; piquetages de la surface des parois, éventuellement réalisés sur des bandes témoins, implantées régulièrement sur des zones ponctuelles (ouvertures) ;

- également fouille préventive de toutes les surfaces affectées par les travaux ou leur mise en œuvre (échafaudage, etc.).

Pour la zone de sépultures aux abords sud du déambulatoire, l'étude des tombes suivra la méthode de l'anthropologie de terrain. Les restes osseux feront l'objet de relevés précis et pas seulement de photographies. On recherchera tous les indices possibles susceptibles d'informer sur les habitudes funéraires de cet ensemble monastique : mode de dépôt, de préparation des corps, type

10/04/2009 11:16 0247314329

CG37 SMMD

PAGE 07/09

de contenant, etc.

L'étude de la **tombe de Pierre de Ronsard** sera intégrée dans cette phase 1. Elle comprendra une étude à des fins d'authentification et de datation du squelette.

En fonction des découvertes, et si nécessaire, des réunions pourront être organisées à la demande du Conservateur régional de l'archéologie avec des spécialistes et des membres de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA) du Centre-Nord.

Phase 2 - jardin (2500m²)

Dans le cadre du projet d'aménagement, cette opération qui doit prendre la forme d'un décaissement important comprendra un large décapage sous conduite archéologique, en une ou plusieurs phases, permettant une mise en cohérence paysagère des niveaux de sol par rapport aux bâtiments conservés (régulier, hôtelier et ancienne salle capitulaire) et au jardin du cloître. A mesure de l'avancement du décapage et du nettoyage manuel complémentaire des vestiges, un plan provisoire des vestiges sera dressé.

Une attention particulière sera portée à la reconnaissance du **petit édifice absidial** affleurant sous les allées du jardin, au nord-est du chevet de l'église. Les interventions seront limitées à la reconnaissance de l'organisation de cet espace et de son environnement (bâti, espace funéraire, zone artisanale, etc.). La fouille de ces vestiges ne pourra être engagée qu'après avis et accord du Conservateur régional de l'archéologie.

La zone des **sépultures** (XII^e-XV^e siècle) devra être fouillée sur toute la surface. L'objectif sera de délimiter l'emprise et la chronologie de l'espace funéraire, de reconnaître son organisation interne, de préciser les pratiques funéraires et de dater les phases d'évolution avec le plus de précision possible. Les relations entre les bâtiments et la nécropole devront être abordées.

L'ensemble de ces opérations devra faire l'objet d'une étude topographique de l'évolution du site et d'une analyse paléo-environnementale générale prenant en compte les spécificités du site (ancienne île en bord de Loire). Un rapprochement avec la Zone Atelier Loire et son équipe est à envisager (sondage et carottages).

Pour l'ensemble des travaux de la phase 2, en fonction des découvertes, et si nécessaire, des réunions pourront être organisées à la demande du Conservateur régional de l'archéologie avec des spécialistes et des membres de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA) du Centre-Nord.

Toutes les structures devront être fouillées intégralement pour permettre leur caractérisation et leur datation. Elles feront l'objet d'un enregistrement stratigraphique, de relevés graphiques au 1/10^{ème}, 1/20^{ème} ou 1/50^{ème} (dans le cas éventuel de plans généraux) ainsi que de relevés photographiques à la fois par prises de vues argentiques et numériques. Les relevés graphiques devront être localisés sur un plan et une restitution de leur cote d'apparition ainsi que l'épaisseur des stériles décapés devront être figurées. Les limites de fouille devront être géolocalisées précisément (Lambert 2) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Le responsable scientifique de l'opération prendra les mesures de conservation qui s'imposent pour le mobilier mis au jour. Il fera appel, en tant que besoin, à la participation de spécialistes compétents pour le traitement et l'étude du mobilier issu de la fouille. Si nécessaire, seront réalisés des prélèvements pour l'approche paléo-environnementale (sédimentologie, palynologie, carpologie, anthracologie, etc.) ainsi que des prélèvements de charbon de bois ou de mobilier osseux dans le respect des protocoles nécessaires pour effectuer les analyses ultérieures et des mesures d'âge radiocarbone.

Cependant, compte tenu de la relative incertitude qui pèse sur l'extension, la densité et la complexité des vestiges des occupations antérieures au XII^e siècle, le contrat pourra comporter une ou plusieurs tranches conditionnelles. Elles devront être provisionnée pour ajuster les moyens d'intervention nécessaires pour la fouille à la réalité de la distribution des vestiges et structures archéologiques qui seront effectivement rencontrés. Leur éventuelle mise en œuvre, totale ou partielle, sera proposée par écrit à l'aménageur par le Conservateur régional de l'archéologie après, si nécessaire, avis de la Commission Interrégionale de la Recherche Archéologique (CIRA) du Centre Nord. Les modalités pratiques de mise en œuvre des tranches conditionnelles de l'opération doivent être précisées dans le contrat passé entre l'aménageur et l'opérateur de son choix.

Le projet d'intervention de l'opérateur devra notamment préciser :

- la durée prévisionnelle des travaux de terrain et d'exploitation des données ;
- le nombre d'archéologues et leurs compétences respectives ;
- les modalités de décapage et le détail de sa mise en œuvre ;
- la méthodologie adoptée pour la fouille ainsi que le mode d'enregistrement des données ;
- la prise en compte des données environnementales (méthodologies, moyens et laboratoires associés) ;
- les modalités de gestion de la documentation et du mobilier archéologique.

Pour l'élaboration du projet scientifique d'intervention, l'opérateur prendra connaissance du rapport de diagnostic archéologique présenté par Bruno Dufay consultable à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, selon les dispositions de la circulaire du 26 mars 1993, ainsi que de l'ensemble de la documentation nécessaire à la préparation et au bon déroulement de l'opération.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE :

Ces interventions seront exécutées sous la conduite d'un archéologue médiéviste avec une équipe compétente dans le domaine de l'archéologie du bâti médiéval et ayant une grande expérience de la fouille des ensembles funéraires.

Durant le déroulement de la fouille, le responsable scientifique prendra les mesures de conservation qui s'impose pour le mobilier archéologique mis au jour.

Le responsable scientifique de l'opération informera hebdomadairement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille. Il devra informer immédiatement le Conservateur régional de l'archéologie de toute découverte archéologique d'intérêt majeur.

DELAI PREVISIONNEL DE REMISE DU RAPPORT DE FOUILLE ET CONTENU :

Le rapport final d'opération devra intégrer les données de l'opération de diagnostic. Il devra être remis au maximum douze mois après la fin de l'opération sur le terrain. Il devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, notamment une présentation synthétique, avec mise en perspective des résultats de l'opération, par rapport à l'occupation du sol dans ce secteur, et par rapport aux problématiques actuelles concernant cette période.

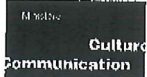
Le Conservateur Régional de l'Archéologie,


Laurent BOURGEAU

10/04/2009 11:16 0247314329

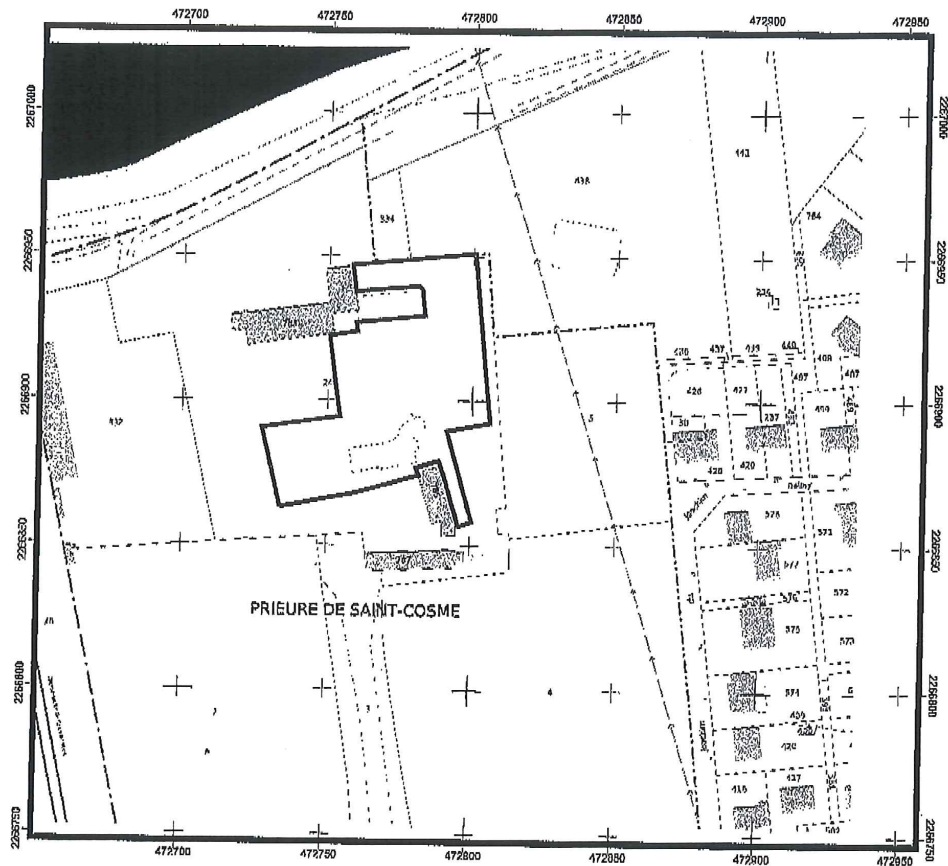
CG37 SMMD

PAGE 09/09



Préfecture de la région
Centre
Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

LA RICHE
Prieuré de Saint-Cosme
Projet d'aménagement et de restauration
des jardins et des bâtiments du prieuré
Plan annexé à l'arrêté de prescription de fouille n°09/0113
site n° 37.195.026 AH



1:2000

prescription de fouille (4000 m²)

cadastre.gouv.fr
©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique
"reproduction interdite"

D.R.A.C. / S.R.A. / N. Arbalet / édition avril 2009

PRIEURÉ SAINT-COSME DE LA RICHE (site n°37.195.026.AH) RESTRUCTURATION DES JARDINS

**Projet de fouille correspondant au cahier des charges scientifique
joint à l'arrêté de prescription de fouille archéologique préventive
n°09/0113 en date du 01/04/2009**

Bruno Dufay, Matthieu Gaultier et François Capron
7 mai 2009

1- Objectifs scientifiques :

L'objectif général est l'analyse quasi-complète d'un monastère chrétien sur la longue durée, depuis la première occupation jusqu'à sa destruction au cours des périodes moderne et contemporaine. Rares sont les occasions de telles études, généralement cantonnées à des portions réduites des lieux. Le réaménagement complet du site, notamment pour mieux donner aux visiteurs la compréhension qu'ils sont dans un ancien monastère médiéval, entraîne en effet la fouille de 4 000 m², englobant tous les bâtiments (sauf l'aile occidentale du cloître, arasée, et le logis du prieur). Le réfectoire, l'infirmerie et le grenier nord seront fouillés dans une phase ultérieure, lorsqu'ils seront réaménagés ; ils feront toutefois, dès cette campagne, l'objet d'une étude de bâti, comme d'ailleurs le logis du prieur.

Cet objectif général a été décliné en plusieurs thèmes principaux :

- Étude des niveaux du haut Moyen-Age, et notamment de la chapelle carolingienne
- Étude de l'église romano-gothique, et notamment de son déambulatoire
- Étude de bâti
- Étude anthropologique
- Études paléo-environnementales.

2- Méthodologie proposée :

Afin de ne pas fermer le site aux visites, il a été décidé de procéder en deux phases. La phase 1 (1 500 m²) comprend l'église romano-gothique et ses abords sud, dont une zone funéraire. La phase 2 (2 500 m²), comprend la salle capitulaire, l'extension à l'est de l'infirmerie, le "sous-prieuré", la chapelle carolingienne, et les abords de ces édifices, notamment la zone funéraire à l'est de la salle capitulaire.

D'autre part, ces deux tranches correspondent à deux "plateaux" de niveau distincts qui seront structurants du nouvel aménagement des jardins. La tranche 1 sera stabilisée à un niveau correspondant aux niveaux de circulation des 15-16^{ème} siècles (plateau "Renaissance"), tandis que la tranche 2, plus basse, correspondra aux niveaux romans, car c'est à ce niveau que les accès se font dans le réfectoire et l'infirmerie.

2.1 Décapage mécanique

D'une façon générale, il sera procédé au décapage mécanique au godet lisse des couches superficielles de terrain. Ces couches se divisent en trois grands ensembles :

- les couches liées aux aménagements des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, à l'époque où le site était un hameau rural, peu à peu réhabilité en tant que site patrimonial, à partir de la fin de la seconde guerre mondiale ;
- les couches liées aux démolitions consécutives à la suppression du prieuré, au milieu du 18^{ème} siècle ;
- les couches correspondant à l'important remblai qu'a connu l'ensemble du site au 15^{ème} siècle.

L'épaisseur cumulée de ces niveaux varie de quelques dizaines de centimètres à plus d'1,50 m. Ils seront décapés sous surveillance archéologique, une attention particulière étant portée à l'interface entre les couches du 18^{ème} siècle et celles du 15^{ème} siècle. Le diagnostic avait cependant mis en évidence l'absence d'aménagements importants au 15^{ème} siècle dans les espaces non bâtis.

Dans la salle capitulaire, il ne subsiste plus que des niveaux liés à la démolition du milieu du 18^{ème} siècle, et quelques tombes en partie inférieure. Dans l'église, le sol du 15^{ème} siècle, qui représente son dernier état, est encore conservé, et servira de limite au décapage mécanique.

2.2 Etude des niveaux du haut Moyen-Age

Le diagnostic n'a pas révélé de niveaux anthropiques antérieurs aux 9-10^{ème} siècles. La première attestation par les textes date de l'an 900, où nous savons qu'il y avait alors une pêcherie en rive de l'île, sans préjuger d'autres types d'occupation. Une présence religieuse organisée est toutefois très peu probable, sauf peut-être un petit oratoire dédié aux saints Cosme et Damien.

A cette époque, la topographie était différente, puisque les moines ont progressivement exhaussé le niveau du sol du monastère, tant pour régulariser l'assiette de leur monastère que pour échapper aux inondations (au 15^{ème} siècle). A l'origine, un bourrelet de rive accueille l'église carolingienne, puis l'église romano-gothique. Les niveaux les plus anciens sont donc facilement accessibles dans ces zones, mais plus profondément enfouis ailleurs.

Comme il est question de réhabiliter les niveaux "renaissance" (tranche 1) et "romans" (tranche 2), on ne descendra pas plus bas à la recherche des niveaux alto-médiévaux, sauf aux abords de la chapelle carolingienne. On profitera éventuellement de la fouille de structures en creux pour repérer ces niveaux, mais sans les fouiller à moins d'une découverte exceptionnelle.

2.3 Étude de l'église romano-gothique

Le projet de mise en valeur vise à retrouver le niveau de circulation le plus récent de l'église, celui qui a été installé lors des remaniements gothiques, de la fin du 15^{ème} siècle. Ce niveau est encore partiellement visible dans le transept sud. La mise en valeur ne pouvant consister à simplement exposer le carrelage du 15^{ème} siècle, la fouille démontrera ce niveau de sol jusqu'aux sols du 12^{ème} siècle. Ponctuellement, ceux-ci seront traversés pour s'assurer des liens stratigraphiques avec les maçonneries.

Une attention particulière sera portée au déambulatoire, dans la mesure où c'est un dispositif rare au début de l'époque romane. L'église de Saint-Cosme pourrait apporter des éléments sur la genèse de ce type d'aménagement. En effet, il apparaît qu'il a été rajouté à un état plus ancien de l'église. Le diagnostic a montré que, dès l'origine, il y avait un

déambulatoire, peut-être en bois, hypothèse déjà émise par le docteur Ranjard en 1948. Toutefois, les données acquises lors du diagnostic sont fragiles, et une fouille exhaustive de la partie nord du déambulatoire, celle qui est détruite, sera réalisée. Pour ce qui est de la partie sud, après un décapage manuel et en fonction des résultats de la fouille de la partie nord, il sera décidé s'il convient ou non de la fouiller également.

Une attention particulière sera portée à l'annexe bâtie au flanc nord du déambulatoire, détectée par le diagnostic. Étant donnée la densité de sépultures découvertes, il est vraisemblable qu'il s'agisse d'une chapelle funéraire, créée peut-être au 15^{ème} siècle.

Enfin, l'étude de bâti s'attachera à préciser les trois phases de construction de l'église déjà connues (dont une révélée par le diagnostic), voire d'en ajouter. Elle contribuera également à nourrir la problématique de l'ajout du déambulatoire par l'analyse fine des raccords entre les différentes phases. Enfin, l'analyse du décor peint, très mal conservé mais jamais étudié, sera réalisée.

2.4 Étude de bâti

Cette étude vise à retracer l'évolution des différents bâtiments du prieuré, établir leur restitution volumétrique pour ceux qui sont ruinés, et à obtenir si possible des précisions sur la mise en œuvre des matériaux.

Elle utilisera les méthodes d'enregistrement stratigraphique de l'archéologie du bâti. Sauf exception, il n'est pas prévu de piquetage des maçonneries ou de sondages dans celles-ci, car les édifices, sont soit déjà restaurés, soit ne vont pas l'être prochainement et ne doivent pas être fragilisés. Le relevé pierre à pierre sera limité aux zones accessibles sans échafaudage important. Un élévateur pourra être loué pour une campagne d'examen des parties hautes de l'église. Des photographies redressées de celle-ci ont déjà été réalisées dans le cadre du diagnostic, et serviront de base aux relevés (il n'existe pas de relevés exécutés par un architecte des Monuments Historiques). Son plan archéologique complet sera réalisé dans le cadre de la fouille.

L'étude sera naturellement étroitement corrélée à la fouille stratigraphique du sol, et c'est pourquoi elle aura lieu en même temps que celle-ci. Elle sera confiée à Bastien Lefebvre, docteur de l'université de Tours, spécialiste de l'archéologie du bâti médiéval.

Une attention particulière sera portée à la charpente du logis du prieur, qui semble dater du 15^{ème} siècle. Elle sera menée avec l'appui scientifique de Frédéric Épaud, chargé de recherches au CNRS, membre du LAT et spécialiste des charpentes médiévales.

2.5 Étude anthropologique

Cette étude sera menée par Matthieu Gaultier, anthropologue du service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire. Il sera secondé par deux autres anthropologues, dès la phase terrain. D'autre part, de nombreux fouilleurs de l'équipe ont une bonne pratique de la fouille de sépultures.

2.5.1 Rappel des apports du diagnostic

Le diagnostic a permis d'identifier un peu moins de quarante tombes dont quatre ont été fouillées à cette occasion. Le diagnostic ayant porté sur 10% de l'emprise, ce sont donc entre 400 et 500 individus qui vont être découverts et étudiés. Il a permis de comprendre,

d'une part, la dynamique de dévolution de l'espace à vocation funéraire et d'appréhender, d'autre part, la variété des types de sépultures.

Aucune sépulture associée à la première église du 11^{ème} siècle n'a été identifiée. Les premières inhumations datent du 12^{ème} siècle et sont implantées au nord-est de l'église romane (entre la salle capitulaire et l'infirmerie). L'utilisation de cet espace comme lieu de sépulture semble continue jusqu'au 14^{ème} siècle. Une zone secondaire d'inhumations au sud de la nef de l'église est également utilisée à l'époque romane mais apparemment sur un laps de temps plus court (12^{ème}-13^{ème} siècles).

A partir des 13^{ème} et 14^{ème} siècles, la gestion de l'espace sépulcral évolue. L'église, et surtout la porterie adjointe en avant de l'édifice, commencent à être investies par quelques sépultures d'individus bénéficiant d'un traitement privilégié (découverte de la sépulture du sous-doyen couverte d'une plate-tombe gravée : 13^{ème} siècle, identification de sépultures à coffrage anthropomorphe dans la porterie).

A partir du 15^{ème} siècle, on continue d'inhumer à l'intérieur du prieuré mais comme aucune tombe postérieure au 14^{ème} n'a été repérée dans les espaces funéraires romans, il semble que toutes les sépultures sont implantées dans les bâtiments : nef de l'église, déambulatoire, galerie du cloître, salle capitulaire. Malgré cette colonisation de l'espace, aucune sépulture (à l'exception de celle de Ronsard) n'est implantée dans le chœur de l'église gothique.

Une grande variété de pratiques sépulcrales a été identifiée : tombes en "pleine terre", coffrages ou cercueils de bois (cloués ou non), coffrages anthropomorphes et tombes bénéficiant d'un traitement privilégié (plate-tombes constituées d'une épaisse dalle d'ardoise ou en calcaire sculpté).

Le diagnostic permet de poser la question de l'apparition et de la disparition de certaines architectures funéraires. Quant à la population elle-même, la fouille de quatre sépultures reste insuffisante pour permettre de se faire une idée de l'évolution des pratiques funéraires portant sur le défunt. A ce stade il n'est bien entendu pas possible non plus de comprendre le recrutement de l'effectif inhumé même si on suppose la présence d'individus au statut social "privilégié" par rapport au lot commun (traitement de l'architecture de la tombe, localisation particulière...)

2.5.2 Objectifs de l'étude paléo-anthropologique

L'opération de fouille concernera l'intégralité de l'espace funéraire à l'exception du cloître, non affecté par les travaux. La fouille et l'étude d'un *corpus*, *a priori* proche de l'exhaustivité, de 400 à 500 sépultures d'individus inhumés sur un laps de temps assez court (5 à 6 siècles) offrent un certain nombre de perspectives.

Il s'agit en premier lieu de comprendre le recrutement de la population inhumée et la dynamique de ce recrutement :

- quelle est la part de population laïque et à quelle époque voit-on apparaître les premières sépultures de laïcs,
- peut-on caractériser la population bénéficiant d'un traitement sépulcral privilégié,
- le prieuré disposant d'une infirmerie, peut-on identifier un lieu dévolu aux sépultures des personnes qui y étaient soignées,
- un certain nombre de caveaux ont été repérés dans l'église : le recrutement des individus inhumés dans ces caveaux est-il spécifique? Peut-on établir des liens de parenté entre les individus inhumés dans un même caveau ?

Pour répondre à tous ces questionnements (non exhaustifs) sur le recrutement, un certain nombre d'outils et de méthodes seront mis en œuvre :

- analyse stratigraphique et spatiale de l'espace sépulcrale (base de données et SIG)
- établissement d'une typologie des pratiques funéraires au sens large (architecture de la tombe, traitement du corps, dépôts et offrandes)
- compilation et analyse des données biologiques des individus au sein d'une base de données *ad hoc*.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les pratiques funéraires, il s'agira d'en retracer l'évolution (date d'apparition des premiers contenants cloués...) afin d'enrichir les typologies déjà existantes (Lorans et al. 1996). Ce domaine des pratiques funéraires est également l'occasion d'aborder des questionnements anciens avec des méthodes renouvelées. Ainsi l'étude des sépultures habillées et/ou en linceul pourra être réalisée en lien avec les travaux d'une doctorante de l'université de Tours, Delphine Henri, qui travaille sur ces questions. Outre la possibilité (faible compte tenu du contexte sédimentaire) de trouver des tissus conservés, cet aspect des pratiques peut être perçu grâce à l'analyse des fragments de tissus fossilisés dans les gangues de corrosions d'objets métalliques découverts dans les tombes.

La fouille sera également l'occasion de préciser la dynamique de l'évolution de l'espace funéraire perçue à l'occasion du diagnostic de 2006.

On tentera également d'établir le profil démographique de la population inhumée (par période, par secteur, par zone de recrutement spécifique...). S'agissant d'un monastère, on vérifiera jusqu'à quel point le recrutement du cimetière était réservé ou ouvert (présence de femmes et d'enfants) et on en précisera la chronologie.

Enfin, si un secteur dédié à l'inhumation d'une population de malades soignés à l'infirmerie est décelé, une analyse paléo-pathologique sera mise en œuvre. A cet effet des contacts préliminaires ont été pris avec Dominique Castex (CNRS, Université de Bordeaux I).

2.6 Études paléo-environnementales

Ce volet n'est pas prioritaire, dans la mesure où le contexte n'est pas particulièrement favorable à la conservation des restes organiques, ossements mis à part. Aucun milieu humide n'a été détecté au diagnostic, ni ensemble clos de type latrine. Naturellement, si de tels ensembles devaient être trouvés en fouille, ils feraient l'objet de protocoles de prélèvements à fins d'analyses paléo-environnementales.

La principale problématique en matière de paléo-environnement est celle qui a trait à la dynamique sédimentaire des lieux. Saint-Cosme était au Moyen-Age une île récemment rattachée à la rive. L'équipe de la Zone Atelier Loire du CNRS est intéressée à réaliser une série de carottages sur un transect nord-sud, afin de préciser cette dynamique fluviale.

2.7 Enregistrement des données

L'ensemble des observations et relevés sera enregistré selon la même méthodologie et dans les mêmes bases de données et SIG que les autres opérations menées par le SADIL. Une « base de fouille » sera aménagée sur place et pourvue de quatre ordinateurs qui permettront d'avancer l'enregistrement, les inventaires et la topographie en temps réel.

Les relevés seront réalisés au tachéomètre laser et, pour certaines structures, par photographies redressées.

Les sépultures seront relevées précisément par le biais de photographies verticales (avec prises de vues de détails notamment en cours de démontage) et lorsque ce sera pertinent par des dessins (1/10 ou 1/20). L'ensemble des documents graphiques seront géo-référencés dans le système d'information géographique. Les données relatives à la taphonomie et aux pratiques funéraires seront enregistrées par une équipe de 3 anthropologues directement sur le terrain. Les données biologiques et biométriques des individus seront enregistrées lors de la post-fouille.

3. Moyens humains :

Quatorze personnes sont prévues, en plus du responsable d'opération.

François Capron : responsable adjoint

Matthieu Gaultier, anthropologue, responsable du programme d'anthropologie

Bastien Lefebvre : responsable de l'étude de bâti

Caroline Laforest : anthropologue

X : anthropologue (terrain uniquement)

Vincent Hirn : responsable topographie et SIG

Samuel Riou (terrain et post-fouille)

Céline Aunay, Paméla Chanteux, Mathieu Laurens-Berge, Flore Marteaux, Pierre Papin, Marion Vantomme (terrain)

A part les anthropologues, tous ces personnels ont déjà longuement travaillé au SADIL et sont des fouilleurs très expérimentés.

En outre, la fouille sera ouverte aux stagiaires des universités (entre cinq et dix de juin à septembre inclus).

Des spécialistes (études de mobilier...) seront recrutés en 2010 en tant que de besoin (six mois de contrat prévus).

4. Dates d'intervention : phase terrain : 3 juin-31 décembre 2009

Post-fouille : 1^{er} janvier-31 juillet 2010

DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DES RÉSULTATS

1. INTRODUCTION

1.1. LES CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION

L'opération de fouille du prieuré Saint-Cosme (La Riche) a été menée dans le cadre d'un projet de réaménagement du site du prieuré, propriété du Conseil général d'Indre-et-Loire depuis 1951. Cet ensemble est aujourd'hui très ruiné, et le parti de présentation qui en était fait ne donnait pas au visiteur la perception claire du fait qu'il se trouvait dans un ancien monastère médiéval. En effet, le prieuré doit sa renommée touristique au fait que le poète Pierre de Ronsard en a été le prier commendataire depuis 1565, qu'il y est décédé en 1585 et qu'il est enterré dans l'église. C'est donc plutôt comme une « maison d'écrivain » que le site était appréhendé, et un jardin de roses lui était associé. La mise en scène paysagère des ruines, qui datait des années 1970, consistait en effet pour l'essentiel en massifs plantés de roses chères à Ronsard. Leur géométrie ne tenait que partiellement compte des anciens bâtiments, notamment dans le secteur de l'église dont il ne reste qu'une portion du chevet et le transept sud. En outre, d'importants remblais étaient venus obérer les niveaux de circulation anciens.

Par ailleurs, cet ensemble n'a jamais fait l'objet d'études historiques et archéologiques approfondies. La relative modestie des ruines n'a pas attiré de nombreux commentateurs, plutôt intéressés par l'église qui conserve quelques morceaux de sculpture romane (Ranjard 1948 et 1955, Lelong 1977, Duret-Molines 2003).

Cette constatation et la volonté du Conseil général d'Indre-et-Loire de réaliser un nouveau jardin qui mette en valeur toute l'épaisseur de l'histoire du site¹ ont entraîné la réalisation d'un diagnostic

archéologique en 2006, afin de vérifier si les vestiges des bâtiments enfouis sous le jardin étaient suffisamment bien conservés pour justifier une telle option. Les résultats se sont avérés très concluants, amenant même la découverte de bâtiments inédits (dont une église du 11^e siècle) (Dufaÿ et al. 2007).

Le Conseil général a donc saisi, le 12 janvier 2009, le Service régional de l'Archéologie pour obtenir une prescription de fouille². Celle-ci a commencé le 3 juin 2009, avec une équipe de neuf archéologues sous la direction de Bruno Dufaÿ et de François Capron (photos 1 et 2). L'un d'entre eux (Bastien Lefebvre) était plus spécialement chargé de l'étude du bâti. Appelé à d'autres fonctions, il fut remplacé à l'automne par Julien Noblet. Pierre Papin a également été affecté à l'étude du bâti, principalement de l'église priorale.

D'autre part, le volet d'anthropologie funéraire fut dirigé par Matthieu Gaultier, assisté de deux anthropologues de terrain, Caroline Laforest et Camille Vanhove. Ils fouillèrent une grande partie des quatre cent quarante sépultures retrouvées, et encadrèrent les fouilleurs pour les autres. Ils assurèrent sur le terrain la totalité de l'enregistrement spécifique (observations taphonomiques...).

Prévue pour durer sept mois, l'opération en aura duré neuf, dont il faut déduire les congés d'été et de fin d'année, avec une équipe tournant alors au ralenti. La grande densité de sépultures est la cause principale de ce retard (photo 3), avec des conditions météorologiques difficiles en début d'année 2010 (gel, neige : photo 4). Il faut ajouter que le décapage mécanique, accompagné du dessouchage de

¹ Cette volonté patrimoniale a été analysée par Marton 2004 : 86-88.

² Prescription n°09/0113 du 1er avril 2009.

quelques très gros platanes, n'a pas été aussi rapide que prévu, à cause de son ampleur parfois supérieure aux prévisions (**photos 6 et 7**).

La fouille s'est déroulée en deux phases successives, afin de ménager toujours des accès commodes au réfectoire pour les touristes, et de laisser une partie du jardin accessible à la promenade (**planche 1**). La première phase (zone 1, secteurs 1 à 5) a concerné l'église et ses abords sud, et nord le long de la nef, la deuxième (zone 2, secteurs 7 à 13) l'aile orientale du cloître et toute la partie est du site.

Conformément au cahier des charges scientifique et à l'économie générale du projet de jardin, les niveaux antérieurs au 12^e siècle n'ont été que peu explorés. En effet, le projet de jardin prévoyait de créer deux « plateaux » (**figure 1**) : l'un, au sud, devant l'église et le logis du prieur, devait reprendre les niveaux du temps de Ronsard ; l'autre, dans toute la partie nord (cloître et espaces le long des bâtiments claustraux), devait être ramené au niveau du 12^e siècle, comme l'était déjà le cloître depuis des dégagements réalisés en 1968. L'altimétrie de ces niveaux a été calée par les observations réalisées dans les tranchées du diagnostic de 2006.

Toutefois, on le verra, quelques exceptions ont été apportées à cette règle. Dans le secteur est, le terrain remonte, ce qui fait que les niveaux des 10^e-11^e siècles affleurent (secteur de la petite église du 11^e siècle), et qu'ils ont donc été partiellement explorés. Au chevet de l'église principale, des tombes médiévales enfouies très profondément ont amené à élargir une petite zone (au droit de l'absidiole sud), car des maçonneries antérieures à l'église apparaissaient. Les perforations des tombes dans le cimetière au sud de l'église ont également amené la découverte de maçonneries antérieures à l'église romane, qui ont été dégagées assez largement.

Il faut enfin dire un mot du retard apporté à la réalisation du présent rapport, dont la rédaction n'a démarré qu'à l'automne 2012. La cause principale en a été la non-disponibilité du responsable de l'opération. En effet, il a été entièrement mobilisé par la création d'une nouvelle muséographie à la forteresse de Chinon, qui devait

être réalisée pour juillet 2010. Il se consacra ensuite à une première synthèse des résultats de dix années de fouille, et notamment de « l'opération réseaux » qui s'était achevée seulement en juillet 2009, alors que la fouille de Saint-Cosme commençait. Puis, dans la foulée (mais lentement faute de temps...) fut rédigé le rapport concernant « l'opération réseaux » (Dufaÿ, Capron 2012). Parallèlement, l'étude anthropologique avançait lentement, à cause des multiples autres tâches du responsable de cette étude, Matthieu Gaultier, et du rythme lent des travaux universitaires, de nombreuses analyses étant confiées à des étudiants.

En 2013, le projet de jardin est entré dans sa phase active. Le travail de conception, sous la responsabilité de Nathalie Delchambre (responsable du service des Espaces Verts au Conseil général d'Indre-et-Loire), et de Bruno Marmiroli (architecte-paysagiste à l'Agence départementale d'aide aux Collectivités locales), a intégré les résultats des fouilles. Il a fallu donc produire des documents de synthèse et participer aux nombreuses réunions de réflexion. L'extension de l'assise du projet au nord et à l'ouest de la zone initialement prévue, et donc fouillée, a nécessité la réalisation de deux diagnostics supplémentaires, en 2013-2014, qui ont fait l'objet d'un rapport d'opération (Dufaÿ, dir. 2014). La nouvelle muséographie et le nouveau jardin ont été inaugurés le 18 février 2015.

Le fil de la réflexion n'a toutefois pas été rompu. D'une part, jusqu'à la fin de l'année 2010, l'équipe de post-fouille effectua son travail de traitement du mobilier, d'inventaires et de mise au net des relevés de terrain. Les données furent versées dans le SIG du département. Un riche dossier documentaire fut réuni par Julien Noblet, à partir des fonds de la Bnf et de la Médiathèque du Patrimoine (voir le tome 1, volume 2). Jean-Marc Ferrandon, de l'équipe du prieuré, a transcrit et analysé divers documents d'archives, notamment ceux ayant trait à la suppression du prieuré en 1742

(voir le tome 3, volume 2)³. D'autre part, les études de mobilier furent réalisées (voir les annexes 2 à 13). L'étude de bâti du logis du prieur, avec des datations dendrochronologiques, a paru sous la plume de Julien Noblet (Noblet 2011). Des études géomorphologiques (Jean-Jacques Macaire puis Eymeric Morin, 2010 et 2013) et palynologiques (Sabrina Save et Christopher Batchelor, 2013) permirent d'appréhender la réalité de l'île de Saint-Cosme, aujourd'hui rattachée à la rive sud de la Loire (ces études environnementales sont annexées au rapport des diagnostics de 2013-2014 ; Dufaÿ, dir. 2014 : 155-227, et ne sont pas reproduites à nouveau ici).

Enfin, pour l'anthropologie, l'inventaire et l'analyse détaillés des ossements humains ont été menées sous la direction de Matthieu Gaultier : inventaire osseux, données métriques, observations paléopathologiques, état sanitaire bucco-dentaire, diagnose sexuelle et estimation de l'âge au décès, relevé des variations anatomiques (ou caractères discrets)⁴.

Trois mémoires de master furent entrepris au sein de l'université de Bordeaux. Deux, ayant abouti, ont porté sur l'étude des ossements en position secondaires du narthex (Delamarche 2011) et

du cimetière sud (Odent 2011). Le troisième portait sur l'étude des variations anatomiques des individus du narthex. Une thèse (Université de Lille 2) a porté sur l'estimation de l'âge au décès d'un échantillon d'individus à partir du comptage des anneaux de ciment dentaire (Maréchal 2012).

Les données concernant l'état sanitaire de la population inhumée, intégrées dans le *corpus* d'une thèse en cours à l'Université de Tours menée par Samuel Bedecarrats, ont déjà fait l'objet de présentations lors du colloque « Santé en région Centre » en 2016 (Bédécarrats *et al.* à paraître) et à l'occasion du colloque du Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire en 2018 (à paraître).

L'étude des pots à encens a été menée dans le cadre du colloque « Des pots dans la tombe » en 2012 puis de sa publication (Gaultier, Husi 2017).

Enfin, d'un point de vue méthodologique, l'étude du *corpus* funéraire a servi de support pour le développement de méthodes de relevés ou d'analyse présentées au sein de séminaires de l'Université d'Aix-Marseille (2011), de Bordeaux (2012) et de Tours (2015) ou lors des 1841^e journées de la Société d'anthropologie de Paris en 2016 (Gaultier 2017).

³ Ce travail en archives a été complété par Bruno Dufaÿ début 2017 ; les fonds concernant Saint-Cosme et conservés aux Archives départementales (principalement dans la série G et les fonds notariaux) sont abondants pour documenter la période s'étendant du 16^e au 18^e siècle. Ils mériteraient une étude approfondie, notamment pour l'histoire moderne du temporel de Saint-Cosme.

⁴ Les données d'archéologie funéraire et d'anthropologie sont rassemblées dans le tome 2 du présent rapport.

1.2. LA MODÉLISATION 3D DU PRIEURÉ

Parallèlement fut réalisée la modélisation 3D du prieuré, en partenariat avec l'université de Bordeaux, UMR Ausonius, cellule Archéotransfert (Pascal Mora). Démarrée dès le début du mois de mars 2010, à la fin de la fouille, elle s'est poursuivie au travers d'une vingtaine de réunions jusqu'à son rendu en juin 2014, avec une restitution/validation à mi-parcours lors d'un séminaire du LAT au prieuré, le 31 mai 2011. Elle a été présentée en colloque en juin 2012 (Dufaÿ 2014) et, surtout, en novembre 2013 (Dufaÿ, Mora 2015).

En vue de son implémentation dans la nouvelle scénographie présentée au prieuré Saint-Cosme, sur une grande tablette tactile avec projection murale, elle a été reprise pour être texturée, mise en lumière, manipulable et complétée par des informations accessibles à partir du modèle (« points d'intérêts » avec du texte et des images)⁵. Cette restitution a été mise en place

⁵ Modélisation et infographie Martial Brard, société CentMillionsdePixels, intégration Vincent Guérin, société MG Design.

en février 2015 (Caillet-Baraniak 2017). Depuis, l'analyse archéologique avançant, une mise à jour de ce modèle a été réalisée entre novembre 2017 et juin 2018, par les mêmes intervenants. Sept phases emblématiques de l'évolution du monastère ont été déterminées : les années 920, 1020, 1120, 1220, 1360, 1580 et 1742 (dissolution de la communauté canoniale). Le modèle présente ces états du prieuré « à vol d'oiseau ». Des vues immersives (dites « à 360° ») ont été produites à partir de deux points de vue : l'intérieur de l'église à partir de la croisée du transept et le cloître à partir d'un point à peu près central.

Des images extraites de ce modèle sont utilisées dans le corps de ce texte pour illustrer les hypothèses de restitution et des vues générales en sont présentées dans le volume d'illustrations, après les photographies (« portfolio restitutions 3D »).

Enfin, quatre dessins ont été réalisés par le dessinateur Renaud Pennelle en 2018, qui présentent des scènes plus vivantes et insérées dans le paysage (cf. le « portfolio Pennelle »).



La salle d'interprétation au prieuré avec présentation de la 3D

1.3. PARCOURS HISTORIQUE

Le rapport du diagnostic de 2006 comportait déjà une introduction historique (Dufaÿ, Capron 2007 : 14-21). Après avoir été présentée le 8 novembre 2008 à un colloque de l'université de Tours sur les abbayes martinienues en Europe, elle a été publiée dans un bulletin de la Société Archéologique de Touraine (Dufaÿ, Gaultier 2011). Un résumé mis à jour en a été publié dans le rapport des diagnostics de 2013-2014 (Dufaÿ, dir. 2014 : 48-

54) et l'histoire du prieuré a été évoquée dans un article réalisé pour l'ouvrage d'accompagnement de l'exposition de 2016 consacrée à Martin de Tours (Dufaÿ 2016). Elle a encore évolué depuis, notamment grâce à l'examen des archives modernes évoqué ci-dessus, et à la reconsidération des origines du prieuré à partir de l'analyse des niveaux archéologiques antérieurs aux 10-11^e siècles.

1.3.1. L'île de Saint-Cosme des origines au début du 11^e siècle

Le site du prieuré Saint-Cosme se trouvait dans une île au Moyen-Âge, comme le mentionnent divers textes. Cette île a aujourd'hui disparu, mais des expertises géologiques ont confirmé son existence ancienne (Dufaÿ dir. 2014 : 55-66 et ci-dessous § 2.2). Elle a commencé à se former vers 3 000 avant J.-C., les premières traces d'occupation ne remontent pas avant le 1^{er} siècle après J.-C., période où le processus de constitution de l'île était achevé. Cette occupation, qui ne semble guère durer, n'est pas structurée dans la fenêtre des fouilles (très réduite pour cette époque qui n'était pas concernée par la prescription), mais elle s'insère dans un environnement marqué par un pont franchissant la Loire depuis Fondettes sur la rive droite et s'appuyant sans doute sur l'île de Saint-Cosme (ci-dessous § 2.3.1).

L'archéologie comme les sources écrites sont ensuite muettes jusqu'aux 7^e-8^e siècles (pour l'archéologie ; cf. § 2.3.2) ou au 10^e siècle (pour les sources écrites).

L'île de Saint-Cosme entre dans l'histoire avec un document datant du 14 septembre 900. Il s'agit d'un acte de concession de la *villa* de Martigny en précaire par Robert, comte de

Tours et abbé laïc de Saint-Martin de Tours, à son vassal Gui, son épouse Emma et leur fils Letaldus, chanoine de Saint-Martin, pour un cens annuel de 10 sous (Lelong 1991 : 131-132)⁶. Toutefois, de cette concession est « exclue l'île qu'on appelle Saint-Cosme que les frères se sont réservée pour le ministère du frère cellérier, ainsi que leur zone de pêche »⁷. La *villa* de Martigny se situait sur la rive droite du fleuve, à deux kilomètres de Saint-Cosme en aval, sur la commune de Fondettes. Attestée au 6^e siècle par Grégoire de Tours, elle appartenait dès avant 841 à la collégiale Saint-Martin, sans que l'on sache depuis quand⁸. Elle faisait partie des domaines proches de la ville qui étaient en première ligne pour l'approvisionnement de la collégiale. Dans l'acte de 900, elle est dite posséder une chapelle dédiée à saint Martin,

⁶ Robert fut abbé laïc de Saint-Martin de 888 à 922, date à laquelle il devint roi de France. Sur la *villa* de Martigny, voir Lelong 1991 et Noizet 2003, chapitre 7.

⁷ « ...*excepta insula quae dicitur ad sanctum Cosmam, quam fratres ad ministerium cellerarii fratrum et tractum piscationis ipsorum (...) sibi vindicaverunt* ». Actes de Robert I^{er}, n° 43 (Lelong 1991 ; Noizet 2003 : 222 et 231-232 ; Depreux 2004 ; texte dans Gasnault 1954 : 55-60). Cette charte est évoquée par Carré de Busserolle : 130, avec la date de 922. Il est suivi par tous les auteurs postérieurs jusqu'à Hélène Noizet (sauf Lelong).

⁸ Il se peut que cette mention dans l'acte de 841 soit une interpolation (Depreux 2004 : § 17).



Evocation de la pêcherie de Saint-Cosme au 10^e siècle (dessin Renaud Pennelle)

dont l'origine est inconnue⁹ ; un prêtre, Blatherius, fait partie des tenanciers de la *villa*. En 914, les chanoines récupèrent la *villa*¹⁰ mais, l'année d'après, elle est à nouveau concédée en précaire pour un cens dix fois supérieur, cette-fois ci au trésorier de la collégiale, Robert, excepté le bénéfice de l'écolâtre de Saint-Martin (Lelong 1991 : 131-132 ; Noizet 2003 : 207 ; Depreux 2004).

Les fouilles ont mis en évidence une occupation rurale structurée dans la zone fouillée et, sans doute dès le 9^e siècle, l'existence d'un ensemble bâti qui se présente comme une petite « *curtis* » (§ 3.3.3.). La qualité de la céramique qui y a été

retrouvée reflète sans doute le lien avec la collégiale Saint-Martin¹¹. Ce centre d'exploitation était sans doute lié à la zone de pêche ; celle-ci devait inclure des installations fixes, sans doute dans le bras mineur de la Loire, au sud de l'île (Noizet 2003 : 222). Il devait servir à la transformation et au conditionnement du poisson avant son transport à Saint-Martin.

La localisation d'un établissement dans une île de la Loire pose question. Même si sa vocation est d'alimenter le chapitre en poissons, dont il fallait une grande quantité pour une communauté très nombreuse, on ne voit pas la nécessité de s'installer sur une île plutôt que sur la rive. Aux 9-10^e siècles, celle-ci n'est sans doute plus connectée par un pont au réseau routier, car il est très peu probable que le pont antique de Fondettes ait subsisté si longtemps alors que celui de Tours avait disparu

⁹ « ...*villam nomine Martiniacum, cum capella in honore ejusdem sancti Martini dedicata...* ». Cette chapelle a été considérée comme située à Saint-Cosme : « l'île abritait déjà un lieu de culte, dont l'existence est attestée en 922 dans une charte émanant de Saint-Martin de Tours » (Duret-Molines 2003 : 333 ; il s'agit en fait de l'acte de 900). A l'instar de celle de Martigny, la plupart des *villae* de Touraine mentionnées dans le diplôme de Charles le Chauve du 23 avril 862 étaient dotées de chapelles privées (Lelong 1991 : 135).

¹⁰ A cette occasion sont énumérées les redevances que devaient les colons et les serfs au chapitre de Saint-Martin : le poisson n'y figure pas, puisque la pêcherie fonctionnait en faire-valoir direct sous la responsabilité du cellérier.

¹¹ Claire Gerbaud, dans son étude du mobilier céramique du prieuré, indique que, pour cette époque, les types représentés « semblent montrer que les habitants ne sont pas totalement démunis de récipients de qualité » (Gerbaud, Husi 2013 : 25). Il s'agit de cruches peintes à bec ponté de type 3-1 et de céramiques glaçurées à pâte blanche ou beige (to11f).

au 6^e siècle. Toutefois, cette proximité du réseau demeurait utile et un bac devait suppléer à l'absence de pont. D'ailleurs, quand la saison était propice, le poisson pouvait être transporté par bateau jusqu'à Saint-Martin.

Si ce ne sont pas (ou pas seulement) des considérations logistiques qui ont joué, peut-être que ce furent des préoccupations sécuritaires. En effet, à partir du milieu du 9^e siècle, les vikings opèrent plusieurs raids sur la Loire jusqu'à Tours ; ceux de 853, 862 et 903 (le dernier) furent les plus destructeurs (en 903 la collégiale fut incendiée). Après 871, les chanoines de Saint-Martin mettent les reliques de Martin à l'abri jusqu'en Bourgogne. En 878, ils obtiennent l'autorisation de reconstruire leurs maisons détruites en les déplaçant à l'abri du monastère (*coenobium*) (Noizet 2003 : 183 ; Noizet 2005). En 900, l'acte concernant Martigny explique que les manses de la *villa* n'ont plus d'exploitants et que des prés sont envahis par les laïches¹² ; il en va de même pour la *villa* de Meigné à Saint-Cyr, en 902 (Lelong 1991 : 135). On ne peut donc exclure que l'île ait été choisie parce que considérée comme plus facile à défendre ; au moins partiellement, elle aurait été entourée d'une enceinte palissadée et aurait pu offrir un refuge aux habitants voisins¹³.

Comme on le verra, l'établissement était doté d'une chapelle construite en matériaux périssables. Son statut n'est pas connu ; il ne s'agissait pas *a priori* d'une chapelle familiale privée comme on en connaît à cette époque dans les centres domaniaux, et l'île n'était pas elle-même une *villa* mais un élément de celle de Martigny. Il ne s'agissait pas non plus d'un monastère déjà constitué, car l'acte de 900 y aurait fait allusion. Il s'agissait plus

vraisemblablement d'un lieu de culte destiné aux personnes qui faisaient fonctionner le lieu et qui pouvait aussi servir lors des visites du cellérier ; si l'île a servi de refuge aux habitants de la *villa* de Martigny et des alentours, la chapelle a pu être conçue pour leur fournir un lieu de culte.

Cet oratoire était sans doute dédié à saint Cosme, d'où le nom de l'île en 900. L'origine de ce culte à cet endroit est inconnue. Certains veulent la faire remonter à Grégoire de Tours (Leveel 1971). De fait, ce dernier a bien quelque chose à voir avec le culte des médecins jumeaux martyrisés en Cilicie au début du 4^e siècle. C'est lui qui en inventa les reliques en Touraine, qui auraient été conservées dans le trésor de la basilique Saint-Martin parmi de nombreuses autres (Histoire des Francs, X, 31).

En tant qu'évêque, Grégoire voulut renforcer le lustre de son église, et transféra toutes ces reliques à la cathédrale. Toutefois, il fit un sort particulier à celles de Cosme et Damien, puisqu'il les déposa « dans la cellule de saint Martin, attenante à l'église »¹⁴. Il semble peu probable qu'il ait distrait une part de ces reliques pour les placer dans un oratoire dans une île de la Loire, sans qu'il nous l'explique en même temps qu'il se vante de leur transfert à la cathédrale. Il est peu probable également qu'il ait consacré un oratoire sans reliques, car il associe systématiquement la dédicace d'un lieu de culte au dépôt d'une relique : « dans de nombreuses localités du territoire de la Touraine j'ai dédié des églises et des oratoires et je les ai honorés de reliques de saints » (Histoire des Francs, X, 31). Par ailleurs, aucun vestige ou mobilier de la seconde moitié du 6^e siècle n'atteste une fréquentation de l'île à l'époque de Grégoire.

Rien n'interdit bien sûr qu'un déplacement ait eu lieu après l'épiscopat de Grégoire. Si ce fut le cas, les reliques furent ramenées à la cathédrale avant le 10^e siècle, car il est peu probable qu'un lieu où des corps saints aient été vénérés ne soit pas évoqué dans l'acte de 900, et surtout au moment

¹² *Carex*, genre de plantes vivaces, à feuilles coupantes, qui croissent généralement dans les lieux humides.

¹³ On peut comparer cette situation à celle de l'habitat fortifié de Colletières établi autour de l'an Mil au bord du lac de Paladru. Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que la collégiale Saint-Martin jouissait de l'immunité, ainsi que ses domaines : en 854, le roi Charles le Chauve confirme ce privilège, interdisant à quiconque d'entrer dans le monastère ou les établissements ou les *villae*, tant agricoles que silvestres (Cité par Depreux 2004 : note 25). Naturellement, cela ne devait faire ni chaud ni froid aux vikings, mais cela devait tout de même renforcer dans l'esprit des gens du temps le caractère protecteur du lieu.

¹⁴ Ce lieu était vénérable entre tous, car c'était là que Martin se tenait souvent et c'est là notamment que son biographe Sulpice Sévère place l'épisode du manteau donné à un pauvre. C'était, en fait, sans doute le *secretarium* de la cathédrale (Piétri 1987 : 19-39).

de la fondation du monastère par Hervé ou de sa refondation en 1092. Jamais, par la suite, il n'est fait état d'une quelconque parcelle de relique¹⁵. Il faudra

¹⁵ A noter qu'en revanche, en 1650, un inventaire des reliques de l'abbaye de Beaumont, fondée dans les mêmes années que Saint-Cosme par Hervé de Buzançais (cf. ci-dessous § 1.3.2), fait état d'une articulation du pouce de saint Cosme, martyr ainsi que d'une partie des os pubis et ischium de saint Cosme, martyr (Chronique de l'abbaye de Beaumont, éd. Grandmaison, 1877 : 248 et 250).

attendre 1869 pour qu'un transfert éphémère ait lieu à Saint-Cosme¹⁶.

¹⁶ D'après « Le Moniteur de Saint-Joseph de Notre-Dame-La-Riche - Bulletin mensuel du Patronage », en date du 11 février 1897 (n°100), il y eut le 10 janvier 1869 une « cérémonie de transfert solennel des reliques de St-Cosme et St-Damien à la chapelle ». Il s'agissait de la chapelle du patronage, construite en 1867 près du réfectoire, et qui fut en quelque sorte ainsi officiellement consacrée. Ce dépôt fut provisoire.

1.3.2. Le premier monastère (début du 11^e siècle)

Au début du 11^e siècle, c'est donc en un lieu occupé que le chanoine Hervé de Buzançais, trésorier de la collégiale Saint-Martin, choisit de fonder un « petit monastère ». Les sources écrites concordent en effet pour attribuer la fondation de Saint-Cosme à ce personnage. Elles sont au nombre de trois : un acte du chapitre de Saint-Martin concédant vers 1020 le prieuré Saint-Cosme à Marmoutier (Noizet 2003 : 360), une notice du cartulaire tourangeau factice de Marmoutier (*ibid.*) et la *Grande Chronique de Tours*, rédigée par un chanoine de Saint-Martin peu après 1227, date de la dernière année qu'elle évoque (éd. Salmon 1854).

La biographie d'Hervé peut-elle nous aider à dater cette fondation et à en préciser les motivations ?¹⁷. Seule la *Grande Chronique de Tours* donne quelques informations sur ces points (Salmon 1854 : 116-117)¹⁸. Hervé aurait fondé Saint-Cosme après qu'il eut achevé la reconstruction de la collégiale Saint-Martin, incendiée peu avant.

¹⁷ Sur Hervé de Buzançais voir Boussard 1961 et surtout Oury 1962. La source la plus complète sur la vie d'Hervé est la chronique de Raoul Glaber (Histoires, livre III, chap. IV, éd. Arnoux 1996), écrite entre 1035 et 1044, donc peu de temps après les faits, mais sur des informations de seconde main (Oury 1962 : 30). Glaber ne mentionne pas la fondation de Saint-Cosme.

¹⁸ Ce texte est souvent évoqué mais jamais reproduit ni traduit, alors qu'il est essentiel pour comprendre les circonstances de la fondation de Saint-Cosme. On le donne ici avec une traduction de Bruno Dufaÿ (cf. encadré).

En effet, en 994¹⁹, un incendie ravagea la ville, et notamment Châteauneuf (le bourg canonial) et la basilique Saint-Martin ; celle-ci fut remplacée par un édifice plus grand que la basilique du 5^e siècle. A Saint-Cosme, Hervé se serait retiré quelques années pour y mener une vie monastique et non plus canoniale, avant d'être rappelé par le chapitre de Saint-Martin et installé dans une cellule jouxtant l'église, où, selon Glaber, il serait resté quatre ans avant de mourir²⁰. Il fut inhumé dans le nouvel édifice.

Si ce scénario paraît cohérent au travers des diverses sources, il est difficile d'en caler la chronologie car les dates divergent selon les textes. La première incertitude concerne la date de la mort d'Hervé. La plus ancienne source qui

¹⁹ Certaines sources donnent 997, voire 1001 ; sur les circonstances et la date de la reconstruction de Saint-Martin, voir en dernier lieu Martin 2010 : 103-150 et Martin 2013, qui ne tranche pas entre 994 et 997 ; 994 est la date la plus généralement acceptée, donnée notamment par la Chronique de Saint-Julien, écrite vers le milieu du 11^e siècle (Salmon 1854 : 220-234 ; Noizet 2003 : 150-151).

²⁰ Pour Glaber, Hervé se retire dans cette cellule juste après la consécration de la nouvelle basilique. Cette cellule était accolée à l'oratoire de Saint-Blaise ou Saint-Basile, qui était au nord de la basilique. On notera que le « repos de saint Martin », considéré comme la cellule troglodyte du saint, était aussi accolé au nord de l'abbatiale de Marmoutier (Creissen, Lorans à paraître). La vie d'Hervé possède une tonalité martinienne, avec cette contradiction entre devoir pastoral et tendance érémitique. Contrairement à Martin, Hervé réussit à ne pas être nommé évêque de Tours malgré d'incessantes pressions (Oury 1962).

Anno Othonis XIX° et Roberti regis V°, incensa est ecclesia Beati Martini cum toto castro et XXII ecclesiis. Quo facto, Sanctus Herveus, ecclesiae Beati Martini Turonis thesaurarius, ecclesiam istam Beati Martini totam reaedificavit, destructa et combusta omni operatione Sancti Perpetui archiepiscopi Turonensis, quam super Beatum Martinum aedificaverat. Quae dum fierent, corpus Beati Martini jacuit in parva ecclesia quae est extra claustrum. Quo opere consummato, Sanctus Herveus apud Deum et homines vita et conversatione laudabilis, in insula quae nunc Sancti Cosmae dicitur, parvam ecclesiam aedificavit in honore Sanctorum Cosmae et Damiani, ubi die ac nocte aliquot annis a curis vacans saecularibus, et a mortalium abstractus consortio, unius vel paucorum contentus mancipiorum consortio, oratione jugi et jejuniis necnon et lacrymis irremediabilibus Domini misericordiam implorabat. Sed capitulum Beati Martini carens ejus consilio et auxilio, illum postea revocavit, et ei cellulam juxta oratorium Sancti Basilii tradidit, ubi positus consilium et auxilium praebens, nec a priori sanctitatis religione degenerans, Domino serviebat. Illud oratorium erat juxta matriculam Beati Martini, scilicet ecclesiam Beatæ Mariae de Scrinio, ubi moniales erant, quas idem Herveus apud Bellum Montem posuit, in quo loco tam de rebus propriis, quam de rebus ecclesiae Beati Martini abbatiam construxit

La XIX^{ème} année du règne d'Othon et la V^{ème} année du règne du roi Robert fut incendiée l'église du bienheureux Martin ainsi que tout le *castrum* et vingt-deux églises. C'est pourquoi saint Hervé, trésorier de l'église du bienheureux Martin de Tours, reconstruisit totalement cette église du bienheureux Martin, l'édifice que saint Perpet, archevêque de Tours, avait construit sur le [tombeau du] bienheureux Martin ayant été détruit et brûlé. Pendant ce temps, le corps du bienheureux Martin reposa dans une petite église hors du cloître. Cet ouvrage achevé, saint Hervé, digne d'éloges auprès de Dieu et des hommes par sa vie et ses paroles, édifia dans l'île appelée Saint-Cosme une petite église en l'honneur des saints Cosme et Damien, où, pendant quelques années, jour et nuit, libéré des soucis séculiers et isolé de la communauté des mortels, se contentant de la compagnie d'un ou peu de serviteurs, il implorait la miséricorde du Seigneur par le flot de la prière, par le jeûne et les larmes irrépressibles. Mais le chapitre du bienheureux Martin, privé de son conseil et de son aide, le fit revenir par la suite et l'installa dans une cellule [aménagée] pour lui joutant l'oratoire de saint Basile, d'où il prodigua conseil et aide et, ne faiblissant pas dans la sainteté de la religion, il servait le Seigneur. Cet oratoire était à côté de la matricule du bienheureux Martin, c'est-à-dire de l'église de la bienheureuse Marie de l'Escrignole, où étaient des moniales qu'Hervé installa à Beaumont, où il construisit une abbaye tant grâce à ses biens propres qu'à d'autres appartenant à l'église du bienheureux Martin (traduction Bruno Dufaÿ).

l'indique, la *Chronique de Saint-Julien*, donne celle de 1022 (Salmon 1854 : 230). Son successeur (et sans doute neveu) Sulpice de Buzançais et d'Amboise est attesté en 1023 (Noizet 2003 : 324). La *Grande Chronique de Tours* donne une chronologie plus courte, plaçant la mort d'Hervé en 1012 (Salmon 1854 : 119), en précisant que son successeur Sulpice était trésorier de la collégiale lors de la consécration de l'abbaye de Beaulieu-lès-Loches fondée par Foulques Nerra en mai 1012 (Salmon 1854 : 118 ; Foulon 2005 : 252, 263).

L'autre incertitude concerne l'achèvement de la reconstruction de la basilique Saint-Martin, donnée

essentielle puisque ce fait structure, pour toutes les sources, la vie d'Hervé²¹. En effet, c'est seulement à ce moment-là qu'il s'est retiré pour mener une vie monastique plus conforme à ses vœux, à Saint-Cosme puis à Saint-Martin selon la *Grande Chronique*, seulement à Saint-Martin selon Raoul

²¹ Pierre Martin, dans sa reprise du dossier de la datation de Saint-Martin, reste finalement assez vague sur les dates du chantier (Martin 2010 et 2013). Son objectif était seulement de prouver que la reconstruction datait du début et non de la fin du 11^e siècle, comme admis jusqu'alors. On a essayé, dans les lignes qui suivent, de préciser un certain nombre de points, dans la mesure où ils nous aident aussi à caler la fondation de Saint-Cosme.

Glaber. Celui-ci cite Saint-Martin comme *exemplum* de la fameuse *robe blanche des églises* revêtu par le monde *près de trois ans après l'an mil* (Arnoux 1996 : 165). Il présente sa consécration comme venant à l'achèvement de l'édifice mais, s'il donne la date du 4 juillet, il ne précise pas le millésime²². La date de la consécration est donnée par la *Chronique de Saint-Julien*, qui la fixe au 4 juillet 1014 (Salmon 1854 : 229). On peut retrouver cette même date en combinant deux autres informations : Glaber indique que, à l'occasion de la consécration, le corps de saint Martin fut réinstallé dans l'édifice (Arnoux 1996 : 167-169). Et la *Chronique de Saint-Julien* précise par ailleurs que, depuis l'incendie de 994, ce corps avait été déplacé dans une église en bois construite spécialement dans la clôture canoniale, où il était resté vingt ans²³. Cette date de 1014 est donc recevable : commencée sans doute entre 1001 (nomination d'Hervé à la charge de trésorier) et 1003 (*terminus* donné par Glaber), la nouvelle basilique pouvait être, sinon achevée totalement à ce moment, du moins suffisamment pour qu'elle puisse être consacrée. Et, en 1022, elle l'était pour qu'Hervé y fut inhumé au milieu de la nef (Martin 2013 : § 11).

La seule façon de faire concorder ces diverses informations est d'admettre qu'Hervé soit mort en 1022 et non en 1012. Si elle est erronée, la chronologie de *la Grande Chronique* serait, peut-être, le résultat d'une réélaboration de l'histoire à partir d'une erreur de lecture de la date sur une source antérieure (MXII au lieu de MXXII)²⁴. Une trace de la mort d'Hervé en 1022 est, du reste, peut-être présente même dans le texte de la *Grande Chronique* lorsqu'elle évoque, à cette date, le fait que les moines de Marmoutier prirent à bail

le monastère de Saint-Cosme, *saint Hervé trésorier de l'église du bienheureux Martin de Tours étant décédé*²⁵. Mais il n'y a pas de contradiction formelle, Hervé pouvant être décédé dix ans avant la prise d'effet de ce bail.

En tout état de cause, tous les auteurs depuis dom Oury retiennent la date de 1022. S'il était mort en 1012, Hervé n'aurait pas pu voir l'achèvement de sa basilique en 1014, et encore moins se consacrer ensuite plusieurs années à un mode de vie ascétique. S'il est mort en 1022 au contraire, il a pu savourer cet événement, ce qu'indiquent tous ses biographes. Hervé serait alors demeuré quatre ans à Saint-Cosme et aurait été rappelé à Saint-Martin en 1018, quatre ans avant sa mort.

Il reste à discuter le fait que Saint-Cosme ait réellement été fondé après l'achèvement de la nouvelle basilique Saint-Martin, comme l'indique la *Grande Chronique de Tours*, seul texte, rappelons-le, à préciser ce fait. On peut se demander si la fondation de Saint-Cosme n'a pas été intercalée artificiellement dans le déroulé de la vie d'Hervé, puisque Glaber passe directement de la consécration de la nouvelle basilique à son retrait dans la cellule jouxtant celle-ci. Il est un peu difficile de croire que, uniquement pour satisfaire enfin sa vocation monastique, Hervé ait mis en chantier tout un monastère, où il aurait résidé seul avec un tout petit nombre de serviteurs. Le terme même de « monastère » (*monasterium*, en l'occurrence²⁶) renvoie à des installations communautaires, comme la salle capitulaire, le dortoir et le réfectoire.

On peut envisager que la construction de Saint-Cosme soit, en réalité, antérieure à l'achèvement de la basilique Saint-Martin. Elle aurait été motivée

²² Le 4 juillet n'a évidemment pas été choisi au hasard : c'était déjà la date de la dédicace de la basilique de Perpet en 470, connue sous le nom de fête de la Saint-Martin d'été.

²³ *...in ecclesia lignea quae fuit in claustro XX annis* (Salmon 1854 : 229). *La Grande Chronique de Tours* évoque cette translation sans lui donner de durée et la situe dans une église hors de la clôture (*in parva ecclesia quae extra claustrum*, Salmon 1854 : 116, texte cité ci-dessus).

²⁴ Hélène Noizet considère que, d'une façon générale, les dates données par *La Grande Chronique de Tours* ne sont pas fiables avant le 13^e siècle (Noizet 2003 : 150). A l'inverse, la *Chronique de Saint-Julien* est jugée plutôt fiable par les historiens (Noizet 2003 : 151).

²⁵ *Anno domini MXXII (...), sancto Herveo ecclesiae Beati Martini Turonis thesaurario defuncto, monachi Majoris Monasterii insulam Sancti Cosmae gratia refocillandorum fratrum sub annuo censu a canonicis Beati Martini acceperunt* : L'an du seigneur 1022 (...), saint Hervé, trésorier de l'église du bienheureux Martin de Tours étant décédé, les moines du plus grand monastère [Marmoutier] reçurent l'île de Saint-Cosme en faveur des frères qui devaient être guéris, moyennant un cens annuel aux chanoines du bienheureux Martin (traduction B. Dufaÿ).

²⁶ Actes du chapitre de Saint-Martin et de Marmoutier, déjà évoqués (Noizet 2003 : 360-361).

par le désir d'Hervé, mais peut-être aussi de quelques autres chanoines, de se trouver une retraite où échapper aux nuisances et complications du chantier de reconstruction de la basilique et sans doute d'une partie du bourg de Châteauneuf. Peut-être Hervé pensa-t-il alors à s'établir dans une de ses possessions, l'île de Saint-Cosme.²⁷ Naturellement, la dimension spirituelle et l'aspiration à un mode de vie monastique et même ascétique ont certainement joué. On sait en effet qu'il avait souhaité être moine à l'abbaye de Fleury à Saint-Benoit-sur-Loire, mais que son père le lui avait interdit et lui avait fait conférer en compensation la fonction de trésorier de Saint-Martin par le roi Robert le Pieux, sans doute comme tremplin pour devenir évêque de Tours (Oury 1962).

Cette attitude fait écho aux critiques que subissaient aux 10^e et 11^e siècles les communautés religieuses et qui entraînaient les réformes grégorienne et clunisienne. Certains devaient, en toute sincérité, aspirer à un mode de vie plus évangélique. Le chapitre de Saint-Martin a ainsi subi les foudres d'Odon de Cluny (879-942) qui, après avoir été chanoine de Saint-Martin, est devenu abbé de Cluny à partir de 927²⁸. Dans un sermon rédigé entre 937 et 942, il fustige « l'abandon de la religion », le « déshonneur par les vêtements laïcs ou trop pompeux », la présence de femmes... (Noizet 2003 : 270-271). Cet « amour des plaisirs mondains » reproché souvent aux communautés canoniales a entraîné chez certains la recherche d'une règle plus austère.

Pour pouvoir agrandir l'édifice qui datait du 5^e siècle, Hervé transféra, avant 1007,

les moniales de Notre-Dame de l'Escrignole, qui jouxtait le bâtiment, dans un nouveau couvent à un bon kilomètre au sud-est, à Beaumont²⁹. Comme pour Saint-Cosme peut-être, le terrain était dans sa mouvance (il lui a été « cédé » par un de ses vassaux avec l'autorisation du roi Robert le Pieux) et, comme à Saint-Cosme, il existait sur place un oratoire, ici dédié à Notre-Dame³⁰.

On peut se demander si la construction du *monasteriolum* de Saint-Cosme n'a pas obéi aux mêmes nécessités, et permis de reloger quelques chanoines à une grosse demi-heure de marche, en attendant que le quartier canonical redevienne plus habitable (figure 2) ; la fondation de Saint-Cosme est d'ailleurs évoquée dans le même paragraphe de la *Grande Chronique de Tours* que le déplacement des moniales (Salmon 1854 : 117). Alors qu'il pouvait effectuer facilement des aller-retours pour concilier ses responsabilités et sa vocation monastique, Hervé s'y serait finalement retiré définitivement (du moins le croyait-il...) à l'achèvement de la basilique, sans doute en 1014. Du reste, même si l'on accepte l'analyse de la *Grande Chronique de Tours*, le projet a dû être lancé au moins en 1013, si Hervé a souhaité qu'un monastère puisse l'accueillir après la consécration.

Au bilan, la seule certitude est que le monastère de Saint-Cosme a été fondé par Hervé de Buzançais entre 1001 et 1022. On peut, en toute vraisemblance, resserrer cette fourchette à 1003-1013/1014. Naturellement, les datations archéologiques n'atteignent pas ce niveau de précision et ne nous sont donc d'aucun secours.

Après son départ de Saint-Cosme, en 1018 sans doute, Hervé se serait retrouvé avec des locaux dont il n'avait plus l'usage : il aurait alors imaginé de les rentabiliser en les louant à l'abbaye de Marmoutier. Il proposa, en effet, à celle-ci que « douze moines ou plus » viennent s'installer

²⁷ L'île de Saint-Cosme était peut-être, en effet, sous la dépendance directe d'Hervé, comme cela avait été le cas pour son prédécesseur Robert, à partir de 915 (cf. ci-dessus § 1.3.1). Rien ne permet dans les sources de supposer que cette île serait restée liée au trésorier (en même temps ou non qu'au cellérier), mais c'est une hypothèse qui n'est pas à écarter. Ce qui est sûr, c'est que, dès le début du 11^e siècle, le trésorier de la collégiale disposait en propres de terres et de biens, dont il dota notamment l'abbaye de Beaumont (Noizet 2003 : 326).

²⁸ Sans preuve, dom Oury (1962 : 25) suppose qu'Odon s'était déjà retiré à Saint-Cosme ; son biographe, Jean l'Italien, évoque le fait qu'Odon avait construit un ermitage à deux milles de la ville de Tours, mais sans en préciser l'emplacement.

²⁹ Noizet 2007 : 182-183. Le site de l'abbaye vient de faire l'objet d'un important diagnostic d'archéologie préventive (Fouillet 2018).

³⁰ *Chronique de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours*, éd. Grandmaison, 1877 : 8. Cette chronique est une compilation de textes divers, sans doute réalisée au 18^e siècle.

à Saint-Cosme³¹. D'après la charte de Saint-Martin qui en fait état, la concession concernait l'île, le monastère et deux écluses à poissons (*sclusae*³²) sous la gestion du cellérier Hugues ; le cartulaire de Marmoutier y ajoute « la région de la rive de la Loire située vers l'île » (Noizet 2003 : 360-361)³³. D'après la *Grande Chronique de Tours*, le bail prit effet en 1022, à la mort d'Hervé (Salmon 1854 : 119).

La capacité d'accueil du monastère n'était donc pas négligeable. À titre de comparaison, à la fin du 13^e siècle, seuls cinq prieurés clunisiens d'île-

³¹ A cette époque, le secteur était sous la dépendance de Gelduin I^{er} de Saumur, comme l'indique le cartulaire de Marmoutier, car Hervé dut avoir son accord pour concéder l'île et son monastère à Marmoutier. Gelduin I^{er} (mort après 979 et avant 996) était un vassal fidèle du comte de Blois, qui l'aurait fait seigneur de Saumur en 966. A l'époque d'Hervé, c'est son fils, nommé également Gelduin, qui avait hérité du fief. Avant 998-1004, celui-ci a été possessionné à Tours par le comte de Blois Eudes sur une terre appartenant au chapitre de la collégiale Saint-Martin, qui jouxtait Châteauneuf. Au début du 11^e siècle, le chapitre s'appuya sur le comte d'Anjou pour contrebalancer à Tours l'influence du comte de Blois (sur le rôle du comte de Blois à cette période pour la collégiale Saint-Martin, voir Noizet 2003 : 314-315). La famille de Buzançais, qui donna peut-être trois trésoriers à Saint-Martin entre 966 et 1027, dont Hervé qui fonda Saint-Cosme, était parmi les fidèles des comtes d'Anjou (Boussard 1961 : 78 ; Guillot 1972 : vol. 1, 23-25, 283-285, 291 ; mais Oury 1962, les apparentant aux Gelduin de Saumur, en fait du coup des vassaux du comte de Blois...). C'est l'angevin Foulques Nerra qui éleva vers 1015-1020 une motte à la confluence de la Loire et de la Choisille, sur la rive droite en face de Saint-Cosme ; Eudes l'assiégea en vain (Couderc 1987 : 412). C'est sans preuve que le docteur Ranjard (1948 : 25) attribue la construction de l'église de Saint-Cosme à Gelduin de Saumur au 10^e siècle.

³² Ce mot évoque les installations dans le lit du fleuve ; le texte de 900 n'évoquait qu'une « zone de pêche » sans mentionner d'installations particulières. On ne peut donc comparer la capacité de production de Saint-Cosme pour ces deux périodes. On a dessiné une passe à poissons à deux écluses dès le 10^e siècle sur le plan général de la **figure 11** (voir aussi le dessin de Renaud Pennelle ci-dessus).

³³ « *Herveus (...) adiunxit ecclesiam suam et regionem insulae in Ligeris ripa positam* » (Noizet 2003 : 361). Cela signifie que le monastère avait déjà commencé à étendre son emprise foncière sur la rive sud de la Loire, où des métairies sous sa dépendance sont attestées dans les sources de l'époque moderne. Ceci est peu compatible avec l'image d'un Hervé solitaire passant ses journées en prières et en macérations dans un lieu construit très peu d'années avant la conclusion de cet accord avec Marmoutier...

de-France sur quarante comptent plus de quinze moines, la moyenne étant plutôt de cinq (Racinet 2001) ; pour la même époque, le nombre de moines du prieuré clunisien de Ronsenac, en Charente, de taille comparable à Saint-Cosme, comptait entre sept et neuf moines (Charvin 1965, cité par Brudy 2010 : 152). Le chiffre douze a évidemment une valeur symbolique et renvoie aux Apôtres. Mais cela peut se traduire concrètement : en 986, ce sont bien douze moines (= Apôtres) + un abbé (= Jésus) qui furent envoyés de Cluny à Marmoutier. En 1142, le chapitre de la collégiale Saint-Mexme de Chinon comptait douze membres (Lorans 2006). Le *monasterium* n'était donc sans doute pas si petit que cela, mais il l'était, certes, par rapport aux grands établissements tourangeaux qu'étaient Saint-Julien, Saint-Martin et Marmoutier, même s'ils avaient été affaiblis aux 9^e-10^e siècles à cause des raids vikings : en 1002, Saint-Julien comptait quarante moines, et Marmoutier vingt-six à la même époque (Oury 1964 : 85 et 91) ; au 12^e siècle, le chapitre de Saint-Martin comptait cent cinquante prébendés (Noizet 2003 : 463).

De son côté, Marmoutier avait tout intérêt à une telle transaction qui lui permettait de prendre pied sur la rive gauche du fleuve, alors que ses possessions se cantonnaient à la rive droite. Un siècle plus tard, on observe d'ailleurs le phénomène inverse : en 1119, Saint-Martin acquiert les droits sur le port de Saint-Cyr, ce qui lui permet de maîtriser les deux rives du fleuve juste en aval de Tours, Saint-Cosme étant alors retourné dans la pleine dépendance des chanoines (Noizet, Carcaud, Garcin 2004).

Il est possible aussi que la dédicace aux saints Cosme et Damien ait favorisé le transfert de moines malades, comme semble le préciser le texte de la *Grande Chronique de Tours* (*gratia refocillandorum fratrum* : Salmon 1854 : 119)³⁴.

³⁴ Dom Oury (1962 : 26), parlait déjà de Saint-Cosme comme d'une « maison de repos » pour Marmoutier. Deux thèses d'anthropologie sous la direction d'Elisabeth Lorans sont en cours sur ces questions du rôle des établissements monastiques dans l'administration des soins, à partir notamment des squelettes de Marmoutier et de Saint-Cosme, par Valentin Miclon et Samuel Bédécarrats (Bédécarrats, Miclon 2016 ; Bédécarrats à paraître ; Bédécarrats et al. à paraître).

Ce transfert de moines de Marmoutier à Saint-Cosme peut s'interpréter peut-être aussi comme une ultime conséquence des soubresauts qui venaient d'agiter l'abbaye. Suite aux graves désorganisations des 9^e-10^e siècles, c'est le chapitre de Saint-Martin qui en avait pris le contrôle en y installant une vingtaine de chanoines. L'abbaye fut restaurée en 986 grâce à l'arrivée de moines de Cluny, mandés par le comte de Blois Eudes. Ceux-ci furent finalement renvoyés à Cluny en 998 et l'abbaye passa sous le contrôle de l'abbé de Saint-Julien, Gauzbert, qui cumula les deux charges jusqu'en 1007 (Oury 1964 ; Noizet 2003 : 301-302 ; Noizet 2007 : 124-126). Il n'est pas exclu que vers 1020, la recomposition des effectifs de Marmoutier ait entraîné des dissidences, et que certains se soient sentis plus d'affinités avec la vie menée à Saint-Cosme. Le fait qu'Hervé de Buzançais envisage la venue de « douze moines ou plus » montre qu'il n'excluait pas la création d'un chapitre indépendant, ce qui conforte l'idée d'une véritable dissidence de Marmoutier. En effet, depuis le 9^e siècle, ce nombre de douze était nécessaire pour l'installation d'un chapitre autonome (Bord, Gross 2016 : 97).

Les moines de Marmoutier n'avaient pas le monopole de l'usage des lieux. Vers 1070, c'est, certes, de Marmoutier que viennent les vêtements monastiques attribués à saint Gauthier de Pontoise, résidant alors à Saint-Cosme (Oury 1963). Mais celui-ci était un moine de la région parisienne qui souhaitait s'éloigner de sa communauté d'origine qui l'avait fait abbé malgré lui et qui trouva refuge sur l'île. De même, le célèbre Bérenger de Tours ne venait pas de Marmoutier mais de Saint-Martin. En délicatesse avec l'Église à cause de ses positions sur l'Eucharistie, il fut assigné à résidence à Saint-Cosme après 1060, avec quelques

chanoines ; il y mourut en 1088³⁵. On retrouverait donc aussi cette notion de dissidence, de mise à l'écart de certains membres des communautés, ici pour Saint-Martin. Le fait que Saint-Cosme soit dans une île en favorisait l'isolement, ce qui pouvait être considéré comme une mesure de coercition (pour Bérenger) ou de protection (pour le réfugié Gauthier, les amateurs de vie austère et recluse ou les malades gravement atteints).

Il n'agissait pas d'un ermitage misérable, comme le considèrent certains auteurs³⁶, et cela ne doit pas étonner s'il était envisagé par Hervé de Buzançais d'y accueillir douze moines de Marmoutier (« ou

³⁵ Bérenger était un théologien et philosophe né à Tours entre 998 et 1005. Formé par la prestigieuse école de la cathédrale de Chartres, il devint chanoine de Saint-Martin de Tours vers 1025, puis, en plus, chanoine de la cathédrale d'Angers à partir de 1040. Il s'est rendu célèbre par son analyse symbolique de la Bible et des rites du catholicisme, appuyée sur des considérations de logique rationnelle et non de foi religieuse. En particulier, il nia le fait que le Christ soit réellement présent dans l'Eucharistie. En cela, il fut une sorte de précurseur du protestantisme. Il fut condamné par divers conciles de 1050 à 1079, et fut même emprisonné quelques mois en 1050. La date d'arrivée de Bérenger à Saint-Cosme n'est pas connue avec certitude. La *Grande Chronique de Tours* la situe en 1060, date retenue par Noizet 2003 : 361 (et Noizet 2007 : 188), si l'on lit qu'il y resta vingt-huit ans avant sa mort, et non dix-huit selon Oury 1963 : 328. Ce dernier retient pour cette arrivée une date postérieure au concile du Latran qui le condamna en 1079, condamnation qui aurait entraîné sa retraite à Saint-Cosme ; c'est aussi l'opinion de Ranjard 1948 : 258 et Lelong 1977 : 224. Le texte ne peut permettre de trancher, car il évoque la dissidence de Bérenger au présent, or celle-ci est officielle depuis les conciles de Tours en 1050 et de Rome en 1055 (« *Tunc Berengarius a Roma discedens Turonis venit, ibique in insula quae Sancti Cosmae dicitur* » - Salmon 1854 : 125). Toutefois, la date de 1060 est la plus vraisemblable, car elle coïncide avec son expulsion par le comte d'Anjou Geoffroy Martel de la ville d'Angers où il était chanoine laïc de la cathédrale. Sur la découverte de la présumée sépulture de Bérenger à Saint-Cosme, voir Nobileau 1878 et ci-dessous § 2.4.3.

³⁶ Par exemple Duret-Molines 2003 : 333 : « [Saint-Cosme] acquiert une vocation érémitique grâce à Hervé », ou encore Oury 1963 : 329, qui invente pour Gauthier « un ermitage à proximité du monastère ». Vocabulaire repris par Noizet 2003 : 361, qui parle du « petit ermitage de l'île Saint-Côme » (encore en 2007 : 186). Lelong 1977 : 234 reprend sans le citer la notation de Plailly 1843-1844 : 24, qui indique que, quand Bérenger vint s'installer à Saint-Cosme « l'île était sans habitants, on n'y voyait que la retraite d'Hervé dont les ronces et les épines interdisaient l'entrée. » Mais ce dernier ne donne pas sa source.

plus »). Bérenger vivait avec d'autres chanoines³⁷, et si l'on nous dit que Gauthier « se cachait », ce n'était pas du monde, mais de sa communauté francilienne ; il fut d'ailleurs rapidement « visité par les habitants de cette ville [de Tours] » et dénoncé par un pèlerin de passage à Saint-Cosme, signe que le lieu était fréquenté. Bien plus, l'auteur de sa *Vita*, qui n'est pas un moine tourangeau, qualifie Saint-Cosme de « célèbre retraite », ce qui indique un certain rayonnement. Celui-ci était peut-être dû, au moins en partie, à une renommée médicale grâce à des chirurgiens placés sous le patronage efficace des saints Cosme et Damien.

Le monastère d'Hervé a été la grande découverte archéologique du diagnostic de 2006 et des fouilles de 2009-2010. Jusqu'alors, on pensait que l'église d'Hervé était représentée par des

³⁷ Ce qui n'empêche pas Ranjard 1948 : 258 d'écrire que « Bérenger se trouvait très probablement dans la solitude »...

parties considérées comme primitives de l'église romane dont les ruines subsistent sur le site (Duret-Molines 2003)³⁸. Cela soulevait un certain nombre de difficultés, l'édifice étant clairement plutôt daté du 12^e siècle. La découverte d'une autre église, attribuable au début du 11^e siècle, et de plusieurs bâtiments associés, a permis de régler ce problème et nous donne une image de ce premier monastère (certes partielle, compte-tenu des conditions et objectifs de la fouille évoqués ci-dessus, qui excluaient en principe les niveaux antérieurs au 12^e siècle). Ces découvertes sont détaillées ci-dessous § 2.4.

³⁸ Un texte de 1742 publié en 1931 par le chanoine Guignard, passé inaperçu, mentionnait pourtant clairement *l'ancienne chapelle et première église, avant qu'on eût bâti celle qui a été démolie, qui paraissait avoir été bâtie par Louis XI* (Guignard 1931 : 80). La lecture du dossier de réunion de la manse de Saint-Cosme au chapitre de Saint-Martin en 1742 ne laisse d'ailleurs pas de doute à ce sujet, mais il n'avait jamais été exploité par les chercheurs.

1.3.3. De la refondation de 1092 à l'instauration de la commende en 1480

La cohabitation de religieux aux conceptions monastiques différentes (moines de Marmoutier et chanoines de Saint-Martin), relevant de deux établissements distincts eux-mêmes en compétition, ne pouvait pas durer indéfiniment. Ainsi la *Grande Chronique de Tours* fait état d'un conflit entre Marmoutier et Saint-Martin qui se traduit par l'expulsion des moines de Marmoutier hors du prieuré (Salmon 1854 : 120³⁹).

Les rapprochements avec Marmoutier avaient dû inquiéter la collégiale qui reprit la main en fondant,

³⁹ ... *sed postea rebelles canonicis fuerunt, justitiam loci ecclesiae Majoris Monasterii vindicantes, et ob hoc iudicio procerum et clericorum ab insula sunt ejecti (...mais par la suite ils furent rebelles aux chanoines, demandant justice à l'église du plus grand monastère [Marmoutier], et ils sont expulsés de l'île par la justice des nobles (?) et des clercs)*. Cette phrase s'enchaîne avec celle qui évoque l'accensement de l'île de Saint-Cosme à Marmoutier, citée ci-dessus § 1.3.2).

en 1092, un monastère de chanoines réguliers en bonne et due forme. C'est en tous cas l'analyse qui prévalait au 18^e siècle chez les chanoines de Saint-Martin : *dans l'origine quelques chanoines de notre Eglise désirant mener une vie plus séparée du monde choisirent cette isle pour leur retraite. Le chapitre entra dans leurs vues, et pour affermir cet établissement se porta à leurs assurer la propriété de l'isle de St. Côme et à leurs successeurs. C'est ce qui résulte d'un acte solennel de notre chapitre de l'année 1092. L'esprit de cette instituë étoit de faire des chanoines réguliers sous le titre de Saint Martin. C'est l'impression que donnent toutes les dispositions de cet acte, car on y voit une crainte que ces chanoines qui embrassoient la retraite ne*

*fussent changés ou transmués en la possession d'un autre Saint*⁴⁰.

La dimension spirituelle est, bien sûr, mise en avant par les textes liés à la refondation du monastère, en 1092 : à cette date, il s'agissait pour les religieux de *résister aux vices & suivre les vertus (...)* *Pour ce quelques chanoines de S. Martin (...) se sont eslevés en l'an mil quatre vingts & douze, lesquels après avoir dormy leur somme avec une joyeuse douceur d'excessives délices, mignardez & nourris au giron de fortune favorable, mirent en arrière & mesprisèrent enfin les plaisirs mondains, tant de cœur que de jouissance, & se sousmirent à se glorifier en un vil habit de discipline austère, rendans communs à ceux de leur habit, tous les biens que particulièrement ils possedoient, & et qu'ils pouvaient par après honnestement acquérir. Et esleurent pour la place en laquelle ils devoient vivre souz telle discrétion, l'Isle qui s'appelle S. Cosme, cogneuë de plusieurs, en laquelle il y avoit seulement une chapelle fondée, où presque personne n'habitoit.*⁴¹

Le prieuré Saint-Cosme fut maintenu dans la stricte dépendance de la maison-mère. Ainsi, la communauté n'avait pas de prieur. En effet, la charte de fondation précise que celle-ci ne pourra en élire un que si le nombre de ses membres s'accroît. Létard, un des compagnons de Bérenger, semble avoir été à la tête de l'équipe mise en place : la *Grande Chronique de Tours* le cite en premier et c'est à lui (et à un dénommé Ingon) que la charte

de fondation fut remise, la veille de Noël, sans doute en tant qu'il était secrétaire de Saint-Martin. Il était entouré de Rainard, chantre, Umbert, prêtre, Jobert, jeune homme versé dans la connaissance des lettres (pour faire office d'écolâtre, de copiste ou de secrétaire ?) et Hugues, médecin⁴².

Ces cinq chanoines dont nous connaissons les noms constituent l'encadrement ordinaire d'un prieuré et peut-être y en avait-il d'autres avec eux. La charte de fondation évoque, en effet, le désir de « quelques chanoines de Saint-Martin » de mener une vie monacale plus rigoureuse. Ce nombre indéterminé devait en tous cas être inférieur à douze, puisque la même charte prévoit que, s'ils dépassent ce nombre, les chanoines pourront élire leur prieur, mais seront tenus de participer à la procession des Rogations avec leurs collègues de la collégiale Saint-Martin.

Cette première équipe bâtit de nouvelles infrastructures (phase 6, cf. ci-dessous § 2.5.1.1 et 2.5.3.1), puis put accueillir d'autres moines⁴³. Ce nombre est estimé de 10 à 12 *chanoines réguliers* lors d'une histoire de la fondation écrite par les chanoines de Saint-Martin au moment

⁴⁰ *Requête de Messieurs de St. Cosme à Messieurs de St. Martin portant position de leurs états*, lettre copiée dans le dossier de *Réunion de la manse...* en 1742, p. 6.

⁴¹ Traduction par Pierre de Ronsard de l'original latin de l'acte de fondation du prieuré de Saint-Cosme en 1092, imprimé en 1637 (FRAD037 G505). La charte de fondation est partiellement publiée par Noizet 2003 : 362-363. Les documents liés à la réunion de la manse de Saint-Cosme à la fabrique de Saint-Martin en 1742 résument cela de diverses façons : *quelques chanoines (...) déterminés par l'amour de la retraite, prièrent le chapitre de leur laisser la liberté de se retirer dans l'isle de Saint-Cosme* (p. 51) ; *quelques chanoines (...) ayant formé le dessein de mener une vie régulière demandèrent au chapitre l'isle de Saint-Cosme pour y fixer leur retraite* (p. 76), qui la leur accordèrent *pour soutenir leur piété et leur amour de la retraite* (p. 104) (*Réunion de la manse de Saint-Cosme et des offices claustraux à la fabrique, 21 mars 1742*, archives diocésaines de Tours, registre xxx).

⁴² *Anno Domini MXCII (...) quidam canonici Beati Martini, relicti suis honoribus et praebendis, in vigilia Natalis Domini, se ad Sanctorum Cosmae et Damiani insulam contulerunt, vincti compede Chrisit, et sub disciplina canonicae regulae Domino servituri, quorum nomina haec sunt : Letardus canonicus et secretarius Beati Martini, Rainardus succentor, Umbertus sacerdos matutinalis, Jobertus adolescens litterarum scientia eruditus, et Hugo physicus.* (Salmon 1854 : 128). L'autel matutinal était un autel secondaire généralement situé au fond de l'abside alors que l'autel majeur était à l'entrée du chœur ou à la croisée du transept ; il est probable que Umbert tenait ce titre de ses fonctions à Saint-Martin, ce qui ne préjuge pas de la présence d'un autel matutinal à Saint-Cosme dès 1092. Le terme de *physicus* apparaît dans la désignation des moines médecins à partir du 12^e siècle, remplaçant le terme *medicus* (Lanotte 1998 : 57) ; cela signale un plus haut degré de connaissance théorique, sans doute à mettre en lien avec le développement des universités et de l'enseignement médical (merci à Samuel Bédécarrats pour cette référence et cette analyse).

⁴³ *Ceux-ci [les cinq mentionnés par la Grande Chronique] construisirent aussitôt les installations appropriées et ils accueillirent par la suite d'autres [religieux] dans leur communauté (Isti simul sua conferentes officinas construxerunt, et alios quosdam deinceps in suum consortiam asciverunt ; Salmon 1854 : 128).*

de la dissolution du prieuré Saint-Cosme⁴⁴. La *Grande Chronique de Tours*, à l'année 1102, évoque un couvent [comptant] pour la première fois quinze chanoines et plus ; il est donc possible qu'au 12^e siècle, le prieuré ait compté douze moines ou un peu plus, et ait pu élire un prieur⁴⁵. Mais il n'est pas certain que cet état de chose dura. Avant l'instauration des prieurs commendataires, en 1480 (cf. ci-dessous § 1.3.4), les sources ne nous ont laissé que le souvenir de sous-prieurs (ou prieurs claustraux)⁴⁶. A la disparition du prieuré Saint-Cosme, en 1742, les religieux n'y étaient plus que cinq⁴⁷ ; ils n'étaient déjà que sept du temps

⁴⁴ En 1740, le *brevet royal portant extinction de la manse conventuelle et offices claustraux du prieuré de Saint-Cosme* fait une sorte d'historique de la situation de dépendance du prieuré par rapport à la collégiale Saint-Martin : *lequel prieuré est aujourd'hui en commande (...), que lad communauté, qui dans les premiers tems étoit composée de 10 a 12 chanoines réguliers se trouvant depuis plus de cent ans reduite a 5 ou 6 sujets*, etc. (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 12).

⁴⁵ *...factus est primo conventus in ecclesia Sancti Cosmae de Insula quindecim et amplius canonicorum* (Salmon 1854 : 130). Ceci laisse entendre qu'il a pu y en avoir davantage. L'apogée du nombre de chanoines correspond peut-être à la création d'un chœur liturgique fermé, dans la nef de l'église, dans les années 1160, qui pouvait contenir de 16 à 18 stalles (§ 2.5.1.2.1).

⁴⁶ Sources, il est vrai, non antérieures à la fin du 14^e siècle. Un sous-prieur (*subdecanus*) est mentionné par une inscription sur une pierre tombale de l'église de la fin du 14^e ou du début du 15^e siècle (cf. tome 2, volume 1). La mention textuelle la plus ancienne repérée d'un sous-prieur (anonyme) date de 1433 (*Inventaire des titres des 4 offices claustraux de Saint-Cosme réunis à la fabrique St. Martin en 1742*, FRAD037, G520, p. 5). Par la suite, contrairement aux prieurs, nommés par le roi, les sous-prieurs restent élus par la communauté. Ainsi, en 1581, un acte précise que *le soubz-prieur sera eslu et nommé par lesdicts religieux [de Saint-Cosme] de trois ans en trois ans* (FRAD037, G523, fol. 96 r^o-v^o). C'est à son sous-prieur que Ronsard se confesse lors de sa mort en 1585 à Saint-Cosme, et c'est lui qui accueille les personnalités venues visiter Ronsard agonisant (Blanchemain 1867 : 48 et 209). C'est lui aussi qui va présenter en 1572 au chapitre de Saint-Martin une lettre de Ronsard s'excusant de ne pouvoir assurer sa participation aux offices canoniaux de la collégiale (éd. Blanchemain 1855 : 299-301 ; Blanchemain 1867 : 174).

⁴⁷ En 1736, *la communauté se trouve réduite à cinq personnes et se trouve chargée de cinq domestiques* (*Réunion de la manse de Saint-Cosme et des offices claustraux à la fabrique, 21 mars 1742*, p. 9 et 2). Le *Journal d'un habitant de Tours au 18^e siècle* (BSAT, n°10, p. 154), ainsi que le registre paroissial de la Riche, à la date de 1743 (Guignard 1931 : 81), estiment qu'ils étaient cinq ou six.

de Ronsard, quatre titulaires des offices claustraux (sous-prieur, aumônier, hôtelier et sacristain) et trois religieux profès⁴⁸. Ce nombre de sept paraît constant pour le 17^e siècle encore (cf. tableau des offices claustraux en fin de volume).

La charte fait usage du diminutif *ecclesiola* pour qualifier l'église de Saint-Cosme, ce qui paraît adapté à la réalité de la petite église du 11^e siècle découverte en fouille (église n°2, cf. § 2.4.1). Quand elle utilise le terme d'*ecclesia*, le sens du mot n'est pas technique : il est fait allusion à la fréquentation de l'église par les populations, autant comme institution que comme monument. En revanche, l'acte de confirmation de cette fondation par Louis VI en 1118 mentionne uniquement une *ecclesia* (Actes de Louis VI, n°136 ; Noizet 2003 : 363). On peut y voir l'indice qu'un nouvel édifice venait d'être construit, plus conforme au statut et à la taille de la nouvelle communauté. C'est sans doute la nouvelle église construite après la fondation de 1092 (église n°3, cf. § 2.5.1.1).

La charte insiste sur le mode de vie de cette communauté, qui se rapproche de celui des moines (retraite, pauvreté, célibat, vie communautaire). Bien que cela ne soit pas précisé, leur règle fut sans doute celle de Saint-Augustin ; c'était en tout cas celle qui était appliquée lors de la dissolution du prieuré en 1742. « Comme les chanoines séculiers, les chanoines réguliers sont des clercs qui assurent quotidiennement le service liturgique dans leur église : simplement, étant donné qu'ils choisissent la pauvreté, le célibat et la vie commune, ils se sont rapprochés progressivement des moines. Cette fondation de Saint-Côme s'inscrit dans un

⁴⁸ Acte de 1571 passé entre Pierre de Ronsard et Jean Fortin, au sujet d'une galerie construite au-dessus de la rivière de la Choisille, près du pont de la Motte. Sont mentionnés : Jacques Desguez, aumônier ; Toussaint Morand, sous-prieur ; Adam Ougier, secrétaire (= sacristain) ; Jean Maillat, hôtelier ; Jean Garnier, Mathurin Thibault et Jean Bellot, religieux profès (Bulletin de la Société Archéologique de Touraine, n°12, p. 103). Acte de 1581 précisant les *menues rentes dues a la recepte de Saint-Cosme et laissées aux religieux pour leur nourriture et entretien par Maître Pierre de Ronsard prieur commendataire dudit lieu*. Sont cités : Jacques Desguez, aumônier ; Artur Aubry, sous-prieur ; Jean Belot (secrétaire = sacristain) ; Jean Maillat, hôtelier ; Jean Garnier, Gilles Daguet et Jacques Bruneau, religieux profès (FRAD037 G523, fol. 94 v^o).

mouvement qui se manifeste par ailleurs dans toute l'Europe chrétienne à la fin du XI^e siècle. C. Dereine (Dereine 1951) a montré que l'émergence de cette nouvelle famille canoniale, liée le plus souvent à la règle de saint Augustin, était perceptible entre 1080 et 1150. » (Noizet 2003 : 362).

Le texte est évidemment avare de détails concrets sur le site de Saint-Cosme à ce moment. Il est vanté parce qu'il doit permettre aux futurs chanoines de mener une vie retirée du monde et vouée à la prière. Il ne faut pas cependant tirer des formules employées par le rédacteur la vision d'un site alors abandonné. L'île était d'ailleurs bien connue (*pluribus notam*). S'il précise que l'église n'était utilisée que par un petit nombre d'habitants, cela peut n'être qu'un *topos* littéraire destiné à mettre en valeur le choix de solitude des chanoines⁴⁹. Mais, même si la notation est réaliste, outre que ce nombre n'est pas nul, il faut comprendre qu'il s'agit de personnes extérieures au monastère. Cela n'évoque pas à mon sens la taille de la communauté à cette époque mais sa faible implication dans l'encadrement des populations avoisinantes, lesquelles d'ailleurs étaient peu nombreuses⁵⁰. Et, encore une fois, n'oublions pas que Saint-Martin était l'un des plus importants pèlerinages de la Chrétienté, Châteauneuf grouillant de pèlerins et de marchands, et qu'en comparaison Saint-Cosme pouvait bien passer pour une solitude désolée...

Le monastère de Létard et ses successeurs est mieux connu que celui d'Hervé, mais davantage par ses vestiges que par les textes. Il n'apparaît dans les sources qu'au travers de bulles papales de confirmation des privilèges du chapitre de Saint-Martin ou de mentions de bienfaiteurs. On note ainsi une « *salve* » de confirmations : les papes Honorius II en 1129, Innocent II en 1131, Luce II

en 1144, Alexandre III en 1170, qui reprend les précédentes (Noizet 2003 : 88 et 363). Un diplôme royal et deux bulles pontificales, entre 1118 et 1131, confirment que Saint-Cosme constitue un « membre de l'église de Saint-Martin »⁵¹. Cette dépendance est rappelée pour 1208 lors du conflit qui marqua la succession épiscopale de l'évêque de Tours Geoffroy de la Lande⁵². Le rituel de Saint-Martin du début du 13^e siècle précise les liens de dépendance : permission du chapitre de Tours pour l'élection du chef de la communauté, obligation de participer à certaines processions et rites liturgiques (Farmer 1991 ; Noizet 2007 : 209-210)⁵³. Même Ronsard est obligé de demander aux chanoines de Saint-Martin l'autorisation de ne pas participer aux offices auxquels il était tenu, et obtient en 1572 l'autorisation de se faire remplacer pendant un an⁵⁴. Cette dépendance fut maintenue jusqu'au bout, puisque, lors de la désaffectation du prieuré, les cinq ou six religieux résidant à Saint-Cosme furent rattachés à Saint-Martin.

Des mentions de bienfaiteurs sont connues à partir du second tiers du 12^e siècle et jusqu'à la fin du 13^e siècle, notamment par l'obituaire de Saint-Cosme (Nobileau 1876-1879 : 280-285). Ce sont de hauts personnages de l'entourage royal ou des ecclésiastiques de Tours :

- Robert de la Marche, prieur de Cheillé
- Gauthier, trésorier de Saint-Martin (†1134)
- Hugues de France, fils du roi Louis VI (v. 1122-v. 1140), frère d'Henri, trésorier de la collégiale de 1139

⁴⁹ « *locum autem in quo sub tali viverent discretione elegerunt sibi insulam pluribus notam quæ dicitur Sancti Cosmæ, in qua tantum fundata ecclesia nullo vel raro fruebatur habitatore* » (Noizet 2003 : 363).

⁵⁰ Voir la reconstitution de la topographie historique des environs de Saint-Cosme aux 11-12^e siècles (Dufaÿ, dir. 2014 : 60-66) : le village de Saint-Anne, à l'est du prieuré, n'existait pas, et il ne devait y avoir que de rares fermes le long de la route de Tours à Poitiers (voir [figure 5](#)). Saint-Cosme n'est d'ailleurs jamais devenu un prieuré-cure.

⁵¹ 1118 : acte de Louis VI (n°136) ; bulle d'Honorius II du 19 décembre 1129 et d'Innocent II le 28 octobre 1131 (Noizet 2007 : 190). Cette formule est encore reprise en 1374 dans une ordonnance de confirmation des biens de la collégiale par le roi Charles V (*Lettre de Sauvegarde royale pour le prieuré de Saint-Cosme et de Saint-Damien dans les Fauxbourgs de Tours*, dans : *Ordonnances des Roys de France de la troisième race rassemblées par ordre chronologique*, tome 6, Paris : Imprimerie Royale, 1741 : 102 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k118974b/f193>)).

⁵² *Grande Chronique de Tours* (Salmon 1854 : 151).

⁵³ A l'inverse, le chapitre de Saint-Martin faisait chaque année au mardi de Pâques une procession-pèlerinage à Saint-Cosme (Jarry 1961 : 127).

⁵⁴ Lettre écrite en latin par Ronsard au chapitre de Saint-Martin de Tours, en date du 11 novembre 1572 (éd. Blanchemain 1855 : 299-301).

à 1149 auquel on doit peut-être la construction de l'église n°4 (cf. ci-dessous).

- Renaud de Frénaud, chanoine de Saint-Martin (†1153)
- Barthélémy de Vendôme, archevêque de Tours (†1175)
- Richard, vicomte de Beaumont (†1199)
- Eudes, doyen de Saint-Martin (†1246)
- Jean de Preuilly, chanoine de la cathédrale de Tours (†1260)
- Guy (ou Geoffroy) de la Bussière, archidiacre de Tours en 1266
- Etienne de la Haie, chantre de la collégiale Saint-Martin
- Philippe III, fils de saint Louis (†1285)
- le roi Charles V confirme en 1374 l'acte de Louis VI de 1118 et sa protection à Saint-Martin et au prieuré Saint-Cosme⁵⁵.

Le sceau en plomb d'une bulle de Célestin III (pape de 1191 à 1198) a été retrouvé lors du diagnostic (en position secondaire dans le cimetière nord du prieuré, dans un remblai des 13-14^e siècles) (**photo 8**). Nous connaissons une bulle de ce pape qui concerne la collégiale Saint-Martin, en date du 30 août 1195. Celui-ci stigmatise l'inconduite et l'absentéisme des chanoines, ainsi que la mauvaise gestion de leurs biens, et les menace de rétorsion financière et d'excommunication. Sous la pression des pontifes, une réforme sera entreprise au début du 13^e siècle, sans grande efficacité semble-t-il (Noizet 2003 : 456-465 ; Noizet 2007 : 313-314). En alla-t-il de même à Saint-Cosme ? Voire, pourrait-il s'agir de cette bulle ?

L'église romane actuellement visible peut être attribuée à la première moitié du 12^e siècle sur la foi de critères stylistiques. Les fouilles et les études de bâti ont permis de mieux cerner les phases de son évolution. Dans un premier temps, une église très simple fut construite (aujourd'hui presque totalement disparue), à une nef et un chœur profond pour accueillir les chanoines ; elle était

deux fois plus grande que la précédente (§ 2.5.1.1). Puis fut bâtie une église à déambulatoire, trois chapelles rayonnantes et transept (§ 2.5.1.2). Ces derniers travaux, au moins en partie, sont peut-être à porter au crédit du trésorier Henri. Ce très haut personnage (fils du roi Louis VI et frère du roi Louis VII) fut trésorier de la collégiale Saint-Martin de 1139 à 1149. À cette époque, la communauté compte un demi-siècle d'existence. La collégiale Saint-Martin, quant à elle, a vu son assise confirmée par plusieurs bulles papales, et n'est pas encore en conflit avec les bourgeois de Châteauneuf, qui lui poseront des problèmes à partir de 1164 et surtout dans les années 1180 (Noizet 2003 : 404 sq.). Les Capétiens l'entourent de leur sollicitude, mais aussi les comtes d'Anjou, qui cherchent à faire pièce au roi de France.

Il est remarquable que l'église de Saint-Cosme reprenne les dimensions du chœur et des trois premières travées de la nef centrale de la collégiale Saint-Martin de Tours. Pour autant que l'on puisse s'en rendre compte dans l'état actuel des fouilles, cette observation est vraie aussi par rapport à l'église de Marmoutier. Ceci indique l'ambition de la communauté, qui a été dotée d'un sanctuaire équivalent à celui de la maison-mère et de sa rivale de la rive droite et de l'amont. Finalement, l'église de Saint-Cosme, c'est celle de Saint-Martin ou de Marmoutier, sans les dispositifs d'accueil des pèlerins, c'est-à-dire sans les nefs multiples et surdimensionnées, les transepts dilatés et les cinq chapelles rayonnantes du déambulatoire.

Toutefois, un facteur a pu jouer en faveur d'une certaine ouverture de Saint-Cosme : le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, en pleine expansion au 12^e siècle. Tours était la tête du plus ancien des quatre itinéraires français. Ceux qui venaient de Bretagne et de la basse vallée de la Loire passaient à côté du prieuré. Une coquille a été retrouvée lors du diagnostic (en remblai, mais provenant sans doute d'une tombe). Une des chapelles de l'église était dédiée

⁵⁵ *Lettre de Sauvegarde royale pour le prieuré de Saint-Cosme et de Saint-Damien dans les Fauxbourgs de Tours*, dans : *Ordonnances des Roys de France de la troisième race rassemblées par ordre chronologique*, tome 6, Paris : Imprimerie Royale, 1741 : 102 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k118974b/f193>).

à saint Jacques⁵⁶. Le système du déambulatoire lui-même est aussi, en principe, destiné à faciliter la circulation de pèlerins sans perturber le culte ; toutefois, ici, il n'y avait pas de reliques offertes à leur vénération⁵⁷. Seules les plus grandes églises de Touraine sont dotées d'un déambulatoire dès les 11^e-12^e siècles (Saint-Martin de Tours, Saint-Mexme de Chinon, Beaulieu-lès-Loches, L'Île-Bouchard...). Mais celle Saint-Cosme ne possède pas les nefs nombreuses et importantes de Saint-Martin ou Marmoutier, ce qui relativise la dimension d'accueil de l'établissement, peut-être plus spécifiquement destiné à l'accueil de pèlerins malades correspondant à la vocation médicale du prieuré.

⁵⁶ En 1742, on prévoit que, lors de la démolition de l'église, on laissera subsister les chapelles de St Jacques et de la sainte Vierge faisant partie de ladite église (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 34, voir aussi p. 177). Il est difficile de les situer. Bien que, depuis sans doute la fin du 15^e siècle, des statues des saints Cosme et Damien soient placées latéralement dans la chapelle axiale donnant sur le déambulatoire (sur ces statues, voir Guillouët 2012), celle-ci pouvait être dédiée à la Vierge, ce qui est classique et si l'on en juge par le fait qu'un retable représentant une scène mariale (*La Sacra Familia*) y a été installé en 1673 (ci-dessous § 1.3.4). La chapelle Saint-Jacques pourrait alors avoir été la chapelle sud donnant sur le déambulatoire. Ces deux chapelles sont les seules à n'avoir pas été démolies et qui subsistent aujourd'hui.

⁵⁷ Cette fonction de circulation a d'ailleurs été relativisée au profit de la dimension ostentatoire des chevets à chapelles rayonnantes. Du reste, le déambulatoire avait peut-être simplement d'abord une fonction de couloir de desserte des chapelles, et aussi une fonction architectonique de contrebatement de l'abside du sanctuaire. Les chapelles avaient aussi pour fonction d'accueillir les messes basses qui se développent avec la piété privée et le paiement de messes votives, dès le 12^e siècle (Baud dir. 2014 : 164-165). C'est sans doute le cas à Saint-Cosme, car les chapelles rayonnantes sont dotées chacune d'un placard et d'une piscine destinés à un usage liturgique (cf. ci-dessous §. 2.5.1.2.4). Il y avait aussi un autel dans chaque bras du transept (cf. ci-dessous § 2.5.1.2.2), ce sont donc cinq autels mineurs qui existaient dans l'église du prieuré.

En dehors de l'église, le monastère se développa progressivement tout au long du 12^e siècle, selon un plan classique organisé autour d'un cloître au nord de l'église. Dans un premier temps fut édifiée une grande aile au nord de l'église, qui comportait la salle capitulaire puis, vers la Loire, le réfectoire des moines. À l'étage devait se trouver le dortoir. Cette aile fut complétée ensuite par deux autres en équerre, qui fermèrent le cloître. Le réfectoire fut transféré dans le bâtiment parallèle au fleuve ; il existe toujours, très restauré à la suite des bombardements américains de 1944. Devant, se dresse un lavabo octogonal. L'aile occidentale, arasée, est la moins bien connue, car elle n'a pas fait l'objet de fouilles, le projet initial de jardin ne prévoyant pas de terrassements dans ce secteur. Elle a été abordée lors des diagnostics de 2013-2014 : son plan est maintenant connu avec certitude, et sa fonction de cellier au rez-de-chaussée et de logements pour les convers à l'étage est très probable. C'est en tant que cellier qu'elle est mentionnée en 1741 lors de l'état des lieux préparant la réunion de la manse de Saint-Cosme au chapitre de Saint-Martin⁵⁸. La cuisine était sans doute installée à son extrémité nord, au contact du réfectoire (Dufaÿ, dir. 2014 : 66-81).

Nous ne sommes guère renseignés sur l'évolution du prieuré par la suite ; il faut attendre les 15^e-17^e siècles pour avoir des sources suffisamment abondantes.

⁵⁸ *Réunion de la manse de Saint-Cosme...* p. 73, cellier dont le plancher s'est trouvé également étayé et l'expert nous a fait remarquer que les soliveaux sont pourris, prêts à tomber. Cette aile a disparu des plans de 1753 et suivants, ce qui indique qu'elle a été un des premiers bâtiments à être démoli après la désaffectation de 1742.

1.3.4. De la commende à la Révolution

Une tradition qui remonte au 17^e siècle attribue à Louis XI le financement de la reconstruction de l'église dans les années 1470 (Guignard 1931 : 80-81 ; Ranjard 1948 : 259), à l'époque où il avait fait son séjour favori du Plessis-lès-Tours, tout proche de Saint-Cosme. Il avait acheté ce manoir en 1463

et y fit faire d'importants travaux de 1469 à 1473 ; il y mourut en 1483 (Cassagnes-Brouquet 2007 : 96-99). Ce financement n'est toutefois pas autrement documenté, contrairement par exemple à la reconstruction de Notre-Dame de Cléry, où il sera inhumé. Mais des liens existaient certainement :

ainsi, en 1627, est passé *un concordat entre les prieurs, et religieux de Saint Cosme, et Messieurs du chapitre du Plessis au sujet des services, et prières qu'ils doivent faire pour ceux qui viendroient à deceder dans l'un des deux corps*⁵⁹. Le chapitre du Plessis louait aussi un certain nombre de terres et de maisons au prieuré Saint-Cosme⁶⁰.

En 1449, Agnès Sorel a légué par testament cinquante livres au prieuré. Entre 1454 et 1547, quatre lettres patentes exemptent les religieux de Saint-Cosme *en qualité de premiers membres du chapitre de St Martin du quel ils relèvent, de faire aucunes déclarations de leurs biens et de payer aucuns droits de fiefs pour les nouveaux acquets et legs a eux faits*⁶¹.

En 1480, Louis XI nomma prieur Pierre III d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire. Il fut le premier des prieurs « commendataires », c'est-à-dire désignés par le roi et non élus par la communauté (cf. le tableau des prieurs commendataires de Saint-Cosme en fin de volume)⁶². C'était un important personnage, appartenant à l'une des lignées majeures de Touraine, dont le père avait été conseiller de Charles VII puis de Louis XI et dont le frère Georges sera le principal ministre de Louis XII. Très riche, il eut une importante activité de bâtisseur⁶³. Bien qu'il fut nommé par le roi

évêque de Poitiers en 1481, il est possible qu'il ait eu à cœur de relever le prieuré qui, comme bien d'autres établissements tourangeaux, avait eu sans doute à souffrir de la guerre de Cent ans⁶⁴. Il dut par la même occasion structurer en offices claustraux les fonctions de sous-prieur, de sacristain, d'hôtelier et d'aumônier, offices pourvus de diverses propriétés et rentes et qui devinrent héréditaires⁶⁵.

En 1563, les Huguenots saccagent le prieuré. Dès la fin de l'année, le prieur, qui était depuis 1559 Charles de Ronsard, frère du poète, demande que des réparations et des fortifications soient réalisées. Nous ne savons pas quels travaux furent effectués et aucune trace archéologique n'a pu être rattachée à cet épisode. En 1565, Pierre de Ronsard succède à son frère, toujours comme prieur commendataire. Il n'y a pas de travaux clairement attribuables au poète, qui a surtout contribué à remettre les lieux en état et à maintenir ou développer le foncier appartenant au prieuré. À ce titre, il fut impliqué dans des échanges de terrain ou des procès de voisinage. Le poète a séjourné fréquemment au prieuré, où il habitait le logis du prieur construit au 14^e siècle. Il y est mort le 27 décembre 1585, et eut le privilège d'être enterré dans le chœur de l'église, à gauche de l'autel (côté de l'Évangile).

À la mort de Ronsard, le prieuré échut à Benjamin du Plessis, aumônier du roi et oncle du cardinal de Richelieu. Depuis Pierre III d'Amboise, les prieurs de Saint-Cosme sont, en effet, des personnages de l'entourage royal.

Le prieuré connaît à nouveau des problèmes financiers et de recrutement, au point qu'en 1606 la vie commune fut suspendue et les chanoines rattachés directement à Saint-Martin⁶⁶ ; à ce moment, le prieur commendataire était Joachim de la Chétardie, conseiller-clerc au parlement

⁵⁹ *Inventaire des titres de la manse du Couvent de St Cosme réunie à la fabrique St Martin en 1742* [1752], FRAD037, G519, manse conventuelle, p. 222.

⁶⁰ Il lui arrivait d'ailleurs d'« oublier » d'honorer les échéances, ainsi en 1550 un jugement les condamne *à payer à Messieurs de Saint Cosme, au profit de l'aumonerie, les arrérages échus et continués d'une rente foncière de cent dix sept sols et six deniers* (FRAD037, G520, p. 51). En 1588, c'est le frère aumônier de Saint-Cosme qui achète une pièce de terre au vicaire du Plessis (*ibid.* p. 53).

⁶¹ *Inventaire des titres du prieuré de Saint Cosme reuni à la fabrique St Martin en 1752*, FRAD037, G518, p. 2.

⁶² Au 18^e siècle, le prieur de Saint-Cosme est *la onzième dignité de Saint-Martin et l'un des 8 obligé dans sa semaine de commencer et finir l'office canonial (Réunion de la manse de Saint-Cosme et des offices claustraux à la fabrique, 21 mars 1742, p. 12)*. Sur l'organisation hiérarchique du chapitre de Saint-Martin, voir Jarry 1961.

⁶³ En particulier, il fit refaire le réfectoire, le dortoir et le cloître de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes (Deux-Sèvres), quand il en était l'abbé, puis il fit construire le château de Dissay, qui devint la résidence secondaire des évêques de Poitiers.

⁶⁴ Voir par exemple le cas de la chapelle Saint-Libert à Tours, restaurée en 1483, exemplaire de la rénovation du parc ecclésiastique de la ville au sortir de la guerre de Cent ans (Riou, Dufaÿ 2016 : 158-159). Des travaux considérables de reconstruction eurent aussi lieu à la fin du 15^e siècle au prieuré Sainte-Anne de La Riche, qui dépendait de Saint-Cosme (Leveel 2006 : 172).

⁶⁵ Le recensement de ces priorats et offices n'avait jamais encore été réalisé : cf. encadré.

⁶⁶ *Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 2.

de Paris, dont le seul titre de gloire pour Saint-Cosme fut d'avoir fait ériger en 1607 le cénotaphe de Ronsard dans le chœur de l'église (Chevalier 1871-1873 : 15-16 ; Carré de Busserolle II, 1879 : 341)⁶⁷. On ne sait quand elle reprit précisément, mais peut-être était-elle acquise en 1614 quand le roi Louis XIII se rendit à Saint-Cosme (De Sourdeval 1865 : 111 ;

Chevalier 1871-1873 : 16)⁶⁸. C'est à partir de 1616 que des titulaires pour les quatre offices claustraux sont à nouveau attestés par des actes de la pratique. En 1617, un jubé fut construit pour barrer le chœur liturgique (cf. § 2.8.2.6). Le 30 juin 1619, Louis XIII vint entendre les vêpres à Saint-Cosme alors qu'il séjournait au château du Plessis (De Sourdeval 1865 : 121).

François de la Chétardie n'était qu'un enfant de six ans quand il devint prieur à la mort de

⁶⁷ Il était accroché au mur nord de la travée du chœur. En 1744, lors de la démolition de l'église, le buste et les plaques sur lesquelles étaient gravées les inscriptions furent prélevés et transportés dans la salle capitulaire de Saint-Martin de Tours. Heureusement, il reste de l'ensemble un dessin réalisé en 1699 par Gaignières. Au début du 19^e siècle, buste et inscriptions furent confiés au musée du château de Blois ; des copies en sont conservées au prieuré Saint-Cosme.

⁶⁸ En 1614, Louis XIII n'avait toutefois que douze ans. C'est au cours d'un séjour à Tours du 19 au 26 juillet que, s'étant rendu au château du Plessis, il fait une visite à Saint-Cosme le 21. Il y passe l'après-midi à « faire terrir [effrayer] des blaireaux » et à « fort travailler ». Il s'agit donc d'un après-midi récréatif au jardin, destiné à lui procurer de l'activité physique. Il était (au moins) accompagné de son médecin personnel, Jean Héroard, qui nous a laissé des notes vivantes au jour le jour sur les activités du jeune Louis. Héroard est, par ailleurs, présumé avoir rédigé l'építaphe de Ronsard sur le cénotaphe érigé par Joachim de la Chétardie.

Les offices sont répertoriés dans *l'Inventaire des titres des 4 offices claustraux de Saint-Cosme réunis à la fabrique St. Martin en 1742*, FRAD037, G520. Dans cet inventaire, les mentions d'avant 1480 font état des fonctions mais pas d'offices constitués, et les actes sont passés par les prieurs ou le chapitre « au profit » du sous-prieur ou de l'hôtelier qui ne possèdent donc pas d'autonomie juridique (par exemple en 1372 au profit de l'hôtelier – p. 133, ou en 1433 au profit du sous-prieur – p. 26). Par la suite, les titulaires des offices peuvent traiter directement leurs affaires, y compris d'ailleurs avec les autres titulaires des offices claustraux (et le prieur commendataire lui-même, comme le montre l'acte de 1581 qui définit la part de ses revenus que Ronsard doit attribuer à chacun des titulaires des offices ; ces ressources devaient aussi couvrir *les gages de leurs serviteurs, domestiques et barbiers* ; FRAD037, G523, fol. 94-97).

Cet état de choses les différenciail des chanoines de Saint-Martin, qui, tout en ayant laissé faire, s'en indignaient encore en 1734 : *les chanoines de Saint Côme ont dans tous les tems possédé des biens particuliers, ils prêtent, et empruntent achètent, vendent, constituent, remboursent, plaident en leur noms tant au siège de Tours qu'au Parlement sans que jamais on ait eü d'atteinte à cette liberté dont ils jouissent pleinement et on peu dire que tous ces caractères singularisent leur maison et en font une maison unique ils ont obtenu a leurs profits des sentences sur les conclusions de Messieurs les gens du Roy qui ont été confirmée par arrêt sur les conclusions de Monsieur le procureur general. Sy les revenus du bien que vous leurs avez abandonné avoient toujours suivis leurs destinations, il auroit été facil de soutenir cet etablissement mais depuis que le prieuré a été en commande, les biens ont été divisé et la maison n'en a jouit que d'une partie (Réunion de la manse de Saint-Cosme et des offices claustraux à la fabrique, 21 mars 1742, p. 8).*

son oncle Joachim en 1609, et il laissa à 26 ans son priorat, en 1629, parce qu'il se maria ! C'est son frère, un autre Joachim, qui fut nommé à sa place. L'ensemble des titulaires des offices claustraux fut alors renouvelé dans les deux ans ; Joachim fut prieur pendant 61 ans, jusqu'à sa mort en 1690, et c'est à lui qu'on doit les derniers feux du prieuré. Des travaux non négligeables furent réalisés :

- construction d'un nouveau logis au goût du jour avec des jardins à la française s'étendant jusqu'à la Loire (« sous-prieuré »)
- réaménagement de l'infirmerie et du logis du prieur en 1662 ;
- construction d'un nouveau logis pour le sacristain ;
- en 1672-73, retable par le sculpteur Marc-Antoine Charpentier, offert pour la chapelle axiale de l'église par la famille d'un religieux de Saint-Cosme⁶⁹ ;
- aménagement des bois alentours.

A Joachim succéda un autre Joachim de la Chétardie, neveu et filleul du précédent, qui passa la main en 1696 quand il devint curé de l'église Saint-Sulpice à Paris et confesseur de Madame de Maintenon⁷⁰.

⁶⁹ La dédicace figurant sur le retable, restauré et exposé maintenant au prieuré, est celle de *Marie Tourtre* (ux ?) *veuve de Mr N Breton*. En 1681, un dénommé Jean Breton était religieux de Saint-Cosme (FRAD037 G510). En 1668, le prieuré Sainte-Anne de La Riche, dont le sacristain de Saint-Cosme Toussaint Faré était le prieur en 1671, avait déjà reçu un retable de Charpentier, offert par ce personnage. Il représentait deux scènes de la vie de saint Joachim, sans doute une allusion à Joachim de la Chétardie (sur ce retable, voir Bosseboeuf 1907 : 176-177 ; sur le prieuré Sainte-Anne, Ranjard 1958 : 552 ; Couderc 1987 : 651 ; Leveel 2006).

⁷⁰ Ces quatre De La Chétardie ont été confondus en un seul dans les publications antérieures sur Saint-Cosme. Sur ces prélats, ardents défenseurs de la Contre-Réforme catholique, voir Baudet 1988. La fouille a mis au jour un témoin de leur proximité avec la Cour : dans la cour du prieur a été trouvé un jeton du Conseil du Roi daté de 1668, commémorant le traité des Pyrénées (lot 30). Les relations étaient étroites entre la collégiale Saint-Martin de Tours (et donc le prieuré Saint-Cosme) et l'église Saint-Sulpice à Paris depuis le milieu du 17^e siècle. En 1653, l'abbé Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice et fondateur en 1645 de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice (« sulpiciens »), obtint une association de prière avec le chapitre de Saint-Martin (Jarry 1961 : 123).

Comme de très nombreux établissements monastiques, le prieuré périclita définitivement à l'époque moderne, victime tant de la crise des vocations contemplatives que de difficultés économiques (système de la commende amenant le partage des ressources, affaiblissement de la rente foncière, augmentation des prix⁷¹), ainsi que d'une mauvaise gestion⁷². Au 18^e siècle, il était très appauvri et les bâtiments étaient en mauvais état, les jardins et les bois endommagés par des inondations sévères. La communauté fut obligée de vendre les coupes de futaie, et les bois furent de plus en plus grignotés par des parcelles cultivées et louées à des fermiers. Dès 1734, la communauté, réduite, on l'a vu, à cinq personnes⁷³, souhaita être réunie au chapitre de Saint-Martin. Il s'agissait d'éviter les frais pour les domestiques et les malades (cuisine, entretien, gages des médecins et chirurgiens)⁷⁴. Sur une décision royale de juillet 1740, le prieuré fut supprimé en 1742.

⁷¹ *Il ne faut point chercher la cause de ce dérangement [la misère du prieuré] que (...) dans l'augmentation de toutes les denrées qui ont doublé et triplé de prix (...) et attendu la cherté des vivres et l'augmentation de toute chose. D'ailleurs, ils se trouvent dans le cas ou sont plusieurs communautés (Réunion de la manse de Saint-Cosme..., p. 9-10).*

⁷² Les témoins appelés à donner leur avis en 1742 sur la réunion du prieuré à Saint-Martin évoquent plusieurs fois la *très grande division entre les sujets qui (...) habitent [le prieuré Saint-Cosme], que la mauvaise administration qu'il y a toujours eu dans cette maison en a dissipé une partie des biens (Réunion de la manse de Saint-Cosme..., p. 161), ou la discorde qui a toujours été dans ladite communauté (ibid. p. 162, 164, 175). Le coût des procès intentés pour récupérer les rentes a grevé le rendement de celles-ci (ibid. p. 53). En outre, le prieuré a perdu 6 000 livres en 1720 à cause de la banqueroute de Law (ibid. p. 9).*

⁷³ Les quatre titulaires d'un office claustral (Henry Orceau, sous-prieur, Laurent Patas, aumônier, René Dugué, hôtelier, Joseph Patas, sacristain) et un autre religieux, dénommé René Morguet ; le prieur commendataire, François Rousseau de Laubanie, n'est pas compté dans cet effectif, car non résident (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 16). Un cinquième religieux profès, Jacques Aubin, prieur-curé de Notre-Dame de Beaugency, était aussi chanoine de Saint-Cosme mais n'y résidait plus depuis vingt ans (*ibid.*). Il intenta un procès contre le prieuré parce qu'il avait été exclu de l'arrangement avec Saint-Martin, mais le perdit. Ce personnage est sans doute la cause de la formule « cinq ou six » qui est avancée dans certains documents évoqués ci-dessus (à moins qu'ils n'hésitent à compter le prieur commendataire).

⁷⁴ *Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 2.

Les chanoines ne perdirent pas la jouissance de leurs logis et leur rattachement au chapitre de Tours ne semble pas avoir entraîné leur changement de résidence. Ainsi, le *sieur de Laubanie et ses successeurs prieurs commendataires jouiront de tous les biens, rentes, droits et prérogatives attachez aud. prieuré, tel qu'il en jouit et que ses prédécesseurs en ont jouis conformément aux transactions, traitez et autres actes faits avec lad. Communauté de St Côme et officiers, sans y déroger*⁷⁵. En fait, De Laubanie n'eut pas de successeur. La Révolution vint, bien sûr, annuler tous ces actes.

Toutefois, dès 1743, le logis du sous-prieur fut loué à des personnalités extérieures à la communauté (Guilbaud 2004 : 26). La première fut Pierre-Paul Bombarde de Beaulieu, conseiller du roi Louis XV⁷⁶. Puis des intendants de la Généralité de Tours en firent leur maison de campagne (Charles-Pierre Savalette de Magnanville à partir de 1753⁷⁷, François du Cluzel à partir de 1775⁷⁸). Entretemps, c'est l'archevêque de Tours Bernardin de Rosset de Fleury qui loua les lieux (à partir de 1756)⁷⁹. C'est notamment grâce au bail consenti à Rosset de Fleury que nous bénéficions de descriptions

⁷⁵ *Réunion de la manse de Saint-Cosme...* p. 33, voir aussi p. 176.

⁷⁶ Pierre-Paul Bombarde de Beaulieu (1698-1783), né en Belgique d'un immigré italien, était un esthète, grand collectionneur de manuscrits, auteur de pièces de théâtre et musicien à ses heures, éditeur, influent dans les milieux littéraires et musicaux parisiens (voir par exemple Quérou 2001). Entre 1731 et 1742, il était propriétaire du manoir de Montison à Sorigny, au sud de Tours (<http://touraine-insolite.clicforum.fr/t1109-Le-Manoir-de-Montison.htm>). Des recherches rapides n'ont pas permis de trouver quel lien Bombarde entretenait avec la Touraine qui l'avait amené à posséder Montison puis à obtenir en 1747 l'usufruit du prieuré Saint-Cosme dont il avait loué le sous-prieuré en 1743, sans doute pour remplacer Montison en tant que résidence tourangelle (FRAD037 3 E4/438 ; Guilbaud 2004 : 15).

⁷⁷ Charles-Pierre Savalette de Magnanville (1713-1790) était un financier de haut vol, anobli par l'acquisition de charges, et fut notamment directeur de la Compagnie des Indes, fermier général puis garde du Trésor Royal. Il fut intendant de Tours de 1745 à 1756.

⁷⁸ François-Pierre du Cluzel (1734-1783) fut intendant de Tours de 1766 à sa mort.

⁷⁹ Henri-Marie-Bernardin de Rosset de Rocoze de Fleury (1718-1781) fut archevêque de Tours de 1750 à 1773 puis archevêque de Cambrai de 1775 à sa mort.

précises des bâtiments à cette époque (**figure 70**). Ce document se réfère encore aux offices claustraux pour dénommer les bâtiments, ce qui confirme sans doute leur appartenance aux chanoines encore en vie. En 1784, juste après la mort de du Cluzel, la transformation du prieuré en hameau agricole s'amorça par la location de l'ensemble des lieux à Nicolas Dupuy, laboureur, et sa femme Marie Brédif.

L'église et le cloître furent largement démolis, et les matériaux affectés à la construction du grand séminaire de Tours. Le 13 avril 1790, les domaines martinien furent déclarés bien national et le chapitre dissous le 6 novembre de la même année (Jarry 1961 : 145). Le prieuré et ses dépendances furent vendus en deux lots, acquis par Jean-Joseph-Hippolyte Soulange Simon du Petit-Bois, fabricant de soirées. Ce dernier était frère du chanoine de Saint-Martin Nicolas Simon, et le mari de la veuve du secrétaire de l'Intendance de la Généralité de Tours, dont les directeurs avaient loué le sous-prieuré (Guignard 1931 : 81-83 ; Leveel 1981 : 668)... On voit qu'il n'y avait guère de hasard dans la redistribution des biens du clergé⁸⁰.

Dès 1791, les propriétés qui dépendaient encore du prieuré furent vendues, notamment la « Grande Métairie », dont le toponyme est visible sur le cadastre du 19^e siècle et dont il subsiste des bâtiments très remaniés (**figure 3**). Les bâtiments et jardins de Saint-Cosme furent vendus l'année suivante. Le procès-verbal d'adjudication du 27 mars 1792 distingue *la maison et domaine de Saint-Côme (...)* consistant en un principal corps de logis (sans doute le sous-prieuré) et *les batimens appelés les lieux réguliers* (Guignard 1931 : 83). La propriété fut, par la suite, progressivement morcelée en exploitations agricoles qui subsistèrent, pour certaines, jusqu'aux bombardements de 1944 (sur la période moderne et contemporaine, voir les récits documentés de Guilbaud 2004a : 7-28 et Ferrandon 2007).

⁸⁰ Grand acquéreur de biens nationaux, Jean-Joseph-Hippolyte-Soulange Simon du Petit-Bois avait aussi acquis le couvent des Carmes à Tours le 14 septembre 1791 (AMT 1 D 6, fol. 155 ; Baumier 2007 § 93, note 92 ; Riou 2016 : 31).

Pendant toute son existence, le prieuré resta une dépendance de la collégiale Saint-Martin de Tours, et sa vocation paraît bien avoir été d'offrir, dans les premiers temps du moins, un lieu de retraite spirituelle aux chanoines de Châteauneuf surmenés et soumis aux tentations mondaines, comme Beaumont pour les moniales ; et, sans doute aussi, un lieu de soins. Les études anthropologiques en cours montrent que du début du 12^e siècle au milieu du 13^e siècle se concentrent un nombre important de sépultures dont les défunts présentent des signes d'opérations chirurgicales, notamment six trépanations (dont quatre réussies). Ce nombre est considérable (supérieur à celui connu en France pour tout le Moyen-Âge) (Dufaÿ 2016, Bédécarrats, Miclon 2016 ; Bédécarrats *et al.* à paraître).

Un acte de 1197 définit cette relation en formalisant une « association de prière et de bonne fraternité » entre les religieux de Saint-Cosme et ceux de Saint-Martin. Le prieuré y est présenté « quasiment comme le paradis terrestre lui-même », « particulièrement salubre aussi bien pour les âmes que pour les corps » ; avec son jardin et sa fontaine, il facilite l'accès au paradis

céleste⁸¹. Bien plus tard, Pierre de Ronsard aura aussi des accents lyriques pour décrire ces lieux enchanteurs où il accueille les rois, auxquels il offre des fruits et des fleurs de son jardin⁸². L'harmonie entre la nature et le sacré est toujours évoquée, et l'île est constitutive du site :

*Nous vismes en un bois s'élever le clocher
De saint Cosme près Tours, où la nopce gentille
Dans un pré se faisoit au beau milieu de l'Isle.*⁸³

Étienne Pasquier, autre poète de la Pléiade, fit à Ronsard en 1589 cette épitaphe, qui témoigne encore d'une dimension cosmique (cité par Chevalier 1871-1873 : 13) :

*Si Cosme en grec dénote l'univers,
Et que ton nom embelly par tes vers
Passe bien loin les bornes du royaume,
Tu ne pouvois choisir manoir plus beau
Pour te servir, mon Ronsard, de tombeau,
Que ce saint lieu, ainçois que ce saint Cosme.*

⁸¹ « itaque Deus ut omnem a nobis tolleret in peccatis excusationem, locum præ oculis nostris posuit insulam videlicet Sancti Cosmæ amenissimam quidem et tam animæ quam corpori saluberrimam, quæ revera Dei hortus est conclusus et fons signatus, et quasi quidam terrestris paradus inde animas per penitentiæ lavacrum purgatas procul dubio ad celestem paradusum facilius transmittens ibi quidem fratres sub vera et concordia religione Domino militando » (Noizet 2003 : 363).

⁸² Par exemple, en 1565, Catherine de Médicis, Charles IX et le duc d'Anjou ; en 1576, Henri III et le duc de Touraine (Leveel 1971 : 7-8 ; Guilbaud 2004 : 6-7).

⁸³ Pierre de Ronsard, *Le voyage de Tours ou les Amoureux* (1555).

2. L'ÉVOLUTION DU SITE

2.1. LE PHASAGE DU SITE GRÂCE AU PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ FONCTIONNELLE

Le présent rapport décrit l'évolution du prieuré Saint-Cosme (**planche 5**), grâce aux découvertes archéologiques, éclairées par les sources textuelles. Avant de commencer cette description, il convient de préciser la méthode qui a permis d'écrire une histoire cohérente malgré les lacunes archéologiques, notamment stratigraphiques.

Dans le cas d'une fouille aussi importante, avec des études de bâti sur plusieurs monuments, il n'est pas apparu pertinent de se livrer à une description des vestiges pour eux-mêmes, sans les inclure dans un discours en partie interprétatif. Cette dimension interprétative repose sur quatre fondements :

- l'analyse stratigraphique, pour la chronologie relative ;
- les datations absolues obtenues par la typologie des mobiliers et les datations en laboratoire ;
- la caractérisation fonctionnelle des espaces, grâce à leur morphologie et leur localisation dans l'ensemble bâti ;
- la mise en œuvre du concept systémique de « continuité fonctionnelle ».

Les trois premières approches sont traditionnelles et ne méritent pas de commentaires. On en soulignera seulement les insuffisances, que l'on a essayé de corriger grâce à cette idée de « continuité fonctionnelle », développée ci-dessous. En effet, sur un site complexe de cette ampleur (pratiquement 4 000 m² fouillés, plus du double avec l'emprise des diagnostics, sans compter la zone du paléochenal), et de cette durée d'occupation (deux millénaires), on ne peut imaginer que toutes les unités stratigraphiques, ou même les structures, soient en connexion stratigraphique. De même, de

nombreux éléments sont trop lacunaires et / ou contiennent trop peu de mobilier caractéristique pour pouvoir être directement interprétés en termes de fonction.

Par chance, un monastère médiéval est un établissement standardisé, surtout à partir du 12^e siècle. Les bâtiments sont structurés selon deux logiques :

- une logique architecturale (constructive, morphologique, stylistique) qui renvoie à un état de l'art à une époque donnée, et qui repose largement sur la transmission de modèles éprouvés ;
- une logique fonctionnelle : ils doivent satisfaire aux fonctions nécessaires à la vie d'un monastère.

Ces fonctions, et les espaces pour les exercer, sont les suivantes :

- la prière (église, sacristie, cloître) ;
- la résidence et les activités de la communauté (dortoir, réfectoire, salle capitulaire, chauffage) ;
- les fonctions support (cellier, cuisine, infirmerie, écurie, logement des convers, grange, jardins, vergers, installations techniques diverses) ;
- les fonctions d'accueil (parloir, porterie, hôtellerie, aumônerie, infirmerie) ;
- les fonctions funéraires (cimetière(s), chapelle spécifique le cas échéant).

Le *principe de continuité fonctionnelle* est de considérer que, à tout moment dans la vie du monastère, toutes les fonctions doivent pouvoir être exercées. Cela signifie que des espaces doivent

leur être dédiés, même si certains sont provisoires et polyvalents (ou provisoirement polyvalents...). En effet, un monastère doit être appréhendé comme un « système de lieux » (Lauwers 2014). Ceci peut paraître évident, mais cela constitue une aide puissante à la compréhension des espaces, que de se demander où et comment ces fonctions peuvent être maintenues malgré l'évolution constante d'un monastère souvent en chantier. Naturellement, une telle démarche ne peut être opératoire que si la totalité du site, ou presque, a pu être appréhendée. Sinon, il est toujours possible d'imaginer que les équipements non vus se trouvent dans les espaces non fouillés, et la preuve de leur absence réelle ne peut être apportée.

Concrètement, il s'agit de vérifier que, à tout moment, le monastère dispose des espaces et des installations nécessaires à son fonctionnement. Lorsque la fouille a mis au jour des bâtiments dont la fonction ne peut être directement identifiée, faute de témoins matériels parlants, il faut se demander à quelle fonction ils pourraient se rapporter qui ne soit pas déjà pourvue par des bâtiments bien caractérisés. On verra que cela nous a permis de proposer des identifications, notamment pour des logis ou des jardins, ou de mieux comprendre l'enchaînement des phases de construction des églises et de leurs aménagements liturgiques, dans un jeu entre elles permettant de préserver la continuité du culte.

Cette approche a été présentée le 17 octobre 2013 à un séminaire du LAT consacré à l'architecture religieuse du 4^e au 13^e siècle. Elle n'a, à ma connaissance, guère été mise en pratique sur de grands ensembles. Les entreprises les plus convaincantes ont porté sur la reconstruction des églises sur elles-mêmes, avec l'analyse des dispositions prises alors par le clergé pour assurer, vaille que vaille, la continuité du culte (voir par exemple les travaux de Nicolas Reveyron). Elle est aussi transposable à d'autres types de site, pourvu qu'ils possèdent des caractéristiques suffisamment standardisées et des fonctions nécessitant des espaces dédiés ; et qu'ils aient fait l'objet de fouilles extensives. Sous le nom plus vague « d'analyse systémique », cette approche était déjà utilisée dans la publication des fouilles des ateliers

de potier gallo-romains de La Boissière-École, dans les Yvelines (Dufaÿ, Barat, Raux 1997), dans celle des ateliers de tuilier du jardin du Carrousel à Paris (Dufaÿ 1998) ou, plus récemment, dans l'analyse du fonctionnement d'une grande forteresse médiévale comme celle de Chinon (Dufaÿ 2012).

Naturellement, ce principe n'est pas un argument de preuve, mais de vraisemblance, de « plausibilité ». C'est de « l'épistémologie pratique », pour reprendre le vocabulaire de Jean-Claude Gardin (Gardin *et al.* 1981), qui permet d'élaborer des scénarios. Ces récits nous permettent d'aller au-delà d'une pure description sans valeur heuristique, car ils sont argumentés et peuvent être remis en question.

2.2. A LA RECHERCHE DE L'ÎLE DE SAINT-COSME

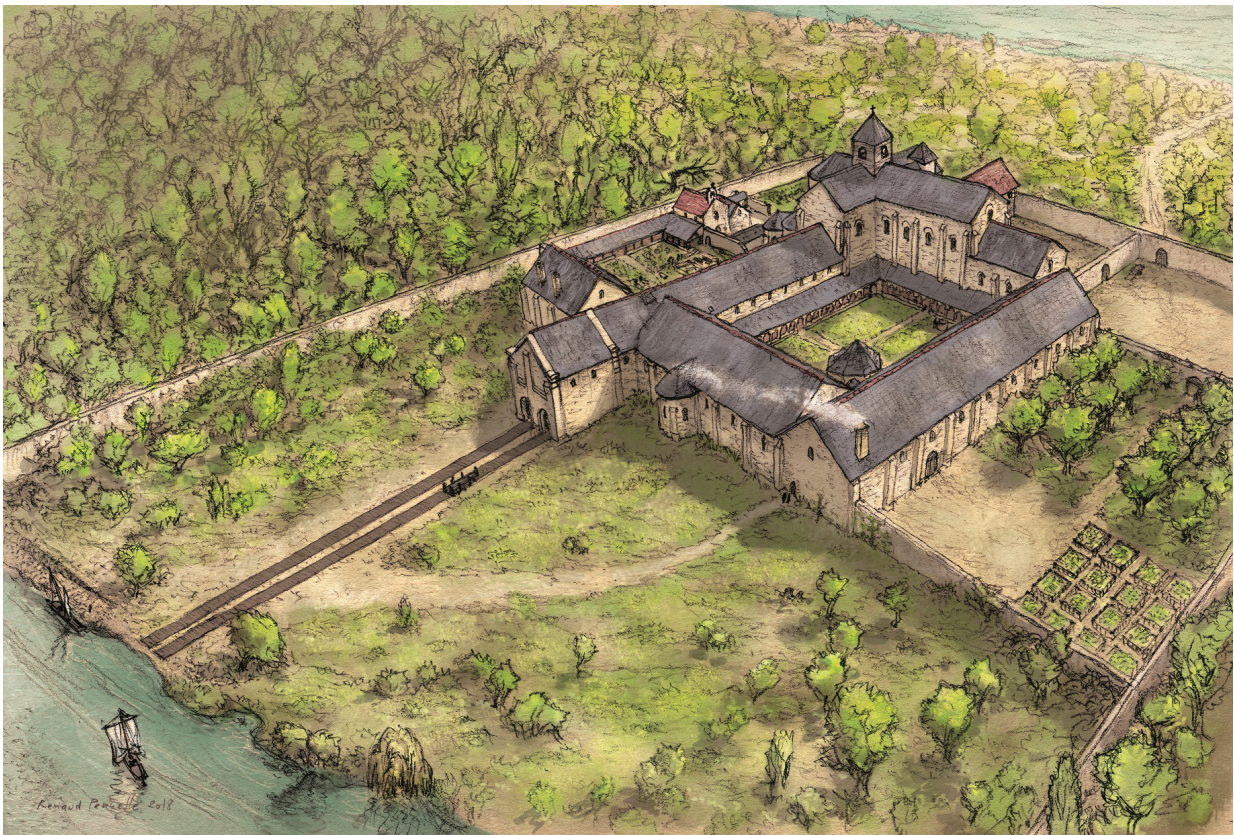
Un des axes de la fouille de 2009-2010 était de mettre en évidence l'existence de l'île de Saint-Cosme. On l'a vu, la première mention de Saint-Cosme, en 900, décrit en effet les lieux comme une île, et tous les textes médiévaux font de même. Encore en 1374, un acte du roi Charles V mentionne *l'église des bienheureux martyrs Cosme et Damien qui est située dans les faubourgs de la ville de Tours dans une île de la Loire*⁸⁴. Cette île est encore mentionnée par Ronsard dans son poème de 1555 cité ci-dessus (§ 1.3.4), mais elle a disparu des plans postérieurs, dès la vue cavalière de Siette, datant de 1619 (**figure 6**). S'agissait-il d'une réalité, d'un *topos*

littéraire ou hagiographique, d'une habitude de langage ou d'une approximation géographique ?⁸⁵

Pour répondre à cette question, un programme de carottages à fin d'analyses géomorphologiques a été mis en place, avec un co-financement du LAT. Il a été confié à Jean-Jacques Macaire (Laboratoire GÉHCO de l'université de Tours). Ces carottages ont été réalisés non seulement dans l'emprise du prieuré, mais aussi plus au sud, lors d'un diagnostic archéologique sur la future ZAC « La Cour des Artisans » (Dufaÿ *et al.* 2010) (**planche 6**). Ces données ont été synthétisées avec les données archéologiques (Riou 2011). Elles l'ont aussi été, dans

⁸⁴ « *ecclesia beatorum martirum (sic) Cosme et Damiani, que (sic) in suburbio urbis Turonice in insula Ligeris sita est* » (*Lettre de Sauvegarde royale pour le prieuré de Saint-Cosme et de Saint-Damien dans les Faubourgs de Tours*, dans : *Ordonnances des Roys de France de la troisième race rassemblées par ordre chronologique*, tome 6, Paris : Imprimerie Royale, 1741 : 102 (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k118974b/f193>))

⁸⁵ L'opinion récente la plus répandue, hypercritique, est que cette île n'avait aucune réalité. Cf. par exemple Jeanson 1973 : 351 : *Le prieuré ne fut jamais dans une île, mais entre la levée et la Loire. La coutume était d'appeler « dans l'île » tous les terrains ainsi compris* (c'est, en fait, l'inverse, l'habitude ayant perduré après la disparition de l'île).



Le monastère dans son île au 12^e siècle ; le cours principal de la Loire est en bas de l'image (dessin Renaud Pennelle)

un cadre géographique plus large, lors d'un mémoire de Master 2 de l'université de Tours (Choplin 2011) et d'un article récent sur la plaine alluviale de Tours (Morin *et al.* 2013). Enfin, elles ont été largement complétées par l'analyse par Eymeric Morin (LAT) de deux tranchées réalisées dans le cadre du diagnostic de juillet 2013, dans l'ancien terrain de sport au sud-ouest du prieuré. Ces expertises géomorphologiques ont été complétées par une analyse palynologique pour évaluer la nature de la végétation et donc l'hydromorphie des sols⁸⁶. C'est donc un transect N/S de 380 m qui a pu être étudié, perpendiculaire à la Loire et prenant en écharpe le paléochenal au sud de l'île et une grande partie de celle-ci (sa rive nord est inaccessible à cause de la levée et de la voie routière construite sur la berge) (**planche 6**). Les résultats de ces opérations et les expertises des spécialistes ont été présentés en détail dans le rapport sur les diagnostics de 2013-2014 (Dufay, dir. 2014 : 55-66).

En juin 2016, à l'occasion de travaux de forage dans le terrain de sport en vue de la création d'un tunnel souterrain d'évacuation des eaux usées de Saint-Cyr vers la station d'épuration de La Riche, la digue qui borde le site au sud fut percée pour aménager une issue aux engins de chantier. A cette occasion, les deux coupes de cette brèche furent examinées et relevées, et deux datation OSL furent réalisées dans les deux états les plus anciens de la digue⁸⁷. Celle-ci était réputée comme ayant pu être construite au 10^e siècle et rehaussée par le roi Louis XI au 15^e siècle (Couderc 1987 : 649). La chronologie obtenue est un peu différente, puisque la datation la plus haute est comprise entre 1085 et 1170, et qu'elle a connu un premier rehaussement entre 1275 et 1365. Deux ou trois autres suivent, dont l'un pourrait être attribué à l'époque de Louis XI, mais l'absence de mobilier découvert dans les coupes interdit de l'affirmer.

⁸⁶ Étude réalisée par Sabrina Save et Christopher Batchelor, de la société Amélie, en 2013. Le substrat très sableux des berges du paléochenal et de son comblement n'a pas favorisé la conservation des pollens. Les observations n'ont été possibles que sur les niveaux ultimes de ce comblement, alors que le chenal n'était plus vraiment en eau.

⁸⁷ Datations réalisées en janvier 2017 par le laboratoire Re.S.Artes de Bordeaux (cf. annexe 16).

L'île où sera construit le prieuré apparaît vers 3 000 avant J.-C. (datation OSL) (**planche 7**). Le processus de comblement du chenal qui la délimite au sud démarre dans l'Antiquité, au plus tôt dans le courant du 2^e siècle après J.-C. (datations archéologiques)⁸⁸. Il s'accélère au 12^e siècle (datations OSL : vers 1120 puis vers 1150), ce qui motive sans doute la construction de la première digue. Le chenal reste suffisamment actif et donc menaçant aux 13^e-14^e siècles et sans doute encore au 15^e siècle pour que la digue qui le bordait soit rehaussée afin de protéger les habitations (et, sans doute notamment, le château du Plessis tout proche). Parallèlement, les moines remblaient à la fin du 15^e siècle d'un mètre l'ensemble du prieuré pour se garantir des inondations (§ 2.7.1). Le chenal était alors parsemé d'au moins deux îlots qui ont favorisé les accès à l'île (**figures 3, 4 et 5**). Au 17^e siècle, il a sans doute disparu en tant que tel, mais, d'après les plans du 18^e siècle, il subsiste sous forme d'une zone humide drainée par un fossé quienser le prieuré et alimente une pisciculture (**figures 7 et 8**). Du reste, on garde l'habitude de parler de « Saint-Cosme en l'Isle » jusqu'au milieu du 18^e siècle⁸⁹, mais à cette époque on commence à trouver plutôt la mention de « Saint-Cosme lez Tours »⁹⁰.

La forme générale de l'île, au-delà du transect étudié, a été établie par une analyse régressive du cadastre du 19^e siècle, où figure encore la totalité de la digue qui bordait la rive gauche du paléochenal (elle a presque disparu aujourd'hui, sauf justement au droit du prieuré ; **figures 3 et 4**). L'étude du système viaire a permis de proposer l'existence d'une autre île, plus à l'est, au débouché du ruau Saint-Anne, rattachée à la rive sans doute dès

⁸⁸ Cet ensablement est à mettre en rapport avec celui qui a été détecté 2 km en amont sur la même rive, lors des fouilles préalables à la transformation de la clinique des Dames Blanches (Fouillet 2011). Il est daté de la fin du 3^e ou du début du 4^e siècle.

⁸⁹ Par exemple dans le procès-verbal d'arpentage des bois de Saint-Cosme, dressé en 1752 suite à la suppression du prieuré (FRAD037, G517, n°29, cité par Guilbaud 2004 : 12).

⁹⁰ Par exemple dans les inventaires des titres réalisés par la collégiale Saint-Martin dans les années 1750, suivant la réunion du prieuré au chapitre de la collégiale (FRAD037, G518, G519 et G520).

le 12^e siècle. La morphologie de ces îles a été confirmée par l'analyse du toit des alluvions de la plaine alluviale de Tours (Morin *et al.* 2013).

Les contours et la chronologie de l'île de Saint-Cosme étant assurés, on a pu se livrer à une analyse de l'évolution topographique du secteur (Dufaÿ, dir. 2014 : 60-66) (**figure 5**).

À l'époque romaine, il existait un pont, dit par les archéologues « de Fondettes », qui franchissait la Loire juste à l'extrémité ouest de l'île Saint-Cosme. Il assurait la continuité d'un axe important, entre Poitiers et Laval ou le Mans. Une partie des pieux de bois qui le constituaient sont encore visibles lors des basses eaux, et ils ont permis des datations dendrochronologiques entre 106 et 125 après J.-C. (Neury, Seigne 2003). Les constructeurs du pont ont mis à profit un rétrécissement du chenal principal de la Loire et l'existence d'une île pour servir de relais, comme ils l'avaient fait à Tours. En berge du chenal sud courait une route est-ouest qui venait de Tours. Elle se prolongeait jusqu'à la confluence Loire / Cher, à Candes-Saint-Martin, où il y avait un autre pont, de haute époque également (bilan récent par Lecompte, Philippon : 2012). L'île était alors sans doute totalement inondable et n'abritait pas d'occupation pérenne. Mais un « bruit de fond » de céramique antique témoigne pour le moins d'un passage régulier.

On ne connaît pas la date de disparition de ce pont, mais elle dut être antérieure à Grégoire de Tours (fin du 6^e siècle), au temps duquel il semble qu'il n'y avait plus un seul pont en usage sur la Loire à Tours (Neury, Seigne 2003 : 238 ; Hirn 2013). Pour autant, un passage (bac sans doute) dut demeurer, qui pouvait être organisé par les chanoines de Saint-Martin. C'était le cas à Tours au 12^e siècle et ils en percevaient les bénéfices. Par l'intermédiaire de sa *villa* de Martigny, on l'a vu, la collégiale de Tours était d'ailleurs implantée sur la rive droite du fleuve. Sur cette même rive, elle contrôlait aussi le port de Saint-Cyr, avec un bac depuis Notre-Dame-La-Riche (Noizet, Carcaud, Garcin 2004: 10).

Cette implantation est confirmée du temps de Ronsard, qui intervint en tant que prieur dans une affaire de « galerie » construite au-dessus

de la Choisille⁹¹ et, surtout, intenta un procès à un teinturier nommé Fortin qui voulut s'installer au bord de la Choisille dans un terrain qui appartenait au prieuré (Dugied 2001 : 228-229). Le prieuré possédait aussi une maison au hameau de La Guignière, à environ 500 mètres en aval de l'embouchure de la Choisille (du moins au début du 18^e siècle, selon l'inventaire des biens du prieuré lors de sa suppression en 1742). Le trajet semble avoir encore été fort fréquenté au 17^e siècle : en 1670, le prieur de Saint-Cosme commence une procédure pour que « *deffenses fussent faites aux fermiers de Saint Cir de passer et repasser dans leurs batteaux aucunes personnes à pied ou à cheval, bestiaux ny autre chose pour les faire aborder dans, ny le long du bois du prieuré de Saint-Cosme* » (FRAD037, G 518 ; Guilbaud 2004 : 11). On peut voir une trace de ce chemin dans une limite parcellaire du 19^e siècle à l'extrémité de l'ancien territoire de l'île, qui ne s'étend pas au-delà de la levée ; sur un plan de 1704, il existait encore et était d'ailleurs dit *chemin de la rivière à la levée* (FRAD037 G517, n°29) (**figures 3 et 6a**).

Il est probable que, sans doute jusqu'au milieu du 12^e siècle, le monastère ait été directement relié par un chemin à cet axe de circulation nord-sud (**figure 5**, phase 3 et **planche 5**, phases 5 à 7c). Vers 1150-1160, cette entrée occidentale fut abandonnée au profit d'une porte ménagée dans l'enceinte méridionale (**planche 5**, phase 7c). Le franchissement du paléo-chenal était peut-être devenu plus facile à cause des îlots qui s'y étaient développés, peut-être même une chaussée en bois avait-elle pu être construite. La construction d'une digue le bordant au sud, entre les années 1085 et 1170 (cf. ci-dessus), avait sans doute eu pour effet de mettre la route Tours-Poitiers généralement hors d'eau (**figure 5**, phase 4). Cette hypothèse permettrait de resserrer la fourchette chronologique de la construction de la digue vers 1150-1170. Par ailleurs, l'axe nord-sud passant par l'île dut perdre de l'importance, concurrencé par le nouveau pont de pierre que le comte Eudes avait fait construire

⁹¹ BSAT 12, 1899-1900 : 103 (simple mention de l'acte conservé à cette époque dans les archives d'un notaire de Tours).

à Tours vers 1040, à l'angle nord-ouest du *castrum*, devant le château comtal.

On devait aussi accéder au prieuré par le nord, grâce à un mouillage pour les bateaux sur la rive nord de l'île. Sans doute même était-ce l'accès principal ; la façade du monastère tournée vers ce côté, en tous cas, concentre à la fois la plus grande qualité architecturale et l'accès à l'hôtellerie. Cet accès par le nord (par le fleuve) fut maintenu jusqu'après la fin du 15^e siècle malgré la création de la porte au sud. Il fut alors condamné par un bâtiment venant relier l'aile orientale du carré claustral et l'hôtellerie (§ 2.7.1.5 ; [planche 5](#), phase 9). En 1555, c'est encore par le nord que Ronsard, venant participer avec son

ami Baïf à une noce, arrive au prieuré et en repart⁹². Le 30 juillet 1619, quand Louis XIII, séjournant au château du Plessis, souhaite traverser la Loire pour se rendre à Luynes, il s'embarque à Saint-Cosme (De Sourdeval 1865 : 122), signe qu'un mouillage aménagé fonctionnait encore. Il est possible, par ailleurs, qu'ait existé un chemin le long de la berge nord, avec un passage du petit bras en direction du

⁹² Ronsard et Baïf venaient du nord par la vallée de la Choisille, ayant dormi à l'Angennerie, hameau de Chanceaux-sur-Choisille. Après la noce, pour aller dormir à Tours, ils passèrent par la rive droite et le pont de Eudes, ce qui signifie qu'ils ont repris le bateau pour gagner cette rive (cf. ci-dessous le poème de Ronsard et l'illustration de Renaud Pennelle).

*Nous avons ja passé la sablonneuse rive,
Et le flot qui bruyant contre le pont arrive,
Et ja dessus le pont nous estions parvenus,
Et nous apparoissoit le tombeau de Turnus [bas-relief antique
remployé dans la muraille du castrum au Bas-Empire, à proximité
du pont de Eudes]
Quand le pasteur Janot tout gaillard nous emmeine
Dedans son toict couvert de javelles d'aveine.*

(*Le voyage de Tours ou les Amoureux*, 1555, six derniers vers).



L'arrivée de Ronsard en 1555 par la rive nord de l'île de Saint-Cosme (dessin Renaud Pennelle)

prieuré Sainte-Anne (en pointillés sur la **figure 5**, phase 5). L'indice d'un tel passage se voit sur la carte de Siette, datant de 1619, mais à cette date le petit bras a disparu (**figure 6**).

Le chenal continua de s'ensabler jusqu'à sa disparition complète. Au 17^e siècle, des inondations ravagèrent périodiquement les terres de l'île, notamment les bois qui entouraient le prieuré. En juin 1639, le prieur Joachim de la Chétardie se lamente du fait que *le domaine dudit prieuré de Saint-Cosme qui souloit contenir cinquante arpents ou environ en terre et bois à présent ne peut contenir environ que trente arpents, attendu que la rivière de Loire a ruiné comme elle le fait de jour à autre les terres dudit domaine* (FRAD037, G 506, charte n°6, fol°1, r°) ; encore en 1692, son neveu devenu prieur à son tour dit que son bois est détruit par la Loire, *qui le mine et le diminue tous les ans notablement*. (Guilbaud 2004a : 9-10).

Une digue fut construite pour porter la chaussée d'accès au prieuré, au moment où la porte d'accès au monastère fut refaite (§ 2.8.1.3) ; elle était percée

d'un petit pont permettant à l'eau envahissant parfois le chenal mort de s'écouler, visible sur un plan de 1784 (**figure 8**). Cette porte sud était plus à l'est que celle du 12^e siècle, et le chemin d'accès vers la route Tours-Angers en subit une légère inflexion (**figure 3**). La grande inondation de 1857 n'épargna pas le prieuré, devenu alors un hameau rural après sa vente comme bien du clergé et son démantèlement : plus de deux mètres d'eau recouvrirent l'église (Couderc 1987 : 650). La levée actuelle sur la Loire fut construite ensuite pour prévenir de tels événements : la perspective vers le fleuve fut alors perdue⁹³, et si Saint-Cosme reste une île, c'est comme havre de paix entre la voie sur berge, le boulevard périphérique, la voie de chemin de fer et les lotissements...

⁹³ Une « *petite levée qui est le long de la Loire* » existait cependant auparavant, mentionnée en 1630 (AD37, G 519, liasse II, charte 14 ; cf. Guilbaud 2004 : 10). Elle permit l'aménagement d'une terrasse pour les jardins à la française devant le sous-prieuré et constituait une promenade, visible sur les plans du 18^e siècle (**figures 7 et 8**).

2.3. L'ÎLE DE SAINT-COSME AVANT LE PRIEURÉ

Bien que le cahier des charges scientifiques n'ait pas porté l'obligation d'étudier les niveaux antérieurs au 12^e siècle, certains ont été vus parce que très près

de la surface du sol, ou au hasard de creusements postérieurs profonds parfois élargis par des fenêtres de fouille.

2.3.1. Une occupation antique de courte durée (phase 1)

Un peu de céramique antique a été ramassée sur le site (**figure 9**). Une poignée de tessons provient de la base du sondage n°5, dans le chœur de l'église. Situés juste au-dessus du sédiment sableux correspondant aux premiers recouvrements sédimentaires de l'île (phase géologique 2, en orange sur la **planche 7**), ils ne sont pas redéposés mais signalent bien une occupation antique. Il en va de même d'une US juste à l'est de la salle capitulaire (US 7551), un limon brun clair antérieur aux vestiges médiévaux qui correspond sans doute à la partie haute de cette même accrétion sédimentaire. Elle contient un fond et une anse de cruche à engobe blanc.

Les autres tessons ont été découverts dans des remblais médiévaux, principalement dans le comblement de fosses sépulcrales dont le creusement avait sans doute atteint des niveaux antiques (US 6281, 6615, 8608, 8900), dans un trou de poteau au sud de la petite église (US 7916), et dans la tranchée de construction du premier état de la grande église (église 3 - US 5700). Ils sont tout petits et, sauf un, très roulés ; ils proviennent donc plus de dépôts alluvionnaires que d'une occupation sur place. La carte de répartition qui se dessine ainsi n'est pas interprétable. Il est juste logique

que les découvertes soient regroupées vers le point culminant du site, car c'est là que nous avons le plus souvent atteint des niveaux anciens, placés plus haut qu'ailleurs.

Cette céramique est attribuable au 1^{er} siècle après J.-C., et se compose de commune claire, ainsi que de deux tessons de sigillée de Gaule centrale ou du sud⁹⁴.

Rappelons, par ailleurs, que deux sépultures à incinération antiques ont été découvertes à 250 m au sud du prieuré, le long de l'itinéraire antique en provenance de Tours. Elles sont datées des environs de 100-125 (Gaultier, Laforest 2013), ce qui correspond à la période de construction du pont de Fondettes. D'autres fouilles montrent que les hommes ont fréquenté plus ou moins durablement la plaine alluviale de la confluence Loire / Cher dans l'Antiquité, mais pour ce qui est précisément de l'île de Saint-Cosme, cette fréquentation semble avoir été sporadique et de courte durée. En effet, après le début du 2^e siècle, aucune trace d'occupation n'a été relevée sur l'île avant le dernier quart du 7^e siècle (phase 2).

⁹⁴ Identification Emmanuel Marot, service archéologique de Bourges +, que je remercie.

2.3.2. Une occupation rurale du haut Moyen-Âge (phase 3)

Les niveaux du haut Moyen-Âge n'ont été que peu observés, au hasard du creusement de tombes, ou lorsque que les couches les plus anciennes, au point culminant de l'île, affleuraient davantage le niveau actuel du sol. La plupart des structures en creux a été seulement relevée en plan, et fouillée par moitié.

Il se dégage tout de même de ces observations la certitude d'une présence humaine structurée (**figure 10**). Une organisation en lanières nord-sud, perpendiculaires à la rive du fleuve, se laisse entrevoir. On peut même en suggérer un rythme, car certains vestiges peuvent matérialiser des fossés, des haies, des clôtures. Il semble s'agir de bandes de 11 mètres, soit peut-être 36 pieds de 30,5 cm (ou encore, 4 perches de 12 pieds). Ce laniérage serait lui-même divisé en parcelles d'une longueur égale à deux fois leur largeur.

Trois fossés nord-sud sont ainsi bien identifiés. D'ouest en est :

- F 842 ;
- F 876 et son prolongement F 868 (avec le départ d'un fossé perpendiculaire, vers l'est) ;
- F 986 et son prolongement F 995.

Ils sont larges d'un bon mètre à leur niveau d'arasement, mais le profil de F 842 (le seul relevé, cf. **figure 10** et **photo 9**) suggère une ouverture sommitale qui pouvait atteindre deux mètres. Il possède un profil en auge évasée, et sa profondeur totale pouvait avoisiner 1,30 à 1,50 m. Ils pourraient avoir constitué un système de drainage, voire de canalisation et d'évacuation des eaux de crue. F 842 pourrait avoir été le fossé bordier d'un chemin nord-sud qui traversait l'île (sur ce chemin, cf. ci-dessous). Le fossé F 876 est bordé de quelques trous de piquet (F 867, F 875 et F 1334 – leur synchronie n'est pas assurée), qui pourraient indiquer l'existence d'une clôture (**photos 10 et 11**).

Deux autres creusements pourraient être interprétés comme des fonds de cabane, avec une grande prudence toutefois car ils n'ont pas été fouillés et toutes leurs limites ne sont pas connues.

Ce sont des taches rectangulaires de trois mètres de large pour une longueur estimée à six ou sept mètres. Elles ont été enregistrées en plusieurs faits distincts à cause de changements de couleur du sédiment de comblement, sable plus ou moins chargé en limon, mais il peut s'agir d'éléments d'un même remplissage. À l'extrémité des F 914-953 se trouve, dans l'axe, un trou de poteau (F 951), qui pourrait avoir constitué le support d'une faîtière.

Près de ces présumés fonds de cabane, un chapelet de petites fosses a été rapporté à cette première phase, bien qu'elles ne contiennent pas de mobilier : elles sont en tous cas antérieures au cimetière qui s'installera dans ce secteur à partir du 12^e siècle. Leur fonction est indéterminée ; leur plan ovoïde empêche d'y voir des silos. Un certain nombre de trous de piquets a été repéré, qui n'ont pas été interprétés.

Enfin, une grande fosse orientée est-ouest, selon la trame générale, a été vue au sud de la petite église, dans le sondage n°45 (F 1242). Ses limites ne sont pas connues partout (3,80 m de longueur connue par 1,70 m de largeur). Elle se poursuit vers l'est par un creusement brusque dont nous n'avons pas perçu le fond à 46,30 m NGF, alors que la portion orientale descend en pente douce (cf. coupe **planche 21** et **photos 18 et 60**). Elle est stratigraphiquement antérieure à la chapelle latérale de l'église n°2, et son comblement (US 8523) contient de la céramique des 8-9^e siècles⁹⁵. Ce remblaiement contient une grande quantité de pierres dans sa partie sommitale, au niveau de la fosse profonde. Compte-tenu de ces observations, il pourrait s'agir d'un puits.

Une tombe d'enfant (F 1256), datée par radiocarbone de 680-870 cal AD (fourchette étroite à 68% de probabilité = 690-780), n'a pas été fouillée mais simplement vue dans la coupe de la fosse moderne F 1016 et prélevée partiellement (sondage n°50, cf. **planche 19**, coupe **dd** et **photo 19**). Les conditions taphonomiques du dépôt ne sont donc pas connues. Cette tombe pourrait s'être

⁹⁵ Groupes techniques to1f et to1n, soit une fourchette chronologique 8b-9c.

trouvée le long d'un chemin est-ouest, situation fréquente pour les tombes du haut Moyen-Âge en contexte rural (Pecqueur, Gleize, Gaultier 2015 : 295 - 297).

Par ailleurs, cinq sarcophages trapézoïdaux à couvercle en bâtière, de type alto-médiéval, ont été découverts en remploi dans des niveaux de cimetière des 12^e-13^e siècles. Il est probable qu'ils proviennent d'un cimetière situé ailleurs (sans doute Saint-Martin), comme en témoigne le fait que cuve et couverture soient dépareillées et que, sur certains, des cassures anciennes soient visibles (cf. l'étude dans les volumes sur l'archéologie funéraire). Il n'y a aucune raison de privilégier l'hypothèse d'une nécropole mérovingienne dans l'île, franchement peu plausible.

L'examen du mobilier céramique montre que deux ensembles chronologiques peuvent se distinguer. Le plus ancien (en brun sur la [figure 10](#)) couvre une fourchette comprise entre le dernier quart du 7^e siècle et le premier quart du 8^e (675-725 : phase 3a)⁹⁶. C'est à cette époque que se met

⁹⁶

Synthèse des types de céramique de la phase 3a (7d-8a)	
Type	Fourchette chronologique
to15i	6d- 8a
to15q	6d- 8a
to8p	7b-9a
to1p	7c-8d
to8t	7c-8d
to8ad	7d-9b

en place l'occupation structurée de l'espace qui renvoie à un paysage rural apparemment divisé en lots réguliers (petits champs, jardins ?). Il n'est pas possible de savoir si ce système jouxtait un habitat. On a supposé une croisée de chemins découpant l'île en quatre, et quelques maisons auraient pu s'y trouver⁹⁷. Le deuxième groupe couvre une fourchette comprise entre le premier quart du 8^e siècle et le troisième quart du 9^e (en orange sur la [figure 10](#)) (700-875 : phase 3b)⁹⁸. Il correspond à une occupation mais pas à la mise en place de nouvelles structures, à part trois trous de poteau (F 1069, F 1153 et F 1236). Le puits, situé au bord du chemin selon notre restitution, ne peut être daté, mais il peut remonter aux débuts de l'occupation.

⁹⁷ On propose un léger coude au présumé chemin nord-sud, car c'est l'explication la plus simple pour comprendre le changement d'orientation du monastère du 11^e siècle par rapport à l'établissement rural auquel il succède (phases 4 et 5, cf. [planche 5](#)).

⁹⁸

Synthèse des types de céramique de la phase 3b (8a-9c)	
Type	Fourchette chronologique
to15i	6d- 8a
to8p	7b-9a
to8ad	7d-9b
to15t	8-9
to1n	8a-9c
to1f	8b- 9c

2.3.3. Un établissement rural, pêcherie de la collégiale Saint-Martin (phase 4) ?

A cette occupation succède un établissement bâti que, malgré la ténuité des vestiges, nous pouvons essayer de reconstituer. Il est composé de trois bâtiments dont une chapelle, rassemblés autour d'une cour où se trouvait un puits.

2.3.3.1. L'église⁹⁹ (église n°1)

Quatre trous de poteau de forte section (diamètre de l'avant-trou d'une soixantaine de centimètres, section du poteau de trente à quarante centimètres)

⁹⁹ Le terme « église » ne renvoie ici à aucune réalité juridique mais est compris comme un terme d'architecture définissant un type de bâtiment dédié au culte catholique. A cette époque, il s'agissait évidemment ici d'une chapelle ou d'un oratoire.

ont été retrouvés creusés dans les niveaux du haut Moyen-Âge décrits ci-dessus (US 9742) (cf. coupes **planches 19 et 20**, **photos 21 à 24**). Formant un rectangle étroit, il s'agit, au nord, des F 1248 et 1249, au sud, des F 1252 et 1253. Leur comblement est scellé par la tranchée de construction (F 1245 = F 1250) de l'église en pierre du 11^e siècle (ci-dessous § 2.4.2.1 et voir le diagramme stratigraphique **figure 13**).

Nous proposons d'y voir les restes d'une petite église construite en architecture de poteaux plantés (**figure 14**). Cette hypothèse repose sur un faisceau de trois arguments :

- la continuité de l'usage de cet espace ;
- la forte taille des poteaux ;
- dans les couches de comblement de ces trous et de celles de fondation de l'église ultérieure se trouve une grande quantité d'enduits peints : cela va à l'encontre d'un simple bâtiment rural¹⁰⁰. Certes, ces peintures pourraient ne pas provenir d'un bâtiment antérieur sur place, mais aucun fragment de ces enduits n'a été retrouvé ailleurs sur le site.

À partir de ces quatre trous de poteaux, nous proposons une restitution de l'édifice qui fait

¹⁰⁰ F 1245, F 1248, F 1249, F 1250, F 1253, US 8559, US 8866 (cf. **planches 19 et 20**, où ces faits ou ces US sont cernés de rouge).



évidemment une large part à l'hypothèse. Notons d'abord le fait que, pris deux à deux, ces quatre poteaux sont très proches l'un de l'autre. Il ne paraît pas possible d'imaginer un bâtiment entièrement construit avec des montants aussi serrés. Il serait en outre fort étroit (environ 2,70 m dans œuvre). En revanche, cela pourrait s'expliquer si cette étroitesse ne concernait que l'abside. La disposition serrée des poteaux pourrait correspondre à l'articulation entre nef et abside. Le reste du plan ne serait plus visible, car recouvert par les murs de l'église ultérieure, dotés de semelles de fondation très débordantes.

La restitution du plan se base aussi sur une hypothèse de conception géométrique de ce plan. Si l'on admet que les quatre trous de poteau découverts en fouille sont ceux de la naissance d'une abside, et qu'on suppose celle-ci carrée¹⁰¹, on peut partir de là pour tenter de restituer la géométrie du plan de cette église. On l'a vu, ce carré peut mesurer 2,70 m de côté dans œuvre, en prenant une épaisseur de paroi de 0,45 m. Ces deux valeurs se convertissent aisément en pieds de tradition romaine de 29,7 cm : 1,5 pied

¹⁰¹ Le fait que F 1249 et F 1252 ne soient pas au centre de leurs pans de mur respectifs est peut-être dû à la volonté de laisser de l'espace pour loger des fenêtres latérales pour le chœur.



pour la paroi (une coudée) et neuf pieds de côté pour le carré de l'abside.

La taille approximative de la nef est connue : elle ne pouvait guère être très différente de la nef de l'église en pierre qui lui a succédé. Nous aurions, sinon, retrouvé d'autres trous de poteau, notamment sur les côtés nord et sud, qui ont été le plus fouillés (en revanche, le côté ouest ne l'a guère été, car il fallait laisser une circulation dans le jardin). On calera donc les murs gouttereaux à peu près à l'emplacement des murs en pierre postérieurs, en respectant le léger décalage d'orientation induit par les trous de poteau fouillés. On peut préciser les dimensions de ce rectangle en appliquant pour le construire une règle simple et commune : il s'agit de définir la longueur d'un rectangle en abaissant la diagonale du carré qui a pour côté la largeur de ce même rectangle. On obtient alors, dans œuvre, un rectangle de 4,75 m x 6,72 m, ce qui faisait 16 x 22,5 p. Cette longueur se laisse diviser par 2,5 pour donner les neuf pieds du carré de l'abside. On peut supposer que le concepteur du plan a procédé à l'inverse du raisonnement qui vient d'être exposé. Il a d'abord construit sa nef avec la formule du rectangle, en partant d'une largeur simple de 16 pieds. Puis il a divisé la longueur trouvée par 2,5 pour déterminer le carré de l'abside.

On notera que la longueur de l'église s'inscrit dans la largeur d'une bande parcellaire du système spatial antérieur (**figure 11**). Elle mesure au minimum 10,30 m (34,6 p), alors que ces bandes mesuraient 11 m de large. Cela n'est sans doute pas dû au hasard, puisque l'édifice respecte plutôt bien l'orientation de ce parcellaire, dont s'écartera légèrement l'église en pierre de la phase suivante.

Ainsi reconstitué, l'édifice s'inscrit dans une lignée d'églises à poteaux plantés et à chœur carré connues depuis le 8^e siècle, principalement en Europe du Nord et de l'Est (**figures 14bis et 14ter**). En particulier, la nef de la première phase de l'église de Portejoie, à Tournedos-sur-Seine dans le Calvados, qui est aussi à huit poteaux, possède exactement les mêmes dimensions que celle de Saint-Cosme. Elle date de la deuxième moitié du 8^e siècle (Carré 1996 : 158). Plus près de Saint-Cosme, l'église en bois de Sainte-Catherine de Fierbois, récemment fouillée,

possède un plan identique à celle de Saint-Cosme, mais avec des dimensions plus importantes ; elle date également de la deuxième moitié du 8^e siècle (Ben Kaddour 2015 ; 2017). Bien que construite en pierre, l'église Saint-Georges de Rochecorbon, datant des années 1020, est de plan et de dimension comparable à celle de Saint-Cosme (Epaud 2013).

Il n'y a plus de niveaux de sol associés à cet état, car ils ont été décaissés par les travaux de l'église en pierre (F 1245 = F 1250) (*cf.* coupes **planches 19 et 20**). On peut envisager, lors de cette phase de travaux, que le bord vertical rectiligne US 8540, à l'entrée de l'abside présumée, matérialise l'emplacement du socle d'un autel enlevé lors de la reconstruction (**planche 19, coupe bb**).

Les remblais de construction de l'église en pierre recèlent, on l'a dit, un grand nombre de fragments d'enduits peints (environ 250) qui ont fait en 2011, avec l'ensemble des fragments retrouvés sur le site, l'objet d'une étude par Bénédicte Palazzo-Bertholon (**photo 25** et *cf.* annexe 3). Elle a distingué sept types d'enduits, dont deux sont exclusivement présents dans les remblais considérés (types 1 et 5)¹⁰². Ces deux types sont très semblables, seule la nuance de la couleur de la matrice change, ce qui peut être dû à des variations dans l'approvisionnement en sable. Ces enduits sont de bonne qualité, durs et compacts. Ils sont assez épais, de 1 à 2 cm (le type 5 est souvent plus mince), ce qui indique une inégalité de la surface des murs et/ou une irrégularité de la pose. La matrice est blanche (type 1) ou parfois beige (type 5). Elle est dure et compacte, avec une granulométrie fine (< 2 mm), composée de grains au profil arrondi (sable de Loire ?) et de nodules de liant. Elle est couverte d'un badigeon blanc de préparation, puis de la couche picturale, peinte à fresque. Globalement, le type 1 domine très largement. Les décors retrouvés sont non figuratifs, plutôt architecturaux (décor D de B. Palazzo). On trouve aussi des traits rouge, orangés et gris qui forment un genre de drapé pouvant correspondre,

¹⁰² Les types 4, 6 et 7 ne figurent pas dans les US antérieures à la première église en pierre (église n°2). Les types 2 et 3 sont très peu représentés dans la phase antérieure à la première église en pierre (dont une US peut-être erreur d'enregistrement : 8571), et il pourrait s'agir d'erreur d'identification.



par exemple, à une imitation de tentures (décor B de B. Palazzo).

Ces enduits peints ont été datés par C14 d'une fourchette chronologique comprise entre 773 et 880¹⁰³. Les trous de poteau F 1248 et F 1279 sont creusés dans un terrain encaissant qui contient de la céramique comprise dans une fourchette qui court du dernier quart du 6^e siècle au premier quart du 8^e.

2.3.3.2. Restitution des autres éléments de l'établissement

Un certain nombre de faits datés du haut Moyen-Âge n'a pas été inclus dans la phase rurale évoquée ci-dessus § 2.3.2 : un petit fossé, formant un angle (F 1125, 1126 et 1127 ; [photos 26 et 27](#), [figure 12](#)), et un certain nombre de trous de piquets ou de potelets, ainsi que quelques creusements pouvant

constituer des traces de sablière basse. En effet, certains de ces trous contiennent de la céramique un peu plus récente, attribuable à une fourchette comprise entre le milieu du 9^e siècle et le troisième quart du 10^e ; le comblement du fossé F 1127 contient un tesson attribuable au 7^e siècle, qui peut être redéposé. Ils ont permis de proposer une restitution d'un ensemble de structures qui auraient pu fonctionner avec l'église ([figure 11](#)).

Un bâtiment se situait sans doute au nord de celle-ci, si l'on en juge par l'absence de mobilier archéologique de cette époque. Il est possible d'y associer quelques trous de poteau, non datés mais stratigraphiquement antérieurs aux niveaux de cimetière du 12^e siècle. Un alignement se dessine qui pourrait avoir été la façade ouest du bâtiment (du nord au sud : F 955, F 1390, F 941 et F 939). L'écartement plus grand entre F 1390 et F 941 permet de supposer une porte au centre de la façade. Les autres façades ont totalement disparu, peut-être des solins de pierres ont-ils été épierrés par la suite. On a donc calé ce bâtiment dans l'angle nord-est restitué de l'enclos. Il possède

¹⁰³ Datation fournie par le CIRAM le 15 janvier 2018, dossier 1117-AR-355A (cf. annexe 15). Il s'agit de la datation du dioxyde de carbone atmosphérique emprisonné pendant la prise du mortier ; ce procédé relativement nouveau permet de dater les mortiers autrement que par les charbons de bois qu'ils contiennent, ce qui permet d'éliminer les effets de remploi de pièces de bois ou de « vieux bois ».

un plan ramassé qui amène à le penser avec un toit à croupes et un étage¹⁰⁴.

On peut restituer en face, vers l'ouest, un bâtiment d'architecture mixte, avec sans doute une façade sur cour sur solin de pierre composé de moellons tout venant liés à la terre (F 866), tandis que les autres côtés auraient été sur armature de gros poteaux plantés (il resterait les avant-trous F 1278, F 1156, F 824 et F 1137, qui mesurent au moins 50 cm de diamètre ; **photos 28a à 28d**).

Entre ces deux bâtiments devait s'étendre une cour bordée au nord d'une galerie qui les mettait peut-être en relation. Cette galerie serait matérialisée par les trous de poteau F 871, F 911 (qui contient du mobilier redéposé des 7^e-8^e siècles) et F 952 ; le trou poteau manquant aurait disparu lors du creusement du puits moderne F 915. Entre l'église et le bâtiment nord-est, une autre galerie serait supportée par le trou de poteau F 1380.

Au sud et sud-ouest devait se situer une clôture dans laquelle une entrée était aménagée, en supposant que les fossés en angle F 1126 et 1127 soient la trace d'une fondation. F 1125 pourrait être la trace d'un montant de porte qui vient barrer F 1126. Dans l'axe de cette ouverture se situe un puits (F 1079). De forme circulaire, d'un diamètre de 60 cm, il est maçonné en pierres sèches sur une épaisseur équivalente (**photo 28**). Son comblement (US 7863) contient du mobilier donnant une fourchette du début du 8^e au troisième quart du 9^e siècle. Il est possible qu'il soit redéposé avec le remblai et ne nous donne ni la date de construction, ni celle d'abandon du puits. Il est en tous cas certain qu'il n'était plus en usage lors de la transformation des lieux en cimetière au 12^e siècle.

Une fosse circulaire située non loin de la porte présumée du bâtiment oriental a été considérée comme un reste de silo (F 943, fouillé par moitié, remblai sans mobilier, **photo 16**).

Une couche de « terre noire » a été vue dans le sondage n°48¹⁰⁵. Cette couche a été observée, quoique moins nettement, dans une bande à proximité de l'entrée et principalement autour de celle-ci¹⁰⁶. Il s'agit du sédiment limono-sableux qui constitue le sommet de l'île, mais plus sombre qu'ailleurs, plus chargé en éléments organiques sans doute. Il pourrait s'agir des traces de l'activité de la pêcherie ; un terre-plein devait s'étendre entre la rive proche du petit bras et les bâtiments, où se déroulaient les activités de conditionnement du poisson, le séchage des filets, le stockage des barques et de matériel, etc.

Deux sépultures sont à rattacher à cette période du haut Moyen-Âge. La sépulture d'un homme de plus de cinquante ans (F 1048), inhumé en espace vide (cercueil ou coffre en bois), parfaitement orienté (tête à l'ouest), a été fouillée près de la future salle capitulaire ; elle serait, pour la période qui nous occupe, placée entre le chemin et le bâtiment ouest de l'établissement. Elle est datée de 900-1020 (fourchette étroite à 68% de probabilité : 975-1015)¹⁰⁷. L'état sanitaire de cet homme est celui de quelqu'un qui a plutôt vécu dans des conditions difficiles, plutôt un travailleur.

D'autre part, lors de la construction du premier état en pierre de l'église (église n°2 ; ci-dessous § 2.4.1), un dépôt de réduction de quelques os longs appartenant à deux adultes a été constitué (US 9765)¹⁰⁸. Leurs tombes ont sans doute été impactées par des travaux ultérieurs, peut-être ceux

¹⁰⁵ Sondage au pied de l'absidiole sud-est de l'église n°4. Il s'agit de niveaux dans lequel est construit le bâtiment B du monastère du début du 11^e siècle (§ 2.4.2) : US 7281 (**planche 17**), 7518 et 7520. L'US 7281 contient de la céramique des années 725 à 875 (type to1f).

¹⁰⁶ US 7281, 7518, 7520, 8038 (comblement du fossé F 1126), 8040, 8041 (céramique des années 625-880 : to8p et to15t), 8042 (céramique des années 650-950 : to1p et to16b), 8044, 8045, 8047, 8057 (comblement du fossé F 1127).

¹⁰⁷ Datation réalisée par le *Beta Analytic Radiocarbon Dating Laboratory* de Miami en octobre 2014 (cf. tome 2, volume 2).

¹⁰⁸ Un des deux adultes est relativement bien représenté : la plupart des os longs sont présents ainsi que les deux coxaux. Il s'agit d'un adulte masculin décédé entre 20 et 29 ans. Le deuxième est un adulte de sexe indéterminé représenté par 2 fragments de diaphyse de tibia gauche.

¹⁰⁴ Un bâtiment de ce genre est, par exemple, restitué pour le logis principal des « chevaliers-paysans » de Colletières, au début du 11^e siècle.

de la construction de l'abside qui excédait l'emprise de l'église en bois (**photo 20**)¹⁰⁹. Leur datation est comprise entre 830 et 990 (fourchette étroite à 68 % : 890-970)¹¹⁰.

2.3.3.3. Synthèse et interprétation

Au bilan, malgré des traces ténues, il est donc possible d'établir le plan d'un établissement organisé. La relation entre l'église et les autres éléments retenus pour composer cet ensemble est certes hypothétique. Outre la concordance chronologique, l'argument principal est qu'il fallait bien que l'église en bois fût accompagnée d'un minimum d'équipements. Or, on voit mal pourquoi les édifices en pierre construits par la suite (§ 2.4.2) auraient accompagné une église qui n'aurait pas, d'emblée, été elle-même en pierre. Il fallait donc trouver des éléments, antérieurs aux bâtiments en pierre, qui puissent correspondre à l'église en bois : c'est ce qui a été fait au § 2.3.3.2.

Ce type d'établissement structuré autour d'une cour n'est pas le plus courant pour le haut Moyen-Age, où prédomine dans nos régions le village-rue. Un rapide inventaire fait ressortir les sites de Sorigny (Nétilly), au sud de Tours, occupé au 9^e siècle (Jesset, Georges 2003), et Saint-Rimay (Planchebrault) dans le Vendômois, occupé du milieu du 9^e siècle au début du 10^e (Joly et al. 2006). Aucun de ces deux sites ne possède d'église. A l'est de Tours, le site de Sainte-Catherine-de-Fierbois possède bien une église, d'ailleurs tout-à-fait comparable à celle de Saint-Cosme (Ben Kaddour 2015). Elle se situe toutefois à l'écart d'un petit noyau d'habitat qui n'a pas été exploré totalement, l'ensemble pouvant remonter à la fin du 8^e siècle ; il s'agit sans doute plutôt d'un « proto-village » qui n'a pas évolué et qui a disparu dès le 10^e siècle. Si l'on quitte la région, on peut trouver un site comparable à Saint-Cosme à Engis (Le Thier d'Olne, en Wallonie), qui remonte au milieu du 7^e siècle et possède une église qui, dans un premier temps, est pratiquement identique à celle

de Saint-Cosme ; il a été identifié à une demeure aristocratique (Witvrouw et al. 1992). D'autres sites, pourvus d'une église, sont plutôt considérés comme des monastères, mais leur organisation est assez différente (nombreux bâtiments similaires ou grand bâtiment regroupant des cellules). Par ailleurs, le mobilier, peu abondant et très fragmenté, ne nous est d'aucun secours pour une attribution fonctionnelle (vaisselle de cuisson et de stockage courante sur les sites ruraux).

Jusqu'à la finalisation du présent rapport, l'établissement alto-médiéval de Saint-Cosme a été identifié au monastère d'Hervé de Buzançais - donc ne remontant pas au-delà du début du 11^e siècle - et publié comme tel (Dufaÿ dir. 2014 ; Dufaÿ 2016). Toutefois, le réexamen des données et les datations C14 des enduits peints de la première église ont permis de s'assurer que cet établissement était antérieur au début du 11^e siècle. Sa modestie était d'ailleurs problématique pour un monastère fondé par le trésorier de la plus puissante collégiale ligérienne et peut-être française de l'époque, et le diagnostic du monastère de Beaumont a d'ailleurs révélé, pour la même époque, un monastère construit en pierres dont l'ampleur correspond à celle de la phase suivante des constructions retrouvées à Saint-Cosme (§ 2.4). La réalisation à la fin de 2017 de la reconstitution 3D a mis en évidence la ressemblance de cet établissement avec une ferme, une petite « *curtis* » comme d'autres fouilles ont pu en révéler.

On a vu au § 1.3.1 qu'on pouvait proposer qu'il se soit agi des bâtiments correspondant à la pêcherie mentionnée dans un acte de 900. Les dates fournies par le C14 sur les enduits peints de l'église (entre 773 et 880) ne sont pas assez précises pour que nous soyons assurés que sa construction ait été antérieure ou postérieure aux incursions vikings, même si, pour deux échantillons, le maximum de probabilités se situe entre 870 et 880 (les autres ne présentent pas de pic). La céramique liée à l'occupation rurale précédente (phase 3b), voit son *terminus* au troisième quart du 9^e siècle (entre 850 et 875, cf. § 2.3.2), tandis que c'est à la même époque qu'un groupe plus récent prend le relais (de

¹⁰⁹ D'où leur représentation dans un petit enclos funéraire derrière le chœur sur la restitution 3D.

¹¹⁰ Datations réalisées par le *Beta Analytic Radiocarbon Dating Laboratory* de Miami en mai 2013 (cf. tome 2, volume 2).

850-75 à 950-75¹¹¹ ; étoiles vertes de la **figure 11**). Ce pourrait donc être dans ces années 870 qu'aurait été construit l'établissement lié à la pêche, ce qui pourrait correspondre à une sécurisation de la source d'approvisionnement de la collégiale après les deux premiers raids vikings, en 853 et 862 (pour

¹¹¹

Synthèse des types de céramique de la phase 4 (9c-10c)

Type	Fourchette chronologique
to1n	8a-9c
to1f	8b-9c
sar16j	8-10
to16b	9a-10b
to8k	9a-10b
to8l	9a-10b
to6g	9c-10c

rappel, c'est en 871 que les chanoines se décident à emmener les reliques de leur saint à l'abri en Bourgogne). Ces années correspondent à l'abbatiate d'Hugues I^{er} (866-886), dit Hugues l'Abbé, qui était aussi comte de Tours¹¹².

¹¹² Ce très puissant personnage, second du royaume, a œuvré pour mettre à l'abri les reliques de saint Martin en réalisant aussi une opération foncière dans la Cité de Tours : vers 870-873, il acquit ainsi un terrain où une église put être construite pour cela, le corps du saint y étant ramené en 877. Cette église prit par la suite le nom de Saint-Martin-de-la-Bazoche (sur Hugues l'Abbé, voir Noizet 2003 : 226-227 ; sur l'opération de 870-873, voir Riou, Dufaÿ 2016 : 104-106).

2.4. LE MONASTÈRE DU 11^E SIÈCLE (PHASE 5)

La phase suivante montre un changement de type d'occupation. Pour la première fois dans notre fenêtre d'étude apparaissent des bâtiments construits en dur, avec une maçonnerie calcaire en petit appareil. Pour autant, nous sommes toujours

dans une période antérieure à la construction du monastère du 12^e siècle dont des éléments restent visibles aujourd'hui (**figure 15 et planche 5**, phase 5).

2.4.1. L'église du 11^e siècle

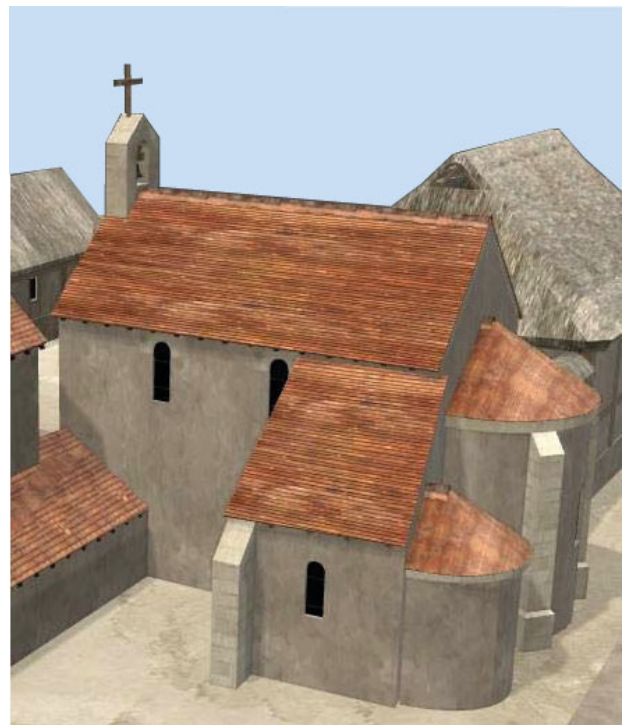
2.4.1.1. Les vestiges

L'édifice sur poteau identifié au paragraphe précédent comme une première église fut remplacé par un édifice en pierre (M 60, M 52, M 240, M 53 et M 51) (**photos 29 à 34, figure 16, planches 18 à 20**). Il s'agit d'un bâtiment à abside construit en petit appareil de moellons calcaires à tendance cubique, parsemé de blocs de silex. Seuls les piédroits des portes, les contreforts de l'abside et les chaînages d'angle sont en grand appareil, assez irrégulier. Les parements externes sont recouverts d'un mortier gris, assez bien conservé en partie basse, ce qui

laisse penser qu'il s'agissait d'un enduit couvrant et non seulement celui de joints largement beurrés¹¹³.

Ces murs, épais de 60 à 65 cm (environ deux pieds), sont posés sur des semelles de fondation débordantes importantes, essentiellement montées « en arêtes de poisson » (*opus spicatum*, vu dans toute la partie orientale, dégagée ; **photos 21, 35, 36 et 37**). Là où leur base a pu être atteinte, elles

¹¹³ On trouve souvent la mention, pour les édifices du 11^e siècle, d'un « petit appareil à joints couvrant » ou d'enduit « à pierres vues ». Il est probable que, dans bien des cas, l'enduit était à l'origine totalement couvrant mais qu'il est tombé dans les parties les plus minces, donnant le sentiment que seuls les joints ont été traités.



mesurent 90 cm de profondeur (= trois pieds), pour autant ou plus de largeur. Elles sont constituées d'une partie inférieure construite en tranchée aveugle bourrée de moellons non équarris et de mortier (profonde d'environ 30 cm ; US 8883 pour M 60 et US 8530 pour M 240), surmontée d'une partie en tranchée ouverte (tranchées F 1245 – US 9784 et F 1250 – US 8529). La fondation est nettement plus large du côté ouest, puisqu'elle atteint 1,35 m (= 4,5 pieds). La raison n'en est pas claire, car la façade ouest (M53) qui la surmonte n'est pas, elle, plus épaisse que les autres. Était-il prévu un porche saillant, un clocher-peigne ou tout autre dispositif qui aurait supposé un mur plus fort, mais qui n'a pas été réalisé ? Pour l'abside, la semelle débordé vers l'est d'autant qu'il faut pour asseoir les contreforts. Sa forte largeur laisse également supposer que cette abside était couverte d'un cul-de-four (**photos 30 et 38 à 41**).

Par-dessus les remblais de comblement des tranchées de fondation (F 1243 = F 1250 pour M 240, F 1245 pour M 52, F 1255 pour M 60 et M 53 et F 1247 pour l'abside M 51 ; cf. **coupes planches 19 et 20**), se trouve une séquence de couches plus ou moins fines, formées du limon sableux qui est le terrain naturel du site, mêlé de débris de tuffeau, de boulettes de mortier, de graviers et de charbon de

bois. Une de ces US (8863, cf. **planche 20, coupe ff**, le long du pignon ouest, à l'intérieur) est une lentille de mortier, dont la position à la transition entre la semelle de fondation et l'élévation indique que les maçons ont commencé l'élévation après avoir comblé les tranchées de fondation (ce qui est somme toute logique...). Les couches les plus hautes, sous-jacentes au sol de mortier rose (US 1038, constituent la fin des couches de chantier (US 8541, 9775 et 9795). Elles sont plus fines et tassées, avec des traces de foyer (US 9795), mais contiennent toujours des inclusions associées au travail des maçons. Ces couches contiennent du mobilier céramique en ordre chronologique inverse, du 8^e aux 10^e-11^e siècles, ce qui montre que les bâtisseurs ont pioché dans le sédiment voisin pour combler les tranchées de construction.

Vers l'angle sud-est de la nef, l'US 9762 qui est riche en mortier et doit correspondre au travail sur l'élévation (le mortier dégouline...) présente les traces d'un calage en mortier (US 9761) pour une planche verticale, perpendiculaire au mur sud, qui peut avoir son pendant, très mal conservé, un mètre plus à l'ouest (**photos 42 et 43** et plan **figure 16**). Il peut s'agir du scellement d'une installation de chantier que nous ne savons pas interpréter. Ce dispositif surplombe la réduction

de sépulture évoquée ci-dessus § 2.3.2. Toutefois, le sol F 1038 correspondant à ce premier état de l'église (cf. ci-dessous) ne porte aucune marque de signalisation de cette réduction, dont les fondations auraient pu être ce calage de mortier. Peut-être s'agissait-il d'un dispositif de protection provisoire de la réduction pendant le chantier ?

La semelle de fondation de l'abside vient clairement s'appuyer sur celle du mur est de la nef (M 52) (**photo 41**). Son élévation (M 51) est construite par-dessus M 52. Les remblais de construction qui lui sont associés (F 1247) passent au-dessus de M 52 (**planche 20, coupe gg**). Ces remblais ne contiennent que du mobilier datable des 9^e-10^e siècles, ce qui ne permet aucun calage chronologique avec la nef. Toutefois, M 51 paraît bien chaîné avec M 60 et M 240 pour l'élévation. De plus, la facture est identique : parements en petit appareil lié avec un mortier similaire, pierres de taille pour les chaînages, même enduit extérieur gris, présent aussi à l'intérieur au niveau supérieur des fondations. D'autre part, l'abside s'insère parfaitement dans la métrologie et le schéma géométrique de la nef (cf. ci-dessous § 2.4.1.2 et **figure 17**).

Il est donc probable qu'il ne faille voir dans cette succession que des phases de chantier ou, à la rigueur, un changement de parti en cours de construction, avec la décision de construire une abside et non de se contenter d'un édifice rectangulaire. Un arrêt de chantier est perceptible : un fin niveau de terre a été repéré entre deux assises du parement interne du mur nord (M 60), reposant sur une surface de mortier lissé. D'autre part, du sable distinct des remblais de F 1247 adhère encore au parement externe de la fondation M 52, ce qui permet de supposer un recreusement du secteur pour installer les fondations de l'abside et ses remblais de construction (F 1247).

Le sol correspondant à cet état est un sol de mortier rose (US 7723, F 1038) épais d'environ cinq centimètres, posé sur un lit de mortier blanc (US 7895) destiné à égaliser la surface sous-jacente,

et qui peut atteindre 10 à 15 cm¹¹⁴ (**photos 22, 30, 37 et 44**). Malheureusement, ces deux couches ne contiennent aucun mobilier (dans les parties auxquelles nous avons pu avoir accès). Ce sol est clairement associé aux remblais de l'abside, qu'il surmonte (F 1247, cf. **planche 20, coupe gg**). Cela constitue un nouvel indice que la nef n'a pas existé sans abside (à moins de supposer un sol pour cette nef totalement disparue, et qui n'aurait laissé aucune trace sur les parements internes des murs). Ce sol, bien propre et lissé, est un peu affaissé dans sa partie centrale (**planche 19, coupe dd**). Il remonte légèrement vers l'abside et, comme les remblais dans celle-ci montent jusqu'à une cote supérieure à ce sol, il faut supposer deux marches d'une vingtaine de centimètres de hauteur pour accéder au chœur (**planche 20**). Un autel devait évidemment exister, placé dans l'abside. Il n'en subsiste aucune trace.

Plusieurs portes sont visibles dans l'édifice. L'une était ménagée dans le mur sud, dans sa partie occidentale (EA 1018). Compte-tenu de sa largeur (1,35 m dans la feuillure, soit 4,5 pieds), elle pouvait être à deux battants. Sa feuillure est conservée du côté ouest ; l'autre est encore perceptible, mais elle a été buchée lors d'un rétrécissement de la porte, pour y juxtaposer un nouveau piédroit (**photo 51**). Elle indique que le (ou les) vantaux s'ouvri(en)t vers l'extérieur. Cela n'est pas très logique pour une entrée, et les amènerait à dépasser du nu de la façade. Mais l'observation de ce nu montre que des maçonneries perpendiculaires encadraient la porte, qui ont été buchées par la suite (**photos 52 et 53**). On propose qu'elles correspondent à un couloir qui longe le bâtiment C (cf. § 2.4.2.3) et permette de le relier à l'église (**planche 5**, phases 5b à 6c).

L'autre porte (EA 1021) était à l'opposé, dans le mur nord de l'édifice, vers le chœur. Elle se situe en face de la réduction, et elle est centrée, comme

¹¹⁴ Nous avons souhaité ne pas détruire ce sol, à des fins d'éventuelle mise en valeur (il est à l'heure actuelle protégé par un lit de tessons de tuiles traditionnelles, destiné à rappeler l'ancienne couverture). Les couches sous-jacentes ont donc été vues à partir de perturbations plus récentes (notamment la tombe F 109 et la fosse F 1016). Nous sommes descendus dans le chœur (sur sa moitié nord) jusqu'au terrain naturel, car les sols y avaient disparu.

cette dernière, sur la médiane du rectangle qui vient s'ajouter vers l'est au carré pour former le rectangle d'or (cf. § 2.4.1.2 et [figure 17](#)). Elle est plus étroite (90 cm dans la feuillure, soit trois pieds), mais peut-être aussi à deux battants pour qu'ils puissent loger dans l'épaisseur du mur.

Une autre porte est visible dans la façade ouest de l'église (EA 1019). Son examen ainsi que les couches associées au seuil permettent de montrer qu'elle a été percée à une phase ultérieure, lors d'un réaménagement de l'église au 12^e siècle (§ 2.5.2). Une autre (EA 1020) est associée à la construction d'une chapelle latérale, dans le courant du 11^e siècle (§ 2.4.1.5). Les accès à cette petite église étaient donc primitivement au nombre de deux, aménagés en diagonale dans les murs latéraux.

2.4.1.2. La géométrie du plan

Le plan de l'église est conçu dans un rectangle hors œuvre de proportion $\frac{1}{2}$, à 20 pour 40 pieds de 29,7 cm ([figure 17](#)). La nef est réalisée à partir d'un rectangle d'or dans ses dimensions hors œuvre (proportion de 1,618 entre largeur et longueur). On peut constater des déformations minimales par rapport à ce schéma-type, qui peuvent avoir des causes diverses : prise en compte du plan au sol par les fondations et non les élévations (cela paraît net pour les murs gouttereaux, en prenant en compte le ressaut supérieur de la fondation sud) et déformations d'angles ([figure 18](#)).

La « base de construction » au sens de Dufay 1985, c'est-à-dire la longueur et la largeur implantées au départ et qui ont servi à construire le reste du plan, a été la façade ouest et le gouttereau sud, qui forment l'angle le plus droit. L'angle nord-ouest étant un peu trop fermé (88° au lieu de 90°), le gouttereau nord se rapproche du gouttereau sud à son extrémité orientale. En outre, il est légèrement plus court que son homologue (9,56 m au lieu de 9,64 m). Cette irrégularité a dû être rattrapée par un léger angle dans le parement externe du mur

est. Le parement interne suit, sur presque toute sa longueur, l'orientation de ce biais. Cela indique que ce mur a été construit en dernier. Dans œuvre, la proportion n'est pas significative (1,87), mais les dimensions, exprimées dans le même pied de 29,7 cm, sont rondes : 15 par 28.

L'abside a sans doute été construite à partir d'un cercle de 10 pieds de diamètre, dont le centre est fixé au centre du parement externe du mur oriental. Ce schéma théorique a subi de petites inflexions, sans doute involontaires : le centre du cercle se trouve un peu trop au Sud de quelques centimètres, et quelques centimètres trop à l'Est.

2.4.1.3. Les enduits peints

À l'intérieur de l'église, le décor mural encore en place consiste en faux joints rouges, sauf dans l'abside où l'enduit subsistant paraît uniforme ([photos 45 à 49](#)). Il est probable toutefois qu'une partie au moins des parois était ornée d'enduits colorés. En effet, un lot de fragments colorés a été retrouvé dans l'US 7721, qui est une couche de remblai de préparation d'un sol construit à la fin du 15^e siècle (F 1028), qui s'est sans doute accompagné de travaux de modification de la nef (notamment le percement de nouvelles fenêtres, cf. § 2.7.1.7).

Certains de ces fragments présentent des fonds uniformes, jaunes ou rouges, séparés par des lignes de points blancs ; certaines parties sont peintes de dégradés colorés juxtaposés (décor D de Bénédicte Palazzo, présent uniquement dans ce lot). Le décor à motif de points blancs en limite de panneaux ou de bandes jaune et rouge est fréquent à l'époque médiévale et particulièrement courant au 11^e et au début du 12^e siècle (églises de Saint-Georges de Rochecorbon, Tavant, Saint-Savin, Chauvigny...). Enfin, signalons des aplats multicolores rouge, blanc, jaune, gris et verts, trop petits pour être interprétés. Bref, si la nature de ce décor nous échappe (non historié ?), sa palette est riche et se situe au niveau

des meilleurs exemples de la peinture d'église du tournant de l'an mil¹¹⁵.

Le faux appareil n'est conservé qu'au-dessus d'une limite formée par le niveau du sol du 15^e siècle F 1028, constitué de tuiles récupérées posées à plat (cf. § 2.7.1.7). Et encore n'est-il pas présent partout : le plus souvent, il ne reste que la matrice de mortier, ou à la rigueur la couche de préparation sous la couche picturale. Ces enduits ont en commun d'être posés à sec sur un badigeon blanc, lui-même posé sur une couche de préparation, mais ils possèdent deux types de décor de faux appareil (typologie B. Palazzo) :

- *décor A* - faux joints doubles : faux joints rouge sombre très fins, doubles pour les joints verticaux et simples pour les horizontaux, appliqués sur fond blanc. Ce type d'enduit est présent sur le mur sud (M 240 ; [photos 45 et 46](#)), et en retour aux deux angles avec le mur ouest (M 53 ; [photos 47 et 48](#)). Il passe sur l'EA 1017, premier bouchage de la porte sud-ouest EA 1018 (son rétrécissement, cf. § 2.5.2.1).

- *décor C* - faux joints simples : faux joints rouges simples sur fond blanc. Ils sont plus épais que les joints de type A. Leur couleur est plus claire, tirant sur l'orange. Ce type d'enduit est présent sur les murs ouest (M 53 ; [photos 47 et 48](#)) et nord (M 60 ; [photo 49](#)). Il passe sur le bouchage de la porte EA 1254, au nord-ouest de l'église.

Il est possible de caler en chronologie relative ces deux types de décor. Dans l'angle nord-ouest, sur le mur ouest, on peut repérer un faux joint double peint par-dessus une ligne horizontale du type C ([photo 48](#)), de même le long du mur sud ([photo 46](#)). Un fragment, non en place, trouvé dans l'US 7653 (datée des 17^e-18^e siècles, coupe gg [planche 20](#)), porte aussi la superposition d'un double joint sur un

joint simple. D'autre part, le type A est certainement antérieur au sol de tuiles F 1028, qui est le second sol de l'église n°2. En effet, des fragments de décor du type A (dont un fragment d'angle saillant avec une courbure concave, provenant d'une baie) ont été trouvés dans une des couches de préparation de ce sol (US 7652). Un autre indice est que la limite inférieure de ce décor de type A se trouve quelques centimètres au-dessus de ce même sol. S'il avait été posé après, il viendrait s'y raccorder correctement. On a plutôt ici le sentiment qu'il a été piqué pour encastrier un nouveau carrelage, et que celui-ci a été finalement moins épais que prévu (peut-être les tuiles de récupération ont-elles remplacé des carreaux par souci d'économie).

Comme ces décors ne descendent pas plus bas que cette limite, on ne peut les raccorder au sol antérieur, celui en mortier rose, premier sol de l'église (F 1038). Ce fait est sans doute imputable, outre au piquetage lié au sol de tuiles, à des problèmes d'humidité attaquant la base des murs (qui ont d'ailleurs motivé un rehaussement constant des sols). Le fait que le décor de type C passe sur le bouchage de la porte EA 1254 implique que l'église a été dépourvue de décor pendant le temps d'usage de cette porte. Mais celui-ci a vraisemblablement été très court. On peut considérer en effet qu'il s'agit d'une porte provisoire, peut-être liée aux nécessités du chantier de construction. Large d'un mètre, elle n'a pas de piédroit en grand appareil ni de seuil constitué, et elle est obturée par une maçonnerie très similaire à celle des murs. Nous ne l'avons pas débouchée ([photos 33 et 50](#)). Le décor de type A recouvre le rétrécissement de la porte EA 1018, intervenu sans doute au plus tôt au milieu du 12^e siècle (phase 7c, cf. § 2.5.2.1).

La pratique du faux appareil peint en rouge sur fond blanc est universelle dans nos régions à partir du 11^e siècle, combinée aux 11^e-12^e siècles avec, notamment, des bandeaux rouges et ocres semés de points blancs qui soulignent les articulations de l'architecture (arêtes, moulures) : ici, le décor de type D de B. Palazzo. La première phase de décor serait concernée par le faux appareil à joints simples assez épais, réalisés avec une peinture rouge-orangée (décor de type C).

¹¹⁵ Pour un point récent sur les peintures du « premier âge roman » dans la région, voir Gordine 2016. En particulier, les rares fragments d'enduit peint que l'on puisse rattacher à l'église de la collégiale Saint-Martin reconstruite par Hervé de Buzançais, possèdent les mêmes « couleurs chatoyantes », brun, jaune, blanc, rouge (Gordine 2016 : 75). Par la suite, la palette s'appauvrit, comme à Saint-Cosme où ce décor coloré fait place à un enduit blanc à faux joints lors de la construction des églises 3 et 4.

2.4.1.4. Datation

Nous n'avons pas retrouvé d'indices de datation précis pour ce bâtiment. Les couches liées à la construction ne contiennent que du matériel redéposé qui n'est pas postérieur aux 10^e-11^e siècles (F 1243, F 1245), mais qui concerne surtout les 9^e-10^e siècles. La maçonnerie, en petit appareil, est distincte de celle des édifices postérieurs visibles ailleurs sur le site, à partir de la fin du 11^e siècle ou du début du 12^e siècle, qui sont en moyen appareil mieux réglé. Par ailleurs, cette église s'inscrit parfaitement dans le groupe de la cinquantaine d'églises préromanes rurales de Touraine mis en évidence récemment par Frédéric Epaud (Epaud 2014 ; les citations ci-dessous sont issues de cette publication ; [photo 54](#)). Les caractéristiques architecturales en sont tout-à-fait similaires : maçonneries en petit appareil grossièrement cubique avec parfois un usage partiel de *l'opus spicatum*, chaînage des angles et encadrement des baies en pierres de taille irrégulières de plus grand module. Les plans sont rectangulaires, à une nef, en général dépourvue de contreforts, avec un chevet plat dans la plupart des cas (ici, Saint-Cosme se distingue, signe peut-être qu'il ne s'agit pas d'une simple église rurale paroissiale).

Les exemples bien conservés permettent de se faire une idée de l'élévation de celle de Saint-Cosme. Ces églises sont caractérisées par « [leur] muralité (...), hautes, lisses, dépouillées d'artifices et de sculpture, offrant aux volumes une unité d'ensemble ». Elles ont des toits en bâtière. « Les portes sont dépourvues de tympan, avec de simples piédroits (...) portant un arc en plein-cintre composé de claveaux fins. (...) Les fenêtres sont larges, ébrasées seulement vers l'intérieur, et présentent, comme les portes, des piédroits en pierres de taille irrégulière, aux joints épais, supportant un arc en plein cintre fait de claveaux fins. Leur appui, constitué par le nu du mur, est dépourvu de pierres d'appareil. »

En 1756, l'église possédait *quatre grands vitraux et un petit vitraux* (sic) (bail à Rosset, art. 84), ce dernier probablement sur le pignon occidental ; il est possible que ces fenêtres aient été agrandies

au 15^e siècle (cf. § 2.7.1.7) et nous avons donc restitué des petites fenêtres également pour la nef.

De tradition carolingienne, ces édifices datent du 10^e siècle et du premier quart du 11^e siècle, ce qui correspond à la datation proposée pour l'église de Saint-Cosme. On ajoutera qu'un sol de mortier rose a aussi été retrouvé dans le chœur de l'église abbatiale de Marmoutier datée de la fin du 10^e siècle¹¹⁶. En revanche, on notera que cette construction n'emploie le moyen appareil que pour les éléments structurants (chaînages, contreforts), alors que, à la fin du 10^e siècle, ce type de maçonnerie était déjà bien implanté en vallée de la Loire, mais sur de grands édifices. Le statut « secondaire » de Saint-Cosme est ici manifeste et la référence reste la petite église rurale.

2.4.1.5. Adjonction d'une chapelle latérale au sud de l'église n°2 (phase 5c)

À cette église fut ajoutée une chapelle latérale, sur son flanc sud (plan [figure 19](#), [photos 55 à 58](#)). Elle est arasée au niveau des fondations, ce qui fait que son élévation et son sol sont inconnus. Compte-tenu de leur largeur (environ 90 cm = trois pieds) et d'une certaine irrégularité, il est probable que l'élévation était moins large (sans doute deux pieds), et que nous avons affaire à une fondation en semelle débordante, comme pour l'église. Là où nous avons pu atteindre la base de cette semelle, à 46,60 m NGF, nous avons constaté qu'il en était conservé une cinquantaine de centimètres (cf. [coupe planche 21](#)). Elle est composée des murs M 282 et M 283, formant une nef carrée de 2,50 m de côté dans œuvre (= neuf pieds ?) et d'une abside semi-circulaire M 278 légèrement plus étroite (six pieds ?). Le mur de façade se prolonge vers le sud, jusque sous un bâtiment postérieur adjacent. Il ne semble pas aller plus loin ni s'articuler avec une autre maçonnerie ; il est par ailleurs trop épais pour un mur de clôture, et nous proposons d'y voir la saillie d'un contrefort d'angle. Ce détail peut laisser supposer que l'édifice était voûté en pierre. À l'intérieur de l'abside, un massif de pierres (M 284)

¹¹⁶ Information orale Thomas Creissen (LAT), que je remercie.

devait supporter l'autel, mais il est trop informe pour nous permettre de le restituer précisément. Une couche de mortier grisâtre est tout ce qui reste du sol (US 8374).

De très minces indices suggèrent l'existence d'une porte dans la façade ouest, permettant l'accès par l'extérieur : la fondation de cette façade montre (peut-être) l'empreinte d'une sorte de coup de sabre qui pourrait être la trace du piédroit nord de la porte. De plus, à partir de là, vers le sud, la semelle de fondation est plus épaisse, peut-être pour supporter une pierre de seuil faisant saillie hors du tableau de la porte. Cette saillie est centrée sur l'espace intérieur de la nef (et non sur la façade). Mais il peut aussi bien s'agir d'irrégularités sans signification particulière.

Cette chapelle est calée du côté oriental de l'église, son abside s'appuyant sur l'épaule de l'abside de cette dernière. On pourrait dire qu'elle forme un demi-transept, puisqu'elle n'a pas de symétrie au nord. Elle communique avec la nef par la porte EA 1020, clairement percée après coup dans le mur sud de l'église. Toutefois, les relations

stratigraphiques pertinentes entre les espaces de l'église et ceux qui s'étendent au sud ont disparu avec la récupération du seuil et des piédroits de cette porte. Il n'est donc pas tout-à-fait exclu que celle-ci n'ait été percée qu'à la phase suivante, qui verra le remplacement de la chapelle absidale par une grande pièce rectangulaire (ci-dessous § 2.5.2.1).

La date de sa construction ne peut guère être précisée. Elle est certainement postérieure à l'église, car ses fondations passent par-dessus celles de l'église ou s'y appuient (**photo 60**), et la porte de communication EA 1020 qui y mène a été percée dans le mur de l'église. Il n'y a que de la céramique des 9^e-10^e siècles dans le terrain encaissant. La couche US 8380, qui s'appuie sur la fondation de l'abside, contient du mobilier datable du 13^e siècle (*cf.* **coupe planche 21**). Mais il est certain que cette couche est un remblai postérieur : à moins de quatre mètres au nord, les terres qui s'appuient sur l'abside de l'église, à la même altitude, ne sont pas antérieures aux 15^e-16^e siècles. Il faut situer à cette époque un grand terrassement à l'est de l'église dont la finalité nous échappe. Et toute l'histoire



postérieure du site interdit de dater cette chapelle de la fin du Moyen-Âge.

La fonction de cette chapelle n'est pas connue. La présence d'un autel empêche d'y voir une simple sacristie, même si elle a pu aussi en tenir lieu. À partir du 11^e siècle, le développement de la liturgie voit la multiplication des autels secondaires, avec l'apparition de chapelles greffées sur les transepts ou accolées aux nefs, jusqu'à former des sortes de transepts. À partir du 12^e siècle, on passe plutôt à

la formule des chapelles rayonnantes, comme cela sera d'ailleurs le cas à Saint-Cosme. Le texte de la (re) fondation de 1092 fait allusion à un autel matutinal. Dans la mesure où on ne voit pas bien comment cet autel secondaire pourrait avoir pris place dans l'église, compte-tenu de son exigüité, celui-ci aurait pu avoir été logé dans la chapelle annexe. Ces hypothèses, outre les similitudes constructives avec l'église, plaident pour une réalisation du 11^e siècle, sans qu'il soit possible d'être plus précis.

2.4.2 Les autres bâtiments du monastère (phase 5a)

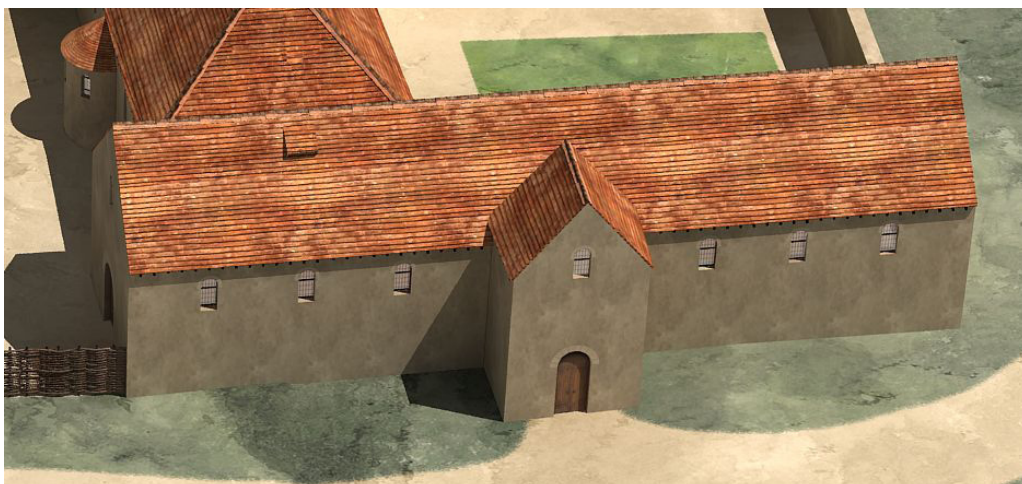
D'autres murs sont à rattacher à cette première église en pierre, si l'on en croit la stratigraphie et leur type de petit appareil lié par un mortier blanc-gris, identique à celui des murs de l'église. Découverts pour certains sous les fondations de l'église romano-gothique, ils leur sont clairement antérieurs. Toutefois, comme ils ont surtout été aperçus au travers de sondages ou de tranchées, nous n'avons qu'une compréhension partielle des plans et de leur organisation ([figure 15](#)).

2.4.2.1. Le bâtiment A

Le bâtiment le moins mal connu se situe à l'ouest du monastère (bâtiment A). Il est composé de plusieurs murs, observés de manière discontinue. Les éléments les plus importants sont

apparus dans certains creusements des tombes du cimetière au sud de l'église, complétés par les sondages n°2 et 4. Afin de trouver la limite nord du bâtiment, on a réalisé dans la nef de l'église romano-gothique les sondages n°52 et 53. Les murs ainsi détectés forment un plan cohérent et sont de facture semblable, ce qui autorise à les regrouper en un seul bâtiment.

L'angle nord-ouest est formé par les murs M 306 pour le pignon et M 307 pour le gouttereau ouest (sondage n°52 ; [photos 61 et 62](#)). Le pignon est constitué d'une semelle de fondation débordante vers l'extérieur, puis débute un parement conservé sur trois ou quatre assises. Une fine couche de mortier (US 9310, *cf.* [coupe planche 16](#)), au nord, doit être liée à la construction du mur ; elle fut



recouverte par une couche de terre qui vint aussi par-dessus la semelle de fondation (US 9309, limon brun homogène avec quelques inclusions de mortier et de tuffeau). Cela signale probablement l'extérieur du bâtiment.

Le gouttereau ne possède pas une telle semelle débordante, ou à peine. Il est probable qu'il existait un chaînage d'angle en pierre de taille de moyen appareil, comme à l'église, si on en juge par un négatif de pierre récupérée (F 1450). M 183 est le gouttereau ouest dans le prolongement de M 307, vu sous les tombes du cimetière sud sur plus de dix mètres de long (**photos 63-64 et 72, planche 16**). Il est coupé par la fondation du premier état du mur sud de la nef de l'église romano-gothique (église n° 3, M 194, **photo 65 et planche 16**). Il se prolonge jusqu'au bord sud de la fouille, où il a subi une grosse récupération. On suppose que le mur gouttereau opposé est M 305, vu dans le sondage n°53 (**photos 66-67**), de même facture, avec une semelle de fondation légèrement débordante. Une couche de construction, contenant beaucoup de mortier, y est associée vers l'ouest (US 9324 dans le sondage n°53). Nous ne connaissons pas la limite sud du bâtiment, hors de la fouille.

Ces murs étaient blanchis intérieurement à la chaux, comme en témoignent des fragments d'enduit retrouvés dans la couche de démolition du bâtiment (US 9308, **coupe planche 16**). Aucun décor n'a été observé.

Deux maçonneries de même nature sont chaînées à ces murs. Perpendiculairement à M 305, M 304 se dirige vers l'est et disparaît hors du sondage n°53 (**photos 66-67 et planche 17**). À l'opposé, plus au sud, perpendiculairement à M 183 vers l'ouest, se trouve M 189, avec un retour vers le sud qui disparaît dans le bord de la fouille (M 192). Ces deux derniers murs sont dotés d'une semelle de fondation débordante relativement plus importante.

Nous proposons de voir dans M 189 et M 192 les vestiges d'une tour-porte pour le bâtiment A (**figure 15 et planche 5**, phases 5 et 6a). Cette tour, outre un aspect ostentatoire (et peut-être de guet, tourné vers l'accès par la grand'route),

pouvait abriter un escalier d'accès à un étage¹¹⁷. Dans cette hypothèse, elle pourrait se trouver au milieu de la façade, ce qui permet de proposer l'emplacement du pignon sud¹¹⁸. Cet emplacement pourrait être confirmé par celui de l'enceinte du monastère au sud, à la phase suivante, qui viendrait rejoindre l'angle sud-ouest du bâtiment présumé, peut-être encore partiellement en élévation¹¹⁹ (**planche 5**, phase 6b). Cette orientation, biaise par rapport à la quasi-totalité des murs du prieuré ultérieur, aurait été conservée par le logis du prieur construit au 14^e siècle (§ 2.6.3, phase 8). Le mur occidental de la cour qui s'étendait devant celui-ci aurait repris l'emplacement du gouttereau ouest du bâtiment A.

Signalons enfin, jouxtant à l'extérieur l'angle nord-ouest du bâtiment A, un calage de quelques pierres entourant un négatif de poteau (F 1451, visible en haut de la **photos 66 et 66bis**). Le niveau de départ du creusement n'a pas été bien identifié : il semble associé aux niveaux de destruction du bâtiment, mais ceux-ci ont fortement perturbé, voire éradiqué, les sols d'occupation liés au bâtiment A. Deux autres trous allongés ont été vus dans le prolongement, dans le sondage n°6 le long du mur nord de la nef de l'église n°3 (F 1700 et 1701, **photo 226**). Il pourrait s'agir de la trace

¹¹⁷ Dans l'interprétation proposée par Dufaÿ, Gaultier 2011 (fig. 5 p. 88), nous n'avions envisagé qu'une fonction d'escalier pour cette pièce.

¹¹⁸ Lors du diagnostic de 2006, la tranchée n°3 est passée sur l'extrémité sud présumée du bâtiment, sans qu'il soit détecté. Mais, dans toute cette tranchée, à 47 m NGF, qui est l'altitude générale d'arasement des maçonneries du 11^e siècle, on est juste à l'interface des remblais du 15^e siècle et du 17^e siècle. S'il s'étendait jusque-là, le bâtiment a été arasé à une cote plus basse. Il en est de même de la tranchée n°1, qui aurait dû détecter les murs M 189 et M 192, mais qui n'est descendue qu'à 47,50 m NGF (Dufaÿ, Capron, Laurens-Berge 2007 : fig. 20 et 21) (cf. l'emplacement de ces tranchées reportées sur la **figure 15**). Dans l'interprétation proposée par Dufaÿ, Gaultier 2011 (fig. 5 p. 88), nous n'avions pas prolongé le bâtiment vers le sud.

¹¹⁹ En appliquant le principe de continuité fonctionnelle, on a supposé qu'il avait pu, alors, servir d'écurie.

d'une palissade ou d'un plessis formant tout ou partie de l'enceinte du monastère¹²⁰.

2.4.2.2. Le bâtiment B

Nous proposons de relier le départ de mur M 304 (sondage n°53) à l'angle de murs vu dans le sondage n°48, sous l'absidiole sud du chevet de l'église romano-gothique (M 248 et M 249) (**photos 67bis, 68 et 69 et planche 17**). Sa position stratigraphique et sa facture rendent possible cette relation. Une fine couche de mortier vue par lambeaux (US 6380 = 6298), surmontée d'une couche de sable homogène et propre (US 6379) a été vue dans le sondage n°1 (absidiole sud de l'église) (*cf. coupe planche 17*). Ces couches sont dans une position stratigraphique et topographique qui rend probable qu'il s'agisse de niveaux de construction, puis de préparation de sol, que l'on peut associer à ces murs. Ce mur est construit dans un petit appareil du même type que les autres et que l'église n°2, avec une grosse pierre taillée pour renforcer le chaînage. Il contient deux fragments de tuile, ce qui peut laisser supposer une

¹²⁰ Dans la mesure où ces trous ne sont pas contigus, il faut supposer qu'il s'agissait de poteaux régulièrement espacés. Ce qu'il y avait entre chaque est inconnu : c'est l'option du plessis qui a été retenue dans la 3D.

couverture du même matériau. Démarrant de cet angle, vers le sud, la trace d'un mur est représentée par quelques pierres non équerries, qui pourraient être un reste de mur de clôture (?).

Cela ferait donc un bâtiment B en équerre par rapport au bâtiment A décrit précédemment. Il serait relativement large (environ 11 m), ce qui implique peut-être une file de supports intermédiaires pour la charpente (**figure 15**). La façade nord devait présenter une discontinuité. En effet, dans le sondage n°5 (dans le chœur de l'église), on ne retrouve pas trace de ce mur, ce qui devrait normalement être le cas compte-tenu de sa position topographique. On propose, pour résoudre ce problème, la présence d'un décrochement de la maçonnerie vers le nord, dont la fonction sera discutée ci-dessous § 2.4.3.

2.4.2.3. Le bâtiment C

Ces deux bâtiments, A et B, devaient être complétés, vers l'est, par un bâtiment plus petit (C), dont seulement deux portions de mur ont été vues, dans la tranchée n°54 (M 420 et M 421 ; **photos 70-71 et coupe planche 15**). Ils sont de même facture que les précédents et dans la même position stratigraphique, entre les niveaux du haut Moyen-Âge et les remblais du 12^e siècle.

2.4.3. Synthèse

Le plan que forment ces trois bâtiments et l'église n°2 ne renvoient pas, d'emblée, à un ensemble typique pour un monastère, même si, au début du 11^e siècle, le modèle canonique bénédictin n'est pas encore universel. Celui-ci, néanmoins, était en vigueur dans tous les monastères tourangeaux et il n'y a pas de raison de penser qu'il ne devait pas en aller de même à Saint-Cosme.

De fait, ce plan d'ensemble prend tout son sens si on le rapporte à un plan-type de monastère organisé autour d'un carré claustral. Dans cette hypothèse, on propose d'admettre que le monastère de Saint-Cosme est la réalisation inachevée d'un tel plan.

Seules les ailes ouest et nord, ainsi que le début de l'aile orientale, auraient été réalisées. Un indice de l'inachèvement de l'aile orientale est que le mur sud du bâtiment C (M 420) est nettement moins épais que le pignon (M 421), ce qui suggère qu'il s'agissait seulement d'un mur d'attente et non d'un pignon définitif. Il devait être prévu une église au sud, mais qui n'aurait pas été construite¹²¹. La **planche 5** présente une évocation de ce qu'aurait pu être

¹²¹ Certes, elle se serait située hors de la fouille, mais les tranchées de diagnostic de 2006 auraient dû permettre d'en trouver trace. Or, il n'y a dans ce secteur que des niveaux de cour ou de jardin.

le monastère s'il avait été mené à bien (phase 5a), en supposant une église identique à celle de la fin du siècle (phase 6b). Le fait que cette église n'ait pas été réalisée a pu entraîner la reconstruction de l'église en bois par une église en pierre, à moindre frais, mais tout de même davantage à la hauteur des autres bâtiments.

Cette hypothèse permet alors d'attribuer une fonction aux bâtiments A, B et C. Le bâtiment A, donnant sur l'extérieur, pourrait avoir servi à l'accueil, et au logement des hôtes. Le bâtiment B, en face de l'église projetée, aurait servi de réfectoire ; le décrochement supposé dans le mur nord, au niveau du sondage n°5, s'expliquerait par la présence d'une absidiole pour la chaire du lecteur, comme cela sera le cas dans le réfectoire du 12^e siècle. La partie nord du bâtiment A, mitoyenne du réfectoire, pourrait avoir servi de cuisine et de cellier. Le bâtiment C aurait dû, normalement, servir de salle capitulaire et de dortoir à l'étage. Inachevé, il a pu, néanmoins, servir de modeste salle capitulaire¹²². Le cloître aurait été fermé, non par l'aile orientale, mais par un simple mur, dont la trace a été observée dans le sondage n°48 (§ 2.4.2.2).

Dans cette optique, il est vraisemblable que les bâtiments de la pêcherie n'ont pas été détruits et que le bâtiment principal servit pour le logement des moines, tandis que le bâtiment des communs pouvait garder sa fonction. Le monastère a été construit selon des axes d'orientation légèrement différents (peut-être pour s'adapter à la voirie antérieure, cf. § 2.3.2). Mais le pignon du bâtiment C ne respecte pas cette nouvelle orientation, il est parallèle au gouttereau de la chapelle et au mur de clôture de la pêcherie. On peut voir dans cette anomalie l'indice que celle-ci avait été conservée.

La nouvelle église (église n°2) se trouvait à la jonction entre ces deux ensembles, l'ancien et le nouveau. Cela pourrait expliquer la disposition originale de ses portes, uniquement latérales,

¹²² Lors d'une courte phase transitoire, il a pu aussi servir d'église, au moment de la reconstruction en pierres de la chapelle en bois (planche 5, phase 5b). Puis, quand une aile capitulaire eut été construite, à la fin du 11^e siècle, il est possible que ce bâtiment n'ait pas été détruit immédiatement et ait pu servir de chauffoir (phases 6b et 6c).

et le fait qu'il y en ait deux pour un si petit édifice. La porte sud, par le biais d'un couloir ou d'une galerie, permettait la communication avec le bâtiment C. La porte nord, décalée vers le chœur, pouvait permettre l'accès direct au bâtiment des moines, par l'intermédiaire de la petite galerie détectée pour l'époque précédente (trou de poteau F 1380)¹²³, ce qui était évidemment pratique pour les offices nocturnes.

Il nous semble possible d'affirmer que ce monastère inachevé ait été celui fondé par Hervé de Buzançais, entre 1003 et 1013 (§ 1.3.2). Le mobilier archéologique n'est pas suffisant pour dater l'église et les bâtiments. Pour l'église, l'analyse typologique montre qu'une datation du premier quart du 11^e siècle est tout-à-fait plausible (§ 2.4.1.4). Il est notable que son plan est aux mêmes dimensions que les chapelles des transepts de la collégiale Saint-Martin de Tours dont Hervé de Buzançais avait entrepris la reconstruction. Il est probable qu'il a utilisé pour les deux édifices les services du même architecte, ou au moins de la même équipe, ce qui conforte l'hypothèse d'une contemporanéité entre les deux chantiers (figure 23 et planche 23). L'inachèvement du monastère pourrait s'expliquer par la mort d'Hervé en 1022 (voire par son retour à Saint-Martin en 1018).

Les bâtiments A, B et C, construits de la même manière que l'église, doivent lui être contemporains. Seule l'US 9309, couche de construction le long du mur gouttereau ouest du bâtiment A (M 306 dans le sondage n°52) contient un peu de mobilier céramique des 7^e-8^e siècles. Il est certainement en position secondaire et ne nous permet pas de dater le bâtiment. L'association de ces bâtiments avec l'église n°2 repose donc sur la forte similitude entre les maçonneries et sur leur position stratigraphique commune, entre les couches alto-médiévales de l'occupation rurale et les grandes reconstructions de la fin du 11^e ou du début du 12^e siècle, avec un niveau d'arasement général assez régulier autour de 47 m NGF.

¹²³ Voire construite à cette époque pour protéger les moines se rendant à l'église : il faut reconnaître que la datation du trou de poteau F 1380 n'est pas calée avec précision.



2.5. LE MONASTÈRE DES 12^E -13^E SIÈCLES (PÉRIODE III)

Lorsque, en 1092, la collégiale Saint-Martin de Tours reprit en main le monastère de Saint-Cosme, elle entreprit la construction d'un ensemble monastique plus important, sans réutiliser les bâtiments antérieurs. Ce « monastère roman » ne présente pas de caractéristiques particulières par rapport aux établissements bénédictins connus en Europe occidentale à la même époque. Les points les plus intéressants mis en évidence par la fouille concernent la logique de construction progressive

de l'ensemble et le rôle de la petite église héritée du monastère précédent (église n°2). En effet, il est notable qu'elle ne fut pas agrandie, mais maintenue à côté d'une nouvelle église, pour un rôle liturgique que nous aurons à préciser.

Par ailleurs, la dimension funéraire du site a été très largement appréhendée grâce à la fouille quasi exhaustive des cimetières. C'est un autre apport essentiel de cette fouille (ci-dessous chapitre 3).

2.5.1. Une nouvelle église construite en plusieurs étapes

Ce n'est pas par la construction d'une nouvelle église que débutèrent les travaux. En effet, l'analyse des maçonneries montre que l'aile orientale du carré claustral fut recoupée par la construction du transept nord de l'église romane. Outre un ordre chronologique, cela implique aussi que, dans un premier temps, cette aile ait été plus longue vers le sud. La fouille et l'analyse de bâti ont montré que cela était cohérent avec l'existence d'une église à une nef, antérieure à l'église à transept et

déambulatoire telle que nous la voyons aujourd'hui (église n°3, décrite ci-dessous § 2.5.1.1) (**planche 5, phase 6b**). C'est à cette église que l'aile orientale du futur cloître venait s'abouter, au sud.

Comme, de ce côté, l'extrémité de l'aile et le mur de l'église ne sont pas connus, détruits par le transept nord de l'église ultérieure, on ne peut que supposer leur relation chronologique. Nous pensons que l'église a été construite en second. En effet, cette

église est incompatible topographiquement avec le maintien des bâtiments du monastère d'Hervé. Or, le principe de continuité postule qu'il fallait bien que les moines vivent quelque part. C'est pourquoi il nous a semblé logique que l'aile orientale du futur cloître ait été édifiée avant la nouvelle église (église n°3, **planche 5, phase 6a**). Au moment de l'achèvement de celle-ci, ils ont pu s'installer dans le nouveau bâtiment.

Pour la clarté de l'exposé, nous allons cependant nous intéresser d'abord à l'église (dans ses phases antérieures à la réfection gothique du 15^e siècle : églises n°3 et n°4), puis à la construction progressive du carré claustral (ci-dessous § 2.5.3) (**figure 20**).

2.5.1.1. Une première église à une nef (église n°3, phase 6b) : l'église de Léthard ?

Une des apports de la fouille et de l'étude de bâti de l'église fut de confirmer l'existence d'un premier état de l'église romane, presque entièrement disparu sous les reconstructions postérieures. Il avait déjà été supposé par l'analyse de la succession des sols dans la tranchée n°4 du diagnostic de 2006, située dans l'axe de l'église (Dufay *et al.* 2007 : 26-29).

2.5.1.1.1. Les vestiges

Cet édifice (église n°3) est maintenant connu, de façon mieux assurée, par quelques portions de ses fondations et quelques assises d'élévation. Le chevet est encore en partie visible et ses fondations ont été vues dans les sondages n°1 et 8 pratiqués dans le déambulatoire. La nef a été vue, du côté nord, dans le sondage n°52, du côté sud, dans le sondage n°3 et lors du décapage du cimetière sud (**figure 21**).

Côté nord, la fondation a été repérée sous celle de l'église n°4 (M 171, UA 9303 sous l'UA 5464 ; **planche 16**, sondage n°52).

A l'occasion du décapage du cimetière sud a été observée une maçonnerie (M 194), sur une longueur de 2,50 m, située sous le mur gouttereau

sud de la nef (**photos 65 et 72, coupe planche 16**). Il s'agit d'une fondation, car elle est faite de moellons très peu équarris liés par un mortier gris. Son aspect relativement lisse est, sans doute, dû au fait qu'elle a été construite en tranchée aveugle. Elle est nettement différente de la fondation du mur roman qui la surmonte (M 155), dont les blocs, plus grossiers, ne sont pas noyés dans un bain de mortier.

Le deuxième point d'observation des fondations de la nef se situe dans le sondage n°3, à la croisée du transept sud de l'église n°4 (**coupes figure 22 et photos 73 à 76**). Sous ce qu'il restait d'un mur de la deuxième moitié du 18^e ou du 19^e siècle destiné à consolider le grand arc gothique du transept en le bouchant (M 160)¹²⁴ a été vue, sur près de quatre mètres de long, une maçonnerie (M 190) antérieure l'église n°4 (ainsi sous la colonne engagée EA 169, **figure 22**, coupe est du sondage n°3). Il s'agit, pour l'essentiel, d'une fondation formée de moellons peu équarris liés par un mortier gris, comme celui de M 194. On y constate la présence de certains blocs de moyen appareil mal dressés et disposés grossièrement, qui pourraient avoir été récupérés des bâtiments conventuels démolis pour faire place à l'église.

Cette fondation a été montée en tranchée aveugle dans les terrains limono-sableux du haut Moyen-Âge (US 6134), puis elle est liée à des couches épaisses de déchets de taille reflétant l'activité du chantier. On a même pu observer une aire (F 496) pour préparer le mortier (US 6093), simple fosse rectangulaire creusée dans une couche de déchets de taille (**coupes figure 22 et photo 77**), ainsi qu'un gros trou de poteau qui a pu jouer un rôle dans l'échafaudage de la construction (F 497). L'ensemble a été régularisé par des remblais de terre (US 6091, 6066 et 5713), puis recouvert d'un sol en mortier rosé (US 5707, **photo 76**).

La maçonnerie M 190 se prolonge vers l'est dans le sondage n°8 et fait saillie vers le sud au niveau de la pile de la croisée du transept (**photos 74**

¹²⁴ Cette maçonnerie a été déposée en 2014 dans le cadre de la restauration de l'église pour sa mise en valeur. À cette occasion ont été récupérés plusieurs fragments de moulure en remploi, notamment des nervures gothiques.

et 120). On peut interpréter cela comme l'indice de la fondation d'un contrefort (**coupes figure 22**). Un autre contrefort, EA 230, subsiste à l'est du précédent, à la jonction de la nef et de l'abside (**planche 23 et photos 97 et 127**). Il fait pendant à la colonne engagée à l'intérieur de l'église (EA 213) qui souligne l'articulation entre l'abside et la nef et supportait l'arc triomphal.

Le dernier point d'observation des fondations se situe sous le rond-point du chœur, au niveau de l'absidiole sud-est du chevet, dans le sondage n°1 qui a pris en écharpe le déambulatoire (**coupe planche 17 et photos 79-80**). Sur une longueur d'1,60 m, se voit une maçonnerie de moellons grossièrement équarris (M 196). Elle est surmontée d'une épaisse couche de déchets de taille (US 5797), dans laquelle est fondé le massif qui supporte les deux colonnes du rond-point du chœur encadrant la petite baie au sud de la baie centrale (UA 5301). Au niveau de la coupe relevée sur le bord sud du sondage n°1 (**planche 17**), il n'a pas été possible d'observer le contact entre M 196 et M 162 qui constitue mur du rond-point du chœur, car il aurait fallu passer en sape sous la maçonnerie UA 5327, au risque de la déstabiliser (**photo 80**). Il est donc seulement probable que la partie basse de M 162 (UA 5300) soit l'élévation correspondant à M 196.

La fondation M 196 a été construite en tranchée aveugle dans les limons du haut Moyen-Âge (US 6299). Puis, on note une couche de mortier correspondant au montage du mur (US 6298). Le chantier a ensuite reçu une couche de propreté sous forme de sable (US 6379), qu'on retrouve à l'intérieur du chœur (US 5364, sondage n°5, coupe **figure 29**). Puis vient un remblai hétérogène composé de limons avec des déchets de taille, des charbons de bois, des boulettes de mortier (US 6378)¹²⁵. Il a son pendant dans le chœur, où on y remarque aussi des fragments de tuile. Dans le sondage n°3, le limon alto-médiéval (US 6134, cf. **figure 22**) encaissant la fondation M 190

contient aussi quelques fragments de tuile, ainsi que des éclats de tuffeau. On en trouve aussi dans le remblai US 6485 qui vient combler la sépulture F 260, située dans la nef de l'église. On en trouve enfin sans doute dans l'US 5699 (fragments de TCA non identifiés), qui correspond à une couche de construction de l'église n°3 (US 5363). Ces fragments de tuile correspondent sans doute aux restes de la démolition du bâtiment B. Comme dans le sondage n°3, on note la présence d'un gros trou de poteau, qui a pu être lié à l'échafaudage (F 578 ; **photo 81**). En revanche, la séquence n'est pas aussi complète que dans le sondage n°3, car elle a été tronquée par le chantier de l'église n°4 (qui commence à 46,90 m NGF au lieu de 47,80 m). Nous n'avons donc pas de sol associé à cette église n°3 à cet endroit.

Il est probable que les cinq ou six assises sous les baies du rond-point du chœur ont appartenu à l'église n°3. Cela semble clair du côté intérieur, où ces assises sont plus régulières et légèrement plus hautes que celles qui sont associées aux baies, l'appareil un peu plus allongé et régulier. En particulier, juste à l'est de la demi-colonne EA 213 soutenant l'arc triomphal, on voit que la courbure de l'ancienne abside et de la nouvelle ne sont pas identiques (la nouvelle abside démarre au même nu que la travée droite de chœur, tandis que l'ancienne était un peu plus étroite) : une assise a été retaillée pour s'adapter au nouveau parement. La base de colonne EA 213 et les deux assises qui en restent au-dessus ont donc toutes les chances d'avoir appartenu à l'église n°3 (**planche 24 et photos 81a et 81b**). Ce n'est pas le cas du côté extérieur car les colonnettes engagées sur dossieret sont liées aux baies du rond-point du chœur de l'église n°4, et ce décor est parfaitement lié au reste du parement qui a, donc, été totalement refait (cf. § 2.5.1.2.5).

Le sol intérieur n'est pas connu avec certitude. Dans le chœur, la base de la colonne EA 213 indique un niveau de sol sans doute au plus bas vers 47,65 m NGF (**figure 23bis**). Dans la nef, une

¹²⁵ L'US 6378 contient quelques tessons de céramique datables des 14^e ou du début de 15^e siècle, qui sont une contamination du remblai de la tombe F 385 creusée au-dessus, ou des creusements F 360 (erreur de fouille, mauvaise perception des limites).

couche de mortier gris-rosé a été vue au fond de la tranchée n°4 du diagnostic de 2006, vers 47,30 m NGF sous et de part et d'autre de M 3, muret de soutènement de la clôture du chœur liturgique (cf. ci-dessous § 2.5.1.2.1 ; US 1161 et 1158 ; **photo 81c et planche 26**). Il n'est pas possible de savoir si nous avons affaire à un véritable sol ou à un niveau de circulation de chantier. Plus à l'ouest, toujours à la même altitude, une couche d'épaisseur centimétrique de mortier rose a été vue en 2006 dans la tranchée n°4 (US 1016, Dufaÿ et. al 2007 : figure 22 et 30). Faisant partie d'un feuilletage de trois fines US de mortier plus ou moins rose (1015, 1016 et 1017), la plus ancienne contenant surtout du tuffeau écrasé (1017), il reste également possible qu'il ne s'agisse que des niveaux d'occupation d'un chantier (**planche 26**).

À l'extérieur, les lambeaux de sol conservés se situent vers 47,20 m à l'est (sondage n°1). Au sud, ce sol de mortier rose apparaît à 47,85 m, au niveau du chœur (sondage n°3). On est clairement, ici, sur le point culminant du secteur, le sol de l'église n°2 s'établissant autour de 47,00 m, ainsi que celui du bâtiment au nord de l'église qui deviendra l'aile orientale du carré claustral.

2.5.1.1.2. Restitution et géométrie de l'édifice

À partir de ces éléments, il est possible de proposer le plan d'une église à une nef de 10,30 m de large, avec une abside semi-circulaire (**figure 21**). L'emplacement de la façade ouest ne peut être déterminé avec certitude. Aucune trace de celle-ci n'est apparue dans les sondages dans la nef de l'église n°4 (sondages n°52 et 53) ni dans la tranchée n°4 réalisée dans l'axe de l'église lors du diagnostic de 2006. Il faut donc croire qu'elle a été arasée en-dessous de 47,40 m NGF par les travaux de l'église n°4, cote sous laquelle nous n'étions pas descendus dans ce secteur.

Le premier moyen qui permette d'estimer la longueur de la nef est de définir la taille des travées qui la constitue. Cette information nous est accessible, car deux contreforts ont été identifiés, l'un dans le sondage n°8 (M 190, ci-dessus § 2.5.1.1.1), et l'autre encore visible en élévation, à la naissance de l'abside (EA 230).

Les vestiges de fondation conservés vers l'ouest (M 194) impliquent une nef de quatre travées au moins. C'est la proposition qui a été publiée dans Dufaÿ, Gaultier 2011. Toutefois, si, comme on l'a supposé ci-dessus, les couches de mortier repérées dans la tranchée n°4 du diagnostic de 2006 correspondent au sol de l'église, il faut rajouter une travée supplémentaire. Le plan de cette église apparaît alors comme plus allongé, avec un rapport largeur / longueur de 1/3,5 ; cette proportion serait de 1/2,5 si l'église ne fait que quatre travées.

On ne sait pas si cette église était dotée d'un clocher, les traces en plan n'étant pas suffisantes pour l'attester ou non (peut-être un petit clocher-mur en façade ?).

De telles églises simples, avec une abside à trois fenêtres dans le prolongement d'une nef unique sans transept, sont connues dans toute la zone de la Loire moyenne et la région Poitou-Charentes. Elles peuvent être voûtées (à Dampierre-sur-Boutonne et Nuaillé-sur-Boutonne en Charente-Maritime, par exemple) ou non (à Saint-Jacques-des-Guéréts dans le Loir-et-Cher, dont les dimensions sont voisines de notre proposition à quatre travées : 9,10 m x 24,10 m, soit une proportion de 1/2,6), ou seulement la travée droite du chœur (Lignères-de-Touraine, en Indre-et-Loire) ; nous ne savons pas si celle de Saint-Cosme était voûtée ou non, à part le cul-de-four¹²⁶. Ces églises sont généralement et approximativement datées du 12^e siècle, mais, à moins qu'elles ne recèlent des peintures murales, elles sont peu étudiées du fait de leur faible intérêt architectural et des nombreux remaniements et agrandissements qu'elles ont souvent subis. A Joué-lès-Tours, la fouille récente de l'ancienne église paroissiale a permis la mise au jour de l'église de la fin du 7^e siècle, simple nef rectangulaire complétée au 11^e siècle par une abside. Elle est de proportions allongées, environ 1/3,7 (la façade ouest est hors de la fouille) (Papin dir. 2013 : 160-161).

Les dimensions de l'église n°3 n'ont pas été laissées au hasard (**figure 24**). Il est remarquable

¹²⁶ C'est l'option de la charpente avec un plafond qui a été choisie pour la restitution en 3D, ce qui correspond sans doute à la majorité des édifices (merci à Frédéric Epaud pour ses indications).

de constater qu'elle se construit entièrement par rapport au plan de l'église n°2. Elle en mesure deux fois la largeur (avec un gouttereau commun), soit 35 pieds de 29,6 cm. Elle mesure environ 34,10 m de long (pour cinq travées), soit 115 pieds de 29,6 cm. La nef contient trois fois la nef de l'église primitive en longueur, à quoi vient s'ajouter l'abside. Si elle ne comptait que quatre travées, c'est la longueur totale qui contenait trois fois la longueur de l'église n°2, quoique de façon moins exacte. Il est remarquable aussi de noter que cette église reprend les dimensions du chœur et de la nef centrale de la collégiale Saint-Martin de Tours (**figure 25**) : la filiation est ici évidente, comme l'était déjà celle de l'église n°2 (cf. § 2.4.1.2. et 2.4.3).

L'église n°3 est de proportions nettement plus allongées que l'église n°2 (un peu plus de 1/3 au lieu de 1/2 ; cf. **figure 17**), ce qui permet de dégager un chœur des moines distinct d'une nef. Une porte devait faire communiquer ce chœur avec le bâtiment adjacent dont l'extrémité pouvait servir de sacristie (par le biais d'un escalier pour rattraper la différence de niveau, comme ce sera encore le cas plus tard). Elle pouvait se situer au centre de la deuxième travée (en partant de l'est), et la barrière de chœur juste devant. Elle délimitait ainsi, jusqu'à l'autel, un espace d'une longueur à peine supérieure à celle de la nef de l'église n°2.

Autrement dit, cette nouvelle église n'a, sans doute, pas été construite pour accueillir plus de moines, mais pour disposer d'une nef pour les visiteurs et les laïcs qui faisait défaut dans l'église primitive. Le nombre de moines peut être estimé entre huit et dix, si l'on imagine des stalles d'une largeur d'un mètre (séparations comprises), et selon qu'on s'avance plus ou moins dans l'abside. À la rigueur, en serrant les chanoines, on aurait pu en installer douze, mais on a vu au § 1.3.3 que leur nombre était inférieur à douze au moment de la refondation de 1092.

On peut se risquer à proposer une géométrie de l'élévation, bien que celle-ci ne soit pas connue (**figure 21**). La seule hauteur pour laquelle nous possédions une information est celle du chœur. En effet, si l'on suppose, comme nous le faisons § 2.5.1.3, que ce chœur a été maintenu

pendant la construction de l'église n°4 et de son déambulatoire, il faut que sa hauteur soit compatible avec celle du déambulatoire : cela nous donne une élévation minimum. À partir de là, et en respectant les proportions usuelles des églises romanes rurales, on peut proposer que l'élévation des murs gouttereaux ait été égale à la largeur hors-œuvre de l'église. Avec une pente de toit à 45°, la hauteur de la façade occidentale est de 1,5 fois cette même largeur.

Il est probable que ce toit ait été couvert d'ardoises. À la fin du 11^e siècle, le Val-de-Loire avait adopté l'ardoise à la place de la tuile, grâce aux ressources de l'Anjou et à la commodité du transport par la Loire. La présence de celle-ci pour la couverture de l'église n°4, construite vers 1130, est clairement attestée (§ 2.5.1.2.6). En revanche, les églises n°1 et n°2 devaient être couvertes en tuiles. Quelques fragments de tuiles ont été retrouvés dans de rares couches liées à la construction de l'église n°3 (ce qui doit correspondre à la démolition du bâtiment B). Il n'y a d'ailleurs aucune trace d'ardoise dans les couches correspondant au premier monastère (ni avant, bien sûr). Il n'y a pas d'ardoise dans les couches correspondant à la construction de l'église n°4, ce qui pourrait renvoyer à une dépose soigneuse de la couverture de l'église n°3, mais ces couches n'ont été vues que sur de très petites surfaces ; et il n'y a pas de couche avérée de démolition de l'église n°3 dans nos sondages.

2.5.1.1.3. *Le décor*

L'élévation et le décor de cette église ne sont donc que très partiellement connus. Le seul élément probablement en place est la base de colonne EA 213 engagée de l'entrée du chœur. Son profil est constitué d'une mouluration concave (scotie) entre deux tores. Il est vraisemblable que les murs

aient été recouverts d'un enduit, comme c'était l'habitude. En témoignent sans doute les fragments d'un enduit blanc trouvé dans l'US 5699 qui, on l'a vu, est une couche de construction de l'église n°4 qui pouvait contenir aussi des éléments de démolition de l'église n°3 (**figure 22**).

Par ailleurs, on peut se demander si ses chapiteaux n'auraient pas pu être employés dans l'église n°4 (**figure 21**). En effet, leur style renvoie à la deuxième moitié du 11^e siècle plus qu'au 12^e bien installé de la construction de l'église n°4 (pour la datation de l'église n°4, cf. ci-dessous § 2.5.1.4). Ce fait ne manquait pas de poser des problèmes à Patricia Duret-Molines, obligée d'y voir le style « fortement antiquisant » d'un atelier différent de celui des chapiteaux historiés du rond-point du chœur (2003 : 337). On verra, par ailleurs, qu'ils ne sont pas tous adaptés aux fûts des demi-colonnes qu'ils surmontent et que certains ont sans doute été retaillés.

Il faut donc faire l'inventaire des chapiteaux conservés dans l'église n°4 et préciser leur localisation (excepté les chapiteaux historiés de l'intérieur du rond-point du chœur, de style plus tardif et de très petite taille, qui n'entrent pas dans cette réflexion). Ils sont de trois types, dérivés du corinthien, aux crochets en volutes simples et aux feuilles lisses.

Le type 1 (**figure 26bis**) possède deux rangées de feuilles. Trois sont conservés ; un autre, très abîmé, appartient probablement à ce type ; un autre est une copie du vingtième siècle, sans que nous sachions si le chapiteau qu'il remplace était de ce type. Ces chapiteaux sont placés au mur périphérique du déambulatoire, sur les demi-colonnes supportant les arcs doubleaux de la voûte (à une exception près, sur le rond-point du chœur). A droite de la chapelle axiale, un chapiteau presque semblable est un peu plus décoré (chapiteau de type 1 retravaillé, ou copie d'époque avec enrichissement du modèle ? – type 1 bis). Ces chapiteaux à deux rangs de feuilles lisses peuvent remonter au plein 11^e siècle, dans des églises d'un certain niveau comme les abbayes de Beaulieu-lès-Loches ou de Cormery (cette dernière étant fille de Saint-Martin). Dans

leur traitement, ils sont comparables à ceux de la nef de Saint-Benoit-sur-Loire, dans sa partie orientale datée de la deuxième moitié du 11^e siècle ; ils font aussi penser à ceux de la crypte de Saint-Aignan à Orléans. Ils sont d'un style plutôt « ligérien ».

Ceux qui surmontent les colonnes engagées de la transition transept / déambulatoire sont plus rustiques, avec un seul niveau de grandes et larges feuilles lisses (type 2 de la **figure 26bis**). Ce type possède des parallèles dans quelques églises rurales de la vallée de la Vienne, qui remontent à la fin du 11^e siècle : Antogny-le-Tillac, Tavant et Avon-lès-Roches sont les exemples les plus parlants, ou encore à Saint-Gilles de l'Isle-Bouchard, un peu plus soignés¹²⁷. Ils renvoient donc plutôt au travail d'ateliers poitevins.

Enfin, ceux du rond-point du chœur (côté extérieur, donnant sur le déambulatoire – à l'exception de l'exemplaire de type 1 mentionné ci-dessus) sont plus ramassés et possèdent un seul rang de feuilles lisses (type 3 de la **figure 26bis**).

En écartant les chapiteaux d'angle et décorant éventuellement portail et fenêtres, l'église n°3 possédait huit chapiteaux pour la nef (s'il y avait cinq travées) et deux chapiteaux pour les départs de l'arc triomphal (qui pouvaient, ou non, être identiques à ceux de la nef). On peut envisager quatre colonnes supplémentaires décorant l'extérieur de l'abside, selon une formule courante dans l'architecture romane poitevine, mais présente aussi dans la moitié sud du département, par exemple à Cormery (église paroissiale), l'Isle-Bouchard, Cruzilles et Bossay-sur-Claise¹²⁸. Cela fait donc quatorze chapiteaux, qui pouvaient être de deux ou trois types différents (voire davantage, bien sûr).

L'église n°4 a conservé neuf chapiteaux de quatre types différents. Ceux du type 3 ont un diamètre

¹²⁷ Mais on le trouve, mieux exécuté, à Poitiers, à la cathédrale Notre-Dame ou à Saint-Hilaire, pour la fin du 11^e siècle également (Camus 1992 : 129, 264).

¹²⁸ Les variations sur ce thème sont très nombreuses. Nous avons choisi de faire monter ces colonnes de fond, posées sur une base placée sur une plinthe chanfreinée, proche du modèle de Bossay - dont la plinthe est doublement chanfreinée (cf. 3D).

un peu faible (42 cm) pour constituer les supports principaux : ils pouvaient sommer les demi-colonnes ornementales de l'extérieur de l'abside (il y en aurait donc eu quatre). Le diamètre conservé de la base de colonne de l'arc triomphal (EA 213) est de 52 cm, ce qui correspond à celui des chapiteaux de type 1 (**photo 81b**). Mais, trois sont conservés, sans doute quatre en comptant celui qui est peu identifiable ; ou six si l'on admet que la copie moderne remplace bien un chapiteau de type 1 et en considérant que les chapiteaux non figuratifs vont par paires. En outre, le fait que l'un d'entre eux ait été placé sur une demi-colonne trop petite de 10 cm (l'EA 234) laisse supposer qu'il y en avait en surnombre par rapport à des chapiteaux de type 3, mieux adaptés (*cf.* **photo 113**). Autrement dit, ils proviendraient vraisemblablement de la nef.

Si l'on admet que les colonnes de l'arc triomphal ont été conservées dans l'église n°4 (*cf.* ci-dessous § 2.5.1.2.3), et dans la mesure où deux ornaient l'entrée du déambulatoire, les chapiteaux de type 2 devaient être au nombre de quatre : ils pouvaient orner la travée orientale (chœur des moines) et l'arc triomphal. Dans ce cas, il faut abandonner l'idée d'une symétrie dans l'église n°4 des deux entrées du déambulatoire. Mais ils pouvaient aussi être au nombre de six, s'il n'y avait que quatre chapiteaux de type 1 dans la nef, et donc cette symétrie aurait pu être assurée.

Nous arrivons ainsi à remployer les quatorze chapiteaux de l'église n°3. Toutefois, l'abside et le déambulatoire de l'église n°4 nécessitaient vingt-deux chapiteaux. Tous, donc, ne peuvent provenir de l'église n°3. Il serait par ailleurs curieux que les quatorze chapiteaux de l'église n°3 aient été presque exclusivement remployés dans la partie conservée du déambulatoire.

C'est pourquoi un autre scénario est peut-être plus vraisemblable. Les chapiteaux de la nef et de l'arc triomphal de l'église n°3 auraient été ceux du type 2, donc au nombre de dix. Ainsi aurait pu être assurée la symétrie entre les deux entrées du déambulatoire de l'église n°4, leurs chapiteaux mis en perspective avec ceux de l'arc triomphal demeurés en place. Donc, quatre chapiteaux remployés au minimum, mais rien n'exclut que les

huit de la nef de l'église n°3 l'aient été, par exemple aux travées droites du déambulatoire (notamment si le chapiteau de type 1 moderne est une invention). Comme on l'a suggéré ci-dessus, les chapiteaux de type 3 pouvaient orner l'extérieur de l'abside.

On peut supposer que les huit chapiteaux manquant étaient de type 1 et 1bis, si l'on admet que les bâtisseurs ont souhaité une série homogène (ou dix chapiteaux si ceux de la travée droite n'étaient pas tous de type 2). Quoi qu'il en soit, ils ont dû être récupérés d'un autre édifice, les chantiers de démolition/reconstruction ne manquant pas en Touraine dans la première moitié du 12^e siècle. L'un d'entre eux est remployé dans le rond-point du chœur de l'église n°4 : il surmonte la colonne engagée EA 234, à laquelle il ne s'ajuste pas. On peut même se demander si ces chapiteaux n'ont pas été retaillés ou sciés par le bas, car le premier rang de feuilles est très court¹²⁹. De ce fait, au lieu de faire partie du chapiteau, l'astragale a été sculpté sur le bloc d'assise sommital constituant le fût de la colonne engagée, contrairement à la pratique la plus courante¹³⁰.

La proposition d'un remploi des chapiteaux de l'église n°3 dans le chevet de l'église n°4, même si elle reste conjecturale dans le détail, nous paraît la mieux à même d'expliquer l'existence de deux périodes stylistiques dans le même édifice, et de deux styles pour la période ancienne (« poitevin » et « ligérien »). Telle qu'elle est ainsi reconstituée, cette église s'apparente à un grand nombre d'édifices ruraux du Poitou et du sud de la Touraine. Cette tradition poitevine avait déjà été évoquée par Patricia Duret-Molines (2003 : 337-338), qui l'opposait à un atelier plus « ligérien septentrional ». Plutôt que deux ateliers à l'œuvre dans une même (petite) église, notre explication propose que ces deux styles renvoient à deux édifices différents : l'église n°3 et un autre édifice,

¹²⁹ À tel point que le chapiteau de type 1 qui a été refait au 20^e siècle possède une première couronne de feuilles plus hautes, afin de rétablir des proportions jugées plus harmonieuses.

¹³⁰ Cette observation avait déjà été faite par Duret-Molines (2003 : 337), mais elle n'en avait tiré aucune conclusion.

peut-être tourangeau, voire martinien, dans le cadre des reconstructions du 12^e siècle.

2.5.1.2. Construction de l'église à transept et déambulatoire (église n°4, phases 7a et 7b)

Cette église (n°3) est ensuite remplacée par une autre (n°4), plus élaborée, avec un transept saillant et un chevet à déambulatoire doté de trois chapelles rayonnantes (**figures 26 à 28, planche 23 à 27 et photos 82 à 84**).

Il en reste quelques parties en élévation qui ont échappé au démantèlement de 1742 : le transept sud et les deux-tiers du chœur et du déambulatoire, avec deux des trois chapelles rayonnantes. Cette démolition a été diligentée par les chanoines de Saint-Martin dès la désaffectation du prieuré en 1742. Les plans de 1757 et 1783 figurent déjà l'église dans son élévation actuelle. Les registres paroissiaux de Notre-Dame-la-Riche indiquent en 1743 que « les matériaux, la charpente et l'ardoise ont été donnés au séminaire de Tours », pour sa construction (Guignard 1931 : 80-81).

Avant les fouilles, la nef était presque totalement invisible (**photo 85**), tandis que le reste du déambulatoire et le transept nord, très arasés, avaient été dégagés dans les années 1930 par le docteur Ranjard (de la Société archéologique de Touraine), notamment dans le cadre de la recherche de la tombe de Ronsard (Ranjard 1948 et 1955 ; Duret-Molines 2003). Il est à noter que nous avons effectué le premier relevé précis et exhaustif de cet édifice, en plan comme en élévation (par Bastien Lefebvre et Pierre Papin).

Avant d'entreprendre l'analyse de l'édifice, partie par partie, quelques mots de ce que nous avons pu appréhender du chantier de construction. Il se matérialise pour nous par des niveaux repérés dans les sondages n°1, 3 et 8 effectués dans le déambulatoire (**figure 22 et planche 17**). Il s'agit d'une alternance de couches de déchets de taille plus ou moins concassés et tassés, plus ou moins riches en mortier, qui peuvent atteindre un mètre d'épaisseur dans le chœur (sondage n°5). Des sols de travail ont parfois été repérés, composés de mortier et tuffeau piétiné en couche compacte (US 6377, sondage n°1, **planche 17** ;

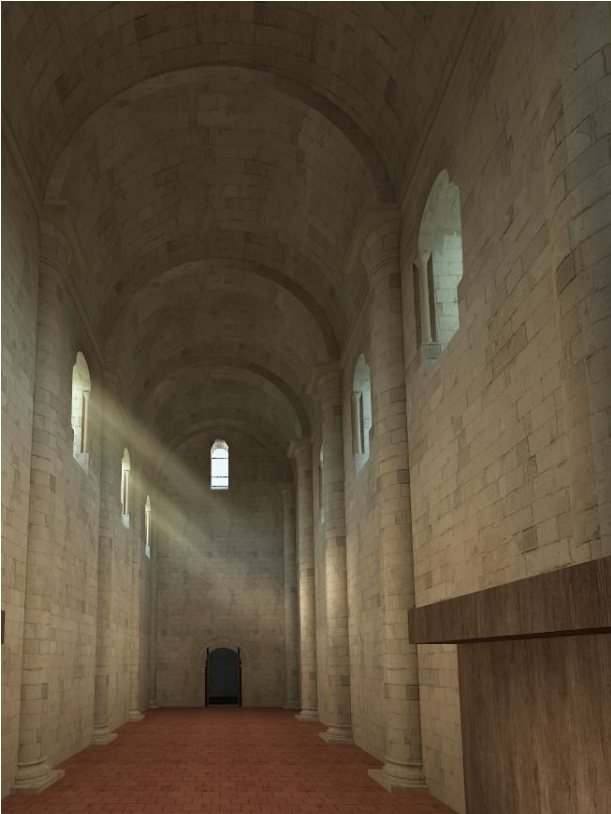
US 5690, sondage n°3, **figure 22**) ou simplement de couches de terre piétinées formant un feuillete fin (US 5796, sondage n°1, **planche 17**). Dans l'ensemble, les bâtisseurs sont partis du sol de l'église n°3 ou sont passés un peu en dessous. Ils ont construit d'abord en tranchée aveugle dans les remblais de construction de cette dernière et dans les niveaux sablo-limoneux du haut Moyen-Âge. Puis, ils ont monté la suite des fondations en aire ouverte et remblayé au fur et à mesure, principalement par des déchets de taille.

D'une façon générale, les murs sont construits en tuffeau jaune local. Les parements sont traités en moyen appareil bien assisé, peu allongé, avec des modules de hauteur de pierre peu nombreux (majoritairement de 18 ou 22 cm). Les traces de layage sont franchement obliques et assez fines (**photo 72, détail**). Les joints sont d'épaisseur variable (un à trois centimètres), remplis d'un mortier de chaux gris à gros grains, non lissé. Ces caractéristiques sont très répandues dans le Val de Loire pour les 11^e et 12^e siècles, au cours desquels on observe progressivement un resserrement des traces de layage et un aplatissement des joints (voir les travaux de Daniel Prigent).

2.5.1.2.1. La nef

La façade occidentale, détectée lors du diagnostic de 2006, a bien été retrouvée sur toute sa largeur (M 11), délimitant une nef de quatre travées. Au-delà, c'est un narthex bien individualisé qui a été découvert (ci-dessous § 2.5.1.3.2). Large de 1,20 m (quatre pieds), elle repose sur une fondation profonde en moellons grossièrement équarris, à peine saillante (**photo 86**). Cette façade a été démontée très bas, plus que les murs latéraux, surtout dans la partie centrale (**photo 84**). Nous n'avons donc pas retrouvé le seuil de la porte, dont même la largeur est inconnue. Elle était cantonnée de deux contreforts latéraux, qui ont pu éventuellement être reliés entre eux pour former un massif de maçonnerie dans lequel venait s'ouvrir la porte¹³¹. Un décor à deux arcs moulurés sur

¹³¹ C'est le parti qui a été adopté dans la reconstitution 3D de l'église.



colonnettes est à envisager. Les contreforts d'angles apparaissent plus petits que les contreforts latéraux.

Des exemples de telles portes dans un massif en saillie sont encore visibles dans l'architecture romane de tradition poitevine (par exemple Antogny-le-Tillac sur la Vienne (en Indre-et-Loire), qui remonterait au 11^e siècle ([photo 87](#)) ou à Courçay (dans la vallée de l'Indre près de Cormery), Perrusson près de Loches, Ferrières-Larçon et bien d'autres dans le sud du département, plus loin Saint-Léger-de-Montbrillais près de Loudun ou encore l'abbaye Saint-Benoît près de Poitiers, etc.). On trouve, sans doute encore plus nombreux, des exemples avec simplement deux contreforts encadrant le portail (Preuilly-sur-Claise, Neuillé-le-Lierre, Ferrière-Larçon ([photo 88](#)), Martizay ou la Celle-Saint-Avant, pour rester en Indre-et-Loire).

Cette façade est cantonnée de contreforts d'angle dans le prolongement des murs. Il n'est plus possible de vérifier si l'angle de ces murs était visible, comme dans l'angle nord-est du transept sud ; en effet, ils ont été noyés, par la suite, dans de gros contreforts obliques lors de la reconstruction gothique ([photo 89](#)). Les contreforts rectangulaires qui scandent les murs gouttereaux (M 171 au nord

et M 155 au sud) ont aussi été largement repris ou masqués par les contreforts gothiques, mais ils sont suffisamment perceptibles pour être restitués avec certitude ; ils sont un peu moins volumineux que les contreforts d'angle ([photos 90 à 92](#)).

À l'intérieur, les fondations des supports correspondant ont été retrouvées, également plus ou moins masquées par les reprises gothiques. Du côté nord (M 171), moins repris, on distinguait encore le négatif des bases des colonnes engagées (sur les bases parallélépipédiques EA 324, 325 et 327, d'est en ouest) ; elles devaient, naturellement, avoir leur symétrique au sud. Ces empreintes ont un diamètre d'environ 1 m, ce qui peut renvoyer à une demi-colonne de 0,70 m. Les murs eux-mêmes sont montés en moyen appareil bien assisé, relativement cubique, posé sur des fondations en moellons ([photos 72, 92 à 94](#)). Ils mesurent entre 1,15 et 1,20 m d'épaisseur, soit quatre pieds.

Il est probable que les fenêtres de la nef aient été cantonnées de colonnettes à l'intérieur de l'église, comme celles du déambulatoire (et comme celles du réfectoire). En effet, dans le remblai déposé au 18^e siècle dans la tombe F 250 après que son squelette ait été enlevé, figure un fragment de colonnette de 14 cm de diamètre, qui pourrait en provenir ([figure 32](#)). En effet, cette tombe se trouve, à l'intérieur de l'église, presque au pied du mur gouttereau nord, qui n'a pas été refait à l'époque gothique et qui était en cours de démolition au milieu du 18^e siècle, après la suppression du prieuré.

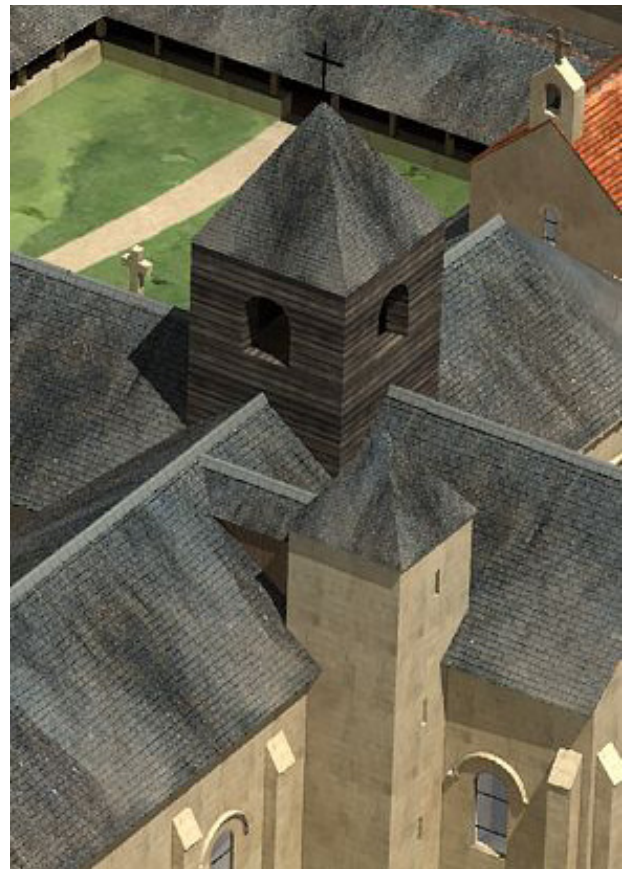
Une partie du sol est conservée ; il est constitué de carreaux de terre cuite carrés de 23 cm de côté, dont la surface, perturbée par des affaissements, avoisine les 48 m NGF (EA 25). Il faut remarquer que ce dallage est cantonné dans une zone cernée par une maçonnerie au plan en U dissymétrique, s'étendant dans la croisée du transept et la première travée de nef, et ouverte vers le chœur (M 3, M 4 et M 170). Le carrelage s'arrête au pied de l'embranchement M 184 qui donne dans le chœur. La branche nord de la maçonnerie n'a conservé que son parement méridional, mais le bon état du reste permet d'en connaître la largeur, d'une bonne cinquantaine de centimètres en moyenne. A l'ouest se trouve une porte, dans l'axe de l'église. De ce côté, le sol n'est

pas conservé, et pouvait être plus bas d'une marche (était-il en terre battue, ou au contraire en calcaire qui aurait été récupéré ?).

Cette maçonnerie laisse un passage carrelé au nord, pour une porte côté chœur. Elle est parallèle à l'axe de l'église et laisse un étroit passage entre elle et le mur de celle-ci, qui pouvait aboutir à une porte donnant sur le chœur. En effet, celui-ci devait pouvoir être totalement clos : du côté sud, la maçonnerie est en biais par rapport à l'axe de l'église et venait bloquer l'accès par la nef ou le transept sud. Étant donnée son épaisseur, elle pouvait supporter un mur en pierre d'une certaine hauteur (fixée à 2,60 m sur la [figure 26](#)), isolant complètement l'espace, mur qui pouvait être peint et / ou sculpté. Cette clôture constituait le « chœur liturgique » ou « chœur des moines », destiné à accueillir les stalles des clercs et les chantres. Au-delà, dans la travée droite de chœur et l'abside, s'étendait le *presbyterium*, réservé à la célébration de la liturgie, avec l'autel¹³². Cet enclos indique qu'il y avait réellement une communauté monastique à Saint-Cosme. On pouvait y mettre sans doute seize ou dix-huit stalles. Cet espace réservé au clergé n'a jamais accueilli de sépulture, contrairement au reste de la nef. C'est une constante de ces chœurs liturgiques, qui permet même de les identifier indirectement en fouille quand il n'en reste pas de trace (cf. Baud dir. 2014 : 123).

2.5.1.2.2. Le transept - la question du clocher

À part son sol et le chœur liturgique qui s'étend jusqu'à elle (cf. ci-dessus), la croisée du transept n'a guère pu être observée dans son état roman car elle a été reprise lors de la reconstruction gothique ([photos 95 à 99](#)). On est certain qu'il n'y avait pas de piles composées : un sondage effectué au pied de l'angle sud-est de la croisée n'a pas montré les restes d'une telle pile, mais seulement ceux du soubassement de l'emmarchement M 184, repéré déjà dans la tranchée faite dans l'axe de l'église en



2006 (Dufay *et al.* 2007 : figure 22, M 26) ([photo 95](#)). D'autre part, l'angle de maçonnerie entre le chœur et le transept est encore visible en élévation, côté sud-est, noyé dans la maçonnerie postérieure. On voit notamment que la corniche sommitale dessine un simple angle, sans pile composée ([photos 96 et 96bis](#)). Du côté sud-ouest, on a restitué, dans la nef, les mêmes colonnes engagées que pour les autres travées.

Les bras du transept ne sont pas entièrement conservés pour ce premier état, car ils ont aussi été refaits au 15^e siècle. La partie principalement visible est l'angle sud-est du bras sud, qui permet de restituer l'ensemble. C'est même le pan de mur le plus important qui soit encore debout de cette phase de construction ([figures 27-28, photos 99 à 102](#)). On voit ainsi que les contreforts rectangulaires simples, sans dossier, laissent dégagé l'angle des murs. De plus, on a pu accéder à la fondation du contrefort sud-est (EA 196), puisqu'elle a été mise à nu par le creusement au 15^e siècle d'une cave qui s'étend contre le chœur de l'église (§ 2.7.1.7). Elle est profonde d'au moins 1,40 m et légèrement débordante du contrefort (1,10 m de large dans le

¹³² Sur ces appellations de « chœur liturgique » et de « *presbyterium* », et l'évolution de ces dispositifs au Moyen-Âge, voir Baud dir. 2014 : 112-120 et 142-147. Les chœurs monastiques de cette époque sont très rarement conservés, souvent refaits, puis détruits. Voir *ibid.* quelques exemples, surtout archéologiques donc à l'élévation inconnue.

sens nord-sud pour 0,93 m - trois pieds - pour le contrefort) (**figure 59**). Une petite fenêtre basse, en plein cintre, permettait d'éclairer un autel latéral placé dans une niche, bouchée lors des remaniements gothiques (**photos 100 et 101**). En partie haute, le parement externe était animé par un arc qui permettait l'amincissement du mur au-dessus du déambulatoire : on en voit encore l'accroche sur le mur sud du chœur (**photo 102**).

Ces dispositifs ont été restitués pour le bras nord, par symétrie. Ce bras est arasé depuis le 18^e siècle, mais on peut noter qu'il avait été repris au 15^e siècle, notamment au niveau des contreforts d'angle et de la croisée du transept. Il est en outre moins facilement observable, puisqu'y est accolée l'aile orientale du carré claustral. Sur la partie basse conservée de l'époque romane, on remarque que le mur nord est doté d'une plinthe chanfreinée, qui n'existe sur aucun autre mur de l'église à part le rond-point du chœur côté déambulatoire (mais qui appartient à l'église 3). La présence d'un tel décor est un peu étonnante, dans la mesure où ce mur ne se voyait guère, ne donnant pas sur l'extérieur mais sur l'extrémité du bâtiment claustral adjacent. Ce chanfrein s'arrête au niveau d'une porte s'ouvrant vers l'extérieur qui met en communication le bras nord du transept et la sacristie aménagée dans l'aile orientale du carré claustral.

Le sondage n°3 a montré que le sol du bras sud du transept ne pouvait être plus bas que 48 m NGF, altitude que nous avons étendue à l'ensemble du transept, dans la continuité du chœur liturgique. C'est aussi celle du sol du déambulatoire (§ 2.5.1.2.4).

Enfin, on peut rattacher au transept la base d'une tourelle d'escalier carrée, logée dans l'angle extérieur sud-ouest de la croisée. Il permettait certainement de monter dans les combles, mais aussi de pénétrer dans l'église. Une porte intérieure est supposée dans le transept (la modélisation 3D de l'escalier intérieur oblige à cette localisation plutôt que dans la nef) pour monter dans les combles depuis l'intérieur. Une porte extérieure est supposée car le cimetière qui se trouve au sud de l'église est structuré de façon à toujours laisser libre un chemin d'accès vers cette porte, qui fut

même protégé de la colonisation funéraire au 14^e siècle par la construction d'un mur (M 8) qui ménage un couloir le long du transept.

On peut se demander aussi, étant donnée sa situation, si elle ne permettait pas d'accéder à un clocher. Toutefois, l'absence de piles composées d'une certaine ampleur rend improbable la présence à Saint-Cosme d'un clocher carré en pierre comme on le voit dans de nombreux exemples régionaux. L'existence d'un clocher n'est pas prouvée, même si l'on sait que l'église n°5 en possédait un, mentionné par Ronsard, et attesté d'ailleurs par trois moules à cloche des 15^e et 16^e siècles (cf. § 2.7.2.2).

S'il a existé un clocher carré en pierre reposant sur la croisée du transept, son élévation a dû être limitée au maximum. Il devait être percé de baies de chaque côté pour l'alléger et mieux diffuser le son des cloches. Il est plus probable qu'il y ait eu simplement un clocher de charpente, de taille modeste, accessible non directement par la tour, mais par l'intermédiaire du comble de la nef ou du transept. Enfin, on ne peut exclure l'existence d'un clocher-mur en façade, même si c'est une tradition plus répandue dans le sud-ouest qu'en Touraine. Des exemples locaux présentent des clochers-murs sur un des arcs-diaphragmes de la croisée du transept¹³³. Cette solution n'est applicable que si l'architecture permet de dégager le pignon à ce niveau, ce qui n'est pas le cas à Saint-Cosme. Au bilan, nous avons choisi de restituer un clocher en bois à la croisée du transept.

2.5.1.2.3. *Le déambulatoire (phase 7a) : architecture*

Le morceau d'architecture le mieux conservé de l'époque romane est le déambulatoire, qui a donc fait l'objet des quelques études architecturales de l'église (Ranjard 1955 ; Lelong 1977 ; Duret-Molines 2003). Un tel dispositif liturgique n'est pas si fréquent et signale l'importance du lieu.

Ce déambulatoire comprend trois chapelles absidales rayonnantes greffées sur un couloir annulaire qui contourne le chœur (**photos 123**

¹³³ Voir l'église de Parilly, près de Chinon, ou celle de Saint-Symphorien à Tours (Bas, Guignard 1909).



à 143, figures 26 et 28, planches 23 à 25). Ces chapelles devaient être destinées à la célébration de la messe, car deux niches sont creusées dans le mur de chaque côté, à l'entrée du chœur. L'une devait servir de placard pour y ranger le mobilier liturgique et l'autre un bassin pour servir au lavement des doigts (piscine liturgique). De tels placards et piscines dans le chœur apparaissent à Cluny à la fin du 11^e siècle ou au début du 12^e, et se généralisent au point d'être rendus obligatoires par le concile de Latran IV, en 1215 (Baud, dir. 2014 : 122). Leur usage est donc précoce à Saint-Cosme, puisqu'on serait dans les années 1130-1140 (pour la datation de l'église n°4, cf. ci-dessous § 2.5.1.4).

Le déambulatoire est construit sur une large semelle de fondation fortement débordante en moellons de tout venant liés au mortier (photos 68-69 pour la chapelle sud). Sa particularité est qu'elle cerne complètement le déambulatoire sans s'interrompre devant les chapelles, ce qui donne, à cet endroit, l'impression d'un mur de chaînage (maçonnerie M 195, bien observée dans le sondage n°1 au droit de la chapelle sud ; on notera qu'elle est dotée d'une surface bien plane finie par un enduit de propreté ; cf. coupe planche 17 et photo 121). Toutefois, plus que d'un chaînage, il s'agit sans doute d'une semelle portante continue destinée à mieux répartir les pressions du chevet sur un sédiment

sableux. Pour des murs de 0,75 m, sa largeur considérable d'environ 1,50 m (soit le double) serait d'ailleurs un indice en ce sens.

Une porte (EA 287) s'ouvrait au nord dans la travée droite du déambulatoire (M 163), donnant vers l'extérieur (vers le cimetière des moines).

Un examen rapide de ce déambulatoire montre un certain nombre d'irrégularités ou d'adaptations maladroites, notamment au niveau du raccord de la voûte et du rond-point du chœur (photos 110 à 115). Tous les auteurs, y compris nous-mêmes jusqu'à la campagne de 2009, en avaient déduit que ce déambulatoire participait d'une seconde phase de construction de l'église romane, dans le courant du 12^e siècle. La réalité est plus complexe.

Son mur extérieur est synchrone du reste de l'église n°4. Cela est évident du côté du bras sud du transept, où le chaînage entre celui-ci (M 157) et la première travée du déambulatoire (M 158) est manifeste (photos 99 et 102). Dans la partie nord, arasée, on ne distingue pas non plus de rupture de maçonnerie entre le transept (M 514) et le déambulatoire (M 163). Les types d'appareil et de mise en œuvre sont identiques.

L'analyse des retombées des voûtes du déambulatoire sur le rond-point du chœur

(M 162) montre que celles-ci sont intervenues postérieurement à l'aménagement de la claire-voie et des demi-colonnes associées, comme le montre un certain nombre de raccords maladroits (**photos 110 à 113, 117-118**). Cela oblige à supposer que le voûtement du déambulatoire n'est pas d'origine.

De fait, les indices d'une telle modification sont perceptibles. Du côté opposé au chœur, sur le mur périphérique du déambulatoire, les arcs doubleaux de la voûte ne s'adaptent pas franchement aux tailloirs des chapiteaux des colonnettes engagées. La première assise au-dessus du tailloir est plus large que le doubleau actuellement visible, et son nu n'est pas toujours le même que celui de l'intrados de l'arc. Plusieurs solutions ont été utilisées pour rattraper cette différence de largeur : taille oblique d'un seul ou deux côtés, amorti concave, voire aucun traitement (*cf.* **planche 24 et photos 114-115**). Il semble donc qu'il y a eu un premier état de voûtement avec des doubleaux un peu plus large.

Un autre indice de ce premier voûtement est l'existence d'une colonnette engagée au centre de chaque travée droite du déambulatoire, visibles dans le mur périphérique (du moins leur base : EA 331 au sud et EA 283 au nord) (**planches 22 et 24, figure 27** ; côté sud : **photo 120**). Cette colonnette a son pendant externe sous forme d'un petit contrefort rectangulaire (disparu au sud, EA 768 au nord). Or, elle n'a aucune correspondance dans le mur du chœur. Cela implique que la travée droite du chœur n'est pas synchrone du déambulatoire.

Il est probable que cette première voûte était en simple berceau et non d'arêtes, les espaces entre chaque doubleau étant fort réduits. Les voûtes des chapelles, dont l'ouverture ne possède pas de doubleau, devaient simplement pénétrer dans le berceau perpendiculaire du déambulatoire. Leur raccord avec la voûte d'arêtes ultérieure est assez maladroit (**photos 109 et 114**).

Le sol de ce déambulatoire n'existe plus. À en juger par la hauteur des bases de colonnes et la stratigraphie (**figure 22 et planche 17**), il devait se situer vers 47, 80 m NGF, dans la continuité du sol du transept sur lequel il ouvrait.

2.5.1.2.4. Le déambulatoire : décor

L'extérieur du déambulatoire est soigné dans sa conception architecturale et décorative (**photo 108**). Les fenêtres en plein cintre sont assez grandes. Une corniche intermédiaire en forme de cordon de billettes contourne les arcs et court de façon continue sur tout le chevet, même au niveau des contreforts. Sous le toit des chapelles se place une corniche à modillons et pointes de diamant. Celle de la chapelle axiale diffère de celle de la chapelle latérale conservée ; elle est d'un modelé plus vigoureux. Celle du couloir du déambulatoire est encore différente, plus discrète. Pour autant qu'on puisse en juger à cause des restaurations, les modillons sont figuratifs ou non.

À l'intérieur, deux corniches sans décor unifient les différents éléments : d'une part au niveau de l'appui des fenêtres, et d'autre part à celui du départ des arcs en plein cintre des fenêtres ; toutefois, dans la chapelle axiale, cette dernière revêt un décor de feuillage sur la même modénature, type d'acanthé simplifié¹³⁴. Elle ne contourne pas les arcatures des fenêtres mais forme le tailloir des colonnettes qui cantonnent ces ouvertures ainsi que ceux des supports des arcs doubleaux. Les chapiteaux de ces colonnettes, comme de ceux des supports des arcs doubleaux, sont dérivés de types corinthiens, aux crochets en volutes et à deux niveaux de feuilles lisses (types 4 et 5 de la **figure 26bis, photos 134 à 137**)¹³⁵. Les bases correspondantes sont simplement moulurées pour les colonnettes des fenêtres et décorées en outre d'un rang de billettes sur celles des colonnes engagées, ou d'oves avec des griffes aux angles (**photos 138 et 139**).

Pour ce qui est des chapiteaux sous les doubleaux, nous avons vu ci-dessus (§ 2.5.1.1.3) que, selon toute probabilité, ils avaient été récupérés de l'église

¹³⁴ Les murs de la chapelle méridionale sont entièrement recouverts d'un enduit moderne qui bouche aussi les ouvertures, interdisant toute considération sur sa décoration.

¹³⁵ Deux exceptions : à l'entrée de la chapelle axiale, un exemplaire du type 1 possède un rang de feuilles supérieur plus ouvragé (retailé ou copié à partir du modèle standard ?) ; du côté nord de la chapelle axiale, un petit chapiteau cantonnant la fenêtre ne possède qu'un rang de feuilles, plus grandes (type 5).



n°3, et d'un ou plusieurs autres édifices. Le reste du décor sculpté, corniche et petits chapiteaux d'angle, est d'un style trop passe-partout pour pouvoir être daté avec précision.

Ce déambulatoire a été pourvu de décors peints. Sur la voûte de la chapelle axiale se voit encore, très mal, la figure d'un Christ probablement en majesté, dans une mandorle polylobée¹³⁶ (photos 140-141). Ce décor a été posé sur une fine couche de mortier blanc recouvrant l'ensemble de l'abside. Le dessin a ensuite été préparé au compas (pour le polylobe) et ces incisions ont été reprises par le dessin définitif réalisé à l'ocre rouge. Sur le mur nord subsiste un décor non figuratif, composé en partie basse de tentures plissées aux couleurs bleu, rouge et blanc. Au-dessus se devinent quelques restes représentant vraisemblablement des panneaux rectangulaires jaunes encadrés de sombre (noir, ocre, brun ou violet) (photos 142-143). Il est probable aussi que

la corniche qui court au niveau des tailloirs des chapiteaux des colonnettes qui cantonnent les fenêtres ait été peinte en jaune (et rouge ?).

La gamme chromatique (ocre rouge, brun, jaune, noir, rouge, bleu, blanc pour ce qui est encore perceptible) comme le style de la peinture convient sans problème pour la première moitié du 12^e siècle. Ce décor a été ensuite recouvert d'un faux appareil à joints rouges, qui concerne aussi la voûte d'arêtes posée après la reconstruction du rond-point du chœur.

L'état de conservation de ces peintures est très médiocre et préoccupant, car aucune campagne de restauration n'est prévue, qui n'aurait d'ailleurs de sens que si le déambulatoire pouvait être clos.

2.5.1.2.5. *Le percement du rond-point du chœur (phase 7b)*

Le chœur correspondant à cette nef, ce transept et ce déambulatoire fut, dans un premier temps, celui de l'église précédente, conservé sans doute pour permettre au maximum la continuité de la

¹³⁶ Analyse de Carolina Sarrade-Martin (Cescm, Poitiers) et Julien Noblet (Sadil), grâce à un échafaudage placé sous la voûte en cul-de-four pour la pose de points de calage pour la réalisation de l'orthophotographie photo 140.

célébration liturgique¹³⁷. Il fut simplement percé de baies pour pallier la disparition des fenêtres masquées par la construction du déambulatoire (étape b, phase 7b ; **figure 23, planches 23 et 24, photos 107, 108 et 119 à 122**). On ne voit pas l'intérêt qu'il y aurait eu à reconstruire une abside plutôt que d'aménager celle qui existait déjà. Du reste, on l'a vu, quelques assises de l'église n°3 ont survécu à cette reprise et sont encore visibles, généralement jusqu'à la partie basse des baies, ce qui montre que le plan a été maintenu à l'identique pour cette partie de l'édifice.

La première travée de nef de l'église n°3 devint la travée droite de chœur de l'église n°4. La croisée du transept de l'église n°4 est matérialisée par la colonne engagée EA 169 et son massif de fondation. Elle vient recouper les premières assises en partant du sol, notamment la plinthe chanfreinée, qui sont les vestiges de l'église n°3 (UA 5020). Les parements furent repris lors du percement des baies, à partir du niveau d'appui de ces dernières. On voit que les assises se suivent parfaitement entre l'intérieur et l'extérieur du rond-point en passant par les piliers cantonnés de colonnettes. Puis, on observe que le parement qui se trouve au-dessus de celui de l'église n°3 vient s'appuyer sur les restes du parement lié à l'EA 169 (UA 5028). On ne peut plus observer son rapport avec les parements liés aux baies, car il a été lui-même repris à la phase suivante de rehaussement du chœur et par diverses modifications modernes (**figure 23 et planche 23**).

Ce « bricolage » explique sans doute, un aspect « qui s'éloigne franchement du parti traditionnellement adopté pour ce type de chevet et en fait un cas bien particulier » (Duret-Molines 2003 : 335). En effet, la claire-voie est composée d'ouvertures de tailles différentes et peu hautes, mais qui se trouvent à environ deux mètres du sol du déambulatoire, alors qu'en général le rond-point du cœur est ouvert sur le déambulatoire jusqu'au sol. Elle reprend la scansion de ce dernier (**planches 23**

et 24) : au centre, la baie la plus large et la plus haute correspond à la chapelle axiale. Elle est cantonnée de deux petites ouvertures, puis, de chaque côté, deux autres viennent finir la série.

Toutefois, au nord, la baie la plus à l'ouest a été remplacée par une porte donnant accès au déambulatoire et, de là, vers l'extérieur par une porte ménagée dans le mur de celui-ci, ou vers la sacristie aménagée à l'extrémité de l'aile orientale du cloître. Que cette porte soit munie d'un battant, ouvrant vers l'intérieur (feuillure encore visible), suppose qu'on pouvait clore entièrement le chœur et, donc, qu'il devait aussi pouvoir être fermé par la nef, par le biais de la clôture du chœur liturgique (cf. § 2.5.1.2.1).

Sauf les plus petites, les baies sont décorées de colonnettes qui se retournent dans l'intrados de l'arc pour former un épais boudin. Des traces de faux joint rouge s'y voient encore ; ils se terminent, du côté de l'extrados, par des courbes suggérant un chapiteau dont le joint aurait été la colonne ; c'est une imitation, très répandue, des colonnes radiales en vogue pour les remplages de rosaces dans la deuxième moitié du 12^e siècle surtout (**photo 111**).

À l'intérieur, vers le chœur, les arcs eux-mêmes sont portés par des colonnettes engagées dans un pilier quadrangulaire massif. La jonction entre arc et piliers se fait par des petits chapiteaux historiés (sauf celui qui est le plus à l'ouest, orné d'un simple feuillage lisse). Ils sont surmontés par des tailloirs décorés de rinceaux. L'ensemble est recouvert d'un filet de faux joints rouges, et les colonnettes étaient apparemment peintes en rouge ; les chapiteaux portent encore parfois quelques traces d'une sous-couche picturale blanche qui ne nous permet pas de présumer de leur mise en couleur éventuelle (**photo 112**). Ces chapiteaux sont très abîmés, tant par les injures du temps puisqu'ils sont à l'air libre depuis le milieu du 18^e siècle, que parce qu'ils ont été buchés au 15^e siècle. Pour ce qu'on peut identifier, on trouve successivement (depuis le sud-ouest) (cf. **planche 24**) :

- deux sphinx ailés s'affrontant, sur les faces latérales, sans doute avec un personnage au

¹³⁷ Le fait qu'il s'agisse d'une adaptation du chœur existant et non d'une reconstruction complète est une hypothèse qui a déjà été émise par Patricia Duret-Molines (2003 : 335, qui suppose que ce premier chœur était celui de l'église d'Hervé de Buzançais, puisqu'elle n'avait pas encore été découverte).

- centre, dans la partie bûchée (**figure 30a et photos 113 et 114**) ;
- des monstres marins sur les faces latérales du chapiteau (Jonas au centre ?). S'il s'agit bien de Jonas, c'est à cette époque une préfiguration classique du Christ, annoncé par l'ancien Testament. Si ce sont de simples monstres marins, il est probable qu'ils symbolisent des démons et attirent l'attention sur la lutte à mener contre le péché (**figure 30b et c et photos 115 et 116**) ;
 - une procession des rois mages. Le seul encore visible, sur la face sud, ferme la file : c'est Balthazar qui apporte l'encens. La queue du cheval de Melchior apparaît sur l'angle ; sur la partie bûchée il y a la place pour Gaspard et Melchior. Marie présentant l'enfant Jésus à adorer était peut-être sur la face latérale nord. Ce thème, lié à l'enfance du Christ, est prisé dans les chœurs de l'époque romane. Le traitement de ce chapiteau rappelle celui d'une autre procession des rois mages, dans la crypte de la collégiale Saint-Georges de Faye-la-Vineuse (première moitié



du 12^e siècle ?), au sud du département, notamment la coiffe ronde avec un pan qui tombe à l'arrière, un peu comme un keffieh (Camus, Carpentier, Amelot 2009 : 206 et figure 289) (**figure 30d et photos 116bis à 118**).

Pour le peu que nous en connaissons, le programme iconographique du chœur de l'église de Saint-Cosme possède donc une dimension christologique qui est souvent présente dans les chœurs romans, en relation avec le sacrement de l'Eucharistie qui y était célébré (Baud, dir. 2014 : 130-135). Il est possible que, dans la partie manquante, au nord, il y ait eu des scènes liées à la vie du Christ, prenant la suite de l'histoire après la naissance évoquée par les rois mages. Ce programme s'achèverait avec le Christ en majesté qui orne la voûte de la chapelle axiale du déambulatoire qui est juste derrière (cf. ci-dessus § 2.5.1.2.4).

Côté déambulatoire, les piliers entre les baies servent de dossier à une colonne semi-circulaire engagée sur laquelle retombe le doubleau de la voûte du déambulatoire (**planche 23, photos 119 à 122**). Ces colonnes sont fondées sur des massifs rectangulaires ; les colonnes très rapprochées comme EA 232 et EA 233 reposent sur un seul massif qui joint les deux (UA 5309). Les chapiteaux de ces colonnes sont dépareillés et parfois peu adaptés au fût qu'ils surmontent, ce qui laisse supposer qu'il ne s'agit pas d'un état originel, ainsi qu'on l'a évoqué § 2.5.1.2.3 ; ils ont été décrits § 2.5.1.1.3. L'appui de la baie EA 217, le seul conservé, est formé d'une assise en débord (**photos 119 à 121**).

Le sol du chœur fut rehaussé d'une marche ; cet emmarchement a été retrouvé tant dans la tranchée du diagnostic (M 26) que lors du sondage au pied de l'angle sud-est de la croisée du transept. Il pouvait se situer vers 48,20 m NGF (cf. **planches 26 et 27**). Des trous de scellement pour une probable grille venant fermer le déambulatoire ont été repérés dans M 158 (**planches 25**) et M 151 (dans le contrefort EA 230, **planches 23**). Il est vraisemblable qu'elle avait son pendant du côté nord, mais l'élévation ayant disparu, on ne peut s'en assurer. La datation de cet aménagement ne peut être assurée : elle peut être bien plus récente, et liée par exemple à la

grille qui vint fermer le chœur à la fin du 15^e ou au 16^e siècle (§ 2.7.2.2).

2.5.1.2.6. *Restitution des couvertures*

En elle-même, la présence de contreforts extérieurs et de supports intérieurs n'est pas suffisante pour déterminer la nature de la couverture de la nef. Elle ne permet pas d'exclure, en effet, que celle-ci ait été couverte par une simple charpente, comme nous en avons fait l'hypothèse pour l'église n°3 (§ 2.5.1.1.2). Nous avons supposé une voûte en berceau, étant donné que celles-ci sont omniprésentes en Touraine à partir du 12^e siècle, y compris sur les plus modestes églises romanes rurales. La voûte est certaine pour l'église n°5, avec des supports qui ne sont pas plus puissants (mais il est vrai que les poussées retombant des ogives sont mieux réparties que celles des doubleaux).

La nature du couvrement des bras du transept n'est pas non plus assurée. L'absence de supports intermédiaires laisse supposer l'absence de doubleaux : un voûtement d'arêtes est donc plus probable, comme pour la croisée, si l'on admet, bien sûr, que l'édifice ait été voûté. De plus, l'amincissement des murs orientaux, au-dessus du déambulatoire, les rendait moins susceptibles d'absorber la poussée d'un berceau¹³⁸.

Le chœur, qui était celui de l'église n°3 maintenu en place, devait être pourvu d'un cul-de-four en pierre sur l'abside et d'une voûte en berceau sur la travée droite. Enfin, on vient de le voir (§ 2.5.1.2.4), le déambulatoire était sans doute couvert, à l'origine, par une simple voûte en berceau, avant de l'être par la voûte d'arêtes actuellement visible.

Quel était le matériau de couverture de cette église ? Il n'y a aucune trace d'ardoise dans les couches associées à la construction de l'église n°4 que nous avons vues dans les sondages n°1, 3 et 8 (**figure 22 et planche 17**). Ceci est normal, puisqu'on ne commence pas une construction par la toiture et que, dans ces sondages, le haut de la séquence de construction a été tronqué par le chantier de la

¹³⁸ Dans la restitution en 3D, c'est une voûte en berceau qui couvre les bras du transept, solution qui reste possible quoique moins probable.

reconstruction du chœur. Les niveaux ultimes liés à la construction de l'église (et de l'aile orientale du cloître) ont été vus dans les creusements des tombes des cimetières nord et sud. Et, de fait, un grand nombre de tombes a été remblayé avec un sédiment qui contient des petits fragments d'ardoise, associés à des éclats de tuffeau et parfois des boulettes de mortier, provenant de cette couche de construction perturbée par les creusements suffisamment profonds ; en revanche, il n'y a pas de fragments de tuiles. Une tombe de la fin du 12^e siècle, creusée le long de la salle capitulaire (F 820 ; [photo 144](#)), a même été couverte d'ardoises récupérées (ou en surplus). Enfin, certaines couches de construction de l'église n°5 contiennent de grandes quantités d'ardoise, ce qui peut correspondre à la dépose de la toiture de l'église n°4 et à la casse afférente, autant qu'à la pose de la nouvelle couverture. Il paraît donc clair que l'église n°4 a, d'emblée, été couverte d'ardoise¹³⁹.

2.5.1.2.7. La géométrie de l'édifice

Le plan de l'église n°4 se structure en modules carrés de huit pieds de 31,2 cm (M8), avec des multiples simples de deux et quatre modules, et un sous-multiple d'un demi-module ([figure 31](#)).

Ce plan devait tenir compte de la largeur du bâtiment formant l'aile orientale du cloître qui s'aboutait au transept. Il est aussi tributaire du plan de l'église n°3 puisqu'il en adopte la largeur (ce qui a permis la conservation provisoire de son chœur). Rappelons aussi que ces dimensions ont un rapport avec celles de la collégiale Saint-Martin de Tours (§ 2.5.1.1.2 et [figure 25](#)).

La nef mesure 4 M8 de large hors-œuvre (32 pieds). Il est probable que la nef devait avoir une proportion de 1 x 2 jusqu'au transept, et donc mesurer 8 M8 de longueur. Or sa longueur a été comptée à partir du nu intérieur du bras du transept, il manque donc une épaisseur de mur (trois pieds) ; il s'agit d'une erreur d'implantation classique, les murs étant comptés tantôt de l'intérieur, tantôt de l'extérieur. Du coup, les travées ne possèdent

pas une taille qui soit un sous-multiple régulier du système de M8. En fait, ce sont surtout les deux travées centrales qui ont été réduites, à l'intérieur comme à l'extérieur.

C'est le côté nord qui respecte le mieux le plan théorique de l'édifice. L'angle entre la nef et le transept est parfaitement droit. Il est probable que ce soit par ce côté qu'a commencé la construction, à la jonction avec le bâtiment existant. En revanche, les choses se gâtent par la suite. La façade ouest présente deux défauts : elle n'est pas d'épaisseur constante et le parement intérieur n'est pas à angle droit avec le gouttereau nord ; en outre, elle est trop longue d'une vingtaine de centimètres. Ceci explique sans doute que le gouttereau sud soit non parallèle à celui du nord, la nef se rétrécissant vers l'est d'une vingtaine de centimètres pour retrouver la largeur exacte de 32 pieds, afin de constituer une croisée de transept bien carrée (les bras du transept mesurent 4 M8, comme la nef).

Mais ce fut peine perdue, car la croisée du transept n'est tout de même pas carrée... En effet, les deux gouttereaux ont la même longueur intérieure, alors que celui du sud aurait dû être un peu plus court pour compenser l'erreur d'orientation de la façade ouest, dont le parement interne se referme trop vers l'est d'une quinzaine de centimètres. Du coup, le bras sud du transept s'est trouvé décalé vers l'est de cette même distance. Avec des bras de transept qui ne sont pas en face l'un de l'autre, la croisée ne pouvait donc qu'être légèrement trapézoïdale. Ce décalage se retrouve dans toutes les travées de la nef, qui ne sont pas exactement rectangulaires.

Les dimensions du chœur sont reprises de l'église n°3. Le déambulatoire a été construit sur un demi-cercle concentrique de 7,5 M8, ajusté sur les travées droites du déambulatoire. La largeur de ces dernières a été fixée à 1 M8 du parement interne de la travée droite de chœur. L'autel était vraisemblablement placé au centre de ces cercles, sous l'arc triomphal.

Trois chapelles rayonnantes se greffent sur le déambulatoire, selon des axes à 45° par rapport à l'axe général de l'église. Les deux chapelles latérales sont légèrement plus petites que la chapelle axiale.

¹³⁹ Voir l'étude de ces ardoises en annexe 9, par Vincent Hirn.

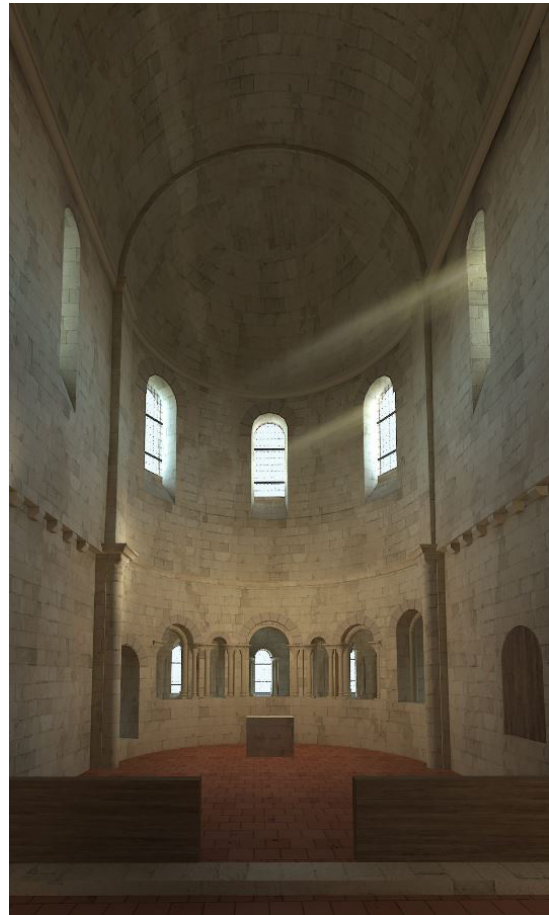
Celle du nord est plus grande que sa correspondante, au sud. Cette dernière semble avoir été rétrécie par rapport à la géométrie d'origine, ce qui fait qu'elle n'est pas symétriquement encadrée par les colonnes engagées EA 333 et EA 337, contrairement à celle du nord (avec les EA 285 et 630). Cette irrégularité est peut-être due à un mauvais usage de la géométrie modulaire qui gouverne le plan de l'église.

La hauteur de la nef, connue grâce à la hauteur de la corniche de la travée droite de chœur est, sous l'intrados de la voûte, égale à deux fois la largeur intérieure (soit environ 15,60 m) (cf. [figure 26](#)).

2.5.1.3. Réaménagement et agrandissement de l'église n°4 (phases 7d et 7e)

2.5.1.3.1. Le rehaussement du chœur

Les vestiges encore en place nous ont permis d'identifier un état du chœur plus bas que celui qui est actuellement visible. Cet état plus ramassé a été considéré comme le maintien du chœur de l'église



n°3, simplement percé d'une claire-voie et rhabillé par de nouveaux parements et un nouveau décor architectural (§ 2.5.1.2.5).

Il est sûr que l'époque romane a connu aussi un état plus haut de ce chœur, qui n'est pas à rapporter à la reconstruction en style gothique du 15^e siècle ([figure 23](#), [planches 23 et 27](#)). C'est au niveau de la travée droite que cela est le plus net. À l'extérieur, elle est percée d'une étroite fenêtre encore en plein cintre et possède une corniche en quart de rond du même style et au même niveau qu'à l'intérieur ([photo 102](#))¹⁴⁰. À l'intérieur, cette corniche a été dissimulée par la reconstruction de la voûte au 15^e siècle, elle lui est donc antérieure ([photos 104 et 108](#)).

¹⁴⁰ Cette corniche ne peut avoir souligné la base de la toiture, car le bombement de la voûte nécessite un toit qui part de plus haut. Elle devait avoir un objectif de structuration horizontale décorative au-dessus des fenêtres ; l'abbatiale de Preuilly décore ce registre au-dessus des fenêtres d'une colonnade (nous ne sommes pas allés jusque-là dans la restitution).

L'examen des parements intérieurs du chœur montre leur homogénéité pour toutes les parties au-dessus de la corniche qui délimitait le cul de four de la phase précédente (à part bien sûr les nervures gothiques et les restaurations modernes). L'appareil est différent de celui d'en-dessous : assises moins hautes, joints plus fins. Cette différence signale un rehaussement après destruction du cul-de-four (également perçu par Duret-Molines 2003 : 335). Le parement interne de la partie basse de la travée droite du chœur a aussi été refait, ainsi que la colonne de l'arc triomphal (EA 213). On voit par exemple qu'il vient mordre sur l'arcature de la baie la plus à l'ouest de la claire-voie. Cette réfection se retrouve jusqu'au-dessus de la baie EA 217 (**planche 24, détail photo 110**). Dans la travée droite, à la hauteur de la corniche bûchée de l'église n°3, un débord a été créé par l'enfoncement de parement en partie basse, par rapport au mur ; il est soutenu par des modillons non décorés surmontés de pierres formant linteau (**photo 108**).

À l'extérieur, le transept et le chœur ne sont pas liés en partie haute (assises non continues ; **photo 102**). Plus bas, le reparementage issu du percement des baies du rond-point du chœur est lui-même repris par une maçonnerie plus récente (UA 5045 ; **figure 23 et planche 2**). Pratiquement tous les parements au-dessus des arcs des baies ont également été refaits.

Les bâtisseurs en ont aussi profité pour prolonger le système de la claire-voie vers l'ouest, en perçant dans le vieux mur de l'église n°3 une baie supplémentaire, maintenant bouchée, d'une dimension différente (EA 122, **figure 23 et planches 23 et 24**). Un grand placard liturgique a été ménagé dans l'épaisseur du mur, plus à l'ouest (EA 170)¹⁴¹. Il est possible que, du côté

nord, une piscine liturgique ait été aménagée dans la travée droite de chœur, car les deux dispositifs se développent parallèlement (et ils étaient ainsi disposés symétriquement dans les chapelles rayonnantes).

En dehors des petits chapiteaux du rond-point du chœur et de ceux du déambulatoire, on connaît un autre chapiteau historié qui pourrait provenir de l'église. Il s'agit d'un chapiteau pour une colonne engagée de 45 cm de diamètre ; il a été trouvé lors de la fouille de 2009, en remploi dans une maçonnerie du 18^e siècle (M 231) postérieure à la démolition de l'église, dans une annexe du sous-prieuré. Il représente des monstres ailés affrontés (griffons ?), qui peuvent symboliser les péchés (**figure 30bis et photo 347**).

Il est possible que ce chapiteau provienne du chœur rehaussé, sans que nous puissions en dire davantage. Sa petite taille empêche de l'attribuer à la nef (colonnes d'au moins 70 cm de diamètre), et il est classique que les chapiteaux historiés, dans les églises qui en sont peu pourvues, soient réservés au chœur. Son style franchement du 12^e siècle, comparable à ceux du rond-point, interdit par ailleurs de l'attribuer à l'église n°3. Il pourrait avoir sa place sur la colonne engagée qui sépare la travée droite de chœur de l'abside, à la jonction avec la voûte, car le diamètre correspond avec celui de la base conservée (héritée de l'église n°3).

Quoi qu'il en soit, ces observations permettent de restituer dans les grandes lignes un chœur mis à niveau avec la nef de l'église n°4. Cela permet d'y placer trois fenêtres pour redonner de la clarté à l'édifice, le percement de la claire-voie en partie basse ayant sans doute été jugé insuffisant.

2.5.1.3.2. L'adjonction d'un narthex (phase 7d)

À l'ouest, devant la façade de la nef fut ajouté un corps de bâtiment supplémentaire dans son prolongement, une avant-nef ou narthex (**figure 26**). En fait, il a suffi de construire deux murs nouveaux, à l'ouest (M 173) et au sud (M 30), tandis qu'au nord dut être rehaussé le mur de clôture du cloître M 29. Ce dernier est clairement abouté à l'angle nord-ouest de la nef de l'église, englobant son contrefort. M 173 et M 30 sont chaînés entre eux, mais pas

¹⁴¹ L'hypothèse d'un enfeu est peu probable : la largeur de l'ouverture est à peine suffisante pour une tombe (un peu plus d'1,50 m). Les occupants du site au 19^e siècle ont profité de l'amincissement du mur à cet endroit pour y percer une porte charretière qui en a détruit les piédroits. Une porte rectangulaire étroite y avait auparavant été percée, peut-être au moment de la reconstruction gothique, afin de permettre un accès latéral à la travée droite du chœur (?). Celle-ci fut sans doute murée après 1742, quand il s'est agi d'isoler de l'extérieur les parties conservées du chevet.



à M 29. Celui-ci est en revanche lié à M 261, mur gouttereau oriental de l'aile des convers, comme on l'a remarqué lors du diagnostic de 2014 ; ce mur étant lui-même continu vers le nord jusqu'à former le pignon ouest du réfectoire, alors que le reste de l'aile des convers y a été rajouté par la suite (cf. Dufaÿ dir. 2014 : 76).

Autrement dit, le scénario a été le suivant. Après la construction de l'église fut entreprise la fermeture à l'ouest du carré claustral et la construction du réfectoire (**planche 5, phase 7b**). Les murs M 29 et M 261 furent d'emblée prévus pour entrer dans la construction de bâtiments, l'aile occidentale du cloître et un narthex. Pour ce dernier, outre l'épaisseur du mur qui est la même que celle du gouttereau de la nef, il a été prévu un contrefort et, côté intérieur du futur narthex, un massif de support de colonne. De même a été prévu le contrefort d'angle de l'aile des convers. Ces dispositifs n'auraient aucun sens pour un simple mur de clôture du cloître.

Un autre indice d'un projet planifié, même s'il a pris un certain temps pour être réalisé, est que le narthex fait l'équivalent de deux travées de l'église, ou 4 modules de 8 pieds (**figure 31**). Ce n'est donc

pas un espace résiduel entre l'église et l'angle du cloître qu'on aurait mis à profit ultérieurement pour y caser un narthex.

Mais les deux autres murs du narthex sont bien plus minces que le mur nord M 29 : 0,66 m au sud et 0,80 m à l'ouest, au lieu d'1,18 m. Il faut croire que le parti initial fut modifié : au lieu d'une prolongation de la nef avec une élévation semblable, le narthex fut construit sans doute sur une moindre hauteur. Du côté du mur sud, il n'y a pas de support en face de celui laissé en attente dans le mur nord, et juste un petit contrefort à l'extérieur pour continuer à marquer le rythme des travées. À l'angle sud-ouest, il n'y a de contrefort qu'au sud. Compte-tenu de la faible épaisseur du mur sud et de l'absence d'un support pour un arc doubleau, il y a lieu de penser que le narthex ne fut pas voûté, mais charpenté.

Une seule porte donne accès à cet espace (EA 342), ouvrant vers le cloître, percée dans M 29. Il est notable qu'il n'y a pas de porte dans la façade ouest. L'église se retrouve ainsi inaccessible directement depuis l'extérieur alors que ce devait être le cas auparavant, ce qui constitue un renforcement de la clôture monastique.

Un banc en pierre court le long des murs sud (M 191) et ouest (M 517), d'une quarantaine de centimètres de profondeur pour autant de hauteur. Le banc sud a été rajouté après le banc ouest (chevauchement des maçonneries visible dans l'angle). La présence de ce banc indique la fonction d'accueil du narthex. Toutefois, sa fonction fut sans doute principalement funéraire, comme en témoigne la grande densité de tombes privilégiées retrouvées dans son sol.

L'avant-nef, en effet, si elle est un « espace de transition entre l'extérieur (...) et l'édifice religieux, l'espace sacré, (...) elle symbolise aussi la transition de la mort à la vie éternelle avec en particulier la valeur attribuée à la station devant les portes, qui se rattache à la Résurrection. (...) C'est un lieu d'attente [pour ceux] qui ne peuvent pénétrer dans l'*ecclesia*, puis ce lieu devient celui des pèlerins. (...) Comme la législation canonique interdit les inhumations dans les églises, se faire enterrer dans l'avant-nef apparaît comme un compromis qui rejoint la théorie de l'attente et prône une humilité souvent ostentatoire. » (Baud 2014 : 90). Ce type d'espace est très lié au milieu clunisien (voir par exemple Sapin 2002).

2.5.1.4. Synthèse et datation

Les églises n°3 et 4 ne sont pas datées de façon absolue, à part le narthex grâce aux tombes qu'il contient (cf. ci-dessous). Les rarissimes et minuscules tessons retrouvés dans des remblais de construction de l'église n°4 datent du 12^e siècle, sans qu'il soit possible de préciser davantage. Même l'unique monnaie trouvée dans ce contexte ne livre qu'une vaste fourchette de datation comprise entre le 10^e et le 13^e siècle¹⁴².

¹⁴² Dans l'US 5797, sondage n°1, correspondant à la reprise du chœur de l'église n°2 pour l'église n°3 (cf. [planche 17](#)). Il s'agit d'un denier de billon frappé à Blois, type PA 1701 (poids : 1,04 g ; module : 19,5 mm). D/ Croix avec besant au premier canton + BLESIS CASTRO. R/ Tête dégénérée de type simple sans bandelettes ; un besant au centre et deux autres dessus et dessous, dessous petite croix pattée entre deux besants (points). Anonyme.

On a supposé que l'église n°3 correspondait à la refondation de 1092 et qu'elle fut rapidement construite à la fin du 11^e siècle. Si notre analyse est correcte et que les chapiteaux du déambulatoire de l'église n°4 en proviennent bien, cette datation de la fin du 11^e siècle est cohérente avec leur style.

On l'a vu, l'église n°4 a été construite en plusieurs étapes :

- a- construction de la nef, du transept et du déambulatoire
- b- percement du rond-point du chœur
- c- rehaussement du chœur et voûtement du déambulatoire
- d- construction du narthex (et achèvement du carré claustral).

Si nous sommes certains de leur succession chronologique, il est impossible de savoir si les étapes a, b et c sont de simples phases de chantier ou si un délai plus long s'est écoulé entre elles. Il est probable, notamment, que les étapes a et b ont été très rapprochées l'un de l'autre. Il n'est pas possible, d'autre part, de décider par la stratigraphie du synchronisme ou non de l'étape d avec b ou c (elle est seulement certainement postérieure à l'étape a).

Le début de la construction de l'église n°4 (étape a) doit se situer au plus tôt dans le second quart du 12^e siècle, si l'on admet qu'elle n'a pas été entreprise alors que l'église n°3 venait tout juste d'être construite. On le verra (§ 2.5.3.1.1), cette construction a entraîné l'aménagement de la salle capitulaire au centre de l'aile orientale du carré claustral, alors qu'elle devait, auparavant, se situer au sud de celle-ci. On s'est alors mis à y pratiquer des inhumations, dont les cinq plus anciennes sont datées, par C14 et le mobilier, des années 1100-1150¹⁴³.

¹⁴³ L'une (F 791) est toutefois datée de 985-1125, mais il est probable que cette datation est perturbée par une alimentation spécifique de l'individu particulièrement riche en poisson, qui a tendance à vieillir la date (sur ces questions, cf. l'annexe anthropologique de Matthieu Gaultier).

Les chapiteaux historiés du rond-point du chœur de l'église n°4 pourraient dater des années 1120-1140 (Duret-Molines 2003 : 338), avec toute l'imprécision des critères stylistiques, appliqués de plus à des sculptures abîmées et en nombre réduit. Ainsi l'étape b pourrait avoir été assez rapidement mise en œuvre après la construction du déambulatoire, pour rétablir un éclairage suffisant dans le chœur. Puis, après l'achèvement de la nef et du transept, le rehaussement du chœur, en vue de son meilleur éclairage, aurait parachevé l'édifice, dans les années 1150/60¹⁴⁴.

L'ampleur de ces travaux coïncide en partie avec la charge de trésorier de la collégiale Saint-Martin qu'exerça Henri de 1139 à 1149, personnage puissant dans une période de prospérité qui a pu mobiliser les fonds nécessaires à ces travaux (cf. ci-dessus § 1.3.3).

Grâce aux indications de chronologie absolue fournie par les datations C14 de quelques sépultures, nous pouvons avoir une idée de la date de construction du narthex (cf. diagramme stratigraphique [figure 33](#)). Cinq tombes sont certainement antérieures à cette construction, dont trois ont fait l'objet de telles datations. Leur borne la plus récente tourne autour de 1140-1150. Ces tombes étant antérieures au narthex mais postérieures à l'église n°4 (étape a), cela nous donne un nouvel élément de calage pour la construction de celle-ci, vraisemblablement achevée vers le milieu du 12^e siècle (étape a).

Les autres tombes sont postérieures à la construction du narthex ; les plus anciennes datées par C14 ne peuvent avoir été creusées après 1210. Elles peuvent remonter à la deuxième moitié du 12^e siècle, d'autant qu'un pot funéraire trouvé dans la tombe n°587 est daté du 12^e siècle, accompagné par un autre daté sans précision des 12-13^e siècles. La tombe n°610 contient

une monnaie du 12^e siècle¹⁴⁵. Nous n'avons pas de raisons de penser qu'il y a eu un hiatus important dans les inhumations du secteur, entre celles qui ont précédé et celles qui ont juste suivi la construction du narthex ; le vase funéraire retrouvé dans l'une de ces dernières est daté sans précision des 12-13^e siècles (tombe n°606). Autrement dit, si les dernières antérieures à la construction datent au plus tard de 1150, les inhumations peuvent avoir repris dès les années 1160, après un délai pour l'édification du narthex.

Par ailleurs, on a vu que la construction du narthex était sans doute la réalisation au rabais d'un projet envisagé dès la construction de l'église n°4 : murs ouest et sud plus minces que le mur nord, abandon d'un couverture voûté. Quelle put être la cause d'une telle révision à la baisse ? Il est tentant d'y voir un reflet des difficultés que connurent les chanoines de la collégiale Saint-Martin, en conflit avec les bourgeois de Châteauneuf à partir de 1164 (et, par-delà, avec la papauté) et en proie à des dissensions internes (le trésorier de la collégiale a destitué le doyen...). Après une pause dans le conflit (dans les années 1175-1180, les bourgeois ont même financièrement coopéré à la reconstruction de la voûte d'une nef de la basilique) vint la tentative de création d'une commune en 1180-81, qui avorta en 1185 après une rébellion ouverte entraînant des dommages pour les chanoines (Noizet 2003 : 404-425). Ces difficultés peuvent avoir aussi conduit à retarder la construction du narthex aux années 1185. Au bilan, nous proposons donc une fourchette de construction du narthex entre 1160 et 1185 ; mais la reprise probable des inhumations dès 1160-65 tend à faire préférer la partie haute de cette fourchette. L'expertise menée sur l'aile occidentale du carré claustral menée en 2013 aboutit à la dater de la seconde moitié du 12^e siècle (Dufaÿ dir. 2014 : 76 et 81). Cela est tout-à-fait cohérent avec notre proposition de datation du narthex.

¹⁴⁴ L'ajout d'un étage pour l'éclairage direct du chœur dans l'architecture romane est fréquent à partir de la seconde moitié du 11^e siècle, au fur et à mesure que les architectes maîtrisent mieux les techniques de voûtement et peuvent se permettre de percer davantage les murs (cf. par exemple Martin 2013 : 95). Ici, de surcroît, le déambulatoire jouait un rôle de contrebutement avantageux.

¹⁴⁵ Denier ; métal : billon. Poids : 0,76 g. Module : 20 mm
D/ SCS MARTINVS. Châtel tournois.
R/ TVRONVS CIVI. + Croix.
Atelier : Saint-Martin de Tours
Datation : 12^e siècle
Type : PA 1637

2.5.2. Évolution de l'église n°2

La construction de la nouvelle église n'a pas entraîné la disparition de l'église du 11^e siècle. En premier lieu, elle dut être maintenue tant que la nouvelle n'était pas achevée. Puis elle dut servir d'église funéraire, sur le modèle des églises mariales clunisiennes. Enfin, elle put servir d'église « de secours » lors de la reconstruction du chœur de l'église romane, afin que ne soit pas rompue la continuité de la fonction cultuelle. Pour remplir ces différentes fonctions, elle connut des aménagements intérieurs et fut flanquée d'un nouveau bâtiment.

2.5.2.1. Remplacement de la chapelle latérale par une annexe rectangulaire (sacristie ?)

La chapelle latérale construite au sud de l'église (§ 2.4.1.5) a été rasée pour être remplacée par un bâtiment rectangulaire. Ce dernier est plus vaste, de taille équivalente à la nef de l'église (**figure 34**). Il est limité à l'est par le mur M 243, qui vient recouper les maçonneries arasées de la chapelle (M 282 et M 284) (**planche 21 et photos 34 et 55 à 58, 146**

à 148). Le mur sud est constitué par M 241, qui sera englobé plus tard dans un nouveau bâtiment construit au sud, par sa prolongation vers l'est (§ 2.7.1.9) (**planche 19**). Il est percé d'une porte à son extrémité ouest qui s'ouvre vers l'extérieur. Il en subsiste le piédroit oriental (EA 1073) ; en revanche, le fragment de pierre de seuil et les quelques tomettes d'un carrelage appartiennent au bâtiment postérieur créé au sud (seuil EA 1065). L'angle entre M 243 et M 241 a été détruit par l'implantation d'un contrefort appartenant à ce nouveau bâtiment. Montés en moyen appareil plutôt cubique et pas toujours très bien assisés, ces murs, larges d'à peine 70 cm, reposent sur une semelle de fondation légèrement débordante.

Le mur ouest (M 455) n'a été vu que dans la coupe d'un sondage à l'angle sud-ouest de l'église n°2 (sondage n°38) (**photo 149**). Une assise d'élévation identique à celles de M 241 et M 243, venant s'appuyer au mur de l'église n°2, permet d'inclure cette maçonnerie dans le plan du bâtiment.



Cette pièce communiquait avec l'église n°2 par les deux portes percées dans leur mur mitoyen. La porte occidentale, qui n'était plus la porte d'entrée de l'édifice mais une simple porte de communication, fut rétrécie par un nouveau piédroit (EA 1017).

Le sol de la pièce n'est pas connu avec certitude. L'US 8372 qui vient recouvrir la tranchée de fondation de M 243 est peut-être seulement le radier de la calade F 1227 qui s'étend dans son emprise (**planche 21, photo 146**). Mais elle contient de la céramique datable des 12^e et 13^e siècles alors que la calade contient de la céramique de la fourchette 13^e-14^e siècles. Soit l'on admet que ces deux couches ont fonctionné ensemble et cela donne un sol du 13^e siècle ; soit on admet que ce sont deux dépôts successifs, et le premier sol peut remonter au 12^e siècle, suivi d'une réfection qui pourrait être du 14^e siècle si l'on se réfère à la parenté de conception de ce sol avec l'un de ceux de l'extension de l'infirmerie, daté du milieu du 14^e siècle (§ 2.6.2). Nous avons daté la chapelle latérale du 11^e siècle (§ 2.4.1.5). Le type de maçonnerie des murs M 241, 243 et 455 peut remonter au 12^e siècle.

La fonction de cette pièce n'est pas connue, mais elle put servir de sacristie, et / ou peut-être de pièce où les mourants étaient déposés, quand l'église n°2 devint le lieu des rites funéraires de la communauté..

Par la suite, une construction fut ajoutée perpendiculairement à l'est de cette pièce, formant comme une sorte d'appentis ou de galerie (**figure 34**). Le mur oriental est attesté par la tranchée de récupération F 1223, vue en plan pour partie (**photos 149a et b**), et en coupe dans la tranchée n°33 (**planche 21, photo 149c**). Toutefois, la partie méridionale était fondée beaucoup plus profondément que la partie septentrionale (de part et d'autre de M 241), ce qui peut laisser supposer une construction en deux temps. La première étape (phase 7d) aurait consisté à créer une annexe derrière la sacristie qui aurait ensuite été prolongée vers le sud (phase 7e). Le mur sud, dans le prolongement de M 241, aurait disparu sous la reconstruction de ce dernier au 15^e siècle (§ 2.7.1.7) tandis que le mur oriental était détruit et récupéré à ce moment (ou avant ? la tranchée

de récupération F 1223 contient de la céramique du 14^e siècle). Le mur ouest de cette présumée prolongation est le mur, conservé encore en partie et vu, sinon, par sa tranchée de récupération F 1164, vers le sud (**planche 21, photos 149d et e**). Il pourrait avoir constitué un simple mur bahut pour une sorte de galerie/appentis. Il n'est pas chaîné à M 241, ce qui établit sa postériorité. L'extrémité sud n'est pas connue, car hors de la fouille.

Le fait que le mur oriental ne soit pas calé sur la clôture du prieuré fait penser qu'il pourrait y avoir eu un passage entre les deux. Dans cette optique, il se pourrait qu'une porte ait mis en communication la galerie est du cimetière des moines et ce passage. Cette porte n'a pas été formellement identifiée, mais l'arasement de M 277 à cet endroit est particulièrement soigné, comme pour préparer la surface pour un seuil (**photo 149f**). D'autre part, au 15^e siècle, la construction de M 245 vint s'arrêter juste à ce niveau, comme pour préserver cette porte qui devint celle de la pièce (sacristie ?) que M 245 venait clore au sud (§ 2.7.1.7). La fonction de ces bâtiments n'est pas connue.

2.5.2.2. Réaménagements de l'église

Dans la même période, l'église n°2 fut également reprise. La porte EA 1019 fut percée dans la façade occidentale pour maintenir un accès par l'extérieur de ce côté (phase 7c, **figure 34 et planche 20 coupe gg**). Un négatif de marche formant seuil est encore visible. Curieusement, cette porte n'est pas bien centrée dans la façade, avec un décalage vers le nord. Il est probable que, en fait, elle ait été centrée dans la façade rétrécie par la présence d'un mur de clôture partant de l'angle sud-ouest. Ce mur présumé datait des états du 11^e siècle du monastère, et le décalage de la porte est un indice de son existence (**planche 5, phases 4 à 7b**).

L'église fut repeinte à l'intérieur, puisque le décor à faux joints montants doubles vient recouvrir l'EA 1017 (§ 2.5.1.1.3) ; nous ne savons pas comment était décorée l'annexe. Elle pourrait avoir été couverte en ardoise, présentes dans les couches de démolition liées à la construction du nouveau bâtiment au sud (US 8149 et 8175).

Il se peut aussi que les vitraux de l'église aient été refaits à cette époque. Un fragment de bordure d'un vitrail de petite taille, constituant une frise peinte à la grisaille blanchâtre sur un verre maintenant marron et opaque, sans doute incolore à l'origine a été retrouvé dans le radier du sol refait au 15^e siècle (dans l'US 7715). Il présente un style original et raffiné (rais de cœurs tête-bêche, feuillages palmés, chardons). Le style de ces peintures oriente vers les 12^e-13^e siècles. Un autre fragment, disque bleu orné d'une feuille peinte à la grisaille, a été retrouvé malheureusement hors contexte, dans le cimetière des moines, au nord de l'église (**figure 35**)¹⁴⁶. Il pourrait aussi provenir de ces vitraux, mais sa localisation est trop incertaine pour qu'on puisse en être assuré.

Dans la nef de l'église, sur son sol de mortier rose, a été observée une série de traces d'aménagements postérieurs (F 1041, 1042 et 1087, **figure 34, photos 29 à 31 et 150 à 153**). Il s'agit de petites pierres liées au mortier et de bourrelets de mortier blanc, bien conservés surtout des côtés sud et ouest. Ces derniers ont servi de calage pour une superstructure qu'il n'est pas facile de définir. Les empreintes qu'elle a laissées font penser à des extrémités de planches posées debout et juxtaposées pour former une paroi verticale d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur. Mais il pourrait aussi s'agir de briques, de tuiles ou de tomettes posées de chant, voire d'un mélange de tout cela.

Cette paroi longe les murs latéraux de la nef, dont elle est écartée d'environ un mètre. Ce bourrelet est mieux fini du côté qui regarde la nef, ce qui indique que l'espace entre lui et les murs était masqué. Le parallélisme n'est pas rigoureux : il est possible que le tracé de la structure se soit aligné sur l'axe qui relie le centre de la porte d'entrée de l'église à celui de l'abside ; or cet axe est oblique puisque que la porte de l'église est décalée vers le nord. Arrivés vers le chœur, les ouvriers ont dû prendre conscience du problème et ont redressé la cloison, ce qui est encore visible au sud (au nord, cette partie a disparu). Ce dispositif fait retour le long du mur

ouest, encadrant la porte. Le sol de mortier rose devant cette porte, usé par le passage, a été rechargé plusieurs fois par des couches de mortier blanc (US 7901, 7903, 7904, 7905 et 8136 ; **photos 150-151**). À l'est, il s'interrompt au niveau des portes EA 1020 et 1021. Par endroit, le bourrelet de mortier est remplacé par un bourrelet de cailloux liés au mortier. Il prend une forme arrondie dans l'angle nord-ouest de la nef. Enfin, trois traces de calage le long du mur nord sont peut-être à associer avec un reste de mortier en avant du calage le plus à l'ouest.

À quoi pouvait servir ce dispositif ? Il nous semble qu'il devait supporter le bâti de stalles pour les chanoines, disposées classiquement de part et d'autre du chœur, devant l'autel. Sauf qu'ici, étant donnée la petite taille de l'édifice, c'est la nef qui fait office toute entière de chœur liturgique. Les trois calages de poteau du côté nord soutenaient peut-être une chaire à prêcher, ou un gros lutrin surélevé pour les chantres. On y accédait peut-être par quelques marches dans l'angle nord-ouest de la nef, délimitées par le petit empiérement curviligne. Une douzaine de personnes devait pouvoir prendre place dans ces stalles, ce qui correspond à l'idée que nous avons de la taille de la communauté à cette époque.

Cette installation paraît relativement « bricolée ». Elle dut intervenir après la construction de l'annexe sud décrite au paragraphe précédent. En effet, elle condamne la porte EA 1018 qui venait d'être transformée en porte de communication entre l'église et l'annexe. On peut penser qu'elle a été conçue dans une perspective provisoire, peut-être au moment où le chœur de la grande église était à nouveau indisponible, lors de son rehaussement vers 1150-1160 (phase 7d, cf. § 2.5.1.3.1 et 2.5.1.4). Toutefois, ce fut un provisoire durable, puisque ces traces des stalles n'ont pas été détruites et effacées pour retrouver un sol propre. Elles ont été démontées seulement lors de la création d'un nouveau sol au 15^e-16^e siècle (sol de tuiles F 1028, § 2.7.1.7). Les bourrelets de mortier ont été fossilisés dans le radier de ce sol (**planche 19, coupe bb, photo 154**).

¹⁴⁶ Expertise Karine Boulanger (CNRS, Centre André Chastel/Paris-Sorbonne), que nous remercions ici. Le disque bleu pourrait être plus franchement du 13^e siècle.



2.5.3. La construction progressive du carré claustral (phases 6-7)

2.5.3.1. L'aile orientale du cloître (salle capitulaire)

2.5.3.1.1. Le plan général et son évolution

L'aile orientale du cloître se situe dans le prolongement du transept nord de l'église n°4 (**photo 155**). Avant les fouilles, seul en était visible le mur ouest bordant la galerie du cloître dégagé en 1968 (**photo 156**). Trois gros platanes y étaient plantés qui ont été arrachés ; ils étaient d'ailleurs malades (**photo 6**). Les fouilles ont permis d'explorer la moitié méridionale du bâtiment, essentiellement la salle capitulaire (**photos 157 et 158**). La partie nord comprend actuellement un espace à ciel ouvert qui forme une cour d'accès à un bâtiment ajouté dans le prolongement, nommé « hôtelier », dont

on verra qu'il a peut-être servi de garage à bateaux (§ 2.5.3.1.3 ; **photo 159**). Il sert de chaufferie au rez-de-chaussée et de bibliothèque et salle de réunion à la société des Amis de Ronsard à l'étage¹⁴⁷. La cour n'a pas été fouillée (à part une petite tranchée de réseau est-ouest : tranchée n°56), non plus que l'« hôtelier », mais toutes les élévations ont été analysées.

Cette aile devait se prolonger vers le sud au-delà de ce qui en subsiste aujourd'hui ; elle aurait été amputée par la construction du bras nord du transept

¹⁴⁷ Dans la nouvelle muséographie du site, depuis 2015, cette pièce sert à présenter la collection de « livres pauvres » que possède le prieuré. Sur cette collection, voir <http://www.prieure-ronsard.fr/livres-pauvres/>

de l'église n°4 (**figure 36**). Cette hypothèse ne repose que sur des indices indirects : en effet, la jonction entre les murs gouttereaux de l'aile claustrale et les angles du transept nord a été perturbée par la reconstruction de l'église au 15^e siècle. De nouveaux contreforts sont venus remplacer les anciens, coupant tous liens stratigraphiques observables, du moins aux profondeurs où nous sommes descendus.

Du côté nord-est, le nouveau contrefort vient recouper le chanfrein du mur nord du transept (sur ce chanfrein, cf. § 2.5.1.2.2) (**photo 160**) et s'appuyer en partie sur le parement est du gouttereau de l'aile claustrale (**photo 161**). Le massif de fondation gothique, fait de mortier et de pierre tout venant, vient partiellement englober les parements romans, signe que le sol du 15^e siècle était nettement plus haut (sur ce remblaiement général du site, cf. § 2.7.1). Du côté nord-ouest, l'ancien contrefort a été conservé en partie basse, mais la jonction est masquée par la banquette de la galerie du cloître, sauf une assise, ce qui ne suffit pas à déterminer une relation d'antéro-postériorité (**photo 162**).

Le mur ouest de l'aile et le contrefort roman ne sont pas bien alignés : on peut penser que, si c'est le gouttereau qui avait été abouté à l'angle du transept, il l'aurait été correctement, ce qui est plus difficile pour le transept tributaire du plan plus complexe de l'église. Ceci pourrait donc indiquer la postériorité de l'église n°4 sur le bâtiment claustral. Surtout, le rythme des contreforts qui scandent le mur gouttereau oriental de ce bâtiment n'est pas cohérent avec le transept : l'intervalle entre le contrefort d'angle du transept et le premier contrefort du gouttereau est nettement plus petit que l'intervalle entre les autres contreforts. Il serait étonnant que, si l'aile avait été construite après l'église, on n'en ait pas divisé simplement la longueur pour obtenir des travées égales. En revanche, si l'on prolonge le bâtiment vers le sud, on peut établir des travées égales jusqu'au pignon du bâtiment. Et ce pignon viendrait s'abouter juste sur l'église n°3, ce qui ne doit pas être un hasard.

Un autre argument est celui de la continuité fonctionnelle, développé § 2.1 : on suppose que l'aile orientale du cloître a été construite avant l'église n°3 parce que celle-ci est venue détruire

les bâtiments monastiques du 11^e siècle ; or il fallait bien que les moines logeassent quelque part.

Si notre analyse de l'enchaînement des constructions des divers édifices est correcte, ce bâtiment a été commencé en 1092 au plus tôt, au moment de la refondation du prieuré (§ 1.3.3). L'appareil des murs, de taille moyenne à tendance encore cubique, la semelle légèrement débordante et les contreforts rectangulaires simples peuvent dater de cette époque. Il a pu être réalisé rapidement et, sans doute dans la foulée, l'église n°3 mise en chantier. On a vu (§ 2.5.1.4) que cette église pouvait dater de la fin du 11^e siècle, notamment grâce au style de ses chapiteaux. Par ailleurs, aucune tombe n'est antérieure à ce bâtiment. Plusieurs, datées du 12^e siècle, s'appuient contre le mur gouttereau oriental, l'utilisant même parfois comme quatrième côté d'une sépulture construite (par exemple la sépulture n°820, **photo 163**, mais aussi les tombes n°1046 et 1047).

Si le pignon sud originel n'est pas connu, celui du nord existe toujours, devenu un mur de refend après la construction postérieure du bâtiment adjacent (M 286, **photo 159**). Les deux angles du bâtiment étaient cantonnés de contreforts rectangulaires encore perceptibles, surtout au nord-est (EA 1300 ; **photo 164**) ; de l'autre côté, ils ont été englobés dans une maçonnerie qui reprend la jonction entre les bâtiments (**photo 165**), mais sont encore nettement visibles en partie basse (EA 1309 ; **photo 190**).

Les deux murs gouttereaux ne sont pas réalisés tout-à-fait de la même façon, même si les deux partagent le même type de moyen appareil bien réglé. Le mur ouest (M 55), qui borde le cloître, est dépourvu de contreforts, contrairement au mur oriental (M 56) ; était-ce prévu pour dégager l'espace d'une future galerie de cloître ? Les deux murs possèdent une semelle de fondation débordante qui démarre à 47 m NGF environ, construite dans une tranchée aveugle ou très peu ouverte. La semelle du mur oriental (M 56), constituée de deux assises, est bien marquée (**photos 166 et 167**). Celle du mur ouest (M 55) est moins saillante et ne fait qu'une assise (**photos 168 ; coupes figure 37 et planche 28**), mais son élévation est légèrement



plus large que celle du mur oriental (un mètre pour 0,95 m). Des trous de boulin traversant surmontés d'un petit linteau ont été observés dans le mur ouest, pas dans l'autre ([photo 168](#)).

Il est probable qu'une file de poteaux en bois, dans le grand axe du bâtiment, le divisait en deux nefs et devait supporter un plancher puisque, selon l'habitude de ce type d'établissement, un dortoir pour les moines était installé à l'étage de l'aile capitulaire, en contact avec le chœur de l'église. Un de ces poteaux a laissé sa trace sous forme d'un creusement carré (F 782) rempli de déchets de construction liés à la construction des piliers ultérieurs et perturbé par une tranchée faite pour l'exhumation des défunts au 18^e siècle lors du départ des chanoines du prieuré (F 720 ; [photo 168bis](#)). Hors œuvre, le bâtiment mesurait environ

45,20 mètres de long (= 144 pieds ?¹⁴⁸) pour 10 m de large, soit une proportion de 1 x 4,5, structurée sans doute en modules carrés de 32 pieds de côté (pieds de 31,3 cm ; carrés verts de la [figure 36](#)).

Ce très long bâtiment était-il subdivisé en plusieurs pièces dès l'origine ? La question se pose car aucun des murs de refend découverts en fouille n'est chaîné aux murs gouttereaux et aucun arrachement n'est visible dans les parties encore en élévation. Il est néanmoins probable qu'il était subdivisé en plusieurs espaces aux fonctions différentes, peut-être séparés par des cloisons en pan de bois. La proposition faite sur la [figure 36](#) est

¹⁴⁸ Le nombre 144 est très valorisé dans la tradition patristique et a été utilisé dans de nombreux édifices chrétiens : c'est le nombre d'heures qu'a nécessité la création du monde selon la Genèse (6 x 24 h), ou de coudées que mesure le rempart de la Jérusalem céleste ; on le trouve dans l'Apocalypse ; la centaine exprime l'Unité du monde divin - l'Unité de Dieu - le 4 de la dizaine, la stabilité du monde angélique, le 4 de l'Unité, la stabilité éternelle de la Ville Sainte, dont la forme est précisément un cube, etc...

bien sûr hypothétique ; elle s'appuie sur la logique habituelle de l'usage des ailes claustrales au contact du transept des églises, et qui sera reprise dans la phase suivante : sacristie mitoyenne de l'église, puis salle capitulaire, puis réfectoire et cuisine.

Pour cette première phase, une porte est connue dans le mur ouest, vers le nord, encore visible à l'angle sud-est du réfectoire (EA 776 dans M 55, rétrécie ultérieurement ; [photo 170](#)). Peut-être y en avait-il une au sud du bâtiment, pour accéder à la salle capitulaire ? Cette hypothèse repose sur l'analyse de la porte EA 779. Celle-ci débouche sur le mur de refend M 218 et lui est donc antérieure. Le banc claustral passe devant elle, et lui est donc postérieur. Si, comme on le propose (§ 2.5.3.5), ces bancs impliquent la construction d'une galerie de cloître, et comme celle-ci a été construite après l'achèvement du réfectoire et de l'église n°4, alors elle ne peut avoir été aménagée qu'à la phase primitive de l'aile orientale. Elle aurait été bouchée lors de la construction de M 218. Comme elle était débouchée lors de son dégagement dans les années 1950 ([photo 172bis](#)), on peut envisager que ce bouchage ait été démonté en même temps que le refend M 218. Il y avait également une porte dans le mur oriental, vers le nord, permettant d'accéder facilement à la cuisine et au cellier présumé depuis l'entrée du monastère ; elle a été bouchée ultérieurement, sans doute au 16^e siècle quand l'entrée du monastère par ce côté fut définitivement condamnée ([figure 39](#)).

Lors de la construction de l'église n°4, son transept nord vint amputer le bâtiment ([photos 105 et 172 et figure 36](#)). C'est sans doute à ce moment que fut construit le mur de refend M 218, pour recréer une sacristie le long du transept. L'aspect massif de ce mur fait penser qu'il s'élevait sur toute la hauteur du bâtiment, sans doute pour délimiter la cage d'escalier permettant d'accéder au dortoir situé à l'étage. Comme le gouttereau ouest, il mesure un mètre d'épaisseur et repose sur une fondation en ressaut d'une assise posée sur un lit de mortier, placée à la même hauteur que celle de M 55 ([photo 169 ; coupe figure 38](#)). Ses parements sont faits d'un moyen appareil bien réglé similaire. La base de l'escalier a été vue, très abîmée, le long du mur du transept (EA 293, [photo 105](#)). On peut

restituer des volées droites qui mènent à un couloir le long des cellules (ou du dortoir), situé le long du mur est de l'étage.

Le sol compris entre l'église et M 218 fut remblayé pratiquement au niveau du sol de celle-ci (au moins à 47,60 m NGF, vraisemblablement vers 47,80 m : coupes [figure 37-38](#)) et mis en communication avec le transept par une porte ménagée dans le mur nord de ce dernier (EA 292 dans M 167). Plaquée contre le mur M 218, une maçonnerie médiocre (M 211), rasée au 15^e siècle, put servir de soubassement à des armoires de rangement ([photos 105 et 160 et figures 36-37](#)).

Du coup, la salle capitulaire dut être décalée vers le nord. Le refend la délimitant au nord n'est pas connu. Il a disparu sans doute lors de travaux du 15^e siècle (§ 2.7.1.3) et/ou par le creusement d'une tranchée d'exhumation pour les sépultures, réalisée au 18^e siècle (F 759). Du reste, la fouille n'a pas été poussée au-delà des remblais du 15^e siècle, particulièrement importants dans ce secteur. Il a donc été restitué en supposant que la porte d'entrée de la salle capitulaire (EA 778) ait été au centre de cette dernière, selon une disposition classique. Il délimiterait ainsi un espace intérieur de proportions 1/3 (petits carrés rouges de la [figure 36](#)). La présence de sépultures, localisées à ce seul endroit de l'aile orientale du cloître, nous assure que nous sommes bien dans la salle capitulaire.

La porte fut flanquée de deux colonnettes de chaque côté ([photos 172bis, 173-175](#)). Il n'y eut pas de pierre de seuil, sans doute pour s'éviter le démontage d'une assise supplémentaire : en effet, les deux parements sont creusés au centre par l'usure ; du reste, l'existence d'une pierre de seuil n'aurait pas été compatible avec la base des colonnettes, qu'elle aurait masquée. Des bancs devaient être aménagés de chaque côté de la salle, devant les murs nord et sud, si l'on en juge par le fait qu'aucune sépulture n'a été creusée le long de ceux-ci. Ces bancs pouvaient faire retour le long du mur oriental, sauf dans la partie centrale, qui aurait pu laisser la place libre à une cathèdre pour le chef

de la communauté, ou un autel ? (comme à l'abbaye du Thoronet)¹⁴⁹.

Immédiatement au nord, un passage fut créé avec la construction du mur M 222 (percé d'une porte vers l'est ; [photo 177](#)). Il permettait de traverser le bâtiment et mettait en communication le cloître et le cimetière des moines. Il était proche, en outre, de l'entrée nord du monastère. Ce type de passage est très répandu à partir du 12^e siècle. Deux portes (EA 777 et EA 773) ont été percées dans les murs gouttereaux (respectivement dans M 55 et M 56) ([photos 176-177](#)). Elles n'ont pas de feuillure et donc, a priori, pas de battant, ce qui se conçoit pour un passage ouvert. C'est pour cela que, bien que la lecture des maçonneries ne permette pas de dire avec certitude que ces portes ne sont pas d'origine¹⁵⁰, nous ne les avons pas attribuées au premier état du bâtiment qui devait pouvoir être clos.

Quand l'aile occidentale du cloître fut construite, dans la deuxième moitié du 12^e siècle (Dufaÿ dir. 2014 : 76), la fonction de cellier qui pouvait être celle de l'extrémité de l'aile orientale dut disparaître au profit du nouveau bâtiment ([planche 5, phase 7d](#)). C'est à ce moment sans doute que la fenêtre la plus au nord fut transformée en porte ([figure 39](#)), et l'on propose de voir la loge du gardien (porterie) dans l'espace réduit, le plus au nord, et un parloir / chauffoir dans l'autre pièce. Peut-être est-ce pour garantir une meilleure isolation à cette pièce que la porte EA 776 donnant à l'ouest sur l'extérieur a été rétrécie, alors qu'il n'était plus utile d'y faire pénétrer des charges volumineuses ([photos 170 et 170bis](#)).

Ces modifications toutefois ne peuvent être précisément datées. Elles sont antérieures au rehaussement du site au 15^e siècle (niveau de seuil un peu bas pour les portes) ; la médiocrité des maçonneries qui constituent le rétrécissement

de la porte ouest comme le bouchage des portes orientales interdit toute attribution chronotypologique. En tout état de cause, ces deux dernières portes étaient bouchées au moment de la construction du corps de bâtiment reliant l'hôtellerie à l'aile orientale du cloître, au 17^e siècle (§ 2.8.2.1).

2.5.3.1.2. L'élévation

Dans la partie nord du bâtiment, les élévations sont encore visibles, parce qu'elles ont été conservées par les bâtiments adjacents qui n'ont pas été détruits (si ce n'est par les bombardements de la seconde guerre mondiale). L'analyse de ces élévations permet d'en déduire celles de l'ensemble de l'aile ([figure 38 à 41](#)). En effet, si l'état d'arasement du reste du bâtiment ne permet pas d'en connaître l'élévation, la présence d'un étage sur l'ensemble ne fait pas de doute car ce type d'aile claustrale, en contact avec l'église, abritait normalement le dortoir.

La présence d'une file centrale de poteaux porteurs laissait augurer de l'existence d'un étage. Celui-ci est clairement visible : une rangée de fenêtres hautes en plein cintre se superpose à des fenêtres basses, et l'amincissement des gouttereaux ménage une saillie pour l'établissement d'un plancher. Ces dispositions se lisent bien sur le mur oriental (M 56). Les fenêtres hautes ont été rouvertes lors de la restauration d'après-guerre. Celles du bas, toujours murées, sont encore perceptibles à certains endroits, côté interne ; leur hauteur a été considérée comme identique à celles du haut (cinq assises + l'arc en plein cintre) ([photos 178-179 et figure 39](#)). L'analyse du parement externe permet de voir que, au rez-de-chaussée, il n'y avait pas de dernière fenêtre au nord ([photo 181](#)) ; ceci a peut-être été pensé en relation avec l'aménagement de la porte d'entrée nord du monastère ([planche 5, phase 6b](#)).

Le mur ouest a été restauré plus radicalement ([photo 182](#)). La saillie pour le plancher n'est conservée que plus bas, à deux niveaux aléatoires suite à la restauration du parement du pignon du réfectoire, repris en l'alignant sur la partie haute. Seules trois fenêtres ont été partiellement rouvertes

¹⁴⁹ La présence de cet autel pourrait expliquer la création dans son axe d'un enclos funéraire à l'extérieur, le long du mur oriental de la salle capitulaire (phase 7b).

¹⁵⁰ Seul le parement ouest du piédroit sud de la porte ouest EA 777 paraît réinséré *a posteriori*. Ceux de la porte orientale EA 773 ont disparu.

à l'étage. Le rez-de-chaussée était aveugle dans toute la partie nord de l'aile : ceci est visible sur une photo prise avant restauration (**photo 183 et figure 40**). Cela pouvait correspondre une affectation utilitaire de cette partie du bâtiment ; peut-être était-ce aussi en prévision de l'accolement du réfectoire.

Il pourrait s'être agi d'une cuisine, avec des foyers répartis le long des murs, car des traces de chauffe sont visibles sur ses parements internes, des deux côtés. Elles sont antérieures au bouchage des fenêtres du côté oriental, car le rougissement concerne le retour du piédroit de la fenêtre centrale ; il ne descend pas dans la partie basse rajoutée à la phase 7e pour transformer ces fenêtres en porte, ce qui signifie que la chauffe est bien cantonnée aux phases précédentes (**photos 178 et 182**). Le pignon nord n'était percé qu'à l'étage, par une fenêtre centrale (les deux autres ouvertures sont des portes donnant sur l'extension ultérieure de l'aile vers le nord : **photo 184 et figure 38**). Par hypothèse, ce rythme de fenêtres a été prolongé pour le reste du bâtiment, au rez-de-chaussée comme à l'étage. Il se peut toutefois que, lors de la création de la nouvelle salle capitulaire, avec sa porte flanquée de colonnettes, les deux fenêtres qui la flanquent aient été agrandies, pour présenter une disposition universelle pour ces salles, d'une porte encadrée de deux grandes fenêtres, le tout portant une décoration architecturale particulièrement soignée.

La hauteur minimale de l'aile est donnée par le niveau où se repère le rehaussement du bâtiment lors des phases ultérieures. Il faut sans doute y rajouter une corniche sous le toit. L'épaulement du rampant du pignon, saillant au-dessus de la toiture, est encore visible à l'angle nord-est, partiellement recouvert par l'exhaussement du pignon au 14^e siècle (cf. § 2.6.1 ; **photo 185**). Un chanfrein ornait le parement extérieur du pignon, soulignant la partition horizontale du bâtiment.

De probables traces d'encastrement de poutres pour une cloison sont visibles sur l'état avant restauration du parement interne du gouttereau ouest (**photo 183 et figure 40**) ; la datation de cet aménagement est indéfinie. Il pourrait correspondre à l'isolement de l'extrémité de l'aile pour réserver

une chambre au chef de la communauté, avant que celui-ci ne dispose, à partir du milieu du 14^e siècle, d'un logement autonome au sud de l'église¹⁵¹. Dans un état des lieux de 1741, c'est sans doute cette pièce qui est ainsi désignée : *au bout du dortoir est un cabinet par lequel on entre au grenier (Réunion de la manse..., p. 74)*.

2.5.3.1.3. L'extension du bâtiment vers le nord : grange ou garage à bateau ?

Cette aile orientale du cloître fut prolongée ultérieurement par une extension. Il s'agit d'un bâtiment presque carré (**photos 164-165 et 186 à 190 ; figure 36 et 41**) construit en moyen appareil de tuffeau assez régulier. Ses angles sont dotés de contreforts plats enveloppants (EA 1304 et 1308), et un autre contrefort plat structure le pignon (M 288) en son centre (EA 1306). Toutefois, les deux murs latéraux (est et ouest : M 289 et M 287) ont été refaits à une date indéterminée, au plus tôt au 15^e siècle sans doute. Les vestiges de la partie basse originelle de ces murs sont encore visibles sur une ou deux assises (**photos 189-190**). On ne sait pas ce qui a motivé cette reconstruction quasi-complète du bâtiment, mais cela nous prive de la connaissance des ouvertures qui pouvaient y être ménagées : dans la restitution 3D, nous avons simplement prolongé le rythme des fenêtres du bâtiment adjacent.

Le pignon M 288 lui-même n'est pas conservé sur toute sa hauteur, et le tympan actuel est une restauration de l'après-guerre (**photos 191 et 191a, figure 41**) ; la hauteur a donc été restituée à l'identique de celle du bâtiment adjacent, de même que le dispositif de mur dépassant la toiture et muni d'épaulements saillants (**figure 3D**).

Bien qu'incomplet, ce pignon est donc la partie la mieux conservée du bâtiment. Il présente un traitement particulier. Structuré verticalement

¹⁵¹ Il était d'usage auparavant que le chef de la communauté dorme parmi les moines dans le dortoir. Ainsi au monastère de Maillezais en Poitou : *son lit [celui de l'abbé] est au milieu du dortoir près du mur. C'est lui qui donne le signal par lequel les frères sont incités à se lever au petit matin.* (Coutumier de l'abbaye de Maillezais, datant du début du 12^e siècle, éd. et trad. Bord, Gross 2016 : 19).



Le mouillage sur la Loire et le garage à bateaux (dessin Renaud Pennelle)

par les contreforts et horizontalement par deux chanfreins superposés, il n'est ouvert que par deux grandes baies couvertes d'un arc brisé (EA 1305 et 1307). Actuellement, elles sont enfouies dans le sol presque jusqu'au niveau des tailloirs qui marquent le départ des arcatures. En outre, elles sont murées. Leur hauteur peut être estimée grâce à l'un des sondages carottés réalisés dans le cadre de l'étude géomorphologique en 2010 (§ 2.2). Le sondage PSC 3, réalisé à environ huit mètres au nord-est de l'angle nord-est du bâtiment, a montré que les limons bruns anthropisés caractéristiques des niveaux du haut Moyen-Âge et jusqu'à la construction des bâtiments des 11^e-12^e siècles apparaissait à un peu plus de 45 m NGF, soit plus de 2,50 m sous le niveau du sol actuel (Dufaÿ dir. 2014 : planche 5). Cette altitude, nettement plus basse que celle des niveaux de l'intérieur du monastère qui tournent autour de 47 à 47,30 m NGF, indique que la déclivité de la berge vers le fleuve commençait à peu près au niveau de l'extrémité de l'aile orientale du carré

claustral et que ce point d'inflexion a aussi servi à caler les murs orientaux du réfectoire des moines et de l'infirmerie / hôtellerie. Un autre sondage, effectué à l'angle du piédroit le plus au nord, a montré que la maçonnerie se poursuivait en-dessous de 45,40 m NGF.

Avec ce niveau de seuil restitué vers 45,20 m NGF, les baies atteignent sous clé une hauteur de 4,70 m, pour une largeur de 2,70 m (9 pieds ?). Elles sont construites à partir d'un carré et de deux arcs dont le centre se trouve à $\frac{1}{4}$ de du côté du carré (**figure 41**). Dans la partie laissée dégagée par le bouchage ultérieur, aucune feuillure n'est perceptible.

Quelle pouvait être la fonction de ce bâtiment ? Il se présente comme un porche monumental tourné vers la Loire, en avant du monastère, à l'extérieur

de la clôture¹⁵². Mais il est impossible qu'il se soit agi d'une entrée, puisque le mur opposé aux baies, l'ancien pignon de l'aile orientale du cloître devenu mur de refend (M 286), ne possède aucune ouverture qui accrédi- teraient cette fonction de passage : la salle ne débouche pas sur l'intérieur du prieuré. Aucune porte non plus ne s'ouvrait sur les côtés : cela est certain du côté ouest où la maçonnerie primitive est conservée suffisamment haut, et très probable du côté est. De toutes façons, des issues par les côtés seraient inutiles, puisqu'elles n'ouvriraient pas davantage sur l'intérieur du prieuré, étant donné l'emplacement du bâtiment.

Lors du diagnostic de 2006, nous avons proposé que ce bâtiment ait servi de grange, ses grandes portes permettant d'y faire rentrer des chariots haut chargés, face à la berge qui aurait disposé à ce point d'un mouillage aménagé (Dufaÿ *et al.* 2007 : 36-37). Mais un tel lieu de stockage devait être sécurisé, or les portes jumelles ne semblent pas avoir été dotées de battants. L'absence d'autres issues rend problématique le prélèvement dans les stocks : il faudrait repasser par l'extérieur ; un système d'accès par le haut est envisageable, mais alors il faut imaginer le cellierier et ses aides traverser le dortoir des moines avec les sacs de blé et les tonneaux de vin, et les redescendre par l'escalier le long du transept de l'église ! Enfin, cette capacité de stockage serait assez faible (60 m²), à un moment où avait été construite l'aile occidentale du cloître (280 m²), dont il y a toutes les chances que le rez-de-chaussée ait servi de cellier, selon une organisation commune des monastères (§ 2.5.3.3).

C'est pourquoi nous préférons proposer une hypothèse plus originale. Il pouvait s'agir d'un garage destiné à tirer à l'abri deux embarcations. Rappelons que le monastère à cette époque était sur une île et que de tels moyens de transports étaient nécessaires pour joindre les rives. Ces embarcations pouvaient permettre de gagner la rive droite, ou, par le petit bras, en restant sur la rive gauche,

de rejoindre la collégiale Saint-Martin. Compte-tenu des dimensions de la pièce, il pouvait s'agir de barques à fond plat de six mètres de long, maniables ordinairement à la perche ou à la rame, mais qu'on pouvait sans doute gréer d'une voile carrée, à l'instar des fûtreaux (ou fûtreaux) de Loire (**photo 192**)¹⁵³.

Il y avait forcément un étage planchéié, puisque deux portes ont été percées dans M 286 pour mettre en communication la nouvelle extrémité de l'aile orientale du carré claustral et le dortoir des moines (**photo 184 et figure 38**). Pourquoi deux portes ? Cela suppose une partition longitudinale de l'espace du réfectoire, qui a peut-être été prolongée dans le nouveau bâtiment. Ou bien ces deux portes permettaient d'accéder indifféremment à l'une ou l'autre des travées, de façon indépendante. Il paraît donc probable que la fonction de dortoir fut étendue sur toute la longueur de l'aile ; si, dans la partie nouvelle, il n'y avait pas de séparation médiane, peut-être y logea-t-on le chef de la communauté, après qu'il ait disposé d'un espace réservé par une cloison dans l'aile primitive (§ 2.5.3.1.2) ?

Reste la question de la datation de cette extension de l'aile orientale du carré claustral. Comme il n'y a pas eu fouille, aucun indice lié aux fondations n'a pu être mis au jour. La stratigraphie du bâti indique simplement sa postériorité par rapport à l'aile, que l'on a datée des années 1090 (§ 2.5.3.1.1). Le style de sa maçonnerie, encore peu allongé, ne renvoie pas à une date très avancée du Moyen-Âge ; en revanche, les arcatures brisées plutôt qu'en plein cintre font que l'on propose de caler cette construction à la fin du 12^e ou au début du 13^e siècle.

2.5.3.2. Le réfectoire des moines

Au nord du cloître se dresse un bâtiment qui semble le mieux conservé de l'époque romane : le réfectoire des moines, identifiable notamment grâce à sa belle chaire de lecteur absidale au riche décor sculpté (**photos 193 à 210, figure 42 et**

¹⁵² Il ne peut s'agir d'une tour-porche, car elle ne possédait pas d'étage supplémentaire. Lorsqu'on en créa un, sans doute au 19^e siècle, les rampants du pignon furent conservés et sont encore perceptibles malgré la restauration (**fig. 41**).

¹⁵³ Sur la batellerie de Loire, voir l'introduction que constitue l'exposition *La Loire dessus-dessous, archéologie d'un fleuve* (Serna dir. 2010) et les travaux de François Beaudoin (notamment Beaudoin 1998).

planche 29). Il occupe une situation topographique presque universelle au Moyen-Age, sous la forme la plus habituelle d'un bâtiment parallèle à l'église dont il est d'une certaine manière le pendant (Brudy 2010 : 18-22 ; 150).

En réalité, ce bâtiment a été largement restauré dans les années 1950 par l'architecte en chef des Monuments Historiques Bernard Vitry (1907-1984) à la suite des bombardements alliés de 1944 qui visaient le pont de chemin de fer sur la Loire, tout proche (**photos 201-204ter**). Nous possédons de rares photos de son état antérieur, lorsqu'il était utilisé en grange (depuis la deuxième moitié du 18^e siècle ; ci-dessous § 2.8.2.5), puis dans le cadre de la transformation du prieuré en hameau rural au 19^e siècle (**photo 200**). Une large porte le perçait alors en son centre, supprimée par Vitry qui a restitué la fenêtre qui était à cet emplacement (EA 1201). A l'origine, la porte s'ouvrait dans la partie occidentale du réfectoire, et il l'a restituée grâce à quelques assises conservées en partie basse, avec son décor en pointes de diamant¹⁵⁴. Il a rehaussé les contreforts de la façade sud, semble-t-il à juste titre si l'on en juge par les traces perceptibles sur la façade. Le parement a été presque entièrement refait¹⁵⁵. Il a rajouté une bande sculptée décorative au-dessus des fenêtres qui, en revanche, n'existait pas, d'après la photo 200¹⁵⁶ ; elle est reprise de la façade nord (**photo 204bis**). Enfin, il a aussi décaissé l'intérieur pour retrouver le niveau du seuil d'origine et a posé un carrelage en terre cuite.

En novembre 2010 a eu lieu un petit sondage sous ce carrelage (70 x 30 cm, pour 30 cm de profondeur), dans l'angle nord-ouest du réfectoire, dans la perspective d'installer un chauffage par le sol (ce projet a été abandonné). Le sondage a montré qu'aucun niveau de sol correspondant au réfectoire

¹⁵⁴ Cette localisation à l'ouest du réfectoire est très courante (Brudy 2010 : 38).

¹⁵⁵ Parti radical qui ne serait sans doute pas adopté aujourd'hui, car son état était à beaucoup d'endroits satisfaisant, d'après la **photo 200**. On y voit encore les trous de boulin pour le montage des échafaudages.

¹⁵⁶ On ne voit pas pourquoi on se serait donné la peine, au 18^e ou au 19^e siècle, de bucher ce décor banal, subsistant ailleurs sur le site. Que la façade extérieure, qui était alors la façade principale, ait été davantage décorée que celle donnant sur le cloître, peut se comprendre.

n'a été conservé sous le dallage de Vitry (il semble que, au fond du sondage, on tombe directement sur les niveaux de limon antérieurs au monastère, avec des traces de la construction du bâtiment - US 10100 et 10101, **photos 204quater a et b**).

On voyait encore jusqu'à cette restauration les vestiges d'un banc de pierre plaqué contre la moitié orientale du mur nord, et qui semble faire retour le long du mur oriental (**photo 204ter**). Il semble qu'on le voit aussi le long du mur sud (**photo 201**). Ils n'ont pas été gardés dans la restauration, à l'exception d'un moignon, mieux conservé, au pied de la chaire du lecteur (**photos 198 et 202bis**). Si l'on admet qu'il n'y avait pas de bancs dans la partie sud-ouest du réfectoire (zone de l'entrée et de placards, cf. ci-dessous), on peut restituer des places pour une bonne trentaine de convives (avec un mètre de largeur par personne) (**figure 42**)¹⁵⁷.

La chaire du lecteur (**photo 198**) forme une abside saillante sur le mur nord (M 273). Elle avait disparu dès le 18^e siècle car elle n'est pas représentée sur les plans du prieuré. Sur les photographies antérieures à la restauration de Vitry, elle apparaît murée. Elle

¹⁵⁷ Des bancs de pierre installés le long des gouttereaux sont connus ailleurs, par exemple dans certains réfectoires étudiés par P. Brudy (Trizay (17), Chassay-Grammont (85)... ; Brudy 2010 : 46-47). Ils pouvaient être revêtus de bois et/ou de coussins. L'absence de vis-à-vis lors des repas était l'habitude au Moyen-Age, surtout dans les milieux aristocratiques et monastiques. Cela facilitait le service et la vision des spectacles, lectures et musiques qui se déroulaient en face des tables. Ainsi le plan du monastère de Saint-Gall montre-t-il des bancs le long d'un seul côté de la table (Brudy 2010 : 94-96). C'est aussi de cette façon que les repas monastiques sont représentés dans les enluminures. P. Brudy, dans sa thèse, propose des calculs basés sur 0,75 m par place de convive, ce qui me paraît sous-estimé. Elle aboutit donc à surévaluer la contenance des réfectoires et à constater la très grande différence entre ce nombre de places théorique et la taille des communautés monastiques (Brudy 2010 : 153-154). Même avec un calcul octroyant aux convives un espace un peu plus généreux, il faut reconnaître que le nombre de places reste substantiellement supérieur à ce que l'on sait des communautés monastiques, ce qui est le cas également à Saint-Cosme. Nous n'avons que des hypothèses pour expliquer ce phénomène : les convers et les hôtes mangeaient-ils avec les religieux, et étaient-ils plus nombreux qu'on ne l'imagine (sans oublier la place du - voire des - pauvre(s)) ? Ou bien s'agissait-il surtout de prestige et de symbolisme ?

a donc été reconstruite de toutes pièces par celui-ci à partir des éléments subsistants : l'arrachement de la première fenêtre de l'abside à l'ouest (**photo 202bis**) et sans doute quelques assises pour le plan (**photo 204bis**). Il est sûr qu'il ne l'a pas inventée, parce que le rythme des fenêtres et des contreforts du côté nord tient compte de sa présence (il est différent de celui du côté sud). Le décor conservé à la naissance de l'abside est identique à celui des fenêtres et de la porte d'entrée du bâtiment (pointes de diamant). En revanche, les chapiteaux des autres fenêtres sont copiés de ceux des autres fenêtres ainsi que de ceux du déambulatoire de l'église.

À part la chaire du lecteur qui a subi des remaniements (cf. ci-dessous), le réfectoire des moines est un bâtiment homogène qui n'a jamais été transformé avant le 18^e et le 19^e siècle. Il mesure 29,30 m de long pour 10,55 m hors-œuvre (sans compter le mur de l'aile orientale du cloître sur lequel s'appuie le réfectoire ; soit 100 x 36 pieds ?). Il est remarquable que cet édifice reprenne en les amplifiant légèrement les dimensions de la nef de l'église, croisée du transept comprise (28,50 x 10,15 m). Le mur sud est divisé en six travées munies chacune d'une fenêtre haute en plein cintre. La porte d'entrée (EA 1192), donnant sur le cloître face au lavabo, s'ouvre dans la deuxième travée à partir de l'ouest. Au nord, une de ces travées est remplacée par les arcs ouvrant sur la chaire du lecteur (EA 1195 et 1197). Sauf aux deux extrémités du réfectoire, les fenêtres (et les contreforts) ne sont pas disposées en face l'une de l'autre, car le rythme des travées est perturbé au nord par la chaire du lecteur.

Ces fenêtres sont cantonnées de colonnettes dont les chapiteaux sont sculptés de motifs uniquement végétaux (les chapiteaux historiés sont réservés à la chaire du lecteur). On peut les répartir en trois types, chacun susceptible de variantes (**planche 29**) :

- T1 : corbeille décorée de quatre feuilles plates fortement nervurées (T1a). Une variante comporte quatre autres feuilles identiques superposées aux premières (T1b). Un exemplaire est beaucoup plus fruste et a reçu un traitement différent (EA 1212-est) ; il peut provenir d'un atelier différent, avoir

été récupéré ailleurs ou être une copie maladroite de T1a ;

- T2 : décor de feuillage qui n'enveloppe pas entièrement la corbeille. Ce type n'est représenté que par trois chapiteaux de facture très hétérogène, dont deux sont des restitutions par Vitry pour la fenêtre EA 1201 refaite à l'emplacement de la porte de la grange percée au 19^e siècle. Celui du piédroit oriental est copié sur celui du piédroit oriental de l'arc de l'escalier de la chaire EA 1195 (T2a), l'origine de l'autre (T2b) n'a pas été identifiée. Deux autres (T2c), à l'EA 1200-ouest et 1214-ouest, sont d'une facture médiocre qui rappelle celle du chapiteau de type T1a de l'EA 1212 ;

- T3 : décor de feuillage entrecroisé sur la corbeille. Dans le détail, le haut des feuilles et le décor sous-jacent de la corbeille diffèrent quelque peu (T3a, b, c). Un exemplaire rustique se trouve à l'EA 1213-ouest (T3d).

Sauf un cas (EA 1210), les fenêtres sont munies de chapiteaux du même type, mais pas forcément de la même variante. Le côté sud est pourvu préférentiellement de chapiteaux des types 1 et 2 (10 sur 12). Le type 3, plus sophistiqué, est préféré du côté nord, celui de la chaire.

Le seul autre décor intérieur connu du réfectoire est un appareil de faux joints rouges simples sur badigeon blanc, des plus classiques pour les 12^e-13^e siècles dans la région (exemple **photo 199**). La présence de scènes historiées n'est pas à exclure, comme on le voit dans le réfectoire de Saint-Jean-du-Grais, non loin de Tours, à Azay-sur-Cher, où une peinture représentait le Christ entouré des quatre évangélistes (en revanche, le réfectoire était dépourvu de décor sculpté)¹⁵⁸.

Deux placards (EA 1179) sont aménagés dans l'épaisseur du pignon ouest (M 270). Ils devaient permettre de ranger la vaisselle et le linge

¹⁵⁸ Le prieuré a été fondé en 1127 par le comte d'Anjou Foulque V, futur roi de Jérusalem. Autres exemples de décor peint cités par Brudy 2010 : 56-59.

des repas des moines¹⁵⁹. Il est difficile de dire si l'une de ces niches a servi de passe-plat¹⁶⁰. Pour la niche nord, un jour encore visible avant la restauration, donnant vers l'extérieur, pourrait être la trace d'une ouverture vers la cuisine adjacente (Dufaÿ, dir. 2014 : 80) ; mais elle serait très petite (**photo 212**). Par ailleurs, le mur de la niche sud pourrait bien être le résultat du bouchage d'une ouverture (**photo 212bis**). Ceci n'est pas vérifiable à l'extérieur, car cette zone a été restaurée (**photo 195**). Il est à noter qu'il n'y avait pas de communication directe avec la cuisine, car la porte percée actuellement dans le pignon ouest (EA 1193 ; **photo 197**) n'existait pas lors de la restauration de Vitry ; elle dut être ouverte lors de la construction d'un appentis le long de ce pignon, entre 1961 et 1969, peut-être à la suite des travaux de déblaiement du cloître en 1968¹⁶¹.

La chaire du lecteur est le morceau d'architecture le plus intéressant du réfectoire. Elle est constituée d'une abside semi-circulaire flanquée de contreforts, saillante du côté nord, éclairée par trois fenêtres (EA 1215, 1216 et 1217). Elle est accessible par un escalier (EA 1196) sous un arc (EA 1195) ; il donne accès à une plate-forme s'ouvrant aussi sous un arc plus grand, vers le réfectoire (EA 1197). La chaire n'est pas centrée sur la salle mais décalée vers l'est. Ce dispositif vise sans doute à laisser libre le centre

de la salle pour la table du prieur ; le décalage se fait vers l'Est pour lui conférer un caractère sacré¹⁶².

Pour en fixer l'emplacement, la longueur de la salle a été divisée en huit modules de douze pieds, ce qui est la dimension du diamètre intérieur de l'abside. L'axe de celle-ci est calé à trois modules depuis l'est (il est sur le côté d'un carré englobant l'extrémité orientale du réfectoire ; **figure 42**).

Il semble que la chaire de Saint-Cosme ait connu trois états, dont deux d'époque romane et le dernier consécutif au rehaussement du sol au 15^e siècle (**figure 43**). En effet, le passage pour l'escalier est flanqué de deux colonnettes en partie basse qui apparaissent curieusement surmontées d'un dispositif décoratif plus développé faisant pendant à celui du grand arc. La jonction entre les deux montre la disparition d'un tailloir qui devait supporter un arc. D'autre part, le décor floral des arcs de la chaire paraît inséré après coup dans le parement du mur nord du réfectoire (délimitation en gris sur l'état 2 de la **figure 43**). Il est donc probable que, dans un premier état, l'arc de l'escalier était beaucoup plus réduit que dans le second état. Par la suite, l'arc de l'escalier fut agrandi à la même hauteur et avec le même décor que l'arc du lecteur. Il faut supposer une barrière en bois à cette chaire, avec un lutrin, car il n'y a aucune trace d'arrachement sur les côtés¹⁶³.

De telles chaires de lecteur saillantes à l'extérieur et surélevées sont rares et se trouvent dans des monastères importants (Saumur, Royaumont, l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm en Vendée...). Il existe néanmoins un exemple d'une chaire absidale en saillie au prieuré Saint-Jean-du-Grais, dans un réfectoire du dernier tiers du 12^e siècle. Elle est de conception plus simple que celle de Saint-Cosme, puisque l'escalier et la chaire sont placés

¹⁵⁹ Les saignées horizontales pour l'encastrement d'étagères aujourd'hui visibles sont postérieures à la restauration de Vitry. Il ne fait pas de doute, toutefois, qu'il ne s'agissait pas de portes, dont il n'y a pas de trace à l'extérieur, et le mur du fond des niches est bien, pour l'essentiel, d'origine.

¹⁶⁰ Des passe-plats (ou guichets) très étroits pour limiter le contact entre cuisine et réfectoire sont attestés dans de nombreux monastères (Brudy 2010 : 41). L'abbaye de Cantorbéry possédait un système de double niche, dont l'une servait au dépôt de la vaisselle sale (Brudy 2010 : 42). On peut imaginer qu'à Saint-Cosme, le placard sans passe-plat servait à ranger la vaisselle, et l'autre niche à déposer la vaisselle sale. Des systèmes analogues sont présentés pour le Poitou par Brudy 2010 : 44-45.

¹⁶¹ L'appentis ne figure pas sur une photo aérienne de l'IGN de 1961, mais figure sur une de 1969.

¹⁶² Les textes normatifs du monachisme occidental précisent que la chaire du lecteur doit être proche de la table de l'abbé ou du prieur, laquelle pouvait se trouver sur une estrade (Brudy 2010 : 49-51 ; 110 ; 158). Le décalage vers l'Est peut être observé dans plusieurs autres réfectoires monastiques, mais le cas le plus ordinaire est toutefois que la chaire soit située au centre du grand côté opposé à la porte.

¹⁶³ La colonnette du piédroit ouest du grand arc EA 1197 a été raccourcie par le bas peut-être à ce moment, pour rehausser le parapet.

sous un arc unique sans décor (**photo 211**). Malgré son caractère modeste, le prieuré Saint-Cosme montre un raffinement du détail et l'importance accordée aux lieux essentiels de la spiritualité : on l'a vu à propos des dimensions de l'église comparées à celles de la collégiale Saint-Martin (cf. 2.5.1.1.2).

Le décalage vers l'est de la chaire du lecteur et la subtilité du décor historié des chapiteaux des arcs renforce cette impression d'une mise en scène liturgique ; ce décor, en effet, est consacré à la célébration de la parole (**photos 207-210**)¹⁶⁴. Au soleil couchant se trouvent deux sirènes-poissons. La voix persuasive de celle qui est plus à l'ouest est figurée par des bandes entrelacées qui lui sortent de la bouche, selon une iconographie singulière, adoptée parfois pour signifier l'eau, comme pour la source des fleuves du Paradis (la source de la parole ?)¹⁶⁵, mais qui pourrait aussi symboliser des phylactères. L'ambivalence de la parole est manifestée par l'autre sirène, dont la chevelure tressée en quatre nattes symbolise plutôt la voix séductrice féminine et celle du péché¹⁶⁶. Au centre se trouvent encore deux autres sirènes, ailées cette fois-ci. Outre la parole, elles peuvent symboliser le soleil haut dans le ciel, à son zénith, alors que les créatures marines de l'occident symboliseraient le soleil se couchant derrière l'Océan. Au soleil levant figurent deux têtes barbues, moustachues et chevelues, qui peuvent représenter des prophètes de l'Ancien Testament (l'Est est la direction de Jérusalem) annonçant l'avènement du Christ

¹⁶⁴ On a vu que cette symbolique évangélique était aussi celle de la peinture du réfectoire de Saint-Jean-du-Grais.

¹⁶⁵ Voir par exemple la mosaïque « des Quatre Fleuves » du palais épiscopal de Die, dans la Drôme, datée du deuxième tiers du 12^e siècle (Desaye 1995). Ce chapiteau est singulier et l'identification à une sirène peu évidente ; on pourrait dire qu'il s'agit d'une sorte de monstre marin, proche de la pieuvre, mais celle-ci n'est pas connue dans l'art roman (elle ne figure pas, en tous cas, dans l'inventaire détaillé de Pastoureau 2011).

¹⁶⁶ Une sirène assez semblable est figurée sur un chapiteau de l'église Saint-Nicolas de Maillezais en Vendée et, plus près de nous, du chœur de l'église de Tavant ou sur un chapiteau de Parçay-sur-Vienne (avec une seule queue). C'est un sujet abondamment traité dans l'art roman (voir la synthèse de Jacqueline Leclercq-Marx : 1997). Le chapiteau de Saint-Cosme a été dessiné en marge d'une copie du 19^e siècle du plan du site de 1757 (**fig. 7 et photo 207**).

à l'aube des Temps ; leurs cheveux longs et leur barbe en deux pointes est caractéristique de la représentation des juifs dans l'art roman.

En outre, le diamètre de douze pieds de l'ouverture de l'abside renvoie aux douze apôtres qui ont été envoyés par le Christ prêcher la bonne parole au monde. Cette vision ritualisée et liturgique du réfectoire ne doit pas étonner, les repas étant enserrés dans tout le réseau établi par les règles et coutumiers monastiques, qui montrent un lien très fort entre les offices et les repas. La liturgie de la Parole et celle de l'Eucharistie ont leurs résonances dans la lecture et le repas lui-même, qui renvoie à la Cène (Brudy 2010 : 126-148). Les réfectoires ont souvent des proportions très amples et comparables à celles des nefs des églises (Brudy 2010 : 151), comme on l'a vérifié à Saint-Cosme.

De quand date la construction du réfectoire ? Elle est postérieure à celle de l'aile orientale du carré claustral sur laquelle elle vient s'appuyer¹⁶⁷. Elle est aussi postérieure à l'église n°4. En effet, son pignon ouest est chaîné au mur gouttereau oriental de l'aile des convers (M 261 ; **photo 213**), lequel est chaîné à un mur est/ouest (M 29) qui ferme le cloître au sud en venant s'appuyer sur l'angle nord-ouest de l'église (Dufaÿ dir., 2014 : 76-77). En revanche, les autres murs de l'aile des convers ne sont pas liés à ce gouttereau, ce qui implique une construction légèrement postérieure. On peut admettre que les moines ont souhaité fermer le carré claustral mais se donner un peu de temps pour construire le bâtiment occidental dans son entier.

En termes de datation absolue, nos seuls indices sont le style du décor architectural. Celui des chapiteaux historiés rappelle les chapiteaux du rond-point du chœur de l'église, datés sans doute des années 1120-1140 (§ 2.5.1.4). Le traitement du système pileux des prophètes de la chaire du lecteur fait penser à ceux d'Isaïe et Jérémie au trumeau du portail de l'église abbatiale de Moissac, réalisé entre 1115 et 1135. Les chapiteaux des fenêtres se rapprochent plutôt de ceux du déambulatoire, construit vers 1130, peu avant le

¹⁶⁷ Cet ordre de construction a été repéré dans d'autres monastères (Brudy 2010 : 29).

rond-point du chœur. Or, on l'a vu, ce décor constitue un embellissement de la chaire du lecteur, comme ce fut le cas pour le chœur de l'église. Le réfectoire a donc été construit antérieurement, sans doute peu de temps après l'achèvement de l'église n°4, voire plus ou moins en parallèle car la chronologie relative entre l'église n°4 et le réfectoire n'est observable qu'en partie basse. L'église pouvait très bien n'avoir pas été achevée lorsque furent mis en chantier la clôture ouest du cloître et le réfectoire. Il est probable que, de 1130 à 1160 environ, les travaux se poursuivirent plus ou moins en continu (**planche 5, phases 7a à 7e**).

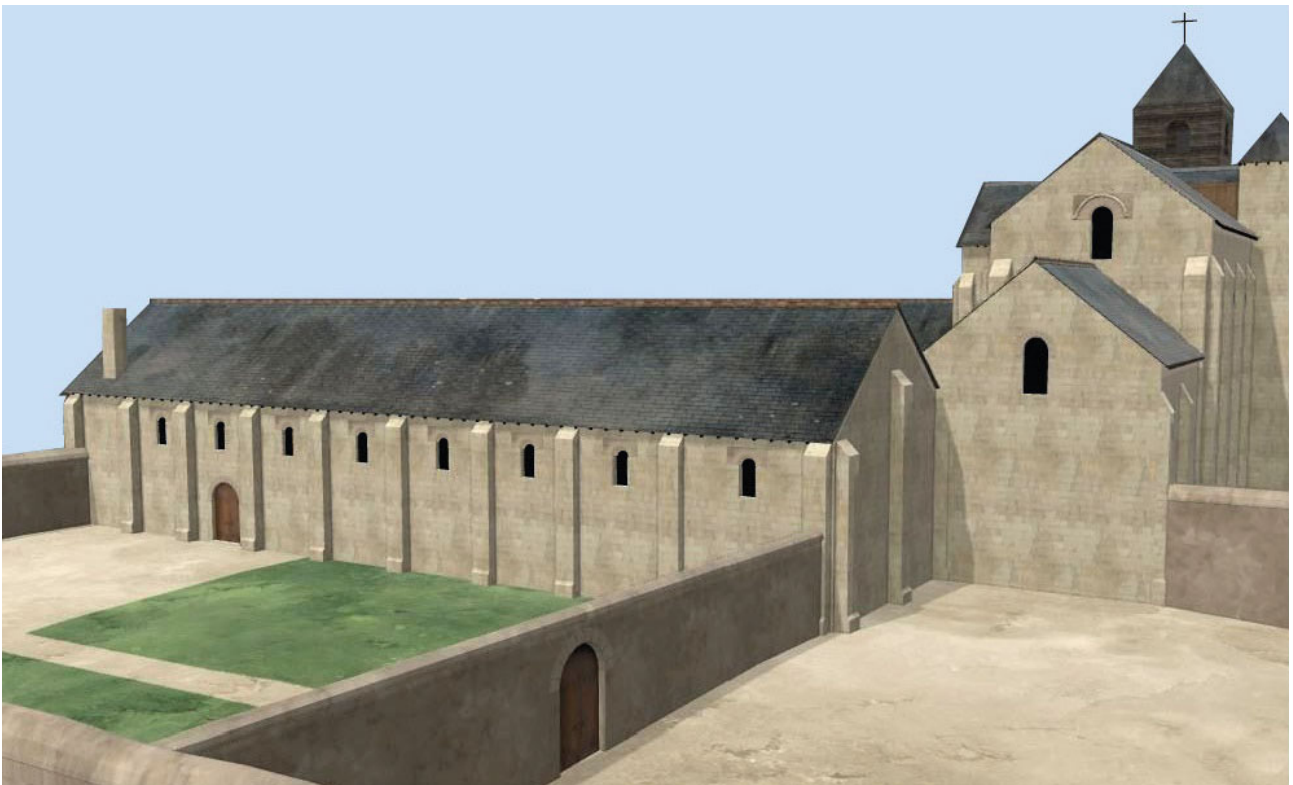
2.5.3.3. L'aile occidentale du cloître ou aile des convers

L'aile occidentale du cloître n'a pas été explorée dans le cadre de la fouille de 2009-2010, mais dans celui d'un diagnostic complémentaire réalisé en 2013 (Dufaÿ dir. 2014 : 66-80). Dans la mesure où le nouvel aménagement des jardins n'a pas touché les vestiges, ce bâtiment n'a fait

l'objet d'aucune fouille par la suite. On résumera donc ici les conclusions du diagnostic (**figure 45**).

Cette aile a été construite en trois fois. Dans un premier temps, seule la façade orientale (peut-être seulement jusqu'à une certaine hauteur) a été construite, en même temps que le réfectoire et postérieurement à l'église, afin de fermer le carré claustral (cf. ci-dessus § 2.5.3.2). Puis, à l'arrière de cette façade, un bâtiment rectangulaire a été édifié. Il est muni de deux portes donnant dans le cloître, et probablement d'une donnant sur l'extérieur dans le mur ouest (partie malheureusement entièrement récupérée). L'existence d'un pilastre intérieur au centre des pignons laisse présumer l'existence d'une file de poteaux supportant un plancher.

Un foyer a été aménagé contre le mur ouest, dans la partie nord de l'édifice. Si on suppose une fonction de cellier pour le rez-de-chaussée de l'édifice, la partie nord a pu servir, un temps, de cuisine. En effet, le bâtiment a été prolongé vers le nord ultérieurement, dans l'alignement



du réfectoire, pour créer une véritable cuisine ; le sol du bâtiment a été rehaussé par la même occasion.

Traditionnellement, le bâtiment qui ferme le cloître des abbayes bénédictines est dévolu aux convers et à des usages utilitaires. Ce devait être le cas à Saint-Cosme.

La datation absolue de cette construction est imprécise ; aucun indice n'a été relevé dans les tranchées de construction vues dans les sondages. Le style de la maçonnerie est très proche de celui des autres bâtiments du carré claustral. Des couches d'occupation associées, à l'extérieur, contiennent du mobilier céramique du 12^e et du début du 13^e siècle.

On l'a vu, la chronologie relative indique une date postérieure à l'église et au réfectoire, soit aux années 1140 au plus tard. Il est probable qu'il fut construit dans la foulée, car la façade orientale a d'emblée été conçue comme celle du bâtiment et non pas un simple mur de clôture qui aurait été réutilisée en façade (ni les contreforts ni les portes ne sont des reprises). En revanche, l'extension vers le nord n'a pas dû être prévue dans le plan initial, puisque le pignon ouest du réfectoire a bien été doté de contreforts extérieurs et n'a pas été considéré d'emblée comme un futur mur de refend. Il est possible qu'elle ne date que du début du 13^e siècle, date à laquelle cessent les rejets abondants de mobilier par la porte du bâtiment primitif signalant, avec la présence du foyer, l'usage de cette extrémité comme cuisine.

2.5.3.4. Le lavabo

À l'angle nord-ouest du cloître, devant la porte du réfectoire, se trouvent les restes du lavabo. Cet édifice permettait aux moines de se laver les mains avant d'entrer manger, mais sans doute aussi fournissait-il l'eau pour la cuisine, qui se trouvait à partir de 1185 environ dans le même angle du carré claustral que le lavabo¹⁶⁸. Les vestiges en ont été dégagés en 1967-1968 (Philippon 1968) (**photo 218**) et laissés à l'air libre depuis, ce qui les a progressivement dégradés.

Heureusement, en décembre 2010, une campagne de photographies (**photos 219 à 221**) et de relevés du décor architectural a permis de sauver l'information, l'hiver 2010-2011 ayant été fatal aux dernières moulures des bases de colonnettes encore visibles. Ces relevés ont permis l'établissement d'une reconstitution en 3D (**figure 46**).

Il s'agit d'un édicule octogone ajouré, posé sur un large stylobate, qui abrite un bassin circulaire en son centre. L'octogone est construit au moyen de deux carrés de 5,40 m de côté, soit 18 pieds. Le premier carré a été placé parallèlement à la façade du réfectoire, et le second, de même centre a été décalé de 45°¹⁶⁹ (**figure 47a**). Chacun des côtés a été divisé en huit, pour poursuivre dans la logique du chiffre huit, ce qui a permis de construire des carrés d'environ 27 cm de côté qui ont été utilisés comme modules régulateurs de la maçonnerie, et notamment des piliers composés formant les sommets de l'octogone.

Ces piliers, supportant sans doute des arcs, reposent sur des colonnes cantonnées de colonnettes dont le pied ne s'achève pas par une base mais en sifflet, selon un dispositif original attesté par exemple à l'église de Rigny-Ussé (**photos 223-224**). Cette partie de l'église est datée de la fin du 11^e siècle (Zadora-Rio, Galinié 2014)¹⁷⁰.

En juillet 2014, lors d'un nettoyage pour réaliser l'alimentation et l'évacuation de l'eau de la vasque moderne qui allait être posée à l'emplacement

¹⁶⁹ Avec une erreur de deux ou trois degrés. Cette méthode donne à la fois les côtés et les sommets de l'octogone. Elle permet de l'orienter facilement. La méthode moderne classique est de construire un octogone par l'intersection des médianes et des diagonales d'un carré et du cercle circonscrit (en bleu sur la **figure 47b**). En l'occurrence, ce carré a une dimension qui ne signifie rien (environ 19 pieds). Pour créer un octogone parallèle au réfectoire, il aurait fallu décaler ce carré générateur de 22,5° (un quart d'angle droit), ce qui est peu intuitif et moins simple. La méthode de construction d'un octogone avec deux carrés imbriqués remonte à l'antiquité, notamment pour la construction de motifs de pavement ; elle était très utilisée au Moyen-Âge et encore donnée par Descartes comme une méthode usuelle de construction.

¹⁷⁰ A Rigny, il s'agit de la retombée des moulures du portail d'entrée dans le transept nord, qui encadrent celui-ci sans chapiteau. On a, sans preuve, restitué des chapiteaux à Saint-Cosme.

¹⁶⁸ Cette localisation est habituelle (Brudy 2010 : 39).

du bassin médiéval, fut remis au jour ce qui restait en 1967 du dispositif médiéval pour le même office. Il s'agit d'un socle formé de deux blocs de calcaire taillé, dont l'un comporte une saignée pour le passage d'un tuyau (photo 222). Celui-ci se dirige vers le centre d'un pan de l'octogone, puis sans doute vers le puits au sud du cloître et correspond probablement à l'évacuation. L'alimentation n'est pas bien attestée. Parallèlement à la saignée évoquée plus haut s'en trouve une autre, beaucoup plus étroite. Peut-être est-elle ce qui reste de l'arrivée d'eau ? Toutefois, la provenance de cette dernière n'est pas connue, la seule canalisation d'alimentation du lavabo repérée datant du 15^e siècle (§ 2.7.1.4).

Un tel lavabo, bâtiment autonome construit dans le cloître devant la porte du réfectoire, est connu dans l'architecture monastique médiévale où il constitue le type le plus développé. Le fait qu'il s'agisse d'un édicule séparé montre, encore une fois, l'attention portée aux détails dans ce petit monastère. Son plan est sophistiqué, d'autres lavabos étant simplement carrés ou hexagonaux.

La symbolique de l'octogone est assez riche. Elle repose sur celle du chiffre 8 qui est formé des sept jours de la Création du monde + le jour de la Résurrection. De ce fait, il symbolise souvent le passage du monde terrestre au monde spirituel. L'imbrication de deux carrés pour construire cette figure possédait aussi une valeur symbolique : le carré premier (ici, celui parallèle au réfectoire) symbolisait le ciel, et celui sur pointe, la terre. C'est aussi pour cela que l'octogone qui en résulte symbolise le passage de la terre au ciel.

C'est un symbole adapté à un lavabo qui permet, par la purification matérielle des mains, celle des cœurs en vue du repas qui est aussi toujours pensé en référence à la Cène. L'octogone a été l'architecture de nombreux baptistères paléochrétiens, et la référence au baptême, préfiguration de la résurrection, est ici évidente. On se rappelle que l'existence d'une fontaine permet en 1197 de présenter le prieuré Saint-Cosme *quasiment comme le paradis terrestre lui-même* (§ 1.3.4). Cette fontaine est qualifiée de (*fons*) *signatus*, qu'on



pourrait traduire par « bien mise en évidence » ou « en valeur », ce qui pourrait renvoyer à l'édicule octogonal.

En revanche, la symbolique du nombre 18, nombre de pieds des carrés générateurs, n'est pas très développée. Les scolastiques avaient toutefois relevé que 18, orthographié en grec ancien, formait les deux premières lettres grecques de Jésus (IH). Ce nombre a évidemment des rapports avec le chiffre 3, qui, lui, possède une symbolique très forte. C'est par ailleurs et peut-être surtout, une valeur facile à diviser : ainsi le bassin central fait-il un diamètre de $18/3 = 6$ pieds ; de même, du reste, que l'octogone est aussi une forme architecturale commode à utiliser par ses axes de symétrie en nombre pair.

La date de construction de ce lavabo n'est pas précisément établie. Sur la foi des éléments de style architectural en notre possession, nous pouvons le rapporter à la fin du 11^e siècle ou à la première moitié du 12^e. Estimant qu'il s'agit d'un élément indissociable du réfectoire, nous en avons placé la construction en même temps, vers 1140

(phase 7b), avant les galeries du cloître auxquelles il ne semble pas s'être organiquement rattaché.

2.5.3.5. Les galeries de cloître

Le cloître ne faisait pas partie de la prescription de fouille, car il a été déblayé en 1967-1968 (Philippon 1968), et que les travaux pour le nouveau jardin devaient être sans impact¹⁷¹. Il n'y a donc pratiquement pas eu d'observations archéologiques et nous n'avons que peu d'indices pour en retrouver les dispositions d'origine.

Dans l'angle sud-est subsiste un angle de mur parallèle à l'angle formé par la nef de l'église et le transept nord (M 423 au sud et M 424 à l'est ; [photos 227 à 229](#)). Sa partie basse, large de 65 cm, est constituée d'une assise d'élévation d'un appareil régulier de taille moyenne, comparable à toutes les maçonneries du 12^e siècle vues ailleurs sur

¹⁷¹ Depuis, la surveillance de tranchées de réseau a permis la mise au jour de sépultures dans l'angle sud-ouest du cloître, ainsi que la redécouverte du fond du lavabo des moines.



le site, le reste correspondant à un rehaussement au 15^e siècle (§ 2.7.1.4). Il s'agit vraisemblablement des restes du mur bahut supportant la colonnade de la galerie du cloître.

Quelles galeries pouvons-nous restituer pour le 12^e siècle ? À part la portion de mur-bahut évoquée ci-dessus, l'indice principal de leur existence est la présence de bancs maçonnés construits le long des côtés du carré claustral qui se conçoivent mieux dans un espace abrité. Les mieux conservés sont le long de la salle capitulaire (**photos 155, 162, 175 et 230**) ; ils sont très restaurés le long de l'aile des convers (**photo 214**), et très abîmés le long du réfectoire (**photos 170 et 231**). Le long de la nef de l'église, le banc paraît avoir été cantonné aux deux travées orientales. Dans celui de la travée la plus orientale, un caveau funéraire a été aménagé par la suite (F 1500, sépulture F 447) (**photos 93 et 233**)¹⁷². Elle a été datée par C14 d'une fourchette comprise entre 1024 et 1154. La présence de sépultures alignées dans le pourtour du cloître, et là seulement, est aussi un indice de la présence de galeries couvertes (**photo 234**). Enfin, quelques carreaux de terre cuite vus au fond du sondage n°6, le long du mur nord de l'église n°4, pourraient avoir appartenu au sol de la galerie longeant la nef (**photo 226**). Lors des dégagements de 1967-1968, il semble qu'une base de colonne ait été vue, mais elle repose sur du remblai, et un tambour de colonnette avec un motif de rinceau végétal a été trouvé dans les remblais, sans que son appartenance aux galeries du cloître puisse être assurée (**photos 234abc**).

Toutefois, aucune trace d'encastrement d'une charpente n'est visible dans le mur du réfectoire (avant restauration : **photo 200**), encore moins d'arrachement d'une voûte. L'absence d'élévations sur les trois autres côtés interdit toute autre observation. Le long du réfectoire,

on peut imaginer des corbeaux de pierre, bûchés par la suite, pour soutenir des pannes entre les contreforts, et une charpente en simple auvent, sans fermes, les solives s'appuyant sur les pannes. Voire, une corniche qui rendrait la panne inutile : faut-il en voir la trace dans le fait que l'assise immédiatement sous les fenêtres est moins haute que les autres ?

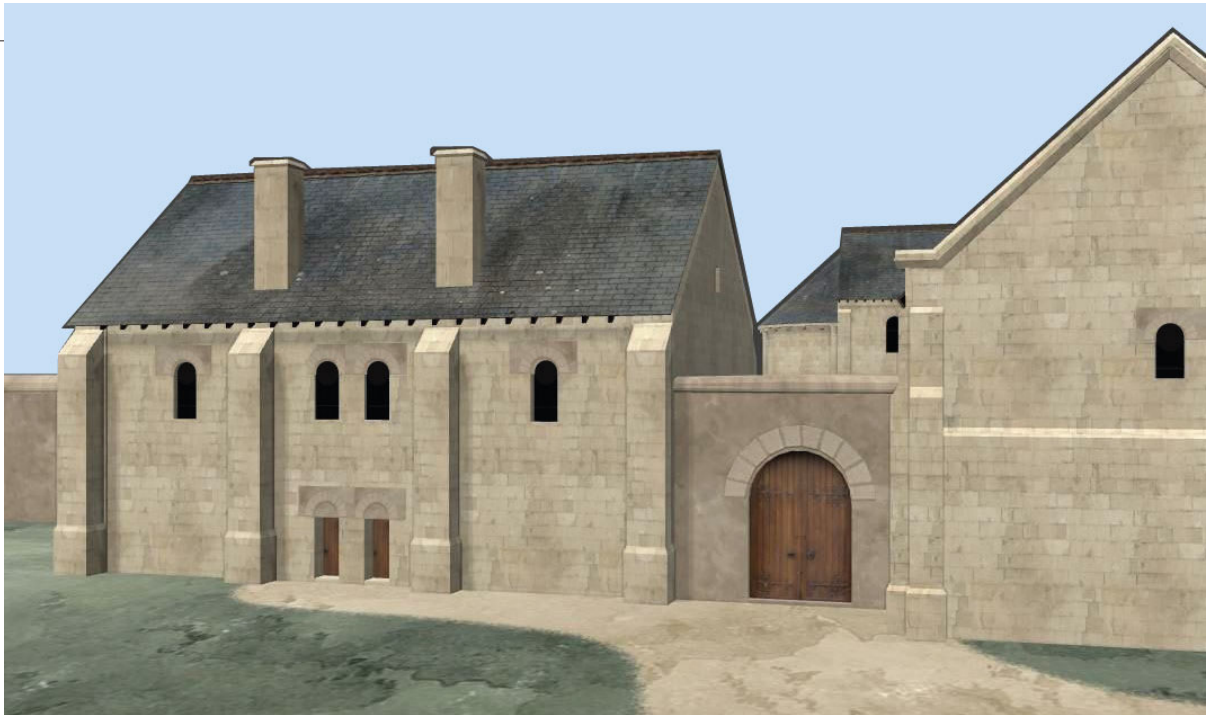
La forme et la taille des arcatures et des supports ont été restituées entièrement (**3D**). Des doubles colonnettes sont fréquemment attestées pour la deuxième moitié du 12^e siècle et la première moitié du 13^e. La largeur des arcades a été calculée en fonction de la longueur des ailes du cloître.

La forme du cloître obéit à une géométrie simple. Il ne forme pas tout à fait un carré, mais un carré augmenté de la largeur d'une galerie, dans le sens nord-sud. Le réfectoire ne forme pas l'angle avec l'aile orientale du carré claustral, mais se trouve un peu plus près de l'église. C'est l'abside de la chaire du lecteur qui est alignée sur pignon nord de l'aile orientale. Faut-il supposer une limite contraignante à ne pas dépasser à cette époque ?

La date de construction des galeries n'est pas établie. Elle est forcément postérieure au réfectoire et à la clôture de cet espace avec la construction du mur qui deviendra la façade est de l'aile des convers, vers 1130-1140 (phase 7a). La datation des sépultures les plus anciennes qui sont dans le sol de la galerie et dans les bancs périphériques orientent vers une construction avant 1150¹⁷³, donc probablement dans la foulée de la construction du réfectoire.

¹⁷² Un probable caveau a été observé dans le banc oriental, au niveau de l'extrémité sud de l'aile claustrale. Il n'est plus perceptible que par des anomalies dans la maçonnerie de M 55 et du banc qui le longe (**photos 162 et 251bis**). Au contact de l'angle nord-ouest du transept nord de l'église, il n'est détectable que par sa paroi qui monte, en coffrage, plus haut que le banc.

¹⁷³ A la sépulture F 447 mentionnée ci-dessus, il faut ajouter les ossements déplacés par le docteur Ranjard et réinhumés derrière le chevet de l'église 4 avec, dans une bouteille, une notice indiquant qu'ils avaient été découverts devant la porte du réfectoire. Ces ossements ont été datés par C14 de 989-1152.



2.5.4. Le « régulier » : hôtellerie et / ou infirmerie

Tout monastère médiéval comportait une infirmerie et une hôtellerie, plus ou moins développées. Dans les petits établissements, ces deux fonctions peuvent être regroupées, et « la charge d'infirmier être jointe à celle d'hôtelier » (Racinet 2004 : 23). L'hôtellerie est destinée à accueillir les hôtes de passage, mais aussi, parfois, à les soigner. L'infirmerie *stricto sensu* est réservée aux moines malades et mourants. Dans cette logique, elle est souvent accolée au cimetière des moines, voire à un cloître particulier ; elle peut être liée à une chapelle où sont célébrés les rites funéraires. Au contraire, bien entendu, l'hôtellerie ouvre sur l'extérieur. En 1742, l'hôtellerie figure parmi les quatre offices claustraux dont les titres sont inventoriés par Saint-Martin au moment de la réunion de Saint-Cosme à la collégiale¹⁷⁴. En 1736, les chanoines souhaitèrent abandonner le prieuré pour supprimer des dépenses qu'ils ne pouvaient assumer, notamment le poste budgétaire

concernant les personnes recueillies, soignées et nourries à l'infirmerie et suivies par un médecin et un chirurgien (gagés, extérieurs à la communauté) : cela signifie que l'aide aux malades était toujours une fonction importante du prieuré¹⁷⁵.

À Saint-Martin de Tours, il existait deux hôtelleries différentes selon la condition de l'hôte. Celle réservée aux pauvres recevait aussi les malades ; elle était située à l'entrée occidentale de la Martinopole. Sous la responsabilité générale de l'aumônier, la charge de cette dernière était liée à la responsabilité de la porterie (Noizet 2007 : 81). Il n'y avait pas d'office d'hôtelier à Saint-Martin. Au 17^e siècle, il n'y avait plus qu'un hospice, qui fut réuni à l'Hôtel-Dieu de Tours faute de moyens pour le faire fonctionner (Jarry 1961 : 120). A Marmoutier, l'*hostelaria* était réservée aux puissants et l'*elemosyna* aux pauvres. Mais il se peut que ce fut le même bâtiment, situé sur le côté du parvis de l'église, à côté de la principale entrée du monastère. Le rez-de-chaussée aurait fait office d'aumônerie et aurait été accessible aux

¹⁷⁴ *Inventaire des titres des 4 offices claustraux de Saint-Cosme réunis à la fabrique St. Martin en 1742*, FRAD037, G520, p. 129-141. On connaît plusieurs titulaires de cet office, de 1557 à 1743 (cf. tableau à la fin de ce volume).

¹⁷⁵ *Réunion de la manse de Saint-Cosme et des offices claustraux à la fabrique [de Saint-Martin]*, p. 1-3.

pauvres, et l'étage beaucoup mieux décoré aurait accueilli l'élite ; il semble qu'on retrouve le même cas de figure à l'abbaye de la Trinité à Vendôme (Lorans 2015 : 17-18). Il faut noter qu'au pied de l'hôtellerie de Marmoutier, un cimetière a été retrouvé qui regroupe en son sein une densité particulièrement importante de personnes atteintes de pathologies diverses, ce qui pourrait argumenter l'hypothèse d'une fonction médicale pour le bâtiment¹⁷⁶.

L'infirmierie quant à elle est attestée à Saint-Cosme en 1581¹⁷⁷ et dans les sources liées à la suppression du prieuré en 1742 (figures 68 et 69)¹⁷⁸.

Outre ces considérations topographiques, le principal élément fonctionnel caractéristique, décelable par l'archéologie, est la présence d'un système de chauffage pour le confort des malades et des hôtes, qui ne sont pas astreints à l'ascèse monastique ; il y a d'ailleurs souvent une cuisine spécifique pour préparer les repas des hôtes et des malades. D'après les textes, le nombre de lits dans une infirmierie varie de trois à huit pour les plus grandes.

En fonction de ces critères, on a cherché à identifier l'infirmierie et l'hôtellerie dans le prieuré Saint-Cosme. Un seul bâtiment remplit ces conditions : le « régulier ». Cette appellation de « régulier » semble remonter au 18^e siècle, peut-être pour distinguer ce qui restait des bâtiments conventuels des restes de l'église, du réfectoire et des logis des prieur et sous-prieur. L'hôtellerie/infirmierie est notamment désignée comme « lieux réguliers » dans le bail de 1756, dénomination qu'elle gardera par la suite (cf. le procès-verbal de l'adjudication de 1792 cité § 1.3.4), maintenant sous la forme abrégée « le régulier ».

¹⁷⁶ Fouilles Elisabeth Lorans, recherches de Valentin Miclon et Samuel Bédécarrats (Miclon, Bédécarrats 2016).

¹⁷⁷ En 1581, un acte précise que le bois de Saint-Cosme peut être utilisé *quand il y aura quelque malade en l'infirmierie*, sans doute pour le chauffage (FRAD037 G523, fol. 95 v°-96 r°).

¹⁷⁸ FRAD037 G 519, (état des lieux de 1742, p. 193) : *sommes entrés dans la chambre d'infirmierie et [avons] remarqué qu'il faut refaire le carrelage, que la cheminée est prête à tomber*. La même constatation est faite en 1741 (*id.* p. 74).

2.5.4.1. Analyse architecturale

Le « régulier » est un bâtiment rectangulaire situé dans le prolongement du réfectoire, vers l'est, de l'autre côté de l'aile orientale du carré claustral (figures 48 à 51, planches 30-31 et photos 239 à 247bis). Il était encore debout et habité jusqu'aux bombardements de la seconde guerre mondiale (photo 235). Détruit à ce moment, comme le réfectoire (photos 236 à 238), il n'a pas, en revanche, fait l'objet d'une restauration complète et de la reconstruction d'une couverture, mais seulement de consolidations ponctuelles par Vitry (photos 239 à 243). Il s'est donc petit à petit dégradé et a fait en 2014 l'objet d'un important programme de restauration de ses maçonneries, sans toutefois qu'il ne soit complété ni couvert (simple « cristallisation ») (photos 246-247)¹⁷⁹. À cette occasion, de nouvelles observations archéologiques ont eu lieu, qui ont permis de préciser les réaménagements des lieux, principalement à l'époque moderne (§ 2.8.2.1).

Sur les plans du 18^e siècle (figures 7-8), le « régulier » s'articule en chicane avec un autre bâtiment allongé avec deux saillies vers le nord. Ce dernier est le « sous-prieuré » construit au 17^e siècle (§ 2.8.1.1). La fouille du secteur a montré que, préalablement à la construction de ce dernier, le « régulier » avait été doté, vers l'est, d'une extension détruite lors de la construction du sous-prieuré (§ 2.6.2). À l'ouest, le bâtiment apparaît accolé à l'aile orientale du carré claustral, mais l'analyse du bâti montre que ce raccord n'a eu lieu que dans un deuxième temps, et en plusieurs fois.

À l'origine, le bâtiment consistait en un rectangle de 16,70 m x 9,30 m hors-œuvre, soit sans doute 54 x 30 pieds de 31 cm, c'est-à-dire trois travées de 18 x 30 pieds (figure 48). Il est construit à quelque 5,60 m de l'aile orientale du cloître, perpendiculairement à celle-ci.

L'élévation a souffert des remaniements modernes puis du bombardement de 1944.

¹⁷⁹ Sous la direction de Thierry Larrière, architecte du patrimoine du Conseil général d'Indre-et-Loire, et sous le contrôle du STAP (Adrienne Barthélémy).

Il reste néanmoins des portions significatives des parements anciens, composés d'un appareil de tuffeau assez petit et de tendance cubique. Aucune fenêtre d'origine n'est conservée. Nous proposons de restituer un bâtiment à un seul volume, avec des fenêtres en partie haute. Il semble qu'on puisse en repérer le niveau et le nombre à partir de quelques indices préservés dans le gouttereau sud, comme une pierre allongée ayant pu servir d'appui (M 233, [planche 30](#)) ; c'est aussi, sans doute, le niveau d'arasement du gouttereau nord (M 235, [planche 31](#)). Il semble que la disposition des fenêtres reproduise, au centre, celle des portes jumelles du rez-de-chaussée, côté nord.

Trois portes desservaient le bâtiment. Au centre du gouttereau nord, deux portes étroites jumelles forment un dispositif particulier (EA 1369 et 1370). Il est certain qu'elles ont été construites ensemble, car, entre les deux, une seule pierre fait office de départ d'arc pour les deux portes (sur le parement externe, le plus soigné). Elles sont dotées d'une feuillure et s'ouvraient vers l'intérieur du bâtiment. À une date indéterminée, elles furent protégées par un rideau, dont l'emplacement du scellement de tringles se voit encore (deux dispositifs successifs). L'accès du bâtiment vers la clôture se faisait par une unique porte, plus large, située à l'extrémité occidentale du gouttereau sud (EA 1342). Une deuxième porte, un peu plus étroite, a été ajoutée par la suite, dans la travée orientale du bâtiment (EA 1345). Son mode d'appareillage montre qu'elle date d'une période proche de la construction du bâtiment, peut-être au moment où une galerie a relié l'église primitive et le « régulier », formant comme un cloître secondaire autour du cimetière des moines (phase 7c, § 2.5.5.1).

La nature des sols n'est pas connue, mais leur niveau devait être peu ou prou le niveau actuel, fixé par le seuil des portes, c'est-à-dire 47,05 m NGF.

Deux grandes cheminées ont été aménagées de part de d'autre de la double porte centrale (EA 1367 à l'est et EA 1368 à l'ouest ; [photos 245 à 245c](#)). Les vestiges en place (parties basses des piédroits, arrachements et négatifs dans les parements) permettent de les reconstituer avec assez d'assurance ([planche 31](#)). Ce sont les seules

cheminées du site (à part dans le logis du prieur construit au 14^e siècle), ce qui confère à cet espace un aspect confortable, renforcé par les tentures devant les portes donnant sur l'extérieur.

De chaque côté des cheminées se trouvaient des placards de même gabarit que les portes (EA 1372 à l'est et EA 1373 à l'ouest ; [photos 245d et 245e](#)). On les décèle par leur bouchage ultérieur ; le fait qu'ils soient surtout visibles dans le parement interne alors que le parement externe est moins perturbé est le signe qu'il s'agit bien de placards et non de portes. Il n'est pas certain qu'ils soient d'origine, car les assises paraissent recoupées ; ils sont, en tous cas, antérieurs au rehaussement du sol au 15^e siècle.

Le bâtiment est donc clairement structuré selon un axe de symétrie nord-sud qui le partage en deux parties égales d'une travée et demi. La séparation entre ces deux parties n'était pas matérialisée par un mur de refend en dur, mais sans doute par une cloison de bois. La trace de l'encastrement d'une poutraison est encore visible en partie basse, entre les deux portes du gouttereau nord. La rainure d'encastrement est visible, au sud, sur les trois premières assises conservées du parement intérieur ([planche 30, photo 243, détail](#)).

Nous n'avons aucun indice de datation de ce bâtiment autre que la typologie de l'appareil de ses murs et de ses ouvertures (appareil assez petit et cubique, ouvertures en plein cintre avec des arcs aux larges claveaux). Il a pu être construit dès la fin du 11^e siècle, en même temps que l'aile orientale du cloître (phase 6a). Il devait être antérieur à la galerie du cimetière des moines qui le borda au sud vers le milieu du 12^e siècle (ci-dessous § 3.1.3).

Le parement interne du pignon ouest porte les traces d'un incendie, qui ne peut être daté. Il est antérieur au 15^e siècle parce que les pierres sont rubéfiées depuis le niveau du sol du 12^e siècle, sol qui sera remonté d'un mètre au 15^e siècle (§ 2.7.1.5 ; [photo 247bis](#)).

2.5.4.2. Quelle(s) fonction(s) pour le « régulier » ?

Le bâtiment nommé « régulier » présente donc des caractéristiques très particulières :

- axe de symétrie partageant le bâtiment en deux parties semblables, y compris dans leurs équipements ; toutefois, la séparation médiane n'était qu'une cloison légère ;

- éléments de confort (chauffage, isolation) qui n'ont pas leur équivalent ailleurs sur le site ;

- situation topographique en bordure du site, avec un double accès vers l'extérieur et un autre vers l'intérieur, et à proximité de la porterie du monastère.

Chaque pièce étant chauffée, il faut se référer aux fonctions monastiques qui nécessitent habituellement du chauffage. Que le régulier ait été la cuisine paraît peu probable. Même si l'on sait que, parfois, cuisines des moines, des convers et des hôtes étaient distinguées (Racinet 2004 : 23), elles l'étaient alors franchement, et non dans un unique bâtiment divisé en deux. Le chauffoir, lieu de travail intellectuel des moines (copie, lecture) n'a pas de raison non plus d'avoir été dédoublé. Il serait en outre anormal qu'il soit éloigné de la salle capitulaire : lors de l'achèvement du carré claustral, il dut plutôt être situé à l'extrémité nord de l'aile

orientale, chauffé sans doute par des braseros puisqu'il n'y a pas de traces de cheminée (phase 7a).

La division en deux parties équivalentes pourrait, plutôt, renvoyer à deux fonctions proches, celle d'hôtellerie et d'infirmierie, qui, toutes deux, supposent un chauffage¹⁸⁰. Comme on l'a vu ci-dessus (§ 2.5.4), ces deux fonctions sont la règle dans tout monastère. Au 18^e siècle, elles sont clairement attribuées au bâtiment appelé « le régulier » : dans les états des lieux de 1741-1742, il est encore mentionné comme infirmerie ; il y a un dortoir au-dessus, composé de quatre chambres, sans doute plutôt pour des hôtes que pour des malades (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 74 et 193). En 1756, le bâtiment n'est plus qualifié d'infirmierie mais comme *servant anciennement d'hôtellerie (bail à Rosset, art. 94)*. La mixité de la fonction paraît donc probable, même pour les époques antérieures.

¹⁸⁰ Il paraît moins vraisemblable que la bipartition ait reflété une division sexuelle de l'espace ; l'infirmierie est normalement réservée aux moines. Si cette division concernait et donc caractérisait l'hôtellerie, il faudrait alors chercher ailleurs l'infirmierie, ce qui paraît plus problématique (pas d'autre espace chauffé).

2.6. L'APOGÉE MÉDIÉVAL DU MONASTÈRE AU 14^E SIÈCLE (PHASE 8)

Le 14^e siècle voit l'apogée du monastère, perceptible par l'extension des surfaces bâties et la construction d'un nouveau bâtiment, le logis du prieur. C'est aussi la période où l'on rehausse

la digue protégeant les terres et les fermes au sud du prieuré (datation OSL de ce rehaussement vers 1320, fourchette de 1275 à 1365, cf. annexe 16).

2.6.1. Rehaussement de l'aile orientale du cloître et voûtement de la salle capitulaire

L'analyse des élévations encore conservées dans la partie nord de l'aile claustrale montre que cette dernière fut rehaussée (**figure 38**). Dans le mur est (M 56), des petites fenêtres rectangulaires furent créées en hauteur (ces fenêtres ne peuvent pas correspondre à une nouvelle partition horizontale

de l'espace, car elles sont trop rapprochées des fenêtres en plein cintre de l'étage) (**figure 39 et photo 237**). Du côté ouest, une corniche portée par un système d'arcs en plein cintre plaqués contre le pignon du réfectoire permit d'accueillir la nouvelle charpente (**figure 40 et photos 158-159, 182**



à 184). On peut supposer qu'une nouvelle rangée de fenêtres fut créée dans le gouttereau occidental, en symétrie de celui de l'est, mais il a totalement disparu hors de l'emprise du réfectoire. Le plancher de l'étage fut rehaussé pour correspondre à ces nouvelles fenêtres. Les traces en sont ténues : elles sont matérialisées par deux encastremets de solives dans le pignon nord et quelques traces d'accroches du plancher lui-même sur le gouttereau est (figure 39 et photo 237). Les solives devaient reposer sur des poutres transversales elles-mêmes portées par des piliers centraux (trois sans doute, mais cet espace n'a pas été fouillé ; cf. figure 36), car elles ne pouvaient faire toute la longueur de la salle jusqu'au passage entre cloître et cimetière nord. On ne relève pas dans les gouttereaux la trace de l'encastrement d'une telle poutre transversale, mais il est possible d'imaginer qu'elles s'appuyaient sur des potelets posés sur la saillie de l'ancien planché, démonté, et qu'elles y étaient reliées par des jambages obliques (figure 38).

La date de cette modification n'est pas connue. Les arcs sont clairement postérieurs au pignon

du réfectoire, et elle est antérieure à la création d'un bâtiment de raccord entre le « régulier » et l'aile du cloître, que nous situons au 16^e siècle (§ 2.7.1.5). L'allure des maçonneries comme celle des fenêtres est franchement médiévale, mais indatable plus précisément.

Quelle put être la raison d'un tel rehaussement ? Il est probable que ce fut la volonté de doter la salle capitulaire d'une voûte, et donc d'agrandir l'espace en hauteur. En effet, deux bases de piliers circulaires d'environ 1,20 m de diamètre (F 729 et F 739) sont venues remplacer le poteau en bois unique des phases précédentes (§ 2.5.3.1) (figure 36 et photos 248 à 251). Ces fondations viennent recouper certaines sépultures datées d'une fourchette allant de 1225 à 1325. Les sépultures postérieures à ces fondations sont datées dans une fourchette de 1325 à 1500. Etant donnée la taille des fondations, il est probable que ces piliers étaient en pierre. Ce dispositif pourrait signaler la création d'une voûte venue remplacer le plafond antérieur.

Le plancher haut condamne les accès vers l'étage au-dessus du garage à bateaux. Le dortoir est donc raccourci et, si c'était le logis du prieur (cf. § 2.5.3.1.3), il n'eût plus de nécessité puisqu'un nouveau venait d'être construit (ci-dessous § 2.6.3). On ne sait pas si cet étage fut maintenu ; si oui, il dut être accessible du rez-de-chaussée du garage à bateau par un escalier ou une échelle.

C'est sans doute de ce moment qu'il faut dater une porte (EA 780) percée dans le mur ouest de la sacristie (**photos 105 et 169**). C'est un passage

étroit (0,64 m) dont les piédroits n'ont pas été aménagés (sans doute enduits). Son seuil actuel est plus bas que le niveau du sol de la sacristie, aussi faut-il sans doute y rajouter une pierre de seuil. Le banc claustral qui passait devant et l'extrémité nord de la tombe en coffrage ont été détruits à ce moment, en face de la porte, sans doute pour faire place à un petit escalier destiné à racheter le dénivelé (**photo 251bis**). Ce dispositif fut supprimé quand la porte fut murée et le banc reconstitué. Le bouchage de la porte est antérieur au sol carrelé de l'état du 15^e siècle de la sacristie.

2.6.2. Extension de l'infirmerie vers l'est

La présence d'une cheminée insérée à l'extérieur du pignon oriental du « régulier » (EA 1120) ainsi que l'amorce d'un mur (M 232) accolé à son angle sud-est laissait présager d'une extension vers l'est de ce bâtiment (**figure 48**). De plus, le diagnostic de 2006 avait mis au jour, dans la tranchée n°13, les vestiges d'un mur épais dans le prolongement du gouttereau nord du « régulier » (M 48). Le secteur 12 a donc été ouvert pour explorer cette extension. On a combiné une fouille en aire ouverte, notamment de la pièce jouxtant le « régulier », et des sondages

plus profonds (n°31 – réalisé au préalable, comme une manière de diagnostic –, 40, 41 et 44).

Le mur nord de l'extension (M 48 ; **photos 253 à 256**) a été vu pour l'essentiel en fondation, et seulement partiellement parce qu'il est repris par un mur postérieur pour constituer la façade sud du « sous-prieuré » (M 47), construit au 17^e siècle (cf. § 2.8.1.1). Il n'a été observé dans son état d'origine que dans la tranchée de diagnostic n°13, qui a été rouverte en 2009, où trois assises à peu près régulières sont posées sur une sorte de radier plus grossier (**photo 254**). Il est composé d'un blocage



et d'un parement en moyen appareil, le tout lié par un mortier brun-rose pauvre en chaux.

Il était sans doute rythmé par des contreforts fortement saillants. C'est du moins ainsi que nous interprétons M 62, massif perpendiculaire à M 48, arasé au moment de la construction du sous-prieuré (**photo 257 et coupe figure 52**). Il n'est pas possible d'être assuré s'il s'est agi d'un renfort ponctuel postérieur à la construction ou d'un système prévu dès l'origine. En effet, le contact entre M 48 et M 62 n'a pas été vu, et les emplacements des autres contreforts potentiels n'ont pas été fouillés. Dans nos restitutions, nous avons proposé un système conçu dès l'origine (**plan figure 48**).

La façade sud (M 232) de l'extension était visible, même avant les fouilles, en élévation sur quelques mètres à l'angle sud-est du « régulier » (**photos 235, 239, 258 et 259**). Le parement est constitué d'un appareil un peu allongé. Une semelle de fondation débordante a été vue vers l'intérieur dans le sondage n°41 (**photo 259bis**). Elle est fondée vers 46,60 m NGF, soit un peu moins profondément que M 48 (vers 46,00 / 46,20 m NGF), ce qui est logique étant donnée la pente qui descend vers la Loire. M 232 ne subsiste que sur à peine trois mètres de longueur : vers l'est, il a été perturbé par des maçonneries tardives (M 231 et M 46). Puis il a été largement éradiqué lors de la construction du sous-prieuré : la tranchée de récupération F 70 = F 1141¹⁸¹ est parfaitement visible en plan et en coupe, mais quelques bribes de maçonnerie subsistent toutefois (**figures 48 et 52, photos 260, 265 et 344**). En particulier, la base d'un contrefort plat est encore visible à l'extrémité du refend M 200. Ce contrefort est beaucoup moins saillant que son homologue de la façade nord, peut-être pour ne pas gêner la circulation dans la galerie du cimetière qui bordait la façade sud.

La longueur du bâtiment n'est pas connue avec certitude. Le pignon oriental n'a pas été fouillé car il est en dehors des limites de l'aménagement du nouveau jardin. Le comblement de sa tranchée de récupération a, peut-être, été vu à l'extrémité

orientale du sondage n°31 (**photo 261**), mais cette identification reste fragile¹⁸². Placer le pignon à cet endroit serait cohérent avec une structure du bâtiment en trois travées, telle qu'on peut la restituer à partir de l'emplacement des contreforts et des murs de refend. L'évasement constaté de la tranchée de récupération F 70, ce qui serait dû à l'angle présumé du bâtiment, est aussi un indice en ce sens (**figure 48**).

Ce bâtiment était divisé en plusieurs espaces par des murs de refend. À l'est, M 200 est un mur bien construit, dont les parements à l'appareil un peu allongé sont semblables à ceux de M 232 (**photo 262**). Comme lui, il repose sur une semelle de fondation débordante. Il n'est pas chaîné à la façade nord, et la façade sud ayant disparu nous empêche de vérifier la relation de ce côté ; c'est d'ailleurs une habitude constante sur le site que les murs de refend ne soient pas chaînés aux murs périphériques. Il est percé, au nord, d'une porte ouvrant vers l'ouest, dont la feuillure sud est encore bien conservée (EA 1144 ; **photo 263**).

L'autre mur de refend est M 45, plus à l'ouest : sa facture est nettement différente, et il est fondé moins profondément que M 48, auquel il n'est pas chaîné (**photos 254 et 255**). On propose de le rattacher plutôt à une phase ultérieure, datant du 15^e siècle (§ 2.7.1.5). Quant à M 49, encore plus mal fait et fondé haut, il ne date que du 17^e siècle (cf. § 2.8.1.1.2).

Au bilan, le bâtiment apparaît à l'origine simplement divisé en deux parties inégales communiquant entre elles. La plus grande possédait un sol légèrement en pente vers l'est, de sans doute 47,45 m NGF à l'ouest à 47,20 m NGF au niveau de M 200 (47,40 m dans la coupe de la tranchée n°13 ; **figure 52**). La plus petite, dont le sol était à 47,20 m NGF (coupe **figure 53**), était elle-même recoupée par un mur de refend est-ouest (M 201 ; **photos 261 et 261bis**). Fondé aussi profondément que M 200, mais épais seulement de 45 cm, il s'interrompt à un gros mètre du pignon oriental

¹⁸¹ F 70 enregistre la tranchée pour l'ensemble, sauf la portion occidentale, vue lors de la fouille dans le secteur des sondages 40 et 41, enregistrée comme F 1141.

¹⁸² Il pourrait s'agir aussi de la démolition préalable du mur de clôture antérieur M 509, dont une autre partie, plus au nord et mieux conservée, a été aperçue sous la façade nord du sous-prieuré (M 412, **photo 337**).

tel que nous l'avons restitué. Il est bordé sur son côté nord par une maçonnerie d'une trentaine de centimètres de large, qui pourrait avoir constitué le soubassement d'un banc longeant ce mur. Ce dispositif oriente vers une fonction de vestibule pour cette extrémité du bâtiment. En effet, on ne sait pas comment il s'ouvrait sur l'extérieur. Aucune porte ne le mettant en communication avec le « régulier », il fallait nécessairement au moins une porte vers l'extérieur, sinon deux (une hors la clôture et une donnant dans le cimetière des moines).

Lors du diagnostic de 2006, dans la tranchée n°13, avaient été vus un four de bronzier et un moule à cloche associé (Dufaÿ et al. 2007 : 36 et [figure 52](#)). Ces installations sont scellées par les couches d'occupation du bâtiment. On peut donc penser que la cloche a été fondue en fin de chantier de construction. En effet, la fonte d'une cloche se faisant toujours dans un local abrité, cette installation ne doit pas être antérieure au bâtiment. Il devait s'agir d'une cloche de 60 à 80 cm de diamètre, qui a pu remplacer une cloche de l'église. Il se peut qu'une sorte de foyer partiellement fouillé dans le sondage n°40, et disposé sous les sols d'occupation, ait été associé à cette phase artisanale (US 8094, [photo 264](#)).

Pour autant que l'on puisse saisir les sols dans les coupes des divers sondages, ceux-ci semblent avoir été en terre battue. L'extrémité occidentale du bâtiment constitue toutefois une exception ([photo 265](#)). Un sol d'ardoises (sans doute de récupération) a été aménagé. Conservé le long des murs ouest et sud, son extension n'est pas connue (US 8073, [photo 266](#)). Dans l'angle nord-est, il a été remplacé ultérieurement par un pavage de petites pierres, de type « calade » (US 8065, [photos 265 et 267](#)). Ces types de sol renvoient plutôt à un espace utilitaire.

L'élévation de ce bâtiment est inconnue, les vestiges étant trop arasés. Seul subsistait lors des prises de vue photographiques anciennes son pignon occidental, qui semble avoir subi un rehaussement postérieur ([photo 235](#) et § 2.8.2.1). Il est possible qu'il ait été doté d'un étage, la mode des grands volumes uniques étant passée à la date présumée

de la construction (vers le milieu du 14^e siècle ou un peu après, cf. ci-dessous) ; la présence de cloisons au rez-de-chaussée oriente également vers la présence d'un plafond, de tels murs montant peu vraisemblablement jusqu'au toit. Aucune trace d'escalier intérieur n'a été découverte. Il est donc probable que l'accès se faisait par un escalier extérieur sur la façade nord, comme au logis du prieur, qui aurait été détruit lors de la construction du « sous-prieuré ». Un escalier au sud est peu probable, car l'espace était occupé par la galerie du cimetière ; en outre, si l'interprétation comme hôtellerie est correcte, la porte principale devait donner vers l'extérieur de la clôture monastique.

La date de construction du bâtiment peut être appréciée de diverses manières. Il est postérieur au « régulier », daté de la fin du 11^e siècle ou du début du 12^e (cf. § 2.5.4), puisqu'il lui est clairement accolé. Cette datation est aussi celle de la céramique contenue dans les couches antérieures à sa construction (US 8078, 8310, 8311). Il est antérieur au remblaiement du 15^e siècle, car on observe bien le rehaussement de ce temps grâce à la cheminée EA 1120, « perchée » dans le mur M 234, à un niveau supérieur d'un mètre aux sols d'ardoise et de pierres ([photos 265 et 345](#)).

S'il n'y a pas de mobilier associé directement à la construction, les niveaux d'occupation sont calés aux 14-15^e siècles. Les niveaux correspondant au moule à cloche sont ainsi datés du 14^e siècle ; ils sont immédiatement antérieurs aux premiers sols. Le remblai sous le sol d'ardoise contient du mobilier datant des 14-15^e siècles (US 8074), et ce sol contient une dizaine de tessons clairement attribués au 14^e siècle (US 8073, groupe technique To1j). D'un point de vue stylistique, les parements de M 232 présentent un appareil régulier un peu allongé postérieur à l'époque « romane » et peut tout à fait convenir au 14^e siècle.

Il est possible que cette extension ait fait partie de la même phase de construction que le logis du prieur, dont des datations dendrochronologiques ont permis de caler la construction dans les années 1349-1352 (ci-dessous § 2.6.3).

Il n'est pas impossible qu'elle ait répondu à un nouveau besoin sanitaire. Peut-être le prieuré

Saint-Cosme, à ce moment, était-il devenu un centre

de soin important pour la collégiale Saint-Martin, et peut-être même au-delà ?

2.6.3. Construction du logis du prieur

Le logis dit « du prieur », au sud de l'église¹⁸³ (photos 268 et 269), n'était pas inclus dans la prescription de fouille de 2009-2010, car il ne devait pas être touché. Toutefois, dans le cadre de cette fouille, il a fait l'objet d'une étude de bâti, déjà publiée (Noblet 2011 ; figure 54 et 55). Puis, le nouveau projet de réhabilitation du site prévoit de restaurer cet édifice pour y installer une nouvelle

muséographie consacrée à Pierre de Ronsard (qui habita ce lieu). Une tranchée de drainage devait être creusée devant la façade ouest, qui occasionna préalablement la réalisation de deux sondages de diagnostic en 2013. À l'intérieur, afin d'assainir les murs, une tranchée périphérique fut réalisée dans la dalle en béton qui avait été posée dans les années 1950, et un sondage pratiqué dans l'angle sud-est. Enfin, les enduits modernes ont été piquetés. Il a été profité de tous ces travaux pour réaliser, en février-mars 2014, un relevé en photogrammétrie 3D et en lasergrammétrie de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment (par Matthieu Gaultier ; photo 270). Tout ceci a permis de nouvelles observations (Dufaÿ dir. 2014 : 85-97).

¹⁸³ Il ne fait pas de doute que ce bâtiment était bien le logis du prieur, même si nous n'en avons l'attestation qu'au 17^e siècle. Ainsi est mentionnée en juin 1639 *la Maison dudit Prieuré bâtie joignant l'Eglise dudit Saint Cosme (Déclaration de messire Joachin de la Chetardie, Prieur commendataire du Prieuré conventuel de mon[astère] de St Cosme en l'île aux membre (sic) dépendent de l'église de St Martin dudit Tours, FRAD037 G506, charte n°6, fol 1 r°)*. En 1692 est évoqué *un corps de logis de St Cosme ou le dict sieur prieur faict sa demeure, ou il y a court devant, jardin derrière, contenant bien les dits iardins un quartier de terre entourez de tous costez du bois de St Cosme (Déclaration des domaines du prieuré de St Cosme, FRAD037 G506, charte n°10, fol 1 v°)*.

L'étude de Julien Noblet a montré que le bâtiment originel était plus court que maintenant.



Construit vers 1349-1352¹⁸⁴, il a été flanqué d'une extension au nord sans doute au début du 15^e siècle ([photos 67bis, 302b, 304 et 309](#)) (cf. § 2.7.1.6). Cette construction est cohérente avec un mouvement général dans l'organisation des monastères qui voit l'autonomisation progressive du logement des prieurs au cours du 14^e siècle (repérée par exemple au prieuré Saint-Mélaine de la forteresse de Chinon ; Dufaÿ, Capron 2012 : 72 et à Marmoutier avec le logis du plateau de Rougemont ; Lorans 2014 : 305).

Dans le cadre de la restauration de l'intérieur du logis a eu lieu une campagne d'étude des enduits peints qui pouvaient subsister sur les parements intérieurs des murs. Des traces en étaient visibles dans la pièce nord du premier étage et la pièce en encorbellement. Réalisée en septembre-octobre 2014 par Véronique Legoux, restauratrice, elle a donc concerné ces deux pièces, ainsi que

¹⁸⁴ Datation dendrochronologique : 1349d pour le plafond du rez-de-chaussée et 1352d pour la charpente du toit (analyse du laboratoire *Dendrotech*, 2010). Il est donc bien antérieur aux années 1480, datation proposée par Pierre Leveel (Level 1971 : 5).

le mur nord du comble et l'escalier du 17^e siècle (rapport en annexe)¹⁸⁵.

Le décor le plus ancien, observé dans la salle nord du premier étage, peut remonter à l'origine du bâtiment. Il s'agit d'un décor polychrome sur un badigeon blanc. *Les vestiges très ténus d'un décor figuré (?) ont été observés. Il s'agit de fragments de plages de couleur verte et rose, recoupée pour l'une d'entre elle par un tracé beige rosé. Un fragment plus étendu (8 cm x 4 cm) présente quatre lignes horizontales noires semblant délimiter des plages de couleur alternativement jaunes ou blanches (badigeon laissé en réserve). Du côté gauche du fragment, la bande blanche semble se terminer en pointe aigue. À droite, se trouve un motif de feston jaune et noir* (Legoux 2014 : 5). Ce décor a été recouvert par un décor de faux appareil à joints simples de couleur rouge de 0,5 cm d'épaisseur. Le module de base de la fausse pierre est de 19 cm x 46,5 à 48 cm. Ce décor n'est pas daté, mais il est sans doute antérieur aux travaux du 17^e siècle.

¹⁸⁵ On n'a donc pas renvoyé dans ce texte à des illustrations spécifiques, qui sont consultables dans le rapport de Véronique Legoux (à part la [photo 272](#)).

2.7 LES TRANSFORMATIONS DES 15^E ET 16^E SIÈCLES (PHASE 9)

Dès le diagnostic de 2006 fut perçu un remblaiement général du site de cinquante centimètres à un mètre, qui fut daté du 15^e siècle (Dufaÿ et al. 2007 : 37). Sa réalité et son extension

à l'ensemble du site ont été confirmées par la fouille, et il y a déjà été fait allusion dans plusieurs chapitres de ce rapport.

2.7.1. Le remblaiement général du site et les transformations du bâti correspondantes

Les manifestations les plus claires de ces travaux se lisent dans les modifications de l'architecture : exhaussement des sols, des cheminées, des portes, arasement ou reconstruction de murs. Par ailleurs, un certain nombre de remblais ont été identifiés,

dans lesquels du mobilier céramique a permis de proposer une datation. Enfin, le remblaiement est perceptible par la comparaison des profondeurs d'inhumation des corps dans le cimetière nord : après le 15^e siècle, ils sont enfouis, en moyenne,

un mètre plus haut que ceux des phases précédentes (cf. tome 2, étude funéraire).

Faisons donc le tour des bâtiments.

2.7.1.1. L'aile occidentale du cloître

Dans l'aile occidentale du cloître, le rehaussement du sol a été perçu lors du diagnostic de 2013 (Dufaÿ dir. 2014 : 66-80). Il s'agit d'un radier pour un probable carrelage, composé d'un mortier de chaux jaune à gros gravier (US 11041) ; le sol correspondant devait s'établir vers 46,90 m NGF. Il est donc à une cinquantaine de centimètres au-dessus du sol d'origine. Il n'est malheureusement daté que par un seul tesson, médiéval au sens large.

2.7.1.2. Le réfectoire des moines

Le rehaussement du sol du réfectoire est très perceptible malgré les restaurations qui ont rétabli le sol à son niveau du 12^e siècle. En effet, les parements portent encore les traces du remblaiement médiéval : sur deux ou trois assises, ils sont moins usés et un peu noircis par la terre. Mieux préservées, elles ont été moins restaurées (voir par exemple les moulures de la porte d'entrée, [photo 273](#)).

Il est probable que l'escalier de la chaire du lecteur fut condamné à ce moment par une maçonnerie correctement appareillée qui était encore visible avant la restauration de Bernard Vitry ([photo 202 et figure 43](#)). La partie basse de ce mur forme une sorte de glacis, avec des écoinçons pour épouser les bases des colonnettes. C'est l'ancien arc surmontant l'escalier qui serait devenu celui de la chaire. Il est probable que ce système ait été lié au rehaussement du sol, avec la disparition du banc de pierre qui longeait le mur gouttereau. Grâce au rehaussement, il suffisait de deux ou trois marches pour accéder à la plate-forme de la chaire, donc l'escalier latéral pouvait être condamné.

2.7.1.3. L'aile orientale du cloître

La salle capitulaire n'a pas échappé à ce remblaiement ([figure 38](#)). Le sol de cette époque a disparu, emporté par des terrassements

réalisés au 18^e siècle pour vider les sépultures, puis dans le cadre de l'arasement du bâtiment et la récupération des matériaux. Il reste toutefois par endroit le remblai de rehaussement, notamment dans la partie nord de la salle. On y observe la fondation d'un mur sommaire ou la base du solin pour une cloison en matériaux légers (M 221), qui vint remplacer l'ancienne limite nord ([figure 36](#)). Il ne reste de ce mur qu'une partie de son lit de pose en mortier gris ([photos 274-275](#)).

Il semble bien que cette cloison vint remplacer le mur nord de la salle capitulaire. Celui-ci, comme nous ne l'avons pas vu, dut être arasé et recouvert du remblai évoqué ci-dessus. Cela implique presque certainement la destruction de la voûte de la salle capitulaire ; de fait, le niveau d'arasement des piliers circulaire est celui du niveau inférieur du remblaiement. Nous ne connaissons pas la cause de cette disparition (désordres dans la maçonnerie, volonté d'agrandir l'espace par le haut après le remblaiement ?).

M 221 présente un coude vers le nord qui délimite un passage entre la salle capitulaire et la salle adjacente. Il est probable que ce mur était prolongé jusqu'à l'extrémité nord de l'aile, et c'est sans doute ce passage que les états des lieux de 1741 et 1742 désignent comme *coridor* [sic] d'où l'on accède depuis la salle capitulaire (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 72 et 191). Dans l'angle de M 221 peuvent se lire encore des échancrures qui sont sans doute les traces d'arrachement d'un encadrement de porte (chambranle de bois ?), porte qui devait permettre la communication entre la salle capitulaire et le corridor.

Ce dernier possédait deux portes donnant sur l'extérieur, surmontées en 1742 d'une imposte : vers le cloître, c'est l'ancienne entrée du passage le faisant communiquer avec le cimetière des moines. Au nord, une porte s'ouvrait derrière le réfectoire ; elle est juste un percement sommaire de la maçonnerie, et elle est sans doute tardive. Liée à la création d'une cour derrière le réfectoire, elle permettait de pénétrer dans l'aile est par le nord, ce qui n'était plus possible avec la disparition de l'ancienne entrée

nord du prieuré (**planche 5**, phase 10)¹⁸⁶. De l'autre côté de M 221 se trouvait donc une pièce allongée qui devait communiquer à la fois avec le corridor et à la fois avec la porte nord du monastère¹⁸⁷. Elle est désignée par le terme *dépense*¹⁸⁸ dans les états des lieux du 18^e siècle (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 73 et 192), mais elle pouvait, à l'origine, avoir été une pièce de liaison, un parloir. Du corridor, on passait aussi vers une cuisine (*ibid.*), qui devait être au premier étage de l'ancien garage à bateaux, grâce à une porte et un escalier dont on peut encore lire les traces sur le mur M 286 (**photos 159 et 184**, **figures 36 et 38**).

A partir de la date de ce remblaiement qui recouvre toutes les tombes, la salle n'eut plus d'usage funéraire, si ce n'est un caveau maçonné voûté dans l'angle sud-est (au plus près du chœur de l'église) (F 1527). Celui-ci fut découvert transformé en dépotoir contenant beaucoup de faïence et de verrerie du dernier tiers du 18^e siècle¹⁸⁹ ; sa construction et son usage funéraires ne sont pas précisément datés. Le niveau de l'extrados de sa voûte correspond avec le sol rehaussé à la fin du 15^e siècle.

A l'extrémité sud, la sacristie fut également remblayée. Son sol de carrelage de terre cuite (F 705) a été retrouvé presque intégralement en fouille. Il est composé de carreaux de 16 cm de côté, comme ceux qui constituaient le sol de la nef de l'église à la même époque (ci-dessous § 2.7.2.2) (**photos 275a, 275b, 275c et 275d**).

Quant au présumé garage à bateaux, ses entrées furent condamnées et une simple porte

¹⁸⁶ Cette porte, avec son imposte, est encore visible sur la **photo 204bis** (photo Arsicaud) ; elle a été rebouchée lors de la restauration de Vitry et elle est masquée côté est par l'appentis qui abrite la tuyauterie qui relie la chaufferie installée dans la cave et le réfectoire. Pour ce corridor, l'état des lieux de 1741 signale *les portes qui donnent dans les cours* (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 72).

¹⁸⁷ Cette porte est visible par son bouchage dans M 56, dans la cave voûtée qui sera ultérieurement aménagée (**figure 39 et photo 180**).

¹⁸⁸ Entendu dans le sens de dépendance et/ou de cellier.

¹⁸⁹ Etude réalisée par Marine Bonnard et Marie-Christine Lacroix (cf. annexe 10).

rectangulaire percée plus haut dans le mur oriental permit d'y accéder (**figure 41**, **photos 164, 165, 187, 188, 191 et 191a**). Les murs gouttereaux furent largement reconstruits et un rez-de-chaussée entresolé fut créé et voûté, et reçut probablement un usage de cellier. C'est sans doute à ce moment qu'un puits fut creusé dans cette salle basse et sans doute l'étage servit-il de cuisine : le puits s'y prolongeait et on y voit une cheminée dans l'angle nord-est. Cet espace est désigné comme tel dans les états des lieux du 18^e siècle (§ 2.8.2.2). On y accédait alors du rez-de-chaussée de l'aile par l'escalier évoqué ci-dessus, situé au bout du corridor. Cette porte est, logiquement, dans la diagonale de la cheminée, contrairement à l'accès actuel (mais la cheminée est condamnée depuis longtemps...). Ultérieurement, un nouvel étage fut créé encore au-dessus, attesté dans les visites du 18^e siècle et jusqu'au bombardement de 1944. Il comprenait alors un petit appartement composé d'une chambre, d'une antichambre, d'un cabinet et d'une garde-robe, et d'une autre chambre munie d'un cabinet (§ 2.8.2.2) Cet ensemble forma peut-être alors le logis de l'hôtelier, ce qui pourrait expliquer que, au 18^e siècle, cette partie des bâtiments ait été dénommée « l'hôtelier ».

2.7.1.4. La galerie du cloître et le lavabo

A l'heure actuelle, on l'a vu (§ 2.5.3.5), il ne reste des galeries claustrales qu'un angle de murs au sud-est (M 423 et M 424 ; **photos 227-228**). Cette maçonnerie est composée de trois parties, de bas en haut :

- une assise d'élévation d'un appareil régulier de taille moyenne, vestige du mur bahut du cloître de la fin du 12^e siècle ;
- cinq ou six assises irrégulières de moellons à peine équarris, composant une fondation ;
- une ou deux assises conservées d'une nouvelle élévation correspondant à la fondation évoquée ci-dessus, d'un appareil irrégulier plutôt allongé.

Cette superposition est le signe du rehaussement du niveau du cloître correspondant au rehaussement général du site. Le fait qu'un angle seulement ait subsisté ne correspond pas à une démolition récente, puisque cet angle figure sur le plan



de l'article relatant les fouilles de Philippon en 1967-68 et sur des photos de l'époque (**photo 229**). Nous avons supposé que la reconstruction des galeries du cloître n'avait concerné que la partie conservée, à savoir l'angle du transept, pour former un vestibule à l'entrée ménagée dans celui-ci, accessible par trois marches semi-circulaires. Dans le bras oriental de ce vestibule, au nord de l'escalier, un banc a été aménagé, saillie de maçonnerie dont le sommet était plus haut que celui des bancs du cloître des phases précédentes (**photo 162**).

Dans le sondage n°6, au nord du gouttereau nord de l'église n°5, a été repérée une canalisation composée d'une pierre formant couvercle sur deux pierres de chant, se dirigeant vers le lavabo (**photo 225**). On ne sait pas comment en était le fond ; en tout état de cause, il s'agit plutôt sans doute de la gaine d'un tuyau récupéré, en terre cuite ou en plomb.

Cette canalisation a été creusée dans le remblai de rehaussement général du site. Elle ne peut donc remonter à l'époque du cloître roman, et d'ailleurs son altitude est supérieure au sol de celui-ci.

La canalisation aperçue est donc sans doute celle qui l'alimentait à partir du 15^e siècle. On ne sait pas si elle reprenait le tracé, plus profond, d'une plus ancienne. Le fait que cette canalisation commence au droit du mur de l'église laisse supposer que l'eau provenait de la toiture, peut-être par l'intermédiaire d'un réservoir permettant de réguler le débit et de faire jaillir un jet à la demande.

Par ailleurs, le lavabo a été arasé à la hauteur du site remblayé, c'est donc qu'il n'a été détruit que postérieurement à ce rehaussement. Mais nous ne connaissons pas la date de cette destruction, déjà effective sur les plans du 18^e siècle.

2.7.1.5. L'hôtellerie / infirmerie : réduction et création d'un logis pour le sous-prieur ?

Les traces de remblaiement sont aussi très visibles dans le bâtiment du « régulier ». Ainsi, les cheminées ont été adaptées à un niveau plus haut. La cheminée occidentale (EA 1368) a été refaite, un peu élargie, avec un nouveau parement et un contrecœur en briques. Le linteau de la cheminée orientale (EA 1367) a été supprimé et remplacé par



un linteau de bois¹⁹⁰ dont on voit encore les traces d'encastrement dans le mur M 235 ([planche 31](#)). Les placards adjacents EA 1372 et 1373 ont été comblés par le bas et un peu rehaussés. Du côté sud, une nouvelle porte a été percée dans le mur M 233 (EA 1349), dont le seuil est à environ 80cm au-dessus de celui du 12^e siècle ([planche 30](#)). Les portes romanes ont dû être murées.

L'extension du 14^e siècle fut restructurée ([figure 48](#)). Elle fut divisée en trois pièces de surface équivalente par l'implantation d'un nouveau mur de refend, M 45, construit à ce moment-là (avec F 69 sa tranchée de récupération fouillée lors du diagnostic de 2006). Sa facture est nettement différente de celle des murs du 14^e siècle (§ 2.6.2), avec des parements grossiers qui ne se distinguent guère du blocage ([photos 254 et 255](#)). Il est fondé légèrement moins profondément que le gouttereau nord M 48, auquel il n'est pas chaîné. Il est probable qu'il ait été pourvu d'une porte pour permettre la circulation vers l'est, par exemple en face de l'EA 1144 du refend oriental M 200.

La pièce centrale ainsi créée dut essentiellement servir de cage d'escalier. C'est ce que l'on peut déduire de l'existence de maçonneries fort lacunaires (EA 1145, [photo 260](#)), qui sont probablement les restes d'un escalier en équerre le long des murs sud (M 232) et ouest (M 45) de la pièce. Si l'on en juge par l'arrondi que fait ce massif maçonné, un battant de porte devait s'ouvrir vers l'intérieur, percée dans la façade M 232. Il est probable que la porte présumée à l'est du bâtiment fut alors murée. On aurait ainsi, comme dans le « régulier », le déplacement de l'accès par la cour du monastère au centre du bâtiment et non plus par l'extrémité.

La pièce entre le « régulier » et la cage d'escalier fut subdivisée par une cloison est-ouest dont il ne reste que le fond de la tranchée (F 1139 ; [photo 265](#)). Cela peut faire supposer la création d'un vestibule. Si c'était le cas, cela pourrait vouloir dire que la porte d'accès à l'hôtellerie par l'extérieur (côté nord) ait été à ce moment déplacée vers l'ouest par rapport à l'accès du 14^e siècle, qui se trouvait à l'extrémité orientale du bâtiment. Comme les accès romans avaient été condamnés par le rehaussement du sol, établir une porte à cet endroit revenait à la centrer pratiquement dans le bâtiment. L'espace au sud de l'infirmerie / hôtellerie n'était plus alors un cimetière : le diagnostic de 2006

¹⁹⁰ Un état des lieux de 1756 mentionne ainsi une cuisine *dans laquelle est une cheminée de pierre de taille à manteau de bois* (bail du 11 août 1756 au bénéfice de Rosset de Fleury, FRAD037 3^e 4/451, art. 18).

comme la fouille ont montré que, une fois remblayé, il n'eut plus d'usage funéraire. Au sud du présumé vestibule, la pièce fut pourvue d'une cheminée, dont la hauteur d'implantation signale clairement qu'elle est postérieure au remblaiement (EA 1120, [figure 51 et photos 265 et 345](#)).

Le « régulier » et son extension vers l'est furent reliés par une porte nouvellement percée dans M 234 (EA 1143). Son seuil formé d'une grosse pierre est encore en place, dont la surface se trouve un mètre plus haut que le sol de calade du 14^e siècle (§ 2.6.2 ; [figure 51, photos 266 et 267](#)).

Côté ouest, un corps de liaison fut construit entre le « régulier » et l'aile orientale du cloître, par la création d'un prolongement de M 235 venant clore l'espace dont le mur sud datait de la fin du 12^e siècle. On voit que ce prolongement a été fondé nettement plus haut que les maçonneries du 12^e siècle qu'il relie, donc au plus tôt après le remblaiement du site ([planche 31, photos 241-242](#)). Il est possible que ces murs gouttereaux aient été surmontés d'une élévation en pan de bois. Cela pourrait expliquer que leur sommet soit exactement au même niveau (le mur sud, plus ancien, étant alors arasé et le mur nord construit de neuf) (côté sud, [planche 30](#) et côté nord [planche 31](#)). Cela expliquerait aussi pourquoi, au 17^e ou au 18^e siècle, une maçonnerie médiocre a été montée sur ces arases pour remplacer les pans de bois, maçonnerie synchrone de celle du « régulier » dont l'étage fut à ce moment totalement refait (§ 2.8.2.1).

Il est probable qu'on pénétrait dans cette nouvelle pièce depuis le « régulier » par la porte EA 1359, dont il reste la partie basse de la feuillure indiquant qu'elle s'ouvrait vers le « régulier ». Le pignon ouest du « régulier » fut d'ailleurs en partie refait (au moins son parement interne), dans sa partie basse au sud, zone de la porte EA 1359 ([figure 49](#)), en même temps, sans doute, qu'il était rehaussé pour supporter le toit du nouveau bâtiment. Du côté de l'aile orientale du cloître, une porte fut aussi percée dans le gouttereau M 56, visible au fond de la cave entresolée construite au 18^e siècle ([figure 39](#) pour son emplacement et [photo 180](#)). Cet espace fonctionnait donc bien comme un corps

de liaison entre l'aile orientale du cloître et l'aile de l'hôtellerie/infirmerie.

La couverture de ce bâtiment fut portée à l'ouest par un pignon triangulaire posé sur le gouttereau oriental de l'aile orientale du carré claustral ([photo 237](#)). Sa pente est relativement forte alors qu'il est probable que la toiture du « régulier », datant sans doute de la fin du 11^e siècle, était moins inclinée. On peut supposer que son pignon ouest fut repris pour être adapté à la toiture du corps de liaison (ce qui était facile si l'on admet que cette toiture reposait à cet endroit sur une ferme plaquée contre le pignon)¹⁹¹.

Cet agrandissement vint donc condamner l'ancienne entrée nord du monastère. Si l'on se fie au fait que, en 1555, Ronsard y a encore accédé par le nord (cf. § 2.2), cela nous fournirait un *terminus postquem*. Peut-être cette suppression de l'accès nord intervint-elle à la demande du prieur Charles de Ronsard, quand il se préoccupa de la sécurisation du prieuré après le saccage huguenot en 1563 (Guilbaud 2004 : 6).

La restructuration de l'aile aboutit à multiplier les espaces, à interioriser la circulation verticale et à réduire les accès depuis l'extérieur. Le bâtiment le plus moderne et le plus remanié, l'extension du 14^e siècle, fut peut-être affecté au « sous-prieur », ou « prieur claustral ». En effet, à partir de l'instauration d'un prieur commendataire en 1480, le logis au sud de l'église dut lui être réservé et il fallut donc loger ailleurs le chef permanent de la communauté qu'était le sous-prieur. La perte de cet espace pour les fonctions d'hôtellerie/

¹⁹¹ Ce scénario est conjectural puisque l'élévation complète du premier état du « régulier » n'est pas connue. La toiture qui le couvrait au 19^e siècle et qui remontait sans doute au 17^e ou 18^e siècle (avec ses lucarnes de style classique) reprend la pente du pignon ouest du corps de liaison, qui devait être médiéval si l'on en juge par sa facture. Il n'y a plus à cette époque de pignon en partie haute entre le corps de liaison et le « régulier » ([photos 237 et 237bis](#)). De plus, il est clair que toute la partie haute des murs gouttereaux du « régulier » a été refaite ([planches 30 et 31](#)), mais cette reprise date plutôt du 17^e ou du 18^e siècle, en même temps qu'a été refaite la toiture. La maçonnerie en est médiocre et les fenêtres qui n'ont rien de médiéval ne semblent pas réinsérées après coup. Autrement dit, il est probable que, à la construction du corps de liaison, le « régulier » n'ait pas subi de modifications dans sa structure.

infirmier fut sans doute compensée par la création du bâtiment nouveau entre le « régulier » et l'aile orientale du cloître. La datation de ces travaux, effectués dans les remblaiements du 15^e siècle, ne contredit pas cette hypothèse¹⁹².

Il est probable que cette division du bâtiment en deux fonctions distinctes (hôtellerie / infirmerie et logis du sous-prieur) entraîna la partition de la cour qui s'étendait au sud du bâtiment, qui avait remplacé le cimetière des moines après le remblaiement du site. Elle fut divisée en deux parties par des murs visibles sur les plans de 1753 et 1757. Ceux-ci furent en partie retrouvés en fouille. M 226 est un mur nord-sud qui vient aboutir à l'angle sud-est du bâtiment primitif de l'hôtellerie, le seul laissé debout après la destruction de son extension ; ce mur existait encore à la fin du 19^e siècle, en mauvais état, avec son chaperon semi-circulaire (photos 235 et 343). La cour du sous-prieuré fut dotée d'un puits circulaire maçonné (EA 976) creusé un peu au nord de l'église n°2, retrouvé en fouille (photo 34)

¹⁹² Il est intéressant de noter que, à la même époque, l'hôtellerie de Marmoutier devient aussi le logis du grand prieur, au moins en partie (Lorans 2015 : 19).

et visible sur le plan présumé de 1757 (figure 7). La date de cette partition et de la construction du puits n'est pas toutefois assurée : elle est certainement postérieure au remblaiement du site dans lequel ces vestiges sont fondés, mais elle pourrait être postérieure à la fin du 15^e siècle. Il nous semble toutefois que cette bipartition de l'espace est cohérente avec la bipartition de l'aile au nord de celui-ci, ce qui amène à la dater de la même phase d'aménagement.

2.7.1.6. Extension du logis du prieur

Le logis du prieur fut agrandi par l'ajout d'un corps de bâtiment au nord (photos 302b et 309). Au dernier étage, une porte permet l'accès à un bâtiment construit le long de l'église n°5 (§ 2.7.1.7). La fouille a permis de retrouver la base d'une excroissance architecturale à l'angle nord-est de cette extension (M 255 et 256), qui doit être une tour de latrine, accessible par des portes qui donnent actuellement dans le vide. L'absence de mur oriental signale sans doute une porte en permettant la vidange (figure 55 et photo 305).



Les informations acquises par les sondages de 2013 ont permis de découvrir dans le pignon sud un nouveau four culinaire et deux portes murées. Cela a permis d'affiner le scénario d'évolution de l'usage du rez-de-chaussée, dont on sait maintenant que l'extrémité sud a été transformée en cuisine au 15^e siècle, pour compenser la destruction du four nord causée par la construction de l'extension du bâtiment vers le nord.

Un encorbellement en pan de bois agrémenté la pièce du dernier étage, qui, selon la tradition, aurait servi de « cabinet de travail » à Ronsard (donc entre 1565 et 1585). Le style du pan de bois autorise à dater cet aménagement des années 1520-1550, et l'extension pourrait dater de la fin du 14^e ou du début du 15^e siècle selon Julien Noblet, mais la stratigraphie indique qu'il est plus probable qu'elle soit postérieure au remblaiement du site, à la fin du 15^e siècle. La construction de cette extension pourrait être attribuée au prieur Pierre d'Amboise, tandis que l'encorbellement pourrait dater de l'époque de Philippe Hurault de Cheverny, prieur de Saint-Cosme de 1519 à 1539 (Carré de Busserolle 1879, II : 341), important personnage nommé par François I^{er}¹⁹³.

D'après l'étude de Véronique Legoux, les murs du « cabinet de Ronsard » ont, dans un premier temps, été simplement recouverts d'un badigeon blanc, appliqué en deux couches, probablement dès la construction. Dans un deuxième temps, un décor coloré a été mis en place. *Un enduit de mortier gris clair, au sable grossier et moyen [fut] appliqué sur les murs et soigneusement lissé. Un badigeon blanc [fut] appliqué sur les pierres des ouvertures. Il semble que l'ensemble des murs ait été badigeonné de jaune. Les ouvertures sont marquées par un décor de damier jaune et blanc (badigeon en réserve) dont les cases sont délimitées par un large filet rouge de 1,5 à 2 cm d'épaisseur. Le module des cases est de 14 à 17 cm en hauteur pour 24 à 26 cm en largeur. (...) Des petites traces de couleur rouge*

¹⁹³ Philippe Hurault de Cheverny était abbé de Marmoutier, de Bourgueil et autres abbayes, et frère de Raoul Hurault de Cheverny, contrôleur des finances de François 1^{er}.

semblent indiquer que des motifs ont pu se trouver dans certaines cases du décor. Un petit buste de moine (photo 272) a été mis au jour sur une case du décor de la porte ouest qui communiquait avec le logis du sacristain (Legoux 2014 : 8). Ce décor n'est pas daté mais il est postérieur aux années 1520-1550 qui ont été celles de la construction de la pièce en encorbellement. On ne saurait donc affirmer qu'il est dû à Ronsard, mais il est possible que ce soit celui qu'il ait eu sous les yeux. Puis, au cours des âges, ce décor fut recouvert par divers badigeons de propreté. Des vestiges de couleur noire indiquent peut-être la présence d'éléments décoratifs ponctuels (Legoux 2014 : 11).

2.7.1.7. Construction d'un logis à côté de l'église n°5 : le logis du sacristain ?

La construction d'un bâtiment sur le flanc sud de l'église principale du prieuré ne doit pas être un résultat du remblaiement général du site, mais correspond sans doute à la réorganisation des lieux au moment de la création des offices claustraux. Ce bâtiment, par sa situation topographique, correspond à ce qui pourrait être le logis du sacristain, qui est le dernier logis pour un titulaire d'office claustral qui manque dans notre reconstitution du site¹⁹⁴.

Ce bâtiment, très ruiné et remanié, se présente d'abord sous la forme d'un mur (M 18) parallèle à l'axe de l'église, écarté d'environ 3,25 m du mur du déambulatoire. Le parement en moyen appareil de tuffeau d'origine a été remplacé très largement par des petits moellons non taillés, sans doute mis en placage après le pillage du parement (figure 58 et photos 99, 268 et 291).

Il est percé de trois ouvertures en hauteur. A l'est, l'EA 599 est la porte d'accès à un escalier (EA 622), voûté en deux parties (UA 6682), qui descend rejoindre un palier (photos 292 à 294) ; l'extrados de cette voûte est dissimulé sous un massif de maçonnerie (photo 295). De ce palier part un escalier perpendiculaire (EA 618) qui descend, vers

¹⁹⁴ On connaît quelques sacristains du prieuré Saint-Cosme : cf. tableau en fin de volume..



l'ouest, dans une cave aménagée sous le bâtiment contre les fondations du déambulatoire de l'église (**figure 59 et photos 296 et 297**). Vers l'est, ce palier donne sur une porte vers l'extérieur (EA 615) qui constitue l'accès au bâtiment ; elle possède un linteau droit sur coussinets sous un arc de décharge (**photos 298 et 299**). A l'ouest de l'EA 599, juste à côté et un peu plus haut, se situe l'EA 597 qui est une porte en plein cintre (**photo 300**). Ces deux ouvertures remontent au premier état du bâtiment car elles sont parfaitement liées aux maçonneries voisines. Le niveau du plancher du bâtiment est visible au revers de M 18 et correspond à celui du seuil de l'EA 597, le plus haut. On peut proposer que l'escalier EA 622, à cause de sa dimension contrainte entre la porte d'accès au logis EA 615 et le mur M 18, ne pouvait déboucher plus haut. Il suffisait d'une petite trémie dans le plancher au sud de M 18, avec quelques marches pour rattraper le niveau général du plancher.

Plus à l'ouest se trouve la baie EA 600 (**photos 301 et 302**). Dans son premier état, il semble bien qu'elle

ait constitué une porte, plus large et plus haute que l'EA 597. L'encadrement est assez maladroit et les assises ne correspondent pas à la maçonnerie d'origine. Il s'agit sans doute d'un percement du 17^e siècle, lié à la création d'un corps de liaison à cette époque entre le logis du prieur et celui du sacristain (§ 2.8.1.2). Puis cette ouverture a été murée du côté intérieur (nord), tandis que du côté extérieur elle est restée ouverte sur une surface réduite, une feuillure sur ses bords indiquant sans doute la création d'un placard ; elle a été définitivement bouchée au 19^e ou au 20^e siècle. Ces portes donnaient, côté nord, sur des pièces d'étage dont la trace du plancher se lit à de légères altérations dans la maçonnerie de l'église et celle de M 18 qui indiquent la présence de ce niveau de sol. Du côté sud, elles ne pouvaient évidemment donner dans le vide, ce qui implique que le bâtiment s'étendait plus au sud et que M 18 n'est qu'un mur de refend. De fait, les traces du plancher se lisaient de ce côté sur le mur du pignon oriental (cf. ci-dessous) et sous le seuil de l'EA 597, comme on le voit sur une photo

prise avant les restaurations drastiques des années 1950 (**photo 302a**)¹⁹⁵. Comme aucun mur qui aurait pu servir à l'usage de gouttereau n'a été découvert, il faut supposer que le bâtiment s'appuyait sur le mur de clôture de la cour du prieur construit au 14^e siècle, M 14, qui avait été décapé lors du diagnostic de 2006 et revu à son extrémité orientale en 2009 (**photos 303 et 304**).

Le mur pignon oriental (M 318 et M 198) est relativement bien conservé, même s'il a été fortement restauré du côté ouest (**figure 58 et photos 295, 304 à 307**). En partie basse, du nord au sud, il est ouvert par la porte d'accès au bâtiment et à sa cave (EA 615) et par la porte (EA 613)¹⁹⁶ ouvrant sur un passage le long du jardin du prieur, laissant libre la communication entre le parvis de l'église et l'arrière de celle-ci¹⁹⁷. Au même niveau que les pièces où l'on accédait par la porte EA 597, deux fenêtres à meneau s'ouvrent dans des niches surmontées d'une arcature surbaissée (EA 601 au nord et 612 au sud)¹⁹⁸. L'EA 601 possédait deux coussièges, supprimés ultérieurement (création d'un placard ? UA 6692 et 6693) ; l'EA 612 est trop restaurée pour que nous puissions savoir si elle en était aussi dotée.

Dans le mur ouest de l'extension du logis du prieur (au niveau de la pièce en encorbellement à pan de bois dite « cabinet de Ronsard ») une porte s'ouvre (EA 1406) qui oblige à considérer qu'un dernier niveau du bâtiment communiquait avec le logis du prieur. Mais, comme l'aplomb de cette porte est plus au sud que le mur gouttereau

posé sur M 14, il faut supposer que ce dernier niveau était en encorbellement. Si l'on en croit l'état des lieux de 1756, ses murs étaient en colombage¹⁹⁹. On accédait à ce dernier étage par un *escalier (...) construit sur poteaux en bois avec un poullain et sollier de plancher*²⁰⁰.

Aucun mur n'a été découvert venant du côté ouest barrer le passage entre M 14 et l'église, qui aurait fermé le bâtiment depuis le sol. Il faut en conclure qu'il s'étendait au-dessus du passage évoqué ci-dessus. On ne connaît donc pas les dispositions du pignon occidental du logis. Etant donné que M 18 s'étend jusqu'à l'angle sud-est du transept sud de l'église, on a fixé la limite du bâtiment à cet angle, supposant qu'il ne venait pas empiéter sur l'église.

L'organisation des pièces de l'étage peut être déduite de l'analyse des vestiges et de celle de l'état des lieux de 1756. Le mur M 18 a pu ne servir de refend qu'en partie et ne pas s'être prolongé vers l'ouest beaucoup au-delà de ce qui en est conservé. En effet, il délimiterait des pièces étroites, dont celle du côté de l'église serait sans éclairage naturel. On peut supposer plutôt une grande pièce à l'extrémité occidentale, desservie par une galerie depuis la porte EA 597 et éclairée par deux fenêtres. La pièce au débouché de l'EA 597 était éclairée par la fenêtre à meneau. Le contrefort rectangulaire qui articulait la jonction de l'absidiole sud de l'église et le déambulatoire a été buché pour rationaliser l'espace (**photos 295 et 308**). La fenêtre de cette absidiole, englobée dans le nouveau bâtiment, a été

¹⁹⁵ Médiathèque du Patrimoine, La Riche (37), Prieuré de Saint-Côme, 26 décembre 1951, carton travaux. Ce plancher est bien à la hauteur du seuil de l'EA 597. De ce fait, il ne paraît pas possible de considérer que l'UA 8202 soit la trace de l'encastrement de ce plancher (**figure 58**), comme le propose Julien Noblet dans son rapport sur le logis du prieur (annexe 1).

¹⁹⁶ Très restaurée du côté ouest, cette porte apparaît bouchée sur les **photos 302a et 302b**.

¹⁹⁷ Créé au 14^e siècle lors de la construction du logis du prieur et de la cour qui s'étend devant (phase 8, § 2.6.3), ce passage existait toujours en 1756 où il est dit *qui communique de la cour [côté ouest, parvis de l'église] au jardin [côté est, jardin derrière le chevet de l'église]* (*Bail à Rosset de Fleury...*, art. 61).

¹⁹⁸ L'état des lieux de 1756 parle d'une *croisée à la française* (*Bail à Rosset de Fleury...*, art. 63).

¹⁹⁹ Le texte mentionne *le pourtour en colombage en mauvais état, le bois en partye pourry* (*Bail à Rosset de Fleury...*, art. 66). Ce dernier niveau était alors un grenier (*id.* art. 65), mais il est probable qu'à l'origine il ait été aménagé en galetas pour les domestiques du sacristain, car il était carrelé (*id.*). Sur la 3D, on a représenté seulement le mur sud en encorbellement en colombage.

²⁰⁰ Article 64 du bail de 1756.

bouchée (peut-être seulement partiellement, sous le plancher)²⁰¹.

Nous ne possédons pas d'éléments de datation absolue pour ce bâtiment. Il a été construit contre l'église n°4, et non l'église gothique n°5, puisqu'il n'y a pas eu de reprise dans ce secteur. Il a été construit après le logis du prieur, daté précisément du milieu du 14^e siècle, puisqu'il réutilise un mur de clôture de sa cour antérieure comme appui pour son mur gouttereau. Il est probable qu'il soit également postérieur à l'extension nord de celui-ci, puisqu'il semble que le pignon oriental du logis du sacristain (M 198) vient s'appuyer sur l'angle nord-ouest de l'extension : en particulier, le piédroit de la porte ouvrant sur le passage (EA 613) est constitué du chaînage d'angle de l'extension du logis du prieur, alors que son arc surbaissé y est engravé, et que la maçonnerie est en partie plaquée contre l'angle (**photo 304**). En revanche, la construction du logis du sacristain est antérieure à la reprise de la partie sommitale de l'extension du logis du prieur (construction du « cabinet de Ronsard ») qui peut être datée des années 1520-1550 (cf. § 2.6.3). En effet, l'aiselier le plus occidental qui supporte l'encorbellement en pan de bois vient affleurer la croisée EA 612 (**photos 306, 307 et 309**). Autrement dit, le logis du sacristain a été construit entre le tournant des 14^e et 15^e siècles et le début du 16^e siècle.

Enfin, une dernière considération permet encore de préciser cette fourchette chronologique. Il est clair que les seuils de la porte du logis du sacristain (EA 615) et de celle qui ouvre sur le passage (EA 613) sont calés sur

²⁰¹ Ce bouchage est fait de deux parties distinctes. En bas, jusqu'au niveau du plancher de l'étage, il est en pierres taillées posées assez régulièrement (UA 5173) ; en haut, en simple blocage (UA 5190). Soit la partie basse est antérieure à la partie haute, et il faut alors supposer un rétrécissement de la fenêtre, mais non sa condamnation ; soit c'est le manque de matériaux qui a déterminé ce bouchage en deux parties distinctes. Le pignon du logis M 198 paraît postérieur à ces bouchages, mais il ne possède plus son parement d'origine à cet endroit. On peut imaginer que la partie haute de la fenêtre soit restée ouverte après la construction du logis, pour que le sacristain ait un aperçu sur l'église, ce qui est courant. Mais cette ouverture, au ras du plancher, aurait été bien basse (à peine un mètre) et bien malcommode.

des niveaux postérieurs au remblaiement général du site. En effet, l'altitude du sommet du seuil de la porte EA 615 est de 48,40m NGF. Dessous, la maçonnerie, dégagée dans le cadre du sondage n°48, est clairement une fondation en simples moellons non équarris (**photos 298, 299, 305, 309 et 310**). Le sol correspondant peut se situer vers 48,20m NGF, ce qui est aussi l'altitude de la base des piédroits de la porte du passage EA 613 (qui ne comportait pas de pierre de seuil, puisque c'était un passage libre). A titre de comparaison, le niveau du sol correspondant aux seuils primitifs du logis du prieur s'établissait à 47,35m NGF (mesuré notamment au niveau de la porte nord du logis, à cinq mètres de l'EA 613 ; Dufaÿ dir. 2014 pl. 19). On retrouve nos 80 cm correspondant en moyenne au remblaiement général du site du prieuré. Or, nous proposons de dater ce remblaiement des années 1475-1480 (ci-dessous § 2.7.3). La fenêtre barlongue à meneau et linteau, comme on l'observe sur le pignon oriental du bâtiment, est d'un type qui se répand au 15^e siècle (Litoux, Carré 2008 : 121). Ainsi, le logis du sacristain pourrait dater des années 1480-1520 et donc être relié à la création des offices claustraux.

2.7.1.8. Travaux à l'église n°2

La petite église connut aussi quelques aménagements. Pour mieux s'ajuster au niveau extérieur du sol rehaussé, un nouveau carrelage fut posé une vingtaine de centimètres au-dessus du sol de mortier rose de l'état précédent (**planche 20**, sol n°3 = F 1028). Posé sur un remblai (US 7899 et 7721) surmonté d'une couche de mortier gris (US 7684), il est composé de tuiles plates posées à plat, de grand module et de proportion 1/2 (17,5/19 cm x 37,5/39 cm) (**photos 45, 154, 281-283**). Elles n'ont pas de crochet mais un trou carré (plus rarement deux) percé avant cuisson pour les accrocher ; elles sont plates et non un peu courbes, mais le pureau est progressivement plus épais que la partie venant en recouvrement (*grosso modo* de 14 à 22 mm) ; il est aussi un peu plus large de 1 cm environ (**figure 57**). Ce sont des tuiles bien cuites (voire un peu trop) et bien finies.

Un tel sol est peu banal et plutôt fragile. Il semble que ce soient des tuiles provenant d'un stock inutilisé, plutôt que la récupération d'une toiture, car les trous pour les accrocher n'ont aucune marque d'usage, ni d'ailleurs les tuiles elles-mêmes en dehors des traces du mortier de pose. Il a pu s'agir d'une mesure d'économie, comme l'indiquerait son insertion maladroite dans une réserve de l'enduit mural prévu plutôt pour un carrelage plus épais de tomettes (cf. § 2.4.1.3). Toutefois, quelques tomettes de 18 cm de côté pour 26/27 mm d'épaisseur ont été employées (**figure 57**), par deux, à la place de certaines tuiles, sans doute parce qu'il n'y en avait pas suffisamment (dans la partie nord-est de l'église, ce qui peut indiquer que le pavage a commencé par l'ouest). Ce remblai contenait un peu de céramique des 11^e-13^e siècles redéposée dans une stratigraphie inversée, mais aussi deux monnaies attribuables

aux 15^e-16^e siècles, malheureusement sans plus de précisions (US 7721)²⁰².

Le chœur a également été rehaussé et dallé, lui, avec des tomettes, du moins pour ce qui en est conservé (F 1010 ; **planche 20 et photos 284-285**). Il fut prolongé vers l'ouest. L'avancée de ce chœur vint gêner l'accès à la porte nord : elle fut contournée par une maçonnerie oblique, posée sur le sol de tuiles (**photo 285bis**). Du côté sud, il semble qu'on ait laissé un espace plus important (**photo 285ter**). Cela signifie peut-être un usage moindre de la porte nord, qui ne donnait plus sur le cimetière des moines et sa galerie, disparus.

²⁰² - **N° inv. PSC 7721-49**

Métal : Alliage cuivreux. Poids : 0,93 g. Module : 17 mm
Double de très faible poids ou denier tournois
D/ Illisible, monnaie de forme carrée comme le double tournois d'Henri IV.
R/ Illisible.

Atelier : Indéterminé.

Datation : 15^e-16^e siècle.

Type : Indéterminé

- **N° inv. PSC 7721-50**

Métal : Billon. Poids : 1,25 g. Module : 24 mm

Petit blanc ou demi blanc

D/ Croix pattée avec quatre fleurs de lis en biais.

R/ Illisible.

Atelier : Indéterminé.

Datation : 15^e siècle.

Type : Indéterminé



A l'arrière de l'abside, l'espace a été cloisonné au moyen d'un mur (M 61) construit dans le prolongement du gouttereau nord de l'église. Fondé dans le remblai d'exhaussement du site, il n'est conservé qu'en partie, car il a été détruit vers l'est, mais les traces de sa tranchée de construction ou de récupération sont très visibles, et il subsiste même au fond de cette tranchée un peu du cailloutis de la fondation (**photos 30, 34, 285 et 286**). Au sud, le mur M 277 fut repris par un mur oblique (M 245) abouté au contrefort sud de l'abside. Il est probable que ce mur joignait la porte ménagée antérieurement dans M 277 (cf. § 2.5.2.1), porte qui devint celle de cette nouvelle pièce. Un accès à cet espace, circonscrit par les anciens murs est et sud de la galerie du cimetière, est repérable dans le mur même de l'abside. Une sorte d'échancrure qui pourrait être la trace d'un seuil s'observe dans la maçonnerie, le long du contrefort sud-est. Il est probable que cet espace servit de sacristie, au moment où fut supprimée la pièce accolée au sud de l'église que nous avons interprétée comme sacristie (§ 2.5.2.1).

Il est probable également que les quatre fenêtres de la nef ont été agrandies à cette époque, puisqu'en 1756 sont mentionnés *quatre grands vitraux et un petit* (bail Rosset, article 84), ce qui ne semble pas correspondre à des petites baies pré-romanes. Le petit pouvait soit orner la façade, soit l'abside ; mais cette dernière fut à ce moment prolongée par une pièce (sacristie ?), ce qui a peut-être fait condamner son éventuelle fenêtre au profit de la porte y donnant accès. Cette hypothèse est confortée par le fait qu'ont été retrouvés des fragments d'enduits peints dans l'US 7721, remblai du nouveau sol de tuiles (notamment un fragment d'angle saillant avec une courbure concave, provenant d'une baie) : le percement de fenêtres plus grandes a pu entraîner la destruction du décor à cet endroit. De même, des fragments de vitrail du 12^e siècle se trouvent dans le radier du sol refait au 15^e siècle (dans l'US 7715 ; cf. § 2.5.2.2).

On sait qu'en 1756, l'église n°2 possédait une charpente *lambrissée dans toute son étendue en douelle de mairain* (bail à Rosset article 84). On ne sait à quand remonte ce lambris, mais un tel dispositif est plus vraisemblable sur une

charpente à chevrons formant ferme (*charpente en comble* dit le bail, article 85) qu'à entrants comme pouvait être celle du 11^e siècle ; elle pourrait donc avoir été refaite à l'occasion de la même campagne de travaux. Dans cette hypothèse, les tuiles du dallage pourraient avoir été prévues pour la toiture, mais furent utilisées à cette autre fin, puisqu'en 1756, la couverture était d'ardoises (article 85). En revanche, la pièce à l'est de l'abside était à cette même date pourvue d'une *charpente en appenty, le tout couvert de thuilles en assé mauvais état* (article 83). Il est probable qu'il se soit agi d'un réaménagement récent (sur la 3D, le parti adopté est un toit à double pente, plus conforme à l'architecture de l'époque).

2.7.1.9. Construction d'un logis à côté de l'église n°2 : l'aumônerie ?

La pièce adjacente à l'église n°2 fut par la même occasion détruite ; elle était, de fait, incompatible avec l'aménagement des grandes fenêtres de la nef. L'espace de cette pièce fut transformé en cour, tandis que son mur sud (M 241) devint une partie de mur nord d'un nouveau bâtiment construit plus au sud (**planche 32, photos 287 à 289**). Le sol de cette cour n'a pas été vu car le décapage mécanique a été arrêté en-dessous de son niveau ; il devait être non construit, car nous l'aurions repéré (**coupe planche 21, bas**). L'espace est occupé à l'ouest par un couloir qui relie l'église n°2 (porte sud-est EA 1017) et le nouveau bâtiment (porte EA 1073). Il a été créé par la construction de M 285 parallèle à M 455.

Le nouveau bâtiment n'est connu que sur trois côtés, le gouttereau sud étant dissimulé sous la berme de bord de fouille. Le mur ouest (M 247) a été construit dans le prolongement sud de celui de la présumée sacristie du 12^e siècle (M 455). C'est un mur épais (80 cm) fondé profondément (base non atteinte à un mètre sous le niveau du sol du bâtiment, dans la tranchée de sondage n°33). Il semble posséder une très importante tranchée de construction, dans le bord occidental de laquelle il a été implanté (US 7039). Le chantier de construction dut être d'ampleur si l'on en juge par le fait que le terrassement a entamé les terrains



antérieurs jusque dans les niveaux du haut Moyen-Age et qu'une séquence de déchets de taille, de chaux et de remblais terreux de plusieurs dizaines de centimètres se trouve sous le radier du sol US 7034. Ce sol était composé d'un carrelage de terre cuite pratiquement disparu (vu en coupe, [photo 290](#) et dans le seuil EA 1065 de la porte EA 1073, [photo 147](#)).

Le mur nord (M 241) est la reprise et le prolongement vers l'est du mur sud du bâtiment antérieur, qui a gardé sa porte EA 1073 ([photos 147 et 288](#)). Ce mur dut être jugé fragile, car il a été renforcé par trois gros contreforts rectangulaires (d'est en ouest : EA 1230, 1231, 1232) ; ils sont appliqués seulement à cette partie ancienne du mur, ce qui montre leur rôle de confortement *a posteriori*, la partie neuve de la maçonnerie n'en ayant pas besoin²⁰³. Le mur oriental (M 205), quant à lui, n'a été observé qu'en partie, en bordure du chantier de fouille. L'épaisseur des murs comme la présence des contreforts au sud laisse supposer un édifice

à un étage. Son toit devait être recouvert d'ardoises, si l'on en juge par la couche de démolition US 7030 qui en est principalement composée ([photo 149c](#)).

Le remblai de construction du bâtiment (US 7039, [planche 21](#)) contient de la céramique comprise entre le milieu du 15^e et le milieu du 16^e siècle.

Quelle pouvait être la fonction de ce bâtiment ? Il est clair qu'il avait un lien organique avec l'église n°2, puisqu'il lui est relié par un passage couvert. Sa taille importante n'incite pas à y voir une simple sacristie, d'autant que l'espace aménagé derrière l'abside dut servir à cet usage (§ 2.7.1.8). On peut proposer que cet ensemble ait constitué la maison et la chapelle de l'aumônier du prieuré. En effet, parmi les titres de l'office de l'aumônerie, on trouve un bail passé en 1747, par lequel la collégiale Saint-Martin loue *au sieur Julien Patas marchand paroisse de Saint Saturnin, et Julien Patas son fils mineur, pendant leurs vie (sic), et les survivants d'eux des batimens, cours et jardins dependant de l'aumonerie de Saint Cosme y comprise*

²⁰³ C'est pourquoi, du reste, nous n'avons pas restitué de contreforts sur le mur sud, supposant que les contreforts du mur nord sont conjoncturels et non structurels.

*la chapelle*²⁰⁴. Il est probable que cet ensemble soit celui qui était constitué par l'église n°2 et le bâtiment voisin au sud, avec la cour entre les deux et le jardin au sud qui contenait des communs (planche 5, phase 10, cf. § 2.8.2.4). L'office de l'aumônerie a été renté par Louis XI : en 1478, il a donné 83 livres, 4 sols et 8 deniers de rentes *pour la nourriture d'un pauvre le Mercredi de chaque semaine, pour la continuation du vœu qu'il avoit fait de faire*

²⁰⁴ FRAD037, G520, p. 87. Un membre de la famille Patas était l'aumônier de Saint-Cosme, ce qui peut expliquer que les biens dépendant de son office aient pu leur être loués, d'autant qu'il s'agit d'un bail emphytéotique. Nous connaissons les noms de plusieurs aumôniers : cf. tableau en fin de volume.

*maigre ledit jour pendant sa vie*²⁰⁵. En 1481 y sont ajoutés 60 sols prélevés sur le produit d'un bail d'une maison²⁰⁶. En 1482 sont construites pour l'office trois maisons de rapport *derrière le chemin de Tours* (dit aussi *pavé de La Riche*)²⁰⁷. La construction d'un logement pour l'aumônier pourrait correspondre à cette création, compatible avec la date donnée par la céramique. Elle serait synchrone de la réfection importante qu'a connue l'église n°2 à cette époque (§ 2.7.1.6).

²⁰⁵ *Ibid.* p. 47-48.

²⁰⁶ *Ibid.* p. 48.

²⁰⁷ FRAD037, G520, p. 61-67. Il doit s'agir de celles qui figurent sur le cadastre « napoléonien » le long de la rue principale de La Riche, juste au sud-est du prieuré, sous le toponyme *Laumonerie* (cf. [figure 3](#)).

2.7.2. La reconstruction de l'église en style gothique (église n°5)

Le rehaussement du site s'observe également au niveau de l'église n°4. En effet, la nef et une grande

partie des transepts furent réédifiés de fond en



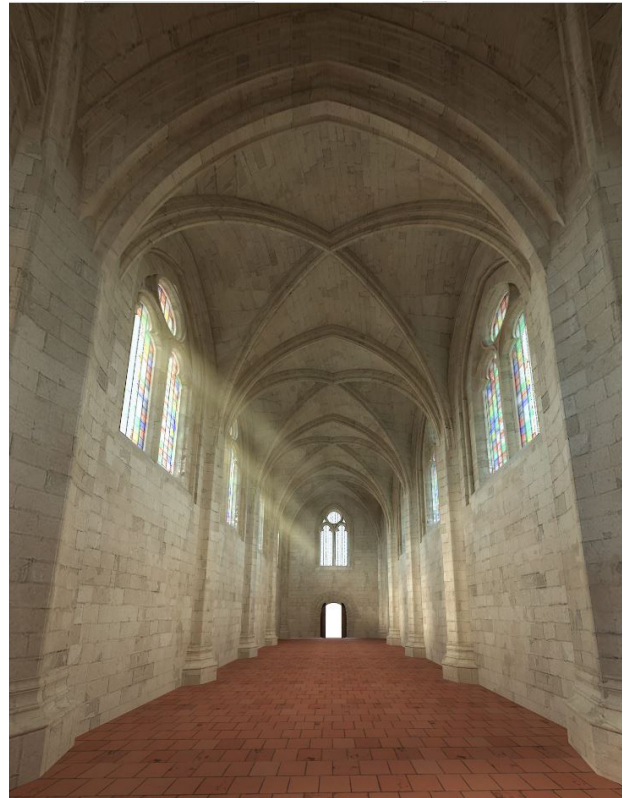


comble ; c'est pourquoi on a créé une église n°5 pour la distinguer de la précédente.

L'espace à son chevet fut régularisé par la création d'une cour rectangulaire délimitée à l'est par le mur M 54, qui contient de nombreux blocs provenant sans doute de la destruction de l'église romane (claveaux, blocs retaillés). Ce mur laisse un passage devant l'église n°2 et le logis de l'aumônier.

2.7.2.1. Les fondations

Le gouttereau sud de la nef montre particulièrement bien ce phénomène d'exhaussement. En effet, comme pour l'angle sud-est de la galerie du cloître, on observe que la fondation gothique est posée par-dessus l'élévation arasée de l'édifice romane (photos 65 et 72). Les contreforts ont également été refaits, plus importants que ceux de l'église romane (photo 276). Ceux des angles de la façade ouest et des bras du transept ont été bâtis à l'oblique (figure 61 et photos 89, 277 et 278). On voit également qu'ils sont fondés dans les remblais du 15^e siècle, ou qu'ils viennent recouvrir la base des élévations romanes. Il en va de même des contreforts droits qui ont été refaits



aux angles du bras nord du transept (un contrefort oblique n'aurait pas été possible dans la continuité des gouttereaux de l'aile orientale du cloître) (photos 103, 106, 162 et 279). La base d'une tourelle d'escalier circulaire (EA 328), donnant côté nord sur la travée occidentale, passe également par-dessus l'arase romane (photo 278).

L'analyse du gouttereau sud de la nef montre que le mur roman s'était affaissé vers l'ouest : les assises sont inclinées dans cette direction, et la fondation gothique essaie de racheter cette inclinaison (photos 72 et 280). Il est probable que cet affaissement avait fragilisé la nef, ce qui a pu motiver sa reconstruction, limitée à cette partie de l'édifice ainsi qu'aux zones de transept en contact avec elle. Les poussées d'une voûte dans une église sans collatéraux pouvaient aussi avoir contribué à ces désordres, peut-être même menaçait-elle de s'effondrer. De fait, l'ensemble du voûtement a été refait, y compris celui du chœur, comme l'attestent les nouvelles consoles supportant les nervures de la voûte. Les contreforts gothiques sont plus massifs que ceux de l'église 4, ce qui, joint à une voûte d'ogives, dut mieux assurer la stabilité de l'ensemble.

2.7.2.2. L'élévation

L'élévation gothique (**figure 64**) a déjà été étudiée lors du diagnostic de 2006 (Dufaÿ et al. 2007 : 31-32 ; Duret-Molines 2003 : 335). Par définition, la fouille n'a guère apporté d'éléments nouveaux. L'élément le plus spectaculaire qui subsiste de cet état est l'arc ogival EA 222 qui constitue l'ouverture entre la nef et le transept sud (**photos 7, 83, 94, 96, 99, 104, 156 et 157**). L'insertion des voûtes dans les maçonneries romanes s'observe encore aisément dans ce qui reste du chœur, au sud de l'édifice (**figure 23bis et planche 24 et photos 107 et 108**). Le remplage de la fenêtre ouest du transept sud (EA 189), le seul conservé (**figures 62 et 63, photos 311-311bis et 312** ; voir aussi cette fenêtre, bouchée, sur la **photo 371**), a été restitué à partir de la photogrammétrie des lambeaux subsistants. Le décor de la porte EA 188 qui ouvrait ce transept sur l'extérieur a malheureusement été martelé (**photo 313**), mais les traces qui en subsistent permettent de restituer un dispositif classique dans le gothique flamboyant d'un arc en accolade cantonné de pinacles et sommé sans doute d'une croix. Les bases prismatiques à pans concaves des retombées des voûtes sur croisées d'ogives sont encore visibles à la croisée du transept sud ; pour la nef, elles ont été restituées à partir de leurs fondations. Le sol, composé de carreaux de terre cuite de 16 cm de côté et de deux à trois centimètres d'épaisseur sur un lit de pose de mortier blanc avait été vu lors de la tranchée de diagnostic en travers de la nef, et était encore un peu visible dans le transept sud. A la fouille, de larges plaques de ce mortier blanc-gris ont été retrouvées (F 173), mais très peu du carrelage, globalement récupéré ou en très mauvais état (F 174 et 175) ; **figure 61 et photos 314-315**).

Un nouveau clocher dut être refait, compatible avec la nouvelle toiture ; ce clocher est mentionné par Ronsard dans son poème du *Voyage à Tours*. Construit à la croisée du transept, il devait être en charpente, très effilé, selon un modèle répandu aux 15^e-16^e siècles en Touraine (un exemple se trouve en face, à l'église Sainte-Julitte de Saint-Cyr-sur-Loire, qui aurait été reconstruite sous l'impulsion de Louis XI ; Couderc 1987 : 713). La, ou les cloche(s)

du précédent clocher ont pu être récupérées, mais un moule à cloche (F 261) a été découvert dans la nef, du côté nord, à hauteur du pilastre délimitant la première travée occidentale (sur le plan **figure 61 et photos 316-317**). Il a servi à fabriquer une cloche d'une soixantaine de centimètres de diamètre. La fosse qui le contient, accessible par le sud, vient percer les remblais consécutifs à la reconstruction gothique et au rehaussement du sol de la nef. Son comblement d'abandon (US 6280) contient de la céramique attribuable aux 15^e-16^e siècles, ainsi que du verre attribuable aux 11^e-15^e siècles. Ce comblement contient aussi de nombreux fragments de la chape de la cloche (**photo 318**). Il reste de ce moule le noyau creux rubéfié, construit en fragments de carreaux de terre cuite. Le trou pour l'axe du compas des gabarits est parfaitement visible²⁰⁸.

Il y a également deux autres moules à cloche à l'extérieur de l'église, le long du gouttereau nord de la nef (F 349 et F 350), malheureusement à moitié détruits par une tranchée récente, régularisée par le sondage n°6 (**figure 65 et photos 225, 226, 319 et 320**). Toutefois, la base du noyau et de la chape sont bien visibles, surtout pour le moule ouest F 350, et permettent d'appréhender l'épaisseur de la cloche. Ils ont été installés dans ce qu'il reste de la galerie du cloître (cf. § 2.7.1.4), pour être à couvert mais ne pas gêner le culte dans l'église. En effet, les moules ne devaient surtout pas subir d'intempérie, sous peine de remettre en question la fonte des cloches. Ils dateraient plutôt du 16^e siècle d'après le mobilier retrouvé dans leur comblement (US 5509). Ce sont deux cloches plus grosses que celle de l'intérieur de la nef (environ 90 cm et 80 cm) : les aurait-on refaites après le pillage huguenot de 1563 ? A noter que les fours pour fondre le métal correspondant à ces trois moules ne sont pas connus, contrairement à celui qui fonctionnait avec le petit moule du 14^e siècle découvert dans l'hôtellerie (§ 2.6.2).

Le chœur des chanoines qui s'avancé antérieurement loin dans la nef fut détruit

²⁰⁸ L'usage et le fonctionnement de ce type de moule sont bien décrits dans l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert (cf. Schweitz, Rossillo 1982 et Leroux 1991).

et recouvert par le rehaussement du sol d'une soixantaine de centimètres qui concerne toute la nef (cf. coupe [planche 26](#)). On a observé aussi que la tranchée de construction des pilastres nervurés gothiques venait recouper la maçonnerie qui supportait la clôture du chœur. On peut supposer que les chanoines s'installèrent, pour les offices, dans la travée droite du chœur, fermée par une grille dont on peut lire encore les traces de l'encastrement dans le pilier de la croisée sud-est de la croisée du transept ([photos 321-322](#)). A cette époque, les chanoines n'étaient sans doute plus qu'au nombre de six ou huit, et quatre stalles de chaque côté sont envisageables²⁰⁹.

Le maître-autel fut installé au fond du rond-point du chœur, accompagné vraisemblablement d'un retable qui masqua l'ancien dispositif de baies romanes. Il reste de cette installation la base maçonnée qui la supportait, très restaurée à la suite des fouilles du docteur Ranjard. Il devait s'élever jusqu'au niveau des consoles qui supportent les nervures de la voûte du chœur : contrairement à celles la nef, elles ne montent pas depuis le sol. L'autel en fond de chœur devant un retable sera promu au rang de règle par le concile de Trente (1545-1563) et ce type de dispositif deviendra universel au 17^e siècle.

Il est vraisemblable que les autels situés dans les bras du transept aient été conservés. Les traces en sont encore observables dans le transept sud, conservé en élévation ([photos 97 et 101](#)). La reprise du bras sud est clairement lisible, avec un parement refait qui vient masquer l'ancienne petite fenêtre de l'état roman. Mais ce parement ne se poursuit pas vers le bas, contournant sans doute le massif d'autel demeuré en place. Par ailleurs, l'estrade sur lequel il était placé est encore visible, et n'a donc pas été détruite lors du rehaussement du sol de l'église.

Du décor de cette époque ne subsistent que deux statues représentant les saints Cosme et Damien.

Elles étaient posées dans des niches creusées dans le parement (UA 345 et 348), sur des socles saillants insérés dans celui-ci ([photos 142 et 325-328](#))²¹⁰. Ces statues ont été attribuées à l'art ligérien du dernier quart du 15^e siècle (Guillouët 2012).

Une statuette de femme d'environ 70 cm de haut (la Vierge, une sainte ou une pleureuse, provenant peut-être d'un groupe de Crucifixion ou de descente de la Croix), a été retrouvée dans un remblai du 18^e siècle au chevet de l'église (US 7275) ([photos 329-330](#)). Cette découverte étant inattendue, elle a malheureusement subi des dommages par la pelleteuse qui terrassait ce remblai ; mais le visage, très finement sculpté, a été préservé. Elle possède encore des traces de polychromie. Elle peut être attribuée au 15^e ou au 16^e siècle (expertise et information orale J.-M. Guillouët). Elle ne semble pas avoir été inhumée volontairement, mais les conditions de découverte ne permettent pas d'en être certain ; en tous cas, elle était orientée la tête au nord, ce qui ne plaide pas, *a priori*, pour une inhumation rituelle²¹¹.

²¹⁰ Ces statues ont été enlevées de leur emplacement d'origine à une date indéterminée. Elles ont été acquises en 1876 par la Société Archéologique de Touraine et des reproductions en ciment ont été placés dans les niches de l'absidiole (Julien 1985). Les statues originales ont été mises en dépôt par la SAT dans la nouvelle salle d'interprétation du prieuré. La statue de saint Damien a subi une restauration de sa main à la fin des années 1980 et sur la base du cou à la suite de son transfert au prieuré en 2010 (par Sophie Joigneau et Marie Louis).

²¹¹ A l'instar de la statue d'évêque inhumée dans la chapelle Saint-Libert (Riou, Dufaÿ 2016 : 176). Cette statue, restaurée par Romanella Bosseau en 2010, est exposée dans la nouvelle salle d'interprétation du prieuré.

²⁰⁹ Rappelons qu'ils étaient sept du temps de Ronsard, y compris ce dernier.

2.7.3. Éléments de datation et d'interprétation du rehaussement du site

Les éléments de chronologie relative pour dater cette phase de remblaiement sont assez nombreux : les terres rapportées recouvrent l'ensemble des tombes des cimetières extérieurs. Mais les tombes les plus récentes ne contenaient pas de mobilier précisément datant ni de pots funéraires²¹². Une demi-douzaine contenait dans ses remblais quelques tessons attribuables sans précision aux 15-16^e siècles. Ces cimetières ne seront pas rouverts et sans doute à cette époque fut créé un nouveau cimetière hors de l'île, à mi-chemin entre Saint-Cosme et Sainte-Anne (**figures 3 et 5**)²¹³. Il existe toutefois un groupe d'une quinzaine de tombes le long du mur nord du chœur de l'église, creusées dans ce remblai. Leurs dates absolues données par des monnaies s'échelonnent entre 1589 et 1642 ; la céramique contenue dans le remblai des tombes F 750 et F 1336 donne la fourchette 1475-1550 (to3c). Une datation C14 indique une fourchette 1440-1630 (F 408-2).

D'autre part, l'église est clairement reconstruite après le remblaiement. Le mobilier céramique trouvé dans les couches de construction de l'église

gothique (n°5) et les remblais du rehaussement du sol correspondant sont datés en général d'une fourchette large des 15^e-16^e siècles²¹⁴, mais quelques éléments permettent de resserrer cette chronologie aux années 1475-1550²¹⁵.

Les modifications de l'aile de l'hôtellerie, également postérieures au remblaiement, pourraient dater des années 1480 si l'on accepte notre hypothèse de leur lien avec la commende (§ 2.7.1.5). Cette hypothèse ne contredit pas la datation du remblai de rehaussement des sols qui contient un peu de mobilier daté sans précision des 15-16^e siècles (US 3052, tranchée 13, **figure 52**).

Peu des remblais de ce rehaussement général du site ont été fouillés, car la plupart a été enlevée à la pelle mécanique pour accéder plus rapidement aux niveaux médiévaux. Ils proviennent de terres brassées et contiennent de la céramique qui couvre les 12^e-16^e siècles. C'est essentiellement aux abords de l'église n°2 qu'une fouille manuelle a été réalisée, et un peu de céramique permet de resserrer la fourchette entre le milieu du 15^e et le milieu du 16^e siècle²¹⁶. D'autres remblais ont pu être analysés au nord du site, dans le secteur du sous-prieuré, et fournissent une fourchette comprise entre le dernier quart du 15^e siècle et le dernier quart du 16^e siècle²¹⁷.

Les preuves archéologiques sont donc insuffisantes pour établir une datation précise. La fourchette mi-15^e-mi-16^e paraît certaine. Les travaux de construction qui ont suivi le remblaiement du site

²¹² Une boucle de ceinture dans la tombe F829, datée du milieu du 14^e siècle au début du 17^e siècle (n° inv. PSC-7759-790). La datation C14 la plus récente donne 1395 comme borne inférieure (F 1107).

²¹³ Ce cimetière est attesté en 1505 (mention d'une pièce de terre *joignant le chemin de sainte Anne au cimetière* : *Inventaire des titres de la manse du couvent de St Cosme réunie à la fabrique St Martin en 1742* [1752], FRAD037, G519, rente aux Varennes, p. 311. Une note, malheureusement non datée, en marge d'un acte de 1481 signale que l'aumônerie de Saint-Cosme possède deux arpents près le cimetière de Saint Cosme (*Inventaire des titres des 4 offices claustraux de Saint-Cosme réunis à la fabrique St. Martin en 1742*, FRAD037, G520, p. 48). Celui-ci est dit « petit cimetière » sur le cadastre du 19^e siècle, dénomination qui apparaît entre 1663 (*ibid.* p. 53) et 1751 (*Inventaire des titres de la manse du couvent de St Cosme réunie à la fabrique St Martin en 1742* [1752], FRAD037, G519, p. 264). Ce cimetière n'était pas paroissial : la paroisse de La Riche et l'église correspondante ne date que d'après la création de la commune en 1793 par démembrement de la zone à l'ouest du ruau Sainte-Anne de la paroisse de Notre-Dame-la-Riche, à Tours.

²¹⁴ US 5688, sondage 3 dans le transept sud, **figure 22** ; US 1106, 1124 et 1170, tranchée 4 dans la nef, **planche 26**.

²¹⁵ US 5091, sondage 1 dans le déambulatoire de l'église, remblai de récupération du mur de chaînage roman, **planche 17** ; US 9319 et 1154, sondage 53 dans la nef de l'église, **planche 16**.

²¹⁶ US 3145, remblai au chevet de l'église n°2, **planche 20** ; remblai de construction du nouveau bâtiment au sud de l'église n°2 (US 7039), **planche 21**.

²¹⁷ US 8215, mobilier 15-16^e, US 8216 : mobilier 15d-16d.

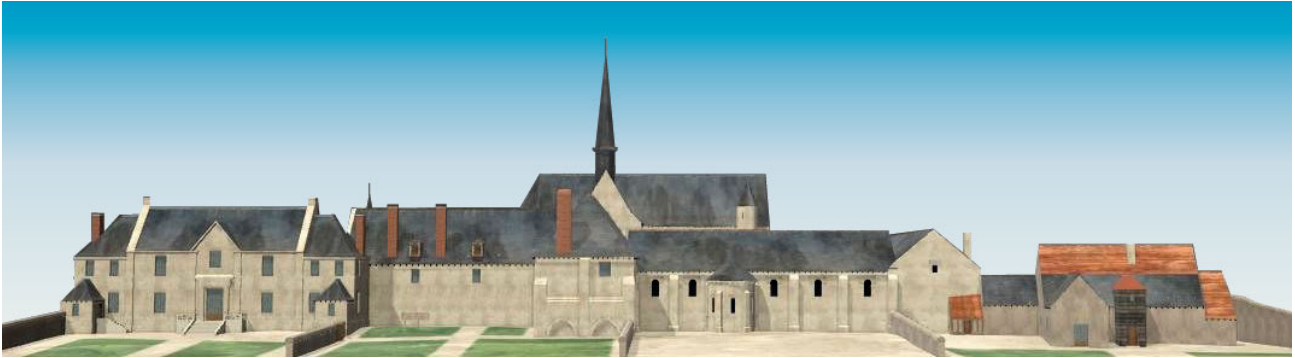
appartiennent au plus tôt aux années 1475/1480. Si l'on admet que le remblaiement n'est que la première phase de travaux d'ampleur au prieuré, et non une phase déconnectée nettement antérieure, il serait donc à dater des mêmes années. En effet, on imagine mal un rehaussement de tous les sols extérieurs sans que des travaux correspondants soient faits dans les bâtiments.

Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette grande phase de travaux, qui ne sont pas exclusifs l'un de l'autre :

- la présence proche de Louis XI qui s'installa au château du Plessis au début des années 1470 et y mourut en 1483 (cf. § 1.3.4) ;
- le souci du premier prieur commendataire, le puissant Pierre d'Amboise (cf. § 1.3.4), nommé en 1480, de restaurer son patrimoine après une période de déclin du prieuré ;
- une péjoration climatique qui amène les moines à vouloir se prémunir des crues

de la Loire. C'est en effet vers le milieu du 15^e siècle et dans les décennies suivantes qu'on a noté une série de crues de la Loire, que les riverains ont essayé de contrer par la construction de digues (Dion 1961 ; Couderc 1987 : 649 ; Boisseuil 1992 ; Porhel 2012). Ces épisodes sont à rattacher au développement du « petit âge glaciaire ». Le remblaiement du site fut efficace puisque nous n'avons relevé aucune figure d'inondation du prieuré dans la stratigraphie²¹⁸.

²¹⁸ A la Corroirie du Liget, près de Loches, un tel remblaiement massif d'un établissement monastique a également été noté, suivi du remaniement des bâtiments ; il daterait plutôt des années 1440-1460, les travaux se poursuivant jusque dans la décennie 1460 ; il a été aussi attribué à des problèmes d'inondation, le site se trouvant au bord d'une zone marécageuse (Dufaÿ 2014, § 96-106). A Blois, on note aussi de tels remblais d'un mètre en rive gauche, à la fin du 15^e ou au début du 16^e siècle (information PCR Blois dirigé par Didier Josset).



2.8 DES DERNIERS FEUX DU MONASTÈRE A SA DISPARITION : 16^E-18^E SIÈCLES (PHASES 10-11)

Les épisodes douloureux des guerres de Religion seront suivi d'un relèvement du monastère par Charles de Ronsard et son frère Pierre, le poète. Toutefois, les problèmes de recrutement et de financement ne furent pas résolus, au point qu'en 1606 la vie commune fut suspendue (§ 1.3.4). Avec la stabilisation du règne de Louis XIII et le très

long priorat de Joachim de la Chétardie (1630-1690), le prieuré se redressa dans le courant du 17^e siècle. La construction et l'embellissement reprirent : nouveaux logis, nouvelle entrée plus majestueuse, aménagements plus ou moins substantiels dans les autres bâtiments.

2.8.1. L'achèvement du grand front bâti donnant sur la Loire

Contrairement à la perception actuelle du site de Saint-Cosme, rappelons que la façade principale du prieuré était celle qui donnait sur la Loire. Jusqu'au 15^e siècle, l'entrée s'y faisait au centre de ce front bâti, à la jonction du garage à bateaux et de l'hôtellerie/infirmerie. Ce front s'est agrandi vers l'est au 14^e siècle avec l'extension de cette dernière. De la fin du 15^e siècle aux années 1560, le prieuré fut progressivement fermé de ce côté (condamnation du garage à bateaux, puis suppression de l'entrée). La protection contre les crues de la Loire et la sécurisation des accès ont sans doute été recherchées. Le 17^e siècle voit néanmoins la poursuite de cet investissement du front donnant sur la Loire, par la construction de deux édifices à la façade clairement tournée vers le fleuve, ce qui porte à presque 120 mètres de longueur le front bâti

continu. Les plans du 18^e siècle attestent la présence de jardins à la française descendant vers la berge. Il s'agit de nouveaux logis pour deux des titulaires d'offices claustraux : le sous-prieur et le sacristain. Les préoccupations défensives ou de fermeture de la communauté ne sont plus de mise : ladite communauté ne fonctionne pratiquement plus comme telle, et l'ensemble du site est plutôt éclaté en fonction des propriétés des titulaires des offices claustraux.

2.8.1.1. Le « sous-prieuré »

2.8.1.1.1. Construction du « sous-prieuré »

Les vestiges de ce bâtiment ont été vus à la fouille, du moins pour une grosse moitié



ouest²¹⁹ ; ils sont dans un état assez dégradé, aucun niveau d'occupation ni d'élévation n'étant conservés, à part deux assises du gouttereau sud M 47 (**figure 48**). Ce bâtiment figure sur les plans du 18^e siècle sous forme d'un corps de logis allongé flanqué de deux ailes en équerre faisant retour vers la Loire. La plus ancienne vue dont nous disposons, réalisée en 1781 par Thomas Pringot²²⁰, est prise depuis le fleuve (**photo 331**). Le bâtiment apparaît aussi sur des cartes postales du début du 20^e siècle et des photos antérieures à sa destruction en 1944 (**photos 191a, 331a et b, 332**).

Le bâtiment central est un édifice à deux pignons coiffés d'une cheminée, d'une conception encore proche des logis du bas Moyen-Age. Toutefois, le dessin de Pringot montre que la façade vers la Loire était surmontée dans l'axe d'un fronton triangulaire de style classique. Le rez-de-chaussée

et l'étage sont séparés par une corniche très simple au niveau des appuis des fenêtres supérieures. La porte du rez-de-chaussée était ornée d'une plate-bande clavée à bossages surmontée d'une corniche²²¹. La maçonnerie est faite d'un moyen appareil régulier de tuffeau. A l'ouest, il est flanqué d'un corps de liaison entre le bâtiment et l'hôtellerie-infirmerie, légèrement plus bas que le corps central mais qui comporte tout de même un étage. L'analyse des photographies permet de lui restituer un toit en croupe. Il est complété, vers la Loire, par un pavillon bas au toit également en croupe (**photo 191a**). A l'est, l'aile en équerre apparaît limitée à un rez-de-chaussée sur les photographies

²¹⁹ Une incertitude subsiste donc sur la longueur du bâtiment : le plan de la planche 5 la restitue par symétrie avec le vestibule, cette symétrie étant attestée tant par l'iconographie ancienne que par les photographies du bâtiment avant le bombardement de 1944. La longueur obtenue correspond à celle qui figure sur les plans du 18^e siècle.

²²⁰ Sur ce peintre et professeur de dessin tourangeau (1751-après 1818), voir Hamelain, Jacquet 2009.

²²¹ Ceci est assuré parce qu'un tel linteau a été récupéré après le bombardement de 1944 et remonté au-dessus d'une baie créée pour l'occasion dans le mur pignon du « régulier » (M 237), par l'association des Amis de Ronsard. Sa provenance exacte n'est pas connue, mais l'examen des photographies anciennes montre que les fenêtres n'étaient pas surmontées d'un tel ornement, et d'autre part les dimensions assez modestes de cette baie (1,15 m de large pour sans doute le double en hauteur) laissent plutôt supposer qu'il ne s'agissait pas de la porte principale, laquelle s'ouvrait dans la façade nord, vers le jardin et le fleuve, mais de celle qui ouvrait au centre de la façade sud (**figure 49 et photo 247bis**) ; pour la façade nord, le parti choisi pour la 3D a donc été d'ornez la porte davantage.



du début du 20^e siècle. Mais la description donnée par le bail de 1756 nous assure qu'il y avait bien également un étage de ce côté, qui dut être démoli par la suite.

En effet, le sous-prieuré est décrit de façon relativement détaillée dans le bail de 1756 consenti à l'archevêque Rosset de Fleury : *Le principal corps de logis du sous-prieuré [est] construit dans toutes ses faces en parpaing de pierre de taille formant un rez de chaussée, premier étage et grenier, le tout couvert en combles²²² avec une toiture d'ardoise comme en témoignent aussi bien l'article 16 du bail, les photographies et la couche de démolition repérée en fouille (photo 335).*

Au rez-de-chaussée, le bail mentionne successivement, d'est en ouest :

- une *chambre* avec cheminée et deux fenêtres (art. 1)
- un *cabinet* avec une porte donnant sur le jardin (art. 2)

- une *chambre de compagnie* lambrissée avec cheminée avec une fenêtre au nord et une au sud (art. 3)
- un *vestibule* percé de quatre portes dont une au sud avec perron de pierre et une autre au nord côté jardin avec également un perron en pierre, une donnant sur la chambre de compagnie et l'autre sur une cage d'escalier (art. 4)
- une *cage d'escalier* avec un escalier en bois, sans doute dans le vestibule (art. 5)
- une *salle à manger* avec une cheminée murée et une fenêtre au nord et une au sud (art. 6)
- un *petit cabinet*, créé par une cloison de colombage, formant un vestibule à l'entrée avec une demi-croisée vers le jardin (art. 7)
- au bout de ce cabinet un autre avec une cheminée avec une demi-croisée (art. 8)
- puis encore un autre cabinet servant de *dépense* (art. 9).

Les fondations découvertes sont constituées de blocs de tuffeau souvent équarris, surtout sur la façade nord, agencés plus ou moins régulièrement. Leur plan correspond à la partition de l'espace

²²² FRAD037 3^e 4/451, dernier paragraphe de l'introduction au bail.

décrite par le bail de 1756 (**figure 48 et planche 5**). Le bâtiment central est délimité par son pignon ouest M 229, tandis que celui de l'est est hors de la fouille. Le gouttereau nord (**photos 334, 337 et 338**) accuse des déformations qui ont pu être à l'origine de désordres dans la façade²²³. Le gouttereau sud (M 47) a conservé partiellement deux assises d'élévation et une fondation débordante, elle-même posée sur l'ancien gouttereau nord (M 48) de l'extension de l'hôtellerie qui lui sert de semelle un peu plus large (**photos 254 et 255**). Le vestibule central est délimité par les murs M 402²²⁴ et M 405.

Seule l'aile occidentale a été vue lors de la fouille. Dans le prolongement du gouttereau nord, M 413 apparaît plaqué contre l'angle de M 202 et M 229, ce qui pourrait indiquer qu'elle a été rajoutée au corps de bâtiment principal. Toutefois, la stratigraphie observée dans la coupe nord du sondage n°35 (**figure 66 et photo 336**) montre que M 229 a été construit après la partie basse (au moins) de M 230 : cela signifie que, en fait, le bâtiment principal et le corps de liaison ont été conçus en même temps et qu'il s'agit de simples phases de chantier. Dans ce même sondage, on voit qu'il vient s'engraver dans M 48 (façade nord de l'extension de l'hôtellerie ; **photo 256**). Au sud, une porte ultérieurement murée est visible (**photo 339**), qui donnait accès au bâtiment en appentis mentionné par le bail de 1757 et encore visible sur la **photo 332**.

Le mur M 230 = M 403 est harpé avec M 413 (**photo 340**). Il vient s'appuyer sur M 48 et forme un léger retour au-dessus de celui-ci (**photo 341**). Il se projette vers le nord pour former une saillie rectangulaire de petite taille, qui est un pavillon de simple rez-de-chaussée comme le montre la **photo 191a**, prise dans les années 1930. Son mur de façade M 404 ne paraît pas chaîné entre les deux murs latéraux M 403 et M 236 (**photo 342**), ce qui semble pouvoir s'observer aussi sur la **photo 191a**.

L'élévation est documentée par les photographies anciennes et le bail de 1756. A l'étage se trouve

une *chambre* au-dessus de la chambre de compagnie, qui est directement desservie par l'escalier, avec une cheminée et deux croisées (art. 10), puis une autre *chambre* au-dessus du vestibule central, sans cheminée, subdivisée en deux par une cloison de bois (art. 11), puis une *chambre* au-dessus de la salle à manger, avec une cheminée (art. 12), puis un *cabinet* donnant sur le jardin (art. 13), puis un autre (art. 14), les deux étant desservis par un couloir accessible depuis la chambre de l'article 12 (art. 15). Au-dessus, des *greniers régissant sur l'étendue dudit bâtiment (...)* avec charpente en comble (...) le tout couvert d'ardoises (...). Dans lesquels greniers sont trois chambres en galetas dont deux séparées par des cloisons de planches et plafonnées à la hauteur des entrants, et l'autre en contrequillage, éclairé chacune d'un quart de croisée de menuiserie (art. 16). Celle de l'ouest est encore visible sur les photographies du 20^e siècle (notamment la **photo 332**) ; celle de l'est a disparu et celle du centre a été remplacée par une lucarne à arc surbaissé et fronton curviligne (sans doute au 19^e siècle, période de vogue des couronnements de lucarne en « chapeau de gendarme » aplati).

La datation de la construction de ce bâtiment n'est pas précise. Le style en est plutôt classique et le mobilier retrouvé dans les remblais associés à la démolition de l'extension de l'hôtellerie donne une fourchette comprise entre le 17^e et le 18^e siècles, sans précisions pour un mobilier peu nombreux et d'ailleurs mal connu²²⁵. Il n'est donc pas antérieur au 17^e siècle, et sans doute pas non plus à la reprise de la vie commune des chanoines vers 1615. Il put être l'œuvre du prieur Joachim de la Chétardie, peut-être dans les mêmes années 1660 où celui-ci apportait des améliorations à son logis (cf. ci-dessous § 2.8.2.3), mais il pourrait être un peu plus ancien. N'oublions pas, du reste, l'autonomie financière des titulaires des offices claustraux. Il est vraisemblable que la décision et son financement, s'ils durent être approuvés par le prieur, furent à l'initiative et à la charge du

²²³ Enregistré différemment lors du décapage et du sondage n°30 (M 202 = M 412).

²²⁴ M 402 a été démonté beaucoup plus profondément que les autres, pour une raison inconnue. Sa tranchée de récupération est visible sur la **photo 333**.

²²⁵ US 8298, remblai de destruction des réaménagements intérieurs de l'extension de l'hôtellerie au 15^e siècle ; US 8092, récupération de la cloison F 1139 ; US 8464, récupération de M 200.

sous-prieur. Aux dates où nous sommes, il pourrait s'agir de Pierre Courtault, sous-prieur de 1648 à 1669 au moins, et qui avait été auparavant titulaire de l'office de sacristain (depuis 1635 au moins).

A l'angle entre le sous-prieuré et l'hôtellerie fut aménagé un petit bâtiment en appentis, encore visible sur des photographies anciennes (**photos 235, 331a et b et 332**). Il est mentionné dans le bail de 1756 (article 17) comme *un petit bastiment en appenti construit partie en colombage, partie en bourrée*²²⁶, et adossé au pignon du régulier costé du levant (art. 17). Les photographies prouvent que le côté sud du bâtiment était en pierres de taille (notamment la **photo 235**). C'est donc la façade orientale qui était *en colombage et bourrée*. La fouille a permis de découvrir le soubassement de ce pan de bois (M 49) (**photos 339 et 344**). Il s'agit d'une maçonnerie sommaire en blocs de calcaire grossièrement équarris, dans laquelle est percée une porte (EA 1122). Dans l'emprise de cette porte est encore conservé le dallage de terre cuite, sous un bouchage ultérieur (**photo 339**, à gauche).

Le mur sud est composé de deux parties. La partie supérieure, en belles pierres de taille de moyen appareil, apparaît posée sur un mur aux pierres un peu plus petites, dont sept assises sont visibles sur la **photo 235**. Cette partie basse est le mur sud de l'extension de l'hôtellerie M 232 (§ 2.6.2). On peut penser que ce bâtiment en appentis était prévu dès la construction du sous-prieuré, puisqu'il a fallu que la démolition de l'extension de l'infirmerie ne soit pas réalisée en totalité pour préserver un pan de mur lui servant de paroi sud²²⁷. La partie neuve montée au-dessus est venue chemiser le blocage mis à nu par la démolition du contrefort sud-est du « régulier ». En effet, le coup de sabre

²²⁶ La bourrée en ancien français est un fagot de menues branches. Il peut donc s'agir d'une partie de paroi construite en fagots, comme cela se faisait parfois dans la construction paysanne (par exemple pour certaines loges ou granges ; cf. Epaut 2009 : fig. 23, loge d'Ambillou, ou fig. 39, loge de Cléré-les-Pins) ou pour des clôtures.

²²⁷ Même si, apparemment, la destruction a été un peu plus loin que nécessaire : la fouille a montré que le mur sud de l'appentis était en partie (vers l'est) bâti sur une maçonnerie de piètre qualité (M 46, **photos 265**), elle-même posée sur le remplissage de la tranchée de récupération de M 232, F 1141 = F 70.

qui est observable sur la **photo 235** et qui montre le « collage » entre l'appentis et le « régulier » n'est pas à l'angle de ce dernier, mais un peu plus à l'ouest. D'ailleurs, la base du contrefort, qui était sous le niveau du sol au 17^e siècle, n'a pas été démolie (**photos 239 et 258**).

Sans doute était-il prévu pour servir de cuisine, le sous-prieuré n'en comportant pas (du moins dans le bail de 1756). Bien que le sol soit plus haut que celui de la cheminée EA 1120 construite au 15^e siècle au revers du pignon du « régulier », il est probable que, avec quelques aménagements, elle ait continué de fonctionner, comme on peut l'observer par les rehaussements successifs de sa sole (**photo 345**).

2.8.1.1.2. L'évolution du secteur après 1742 (phase 11)

En 1756, la cuisine du sous-prieuré est mentionnée dans le bail à Rosset de Fleury comme étant une pièce au rez-de-chaussée du « régulier », dans son extrémité orientale, donc juste à côté du bâtiment en appentis (art. 18 ; l'autre moitié du « régulier » servait alors d'office). Cette transformation eut lieu à une date indéterminée²²⁸, mais on l'observe au fait que la trace du conduit détruit de la cheminée EA 1120 est parfaitement visible sur le pignon oriental du « régulier ». L'interruption de son rampant découvert qui assurait le passage du conduit n'a pas été complété après la destruction de la cheminée, mais l'on s'est contenté de prolonger un peu la toiture par-dessus. La nouvelle cheminée, en briques, émergeait encore jusqu'à la destruction du « régulier » en 1944 (**photo 235**).

En 1756, n'étant plus une cuisine, l'appentis était divisé en trois petites pièces utilitaires²²⁹, tandis qu'il était prolongé au sud par un bâtiment encore

²²⁸ Cette expansion de l'espace dépendant du sous-prieuré n'est pas datée. Elle est probablement postérieure à 1742, car les procès-verbaux de visites d'huissier en 1741 et 1742, les lieux sont encore nommés *infirmerie*.

²²⁹ art. 17 : *vestibule dans lequel est un escalier à noyau en bois avec marches planches et appuy et pallier pour le premier étage, sans doute celui du « régulier », cabinet et décharge servant de charbonnier.*

plus petit, servant de *lavoir et buché* (art. 17). Nous avons retrouvé des traces de ce dernier sous la forme d'un mur médiocre nord-sud (M 231), engravé entre M 232 et M 46 (**photos 344 et 346** ; voir aussi la **photo 332bis**). Dans l'extrémité nord de M 231, à l'alignement du parement de M 46, un chapiteau roman orné de monstres ailés affrontés (griffons) se trouve en remploi ; il a été présenté § 2.5.1.3.1 (**photo 347**). Cela signale que ce petit bâtiment a été rajouté après la démolition de l'église, donc après 1742.

Le sous-prieuré eut besoin de communs, qu'on peut observer du côté du chevet de l'église n°5. A cet endroit, un bâtiment de deux pièces en enfilade (mais non communicantes) a été aménagé, dans le prolongement de l'église n°2. Leur construction réutilise pour partie des maçonneries antérieures : la clôture (M 220) séparant le cimetière des moines de la cour derrière l'église n°5 et celle ajoutée au 15^e siècle pour créer un petit enclos funéraire le long du chœur de celle-ci (M 44). Pour créer la pièce orientale (**photos 348 et 349**), il a suffi d'édifier un mur gouttereau (M 422 = M 292), parallèle à M 220. La pièce a été carrelée de terre cuite (F 80) et dotée d'une cheminée (EA 79) sur son petit côté ouest. Une porte (EA 754) donnant sur la cour du sous-prieuré a été percée dans le mur M 220 ; elle a été bouchée ultérieurement. La pièce occidentale a été créée par la destruction partielle de M 44 et la construction d'un pignon, M 43. Son sol n'a pas été repéré (en terre battue, disparu au décapage ?) (**photos 350 et 351**).

La construction de ces deux pièces est sans doute postérieure à 1742 : en effet, M 292 contient dans sa fondation une pierre tombale en ardoise (**photo 348**). On peut penser que ceci n'aurait pas été possible du temps où le prieuré était toujours en fonction. D'autre part, le petit cimetière le long de l'église, situé en partie sous l'emplacement de la pièce occidentale, a été en usage jusqu'à la fin du prieuré, comme en témoigne le mobilier associé aux tombes. Ces pièces furent sans doute bâties au moment où le sous-prieuré fut loué à de hauts personnages tourangeaux, peut-être y pour loger un gardien. Du fait de la construction de ce bâtiment, la cour devant l'hôtellerie / infirmerie fut un peu réduite, par la construction d'un mur est-ouest

(M 227) venant s'articuler avec le mur nord-sud de séparation entre les deux cours (M 226).

Toutefois, dès 1753 (**plan figure 6b**), il ne subsistait que le plus oriental de ces bâtiments, présenté en 1756 comme une grange avec un poulailler, couverte d'ardoises (bail à Rosset, articles 86-87). A un moment donné, la cour du sous-prieuré fut mise en communication avec l'ancien cloître et le réfectoire par un passage délimité par les murs M 213 et M 210, qui viennent prolonger, en baïonnette, le mur M 227 (**photo 275c**). M 210 vint recouper le dallage de la sacristie, délimitant un couloir au nord de celle-ci permettant de relier la cour de l'hôtellerie au carré claustral. Si l'on examine la possibilité des portes dans les maçonneries très arasées, on note un passage possible dans M 210, permettant le passage depuis le transept nord de l'église par la porte EA 292. Dans le bras nord du transept, un cloisonnement pourrait être un vestibule permettant l'accès par la cour du sous-prieuré (M 169 et un petit mur transversal qui subsistait avant la fouille ; **photo 83**). Quoiqu'il en soit du détail de ces passages, le principe en est certain et il est attesté sur les plans de 1753 et 1757. Il est alors à ciel ouvert, l'aile orientale du cloître ayant disparu (**figures 6b et 7, photo 324**).

2.8.1.2. Un nouveau logis pour le sacristain

En 1741, quand l'huissier Michel Gentils vient placarder aux portes des locaux du prieuré l'avis de réunion du prieuré à la collégiale Saint-Martin, il décrit le parcours qu'il fait (**figure 68**). Il passe devant la porte de la maison du sacristain en venant du sous-prieuré (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 24). Dans l'état des lieux de 1742 sont aussi évoqués les bâtiments dépendant du sacristain (*Ibid.*, p. 195 ; **figure 69**). Le bail de 1756 à Mgr Rosset de Fleury décrit plus précisément, dans ses articles 44 à 50, les *bastiments de la sacristie*. Cette description intervient après celle d'une grange, elle-même décrite après ce qui reste des bâtiments de l'aile orientale du cloître (*l'hôtelier*). Cette grange est l'ancien réfectoire des moines, qui conservera cette affectation jusqu'en 1944 (**photo 200**). Les bâtiments de la sacristie ne sont donc pas une sacristie au sens de local utilitaire mitoyen de



l'église, mais renvoient au logis du sacristain. Celui-ci était d'ailleurs entouré de *jardins et de bosquets*, comme cela est noté dans le bail, quand la sacristie fut louée, en 1747, à Paul Bombarde de Beaulieu (FRAD037, 3 E4/442 ; Guilbaud 2004 : 26).

Ce bâtiment aujourd'hui disparu est visible sur les plans du 18^e siècle. Il a été très partiellement fouillé lors du diagnostic de 2013 (sondage n° 65, Dufaÿ, dir. 2014 : 82-85 ; [figure 67](#) et [photos 352 et 353](#)). Il avait été daté de la deuxième moitié du 18^e siècle, mais les indices de cette datation sont fragiles : un cul de bouteille qui pourrait, en fait, remonter au 17^e siècle ; cinq pierres dans la fondation du mur sud du bâtiment (M 476) qui avaient été considérées comme les éléments débités de couvercles de sarcophages en bâtière, remploi qui n'aurait pu intervenir qu'après la désaffectation du prieuré. Toutefois, ces pierres sont plus probablement les remplois de pierres de chaînage présentant un léger biseau, ou des chaperons de mur, et ne peuvent servir à argumenter une telle datation. Ce bâtiment n'est, néanmoins, pas antérieur au 17^e siècle, car ses fondations recoupent aussi un remblai contenant du mobilier des 16^e-17^e siècles.

D'après la description de 1756, il s'agissait d'un édifice rectangulaire auquel on accédait par un pavillon en équerre faisant office de *vestibulle* [sic] (article 46) ([planche 5](#), phase 10). La fouille a montré qu'il se prolongeait vers l'est par deux pièces

plus étroites, que l'on retrouve sur les plans anciens. La première (vers l'ouest) était contemporaine du bâtiment (même mur de façade M 476, [figure 67](#)). Il s'agit sans doute du *retranchement sur une estrade formant alcove* [sic] (article 45 ; pour y dormir ?). La deuxième (l'*appentis* de l'article 44 du bail) touchait à l'angle de l'aile occidentale du carré claustral.

Le bâtiment lui-même était divisé en deux pièces munies de cheminée, séparées par une cloison de colombage ; celle de l'ouest servait de cuisine (article 47). Il était couvert pour partie de tuiles et pour partie d'ardoises (article 50), comme on voit encore que le sont certaines toitures en Touraine (la tuile est en haut et l'ardoise en bas de pente).

Des travaux ont eu lieu en 1727 sur ce bâtiment. Dans le devis qui nous reste, ils sont présentés comme des réparations (menuiseries, serrures et carrelages), mais il semble qu'ils aient consisté aussi en l'ajout d'un *petit appenty pour servir de cellier contre la chambre du sacristain* (FRAD037 G501, fol° 36). Celui-ci pourrait être la pièce qui vient s'appliquer contre le pignon de l'aile occidentale du cloître. Le bail de 1756 le décrit comme *petit bastiment en appenty construit à l'apuy d'un mur de massonerie du costé du midy et d'un collombage du costé du nord (...) charpente en appenty, couvert de thuelles* (article 44). Cela signifie que l'aile orientale du cloître était toujours en élévation au



moment de sa construction, mais plus en 1756, où le mur sud n'est rapporté qu'à l'appentis²³⁰.

Le devis de 1727 évoque aussi une petite chambre pour un domestique *faite depuis*, ce qui signifie sans doute faite peu avant le devis. Il s'agit probablement d'une chambre sous le comble ajoutée au-dessus de la pièce à vivre, à laquelle on accédait par une *cage d'escalier en dehors revêtue de bardage dans laquelle est un escallier à deux rampes nouvellement construit et éclairée d'une lucarne* d'après le bail de 1756 (article 50). Cette cage d'escalier apparaît carrée sur les plans de 1753 et 1757 ; elle est placée au centre de la façade nord, vers la Loire (**figures 6b et 7**). Elle disparaît des plans à partir de 1787. Il est possible que ce soit aussi au cours d'une phase ultérieure que fut rajoutée à l'ouest de la cuisine une construction *formée par de vieilles cloisons de planches*, où étaient aménagés deux

retranchements pour y stocker le bois (article 49 du bail de 1756)²³¹.

Ci-dessus § 2.7.1.7, nous avons identifié le logis du sacristain au bâtiment construit au 15^e siècle le long de l'église n°5. Si, au 17^e siècle, le titulaire de l'office s'est fait construire un nouveau logis, plus grand et plus confortable, jouissant d'un jardin et d'un accès à la Loire, peut-être y a-t-il été poussé par autre chose qu'une envie d'améliorer ses conditions de vie.

On peut, en effet, mettre cette nouvelle construction en relation avec des modifications importantes qui ont affecté au 17^e siècle le logis du 15^e siècle et le logis du prieur mitoyen. Il semble bien qu'alors le prieur annexa le logis du sacristain, lequel dut se se faire construire une nouvelle habitation (cf. § 2.8.2.3).

De fait, tel qu'il a été vu par le rédacteur du bail de 1756, l'ancien logis du sacristain est considéré

²³⁰ L'ensemble du pignon nord de l'aile occidentale du cloître est encore visible sur le cadastre de 1836. Il a été conservé non seulement pour l'appentis, mais aussi pour former une clôture entre les espaces au nord et au sud des bâtiments, clôture qui s'ouvrait par la porte de ce qui était la cuisine du prieuré (ce tronçon de mur existe toujours, cf. son analyse dans Dufaÿ dir 2014 : 74).

²³¹ En 1866, un plan du prieuré indique que ce bâtiment contenait *une boulangerie, 2 chambres, 2 cabinets, 1 cellier* (Ferrandon 2007 : 6-7). Un bâtiment localisé à cet emplacement est encore visible à l'arrière-plan sur une photographie de 1891 (**photo 200**). Mais nous ne pouvons pas savoir s'il s'agit de ce bâtiment ou d'un autre construit postérieurement, la fouille ayant en effet montré que, avant 1944, un nouveau bâtiment, plus petit, lui avait succédé (en vert sur la **figure 67** et Dufaÿ, dir. 2014 : 77 et 82-83).

comme faisant partie du logis du prieur. Mais une sorte de caveau voisinant un poulailler avait été créé dans l'espace compris entre le mur du passage (M 18) et l'église (article 61), accessible par la porte EA 625 (figure 58) ; quant à ses combles, ils servaient de grenier avec *une porte donnant sur la cour au devant de laquelle est un cabestan pour monter le bled* (article 65).

2.8.1.3. Modification de l'accès du prieuré : nouveau portail, porterie et déplacement de l'écurie

Les plans du 18^e siècle indiquent, en face du porche occidental de l'église n°5, l'existence d'un petit bâtiment rectangulaire. Il est identifié comme porterie sur la version de 1842 du plan de 1757 (figure 7b). Il est décrit dans le bail de 1756²³². Le fait qu'il n'ait qu'un seul gouttereau totalement en pierre, l'autre étant en briques à l'étage, indique qu'il réutilisait pour ce mur en pierres le pignon sud de l'aile occidentale du carré claustral. Cette dernière avait disparu en 1756, mais on doit admettre qu'elle existait encore lors de la construction de la porterie, sans quoi son pignon n'aurait pas été ainsi réutilisé. Sa description est incluse dans le chapitre consacré aux *bastiments de la sacristie*, ce qui indique peut-être qu'elle fut transformée en logement pour le gardien du logis du sacristain (cf. § 2.8.1.2), ce que confirme sans doute l'existence d'une porte donnant vers le nord sur le jardin devant la sacristie, visible sur les plans de 1753 et 1757. Elle n'apparaît plus sur le plan de 1784, où elle est remplacée par un nouveau pavillon jouxtant directement le portail d'entrée (figure 8) qui ne figure pas sur les plans de 1753 et 1756 ; c'est ce dernier qui est visible sur des photographies anciennes (photos 355 et 356).

²³² Article 51 : *Dans un petit jardin a costé de la porte d'entrée est un petit corps de bastiment composé au rée de chaussée d'une chambre, un cabinet sans cheminée, un escallier dans l'angle quy conduist en une chambre haute a cheminée ; le rée de chaussée construit en pierre de Bourré [tuffeau blanc] ; et le premier etage en massonnerie dans une fasse ; en colombage dans les deux pignons ; et en bricage dans l'autre fasse ; le tout couvert avec charpente en demy mansarde avecq ardoises et en mauvais etat et bon a suprimier.*

Sans doute peu fondée, la porterie n'a pas été aperçue dans la tranchée n°2 du diagnostic de novembre 2013 (Dufaÿ, dir. 2014 : figure 15) ; mais ce secteur, aux 19^e et surtout au 20^e siècle, notamment après le bombardement de 1944, a été remanié et remblayé sur un mètre. Les niveaux qui apparaissent sous ce remblai sont eux-mêmes modernes et ne présentent pas de trace de fondation. Compte-tenu de sa situation topographique, il est forcément postérieur à la disparition du narthex de l'église et à la reconstruction de cette dernière à la fin du 15^e siècle. Le mur en briques et la charpente en « demi-mansarde » peuvent renvoyer à une construction du 16^e ou du 17^e siècle.

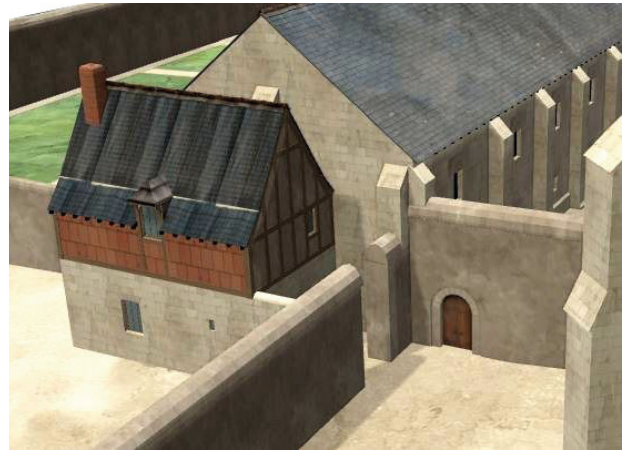
La porterie dans l'axe de l'église est sans doute un élément d'un programme plus vaste de réorganisation de l'entrée du monastère. On sait que, avant sa destruction en 1944, la porte du monastère était constituée d'un grand portail flanqué à l'ouest d'une porte piétonne ; son style, notamment son grand appareil à bossages, renvoie au plus tôt au 17^e siècle (photo 355)²³³. Ce portail montre des pierres de harpe en attente vers l'ouest, peut-être pour la porterie qui n'a été réalisée que plus tard. Une autre entrée permettait d'accéder directement à la cour du prieur. Elle figure sur le plan de 1753, mais tout le secteur a été soufflé en 1944. Elle était composée d'une *porte chartière*, mentionnée en 1730²³⁴, dans l'un des vantaux de laquelle était *pratiquée une petite porte* (article 78 du bail de 1756). L'amélioration de l'entrée, en majesté comme en commodité (double entrée) put être favorisée par la disparition du chenal au sud du site ; une levée fut construite depuis la digue qui bordait le chenal disparu (cf. § 2.2). La vieille porte du 12^e siècle fut alors murée (photo 357).

Cette disparition du chenal permit aussi au monastère de s'étendre un peu vers le sud. Juste à l'est de la porte furent construite des écuries. Donnant à la fois sur la cour du prieur

²³³ Ce portail a été reconstruit après la guerre, mais sans ses décors, et pourvu d'une porte piétonne à l'est qui ne figure ni sur les plans du 18^e siècle ni sur les photos anciennes.

²³⁴ FRAD0037 G501, adjudication des bois de Saint-Cosme en date du 30 avril 1730 (cf. Guilbaud 2004 : 14).

et sur l'extérieur, c'était un bâtiment allongé, sans étage. Sa fonction d'écurie est attestée dans le texte de 1730, qui mentionne *le jardin du prieuré commendataire et (...) un terrain joignant la porte chartière et le pignon des écuries dudit prieuré*. Le bail de 1756 donne plus de détail sur ces écuries (articles 70 à 75). Deux pièces étaient aménagées à une extrémité²³⁵, sans doute pour le palefrenier, et l'autre comportait une petite étable et une remise ; l'écurie proprement dite était au centre. Il possédait un comble, si l'on en juge par « l'écorché » causé par son bombardement en 1944 (photo 358). Comme ce bâtiment a été beaucoup restauré et transformé²³⁶, nous ne pouvons connaître le détail de sa construction ni sa date. L'appareil



de moellons irréguliers qui le constitue ne saurait cependant être médiéval, malgré les deux épais contreforts bas qui subsistent sur le gouttereau sud et qui avaient sans doute pour objectif d'empêcher de verser ce mur bâti en bordure du paléochenal (photos 359-360).

²³⁵ Sans doute l'extrémité orientale, si l'on en juge par la position d'une cheminée encore visible dans le bâtiment bombardé, et qui doit correspondre à la *chambre avec cheminée* de l'article 71 du bail de 1756.

²³⁶ Il est maintenant dévolu à l'accueil des visiteurs du prieuré et à la présentation des collections archéologiques issues des fouilles, après avoir été longtemps le logis du gardien du site.



2.8.2. Réaménagements des bâtiments

2.8.2.1. L'hôtellerie ou « régulier »

Les photographies anciennes montrent un bâtiment à un étage et un comble éclairé par trois grandes lucarnes maçonnées à fronton triangulaire du côté sud (**photo 235**) et trois autres plus simples (« à la capucine »²³⁷) du côté nord (**photo 191a**). Ces six lucarnes sont mentionnées dans le bail de 1756 : *six chambres en galletas (...) éclairée chacune d'une lucarne en pierre garnie de menuiserie à la française, ferrure et vitres* (article 32). Les contreforts ont disparu, et tout l'étage semble fait d'une maçonnerie plus médiocre que celle du Moyen-Âge (**planche 31**). Cet étage compte six fenêtres rectangulaires du côté sud, dont celle de l'est paraît avoir été agrandie. Il est vraisemblable, toutefois, que seules cinq d'entre elles soient d'origine : les trois qui sont sous les lucarnes et les deux qui encadrent symétriquement la fenêtre centrale. Du côté nord, il devait seulement y avoir deux fenêtres pour l'étage, qui était, du reste, en partie masqué par l'extension occidentale du sous-prieuré. Le rez-de-chaussée était sans doute aveugle, sauf une porte d'entrée créée au droit de la lucarne centrale, dont on aperçoit encore le bouchage (**planche 30**), visible aussi sur la **photo 235**. Ce rez-de-chaussée, qui était consacré à la cuisine et à l'office en 1756 (cf. ci-dessous), avait donc sans doute déjà une fonction utilitaire du même ordre.

La toiture reprend la pente du pignon du corps de liaison entre l'aile orientale du cloître et le « régulier ». On a dû détruire la vieille charpente de la fin du 11^e siècle et reprendre la partie haute des gouttereaux à partir de la base des fenêtres romanes. Cette charpente était légèrement plus haute que celle de l'extension orientale

de l'infirmierie du 14^e siècle. Celle-ci détruite, il fallut rehausser légèrement le pignon, dont les rampants découverts furent ornés d'un rondelis. Au niveau du corps de liaison, la partie en pan de bois fut remplacée par de la maçonnerie.

La datation de ce remaniement n'est pas fixée avec précision. La stratigraphie du bâti montre qu'elle a eu lieu après la construction de l'appentis décrit ci-dessus § 2.8.1.1.2. Or cet appentis a dû être construit en même temps que le sous-prieuré, ou très peu après, si l'on suit notre raisonnement consistant à considérer que, la base de son mur sud étant une portion non démolie du gouttereau sud de l'extension de l'infirmierie, celle-ci n'a pas dû rester visible très longtemps dans la cour devant la façade du sous-prieuré flambant neuf. Autrement dit, la modernisation de l'hôtellerie-infirmierie dut intervenir après la construction du sous-prieuré, sans que nous puissions préciser de combien de temps. Le style des lucarnes, assez élaboré, avec des pilastres supportant un entablement couronné d'un fronton triangulaire, peut être daté des années 1660-1670 comme être plus récent. Il est, en tous cas, antérieur à 1741, puisque l'état des lieux fait cette année-là mentionne déjà une répartition horizontale du bâtiment avec un étage et un grenier ; à cette date, il sert toujours d'infirmierie. De plus, l'ensemble est en très mauvais état à cause de la vétusté, ce qui suppose un aménagement déjà ancien et peu entretenu²³⁸. On supposera donc que cette remise à niveau de l'hôtellerie/infirmierie a eu lieu peu après la construction du sous-prieuré, à la fin du 17^e siècle, le prieuré entrant au 18^e siècle dans une période de décadence et de difficultés financières qui aboutiront à sa suppression.

²³⁷ Une lucarne « à la capucine » est une lucarne à croupe dont la toiture avance en encorbellement par rapport à la façade.

²³⁸ *Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, 1742, p. 74. A noter que l'appellation de « régulier » n'est pas encore de mise. Elle n'apparaît qu'avec le bail de 1756, et dut prendre naissance à la désaffectation du prieuré.



Un escalier dont les traces sont encore visibles dans l'angle nord-ouest du « régulier » sur le parement interne de M 235 permettait de monter à l'étage (**planche 31**). D'après le bail de 1756, c'était *un escalier de bois rampant (...) ledit escallier éclairé de deux demi croisées, (...) carrelé en son étendue de carreaux rouges de six pouces* (article 25). Il dut entraîner la disparition de la cheminée EA 1368 : de fait, cette pièce est alors désignée comme *office du commun* (article 19) et ne comporte pas de cheminée, tandis que la *cuisine* mitoyenne possède *une cheminée de pierre de taille à manteau de bois* (article 18), ce qui correspond à l'état de la cheminée EA 1367²³⁹. Cette cuisine possède aussi une *paillasse* qui comporte un évier (UA 8733, **photo 362**). A cette époque, le rez-de-chaussée du « régulier » conserve sa division en deux pièces, mais elles sont desservies par un couloir au sud (articles 20 et 21).

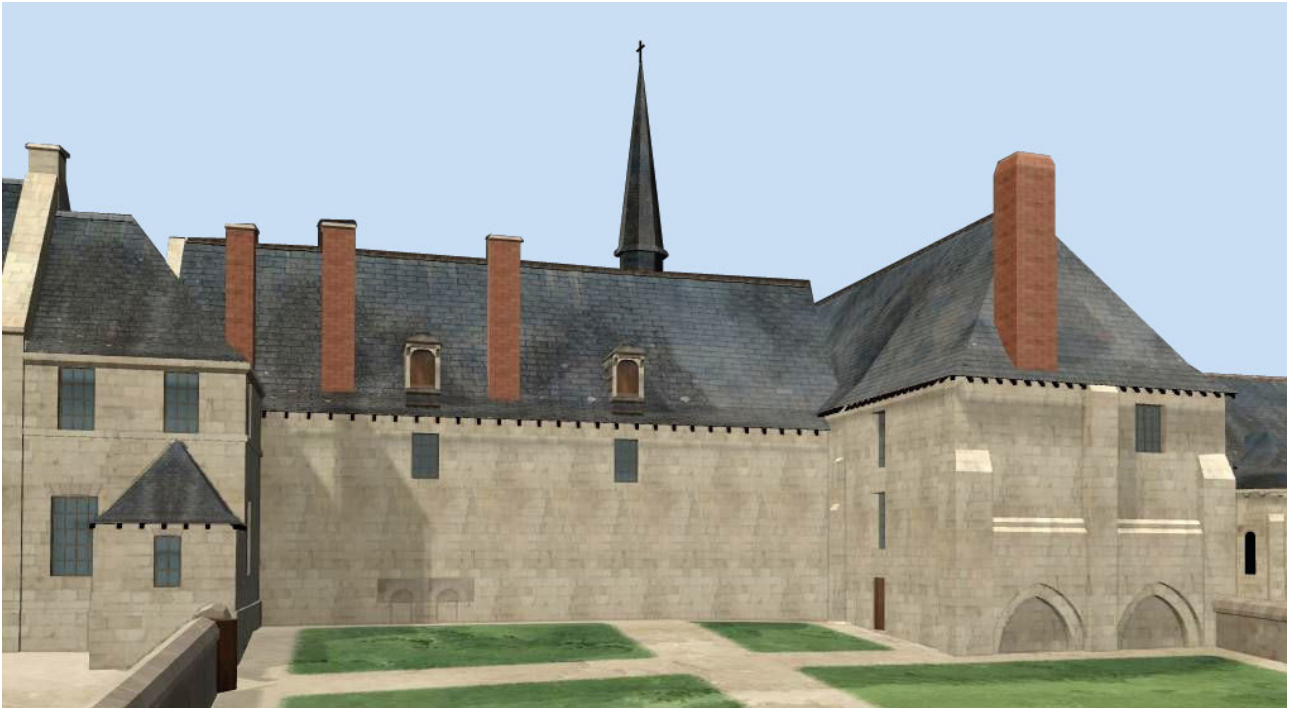
L'étage constitue *un dortoir qui règne dans toute l'étendue* (article 25). Il comprend une chambre à l'est avec une cheminée en pierre (article 26) (sans doute superposée à celle du rez-de-chaussée).

²³⁹ On voit encore les trous de fixation de ce linteau. Cet état peut remonter au 15^e siècle, lorsque la cheminée dut être rehaussée en même temps que le sol (cf. § 2.7.1.5).

Ensuite une petite chambre et cabinet, séparée [de la précédente] d'un collombage (article 27). Ensuite une autre chambre avec une cheminée en pierre (sans doute greffée sur le conduit de la cheminée du rez-de-chaussée qui, elle, avait disparu) avec un cabinet et garde-robe à côté (article 28). Ces pièces sont desservies par un corridor (article 27).

Le corps de liaison entre le « régulier » et l'aile orientale du cloître fut divisé en deux pièces (**figure 48**). L'arrachement du refend est-ouest (M 239) est encore visible dans le gouttereau de l'aile claustrale (**photo 181**). Une porte a pu exister à son extrémité est pour mettre les deux pièces en communication (elle existe actuellement mais est peut-être tardive). Chacune de ces deux pièces communiquait avec le « régulier ». Pour la pièce sud, c'est la porte du 15^e siècle EA 1359 qui fut utilisée. Une nouvelle porte fut créée au nord (POR 2.337²⁴⁰) (**figures 49 et 49bis**). Comme son seuil est plus haut que celui de l'EA 1359, il faut sans doute en déduire que, pour une raison inconnue, le sol du régulier et du corps de liaison

²⁴⁰ Ce mode d'enregistrement est celui adopté par Bancaud, Body 2006 et n'a pas été changé.



était plus haut d'une cinquantaine de centimètres au 17^e siècle qu'au 15^e siècle. En conséquence, la porte EA 1359 fut remontée de cette valeur, et munie d'un simple linteau de bois (192²⁴¹).

Une cave voûtée fut aménagée sous la pièce sud. Le niveau de la pièce fut rehaussé de plus d'un mètre, ainsi que celui de la pièce voisine, ce qui entraîna la condamnation partielle de la porte EA 1359, qui fut rabaissée pour ouvrir dans la cave. Ces pièces devinrent alors accessibles depuis l'aile claustrale par deux nouvelles portes percées dans le gouttereau M 56 (figures 39, 49 et 49bis).

Dans un deuxième temps, l'angle nord-est de la pièce nord fut transformée en un caveau voûté dans lequel on descendait par trois marches aménagées à partir du seuil de la porte PO 2.337. Les parois de ce caveau (M 510 au sud et M 513 à l'ouest) ne sont pas chaînées ni à M 235 ni à M 237, il s'agit bien d'un ajout. Dans l'espace demeuré libre au-dessus de cette cave, une petite pièce fut aménagée (*petite chambre au dessus en forme d'entresolle*, article 22 du bail de 1756).

Ces deux caves sont mentionnées dans le bail de 1756. On descendait dans l'une par trois

marches (celle du nord ; article 23). L'autre est présentée comme un caveau pour la cuisine, ce qu'elle pouvait être, accessible par le couloir qui les reliait (cf. planche 5 phase 10). L'escalier latéral, dans sa petite cage maçonnée M 512, qui descend à la cave sud n'est pas mentionné, et semble postérieur.

Toujours d'après le bail de 1756, à l'étage, le corps de liaison comportait une chambre sans cheminée (article 29), puis une autre chambre avec cheminée en pierre de taille, sans doute celle visible côté sud du mur M 233 à l'étage (article 30).

L'ensemble des chambres, comme au rez-de-chaussée, était desservi par un corridor au bout duquel se trouvait *un escallier de bois rampant qui conduit aux chambres en galletas*. Celles-ci étaient accessibles également par un couloir superposé à celui de l'étage, éclairé par deux lucarnes en bois²⁴². Elles sont au nombre de six + un cabinet (article 32), et au bout du corridor il y a *un cabinet d'aisance* en encorbellement construit

²⁴¹ *Idem*.

²⁴² Ces lucarnes sont peut-être celles qui apparaissent au niveau du corps de liaison, côté nord, sur la photo 191a, celle de l'ouest éclairant plus spécialement l'arrivée de l'escalier ?

en pan de colombage garni de briques avec charpente en croupe (article 33).

On retrouve donc bien le dortoir à l'étage de *quatre chambres séparées les unes des autres par des cloisons de colombage ou bousillage* mentionné par les états des lieux de 1741 et 1742 (p. 73 et 193). S'y est ajouté en 1756 un cabinet, mais peut-être simplement n'avait-il pas été mentionné précédemment. Ces chambres étaient-elles réservées aux hôtes et aux malades, puisque le dortoir au-dessus de la salle capitulaire existait encore et possédait également quatre chambres (*Réunion de la manse de Saint-Cosme*, état des lieux de 1741 p. 74, et de 1742 p. 193, cf. [figure 69](#)) ?

Ultérieurement, une cage d'escalier fut construite dans le corps de liaison pour accéder à l'étage ; il vint remplacer sans doute celui qui était aménagé dans l'angle nord-ouest du « régulier ». Sa construction entraîna le comblement de la cave nord, mais une pièce est néanmoins maintenue dans l'angle (le mur d'échiffre nord M 238 est posé sur M 510 arasé et le mur ouest de la pièce, M 511, est aussi posé sur le mur ouest arasé de la cave M 513 ; le mur nord est plus mince que la partie du 15^e siècle de M 235). Le comblement de la cave nord est daté du 19^e siècle grâce au mobilier céramique qu'il contient.

Par ailleurs, un bâtiment en appentis à peu près carré a été appliqué contre le mur nord. Ses fondations ont été vues partiellement (mur nord) lors du décapage de ce secteur pour sa mise à niveau lors de l'aménagement du nouveau jardin. Il était encore en élévation jusqu'à la deuxième guerre mondiale ([photo 191a](#)). Sa fonction est indéterminée (pour des animaux ?).

2.8.2.2. L'aile orientale du cloître

Dans les textes du 18^e siècle, le sol de la salle capitulaire apparaît carrelé et les murs lambrissés (peut-être seulement en partie basse, au niveau des sièges des chanoines), sans que l'on sache à quand remontent ces dispositifs. En 1742, ce carrelage était en mauvais état et les lambris *pourris* (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 72 et 191). Elle possédait aussi une cheminée construite le long du petit côté sud (M 218), dont

ont été retrouvées les fondations (M 215-216-217 ; [photo 363](#)). Elle évoque davantage un salon qu'une salle capitulaire, si tant est que la notion de chapitre canonial ait encore eu un sens à Saint-Cosme à partir du 17^e siècle... Il n'est fait aucune allusion à une voûte, qui, de fait, avait sans doute disparu dès la fin du 15^e ou le début du 16^e siècle (cf. § 2.7.1.3). De possibles pilastres au revers des contreforts sont peut-être des supports de poutres pour renforcer le plafond (EA 715 et 730 ; [figure 36](#)).

La salle capitulaire ne figure plus dans le bail de 1756 ni sur les plans de 1753 et suivants. L'aile orientale du cloître a été amputée de sa moitié sud, celle qui bordait le cloître. Il n'en reste de visible que la façade ouest, sans doute largement arasée. Elle est évoquée en 1756 sous l'appellation *d'antiens vestiges de murs de bastiments* qui bordent *costé du couchant* la cour avec jardin qui s'étend devant *les bastiments servant anciennement dotellerie* (bail à Rosset, article 94). En effet, l'espace correspondant a été annexé à un grand espace qui s'étend entre l'église et le « régulier », jouxtant à l'ouest la cour du sous-prieuré. Dans sa partie centrale fut aménagé un jardin à la française, bordé d'une clôture au nord ménageant une *petite cour* devant le bâtiment du « régulier » et de ce qui restait de l'aile orientale du cloître (bail à Rosset, article 34). Les plots du portail qui reliait cour et jardin ont été vus en fouille (F 710 et F 711 ; [photo 364](#)). Des toilettes ont été aménagées à la jonction entre le jardin et la partie sud de la cour (visibles sur les plans de 1753 et 1757 ; [figures 6b et 7](#), [planche 5 phase 10](#)).

L'aile orientale n'a pas été entièrement détruite. Il en reste toujours l'ancien présumé « garage à bateaux », dénommé « hôtelier », mais, jusqu'à la guerre, ce qui est maintenant un espace vide au sud de celui-ci était encore bâti, comme on le voit sur les plans de 1753 et 1757. Un mur venait barrer cet espace, construit à peu près dans le prolongement du gouttereau sud du réfectoire. Ce mur (M 50) a été vu rapidement lors d'un décapage superficiel du secteur en février 2015 ([photo 365](#)). Ultérieurement, l'aile sera encore raccourcie, avec la construction d'un nouveau mur formant un gouttereau plus en arrière, mur encore visible en 1891 ([photo 200](#), à droite du réfectoire).

On en voit la trace sur le pignon ouest de l'hôtellerie photographiée par Arsicaud en 1958 (mur transversal et rampant de la toiture) ([photo 237](#)).

En 1756, le bâtiment décrit par le bail à Rosset comprend un couloir (article 34) qui donne sur une chambre pourvue d'une cheminée (article 35), une autre avec également une cheminée et un puits, qui sert de cuisine (article 36), et une dernière avec une cheminée à manteau de bois et un escalier pour monter au niveau supérieur (article 37). Le puits se voit encore à l'étage, très restauré²⁴³. Il part du rez-de-chaussée, qui constituait une cave (article 37).

Le second étage comportait un petit appartement composé d'une chambre, d'une antichambre, d'un cabinet et d'une garde-robe, et une autre chambre munie d'un cabinet (articles 38 et 39). Au-dessus se trouvait un grenier. Les cloisonnements étaient réalisés en pan de bois et les sols recouverts de *carreaux de six pouces*.

2.8.2.3. Le logis du prieur

Les travaux d'embellissement du logis du prieur sont encore très visibles et ont été décrits par Julien Noblet (Noblet 2011) et à propos des découvertes faites lors du diagnostic de 2013 (Dufaÿ dir, 2014 : 85-97).

Les modifications les plus visibles concernent la répartition de l'espace intérieur et la circulation verticale, ainsi que l'augmentation des superficies par la construction d'un corps de liaison entre le logis du prieur et celui du sacristain. Ce dernier fut vraisemblablement dès lors annexé au logis du prieur et c'est sans doute pour cette raison qu'un nouveau logis fut créé pour le sacristain au nord-ouest du site (§ 2.8.1.2).

La principale modification intervenue sur le logis au 17^e siècle est la création d'un escalier central rampe sur rampe, auquel donne accès dans la façade

une porte refaite au goût du jour ([photo 366](#))²⁴⁴. Du côté est, au pied de l'escalier, une nouvelle porte fut percée (EA 1429), ménageant ainsi une ouverture directe sur l'arrière du logis, sans doute pour un accès direct à l'église n°2 et au sous-prieuré²⁴⁵.

Au rez-de-chaussée, perpétuant l'ancienne organisation (cf. § 2.7.1.6), la pièce sud était une cuisine, tandis que la pièce nord servait de salle à manger ; c'était toujours l'organisation au temps du bail de 1756 (articles 52 à 55). A l'étage, deux pièces furent créées de part et d'autre de la cage d'escalier. Ces pièces, d'emblée ou par la suite, furent elles-mêmes redécoupées par l'aménagement de *cabinets* et *décharges* (articles 56 à 58 du bail de 1756). Au-dessus s'étendait un *grenier* (article 60).

Ces remaniements peuvent être datés du début des années 1660. *Cette date est inscrite en effet sur le mur d'échiffre M 267 de la première volée de l'escalier rampe-sur-rampe (EA 1466) placé au centre du logis. Le millésime 1661 conclut un graffito placé dans l'ébrasement sud de la baie EA 1428 éclairant le premier repos de l'escalier ; enfin, la date 1662 est gravée sur le piédroit oriental de la porte EA 1467 menant du couloir central à la pièce nord du rez-de-chaussée* (rapport de Julien Noblet, 2010 : 12, donné en annexe).

D'après Véronique Legoux, lors de ces remaniements, *dans un premier temps, il semble qu'il n'y ait eu [à l'étage] que des badigeons blancs de propreté après les travaux de gros œuvre. Puis le plafond de la pièce nord [fut] peint en rouge, de même que le sommet du mur compris entre les poutres. Les murs [furent] laissés en l'état car ils [reçurent] sans doute des tentures ou des tapisseries. Une même décoration a pu être réalisée au rez-de-chaussée* (Legoux 2014 : 12) ; les poutres de l'escalier central ont également reçu une peinture rouge. Parallèlement, sans doute, le hourdis du pan

²⁴³ Un plan de 1957 montre à l'étage « une dalle au-dessus du puits », qui n'avait donc plus d'élévation (Médiathèque du Patrimoine, cote 00821037/1016).

²⁴⁴ Ce portail a été restauré de façon simplifiée après la guerre, comme d'ailleurs l'ensemble des baies du logis du prieur. La [photo 366](#), prise en 1870, montre que la fenêtre centrale, au-dessus de cette porte, avait été conservée dans son état du 14^e siècle.

²⁴⁵ Cette porte est dotée d'un linteau en anse de panier avec une clé en bossage, version simplifiée de celui de la porte principale. Il est donc probable que cette porte appartienne à la même campagne des années 1660.



de bois de l'encorbellement fut recouvert d'une fine couche d'enduit de mortier beige. Le même enduit semble avoir été utilisé pour le pignon nord du comble.

La fouille de l'extrémité orientale d'une bande de cinq mètres le long de l'église n°5, complétée par un sondage réalisé en 2013 au pied de l'extrémité nord du logis du prieur (Dufaÿ, dir. 2014 : 92-97, sondage n°62) a permis d'observer qu'un bâtiment, aujourd'hui disparu, était venu se greffer à l'articulation entre le logis du prieur et celui du sacristain (**figure 55, photo 304**). Son élévation n'est pas connue²⁴⁶, mais le bail de 1756 atteste qu'il possédait un étage (articles 62 à 64). On voit l'arrachement du mur ouest du nouveau bâtiment (M 17), dans le passage qui le longeait pour mener à l'est de l'église (**photo 291**). Il comportait, du reste, un escalier en vis dont on voit encore

la trace sur le mur du logis du sacristain (M 18)²⁴⁷. Il est probable que la fonction de ce bâtiment était de mettre en relation le premier niveau du logis du prieur et celui du sacristain, *via* la porte du logis du prieur à laquelle ne menait plus directement un escalier²⁴⁸. Cette liaison entre les deux logis n'était, auparavant, assurée que par la porte du « cabinet de Ronsard » en encorbellement qui donnait dans le deuxième niveau du logis du sacristain, sous les combles. Au rez-de-chaussée,

²⁴⁷ ...vers le milieu dudit passage est un petit escallier de bois en noyau qui conduit dans une petite chambre haute (bail à Rosset de Fleury, 1756, article 62).

²⁴⁸ A cet emplacement se situe maintenant une fenêtre dont on ignore la date de création. Dans les années 1925, l'ouverture était murée, et la seule photo que nous possédons la montre, de plus, partiellement masquée par un arbre (photographie prise par la « Sauvegarde de l'Art Français » conservée à la bibliothèque municipale de Tours et l'Association des Amis de Ronsard, cf. Ferrandon 2007, figure 28) (**photo 378**). Comme elle apparaît sur une photo de 1944 prise juste après le bombardement, on peut penser qu'elle a été créée lors de la transformation en musée Ronsard par la Sauvegarde de l'Art Français au début des années 1930, après la découverte de la sépulture du poète.

²⁴⁶ Ce bâtiment existait encore partiellement en 1935 (**photo 354**). Il a été restitué comme une sorte de pavillon d'angle au toit en croupe sur la 3D.



la porte qui s'ouvrait auparavant sous l'escalier extérieur d'accès au logis fut rehaussée au niveau du sol du 17^e siècle (F 1397, UA 306, cf. Dufaÿ, dir., 2014, planche 20)²⁴⁹. Ainsi, le rez-de-chaussée, utilitaire, était mis en communication avec celui du nouveau bâtiment. Les niveaux de remblai sous son sol contiennent du mobilier du 17^e siècle, mais nous ne savons pas s'il fut conçu en même temps que l'escalier central ou s'il fut un ajout postérieur²⁵⁰.

Il est possible que le logis du sacristain ait été agrandi vers l'ouest. C'est une possibilité qui repose sur la présence d'un mur qui vient doubler le mur sud du bras sud du transept (M 193). Ce mur aboutit à régulariser le passage entre la cour du prieur et l'église, puisqu'il se trouve au nu du mur du logis du sacristain. Ce mur formait-il le support d'une voûte lancée entre M 14 et lui ? Et, si c'était le cas, était-ce simplement pour couvrir le passage (mais on ne voit pas trop l'intérêt de travaux d'une telle ampleur ?). Ou le soutien à une prolongation du logis du sacristain vers l'ouest, le long du transept ? Il est possible que le massif de maçonnerie M 515 qui est appliqué le long du contrefort oblique EA 190,

²⁴⁹ Cette porte n'a été transformée en fenêtre que lors de la restauration des années 1950. Elle apparaît, réduite de moitié en largeur, sur un cliché pris par l'architecte en chef Bernard Vitry vers 1951 (photo 379).

²⁵⁰ Dans Dufaÿ, dir. 2014, nous avons supposé que ce bâtiment était antérieur à la restructuration du logis parce qu'il détruit la symétrie axiale de la façade en empiétant dessus au nord. Comme, par ailleurs, il est attesté en 1756, il fallait supposer qu'il avait été amputé de la partie qui couvrait la façade lors du remaniement du logis, tel qu'il apparaît sur le plan de 1757 (figure 7b). Ce scénario était bien fragile et nous préférons celui présenté ci-dessus.

formant comme un retour vers le sud de M 193, ait formé le pignon de cette prolongation, dans lequel on peut restituer une feuillure de porte ouvrant vers l'intérieur (EA 488 ; photo 99).

L'annexion du logis du sacristain par le logis du prieur peut correspondre aussi à une nouvelle liaison créée vers l'église n°5. En effet, la fenêtre de la travée droite du chœur fut remaniée : un peu réduite par le haut, elle devint rectangulaire et sommée d'une plate-bande clavée à l'intérieur (figure 23bis et planche 24, EA 204). Sur le parement externe de cette travée sont visibles des encastres de grosses poutres qui peuvent avoir correspondu à la naissance d'un toit en bâtière et à un pan de bois du côté du contrefort, et l'on voit d'ailleurs une usure différentielle de part et d'autre de cette paroi présumée (photo 99). Il est probable que cette modification avait pour but de donner la possibilité au prieur d'assister à certains offices sans sortir de chez lui. Le nouveau bâtiment et le logis du sacristain durent recevoir ses domestiques.

2.8.2.4. L'aumônerie

Pour le peu que nous puissions en voir (bâtiment très arasé et incomplètement fouillé, cf. § 2.7.1.9), le présumé logis de l'aumônier n'a pas subi de transformations à l'époque moderne. Il ne figure plus sur les plans du milieu du 18^e siècle ni sur le cadastre du 19^e siècle ; il n'est pas repérable dans la description du bail de 1756. Les remblais qui le recouvrent contiennent de la céramique du 17^e siècle (US 7028), mais il ne fut détruit que plus tard. En effet, en mars 1742, au moment où se fait l'inventaire des biens du prieuré à transférer à la collégiale Saint-Martin, l'aumônerie de Saint-Côme possède *le logis et un jardin renfermé de murs où demeure l'aumônier et une chapelle*²⁵¹ ; il s'agit probablement de l'église n°2 et du bâtiment au sud. Son abandon a pu survenir à la suite d'un

²⁵¹ *Réunion de la manse de Saint-Cosme...* p. 223. A cette date, l'aumônerie tire ses revenus d'une *métairie qui contient 6 arpens à moitié estimé pour le revenu 80 livres, un arpent et demye en jardinage 100 livres, un demye arpent de prez, un arpent et demye de vignes et un pressoir commun avec le sacristain (ibid.)*.

incendie, car certaines des ardoises de l'épaisse couche de démolition sont brûlées.

A l'arrière du logis du prieur, appuyé sur son gouttereau oriental, se trouve un bâtiment rectangulaire qui a été vu en fouille (sondage 54, M 407 et M 408 ; [figure 55](#), [photos 367 à 369](#)). Ce dernier avait disparu sur les plans du 18^e siècle. Il est probable qu'il est également antérieur aux années 1660 qui ont vu la restructuration du logis du prieur et la construction de son escalier rampe sur rampe. En effet, son mur sud (M 408) vient condamner la porte EA 1429 qui ouvre dans le gouttereau oriental du logis, au pied de l'escalier (ci-dessus § 2.8.2.3). Il est à peu près indatable davantage, mais semble plutôt moderne au vu de son carrelage. Sa fonction n'est pas établie, car il n'a été fouillé que très partiellement.

Il faut noter qu'il ne communique pas avec le logis du prieur et que la porte qui lui donne accès est tournée vers le nord, c'est-à-dire vers le groupe « église n°2 + logis présumé de l'aumônier ». Il pourrait donc s'agir d'une dépendance attachée à ce dernier, qui n'en possède pas autrement (cuisine ?), et non pas au logis du prieur. Si l'on accepte cette logique, il peut donc avoir été édifié entre la fin du 15^e siècle et 1660.

Il existe un autre bâtiment accolé au gouttereau oriental du logis du prieur, plus au sud que le précédent, et laissant libre la sortie par la porte EA 1429. Il figure sur les plans du 18^e siècle et il est encore visible sur des photographies anciennes ([photos 370](#)). Il possède une porte dans le mur nord et, au-dessus, une petite ouverture qui doit être un accès à un grenier. Il est mentionné dans le bail de 1756 (article 59) comme *une petite chambre basse* en appentis. Il ne sera abattu que lors de la restauration du logis après la guerre. Il n'a pas été vu en fouille car en dehors de son emprise. Sur les plans, il est prolongé vers l'est par un bâtiment très allongé de type appentis, manifestement utilitaire. On pourrait admettre qu'il est venu, après 1660, remplacer le précédent bâtiment et que, ainsi, le logis de l'aumônier a disposé de communs au fond de sa parcelle de terrain ([planche 5](#), [phase 10](#)).

2.8.2.5. Le réfectoire des moines

A une date inconnue, le réfectoire fut doté d'un plafond pour réduire la hauteur sous comble, comme en témoignent les traces d'encastrement de poutres encore visibles dans le parement interne du pignon ouest au moment des restaurations de Bernard Vitry ([photo 212](#)). Lors des états des lieux de 1741-1742, ce plafond est soutenu par des étais (*Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 73 et 192²⁵²). Peut-être fut-il déposé par la suite, car en 1756 c'est une *charpente en comble* qui est évoquée (*bail à Rosset de Fleury*, article 41).

Par ailleurs, l'absidiole de la chaire du lecteur ne figure plus sur les plans de 1753 et 1757. Sa date de destruction est inconnue. On peut penser qu'elle est restée en service jusqu'à la désaffectation du prieuré en 1742. De fait, les états des lieux de 1741-1742 désignent ce bâtiment comme réfectoire (respectivement p. 73 et 192). Dans le bail de 1756 en revanche, le bâtiment est devenu une grange, et les deux extrémités de la salle étaient aménagées pour les bestiaux : *au bout de la grange coté du levant est un retranchement de colombage garni de brique formant une etable aux vaches, cabinets au dessus, de l'autre bout est un autre retranchement en mur de maçonnerie formant l'etable aux bœufs* (article 42). Il est probable que la démolition de l'absidiole date de cette transformation. Le grand arc donnant sur le réfectoire, le seul qui restait ouvert à cette époque (cf. § 2.7.1.2), fut muré par une maçonnerie assez grossière ([photo 202](#)).

Accolé au pignon ouest, un appentis est visible sur les plans de 1753 et 1757. Il est mentionné en 1756 dans le bail à Rosset de Fleury (article 43). Il ne figure plus à partir du plan de 1784 ([figures 6b à 8](#)). Il ne faut pas le confondre avec celui qui a été détruit en 2013 et qui datait des années 1960 ([photo 195](#)).

2.8.2.6. La grande église (église n°5)

Les aménagements de l'église au 17^e siècle sont d'ordre liturgique et décoratif, et non structurels.

²⁵² Le terme employé est celui de *plancher*, mais à cette époque le terme s'entendait de tout assemblage de solives recouvert de planches, donc aussi des plafonds.

Le plus perceptible est le réaménagement du chœur par la construction d'une cloison venant barrer l'abside, avec un massif de soubassement pour un maître-autel, et qui devait porter un grand retable en menuiserie dans le goût de l'époque. Cette maçonnerie, dégagée par le docteur Ranjard et très restaurée, n'est pas datée. Nous l'attribuons au 17^e siècle parce que c'est la dernière période florissante du monastère. Lors de la reconstruction du 15^e siècle, un nouvel autel et un boisage de l'abside avait déjà fait disparaître le chœur roman. Celui-ci en est postérieur, car il vient se placer devant, et la fondation subsistante émerge au-dessus du niveau de sol du 15^e siècle (**planche 26**)²⁵³. Il paraît improbable que le nouvel aménagement ait été réalisé au 16^e siècle, période difficile pour le monastère, alors qu'il est clair que le 17^e siècle a connu de nombreux travaux d'embellissement des lieux. Cette maçonnerie était encore visible sur les plans de 1753 et 1757 (**figures 6b et 7**).

Ce nouveau retable délimita un espace au fond du chœur qui put servir de sacristie. Pour y accéder, une petite porte fut aménagée en agrandissant la baie la plus occidentale du côté sud du rond-point du chœur (EA 216). Avec son arc surbaissé, son style correspond bien au 17^e siècle. Cette porte vient percer le soubassement maçonné du retable attribué au 15^e siècle, ce qui indique aussi la postériorité du cloisonnement du chœur par le nouveau retable et conforte une datation moderne.

En 1617, les religieux reçurent l'autorisation de l'administration des Eaux et Forêts de Tours, qui gérait leurs futaies, d'abattre des chênes pour faire un jubé à leur église²⁵⁴. Il se pourrait que sa trace en soit la tranchée de récupération large d'une cinquantaine de centimètres (F 26) perçue dans la tranchée n°4 du diagnostic de 2006 (**planche 26**), qui vient barrer la nef à l'entrée du transept. Nous ne pouvons pas, bien sûr, raccorder les deux événements, probablement disjoints

²⁵³ En toute rigueur, il n'est pas possible d'être certain de ce fait, le sol du chœur au 15^e siècle n'étant connu que par extrapolation de celui de la nef, car il a été entièrement détruit par les fouilles du docteur Ranjard.

²⁵⁴ Guilbaud 2004a : 9, FRAD037, G 518, p. 6.

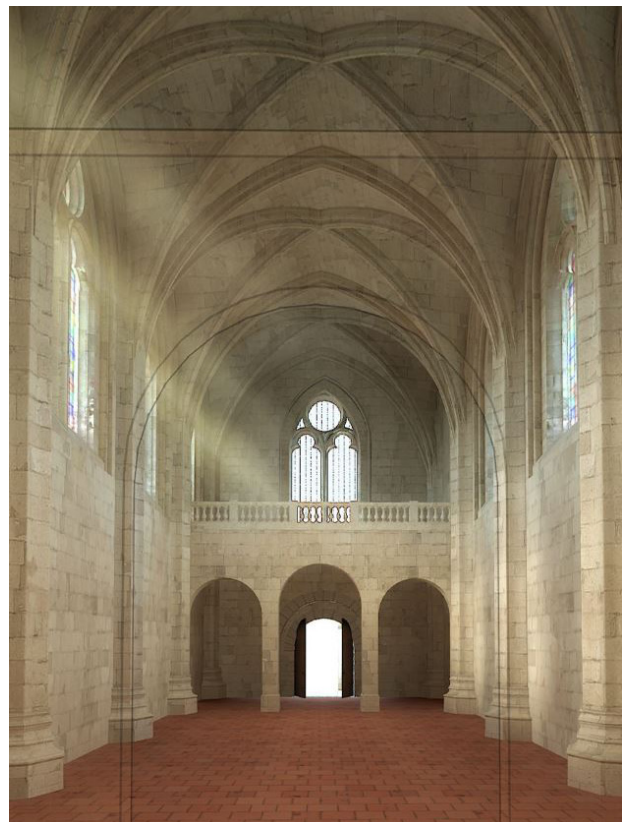
car le retable nécessitant aussi du bois aurait été sans doute signalé dans la même autorisation.

A l'extrémité occidentale de la nef a été découvert un mur assez bien appareillé (M 152) qui devait barrer la nef dans son ensemble (**figure 61, photos 84 et 323**). Ce mur n'a pas été détecté lors du diagnostic dans la tranchée n°4 réalisée dans l'axe de l'église (**planche 26**) : il est vraisemblable qu'il possédait une large ouverture centrale. Il figure sur les plans de 1753 (**figure 6b**) et 1757 (**photo 324**). Au nord, il s'accroche à moitié sur le pilastre de retombée de la voûte, tandis qu'au sud il aboutit au gouttereau de la nef dans l'angle du pilastre²⁵⁵. Cette différence est certainement destinée à compenser le fait que ces deux pilastres ne sont pas en face l'un de l'autre, et à conférer à M 152 une direction bien parallèle à la façade occidentale de l'église. Ce souci pourrait correspondre à la nécessité de voûter l'espace délimité entre ce mur et la façade.

Il est peu probable que ce mur, pourtant assez épais (de l'ordre de 1,20 m = 3 pieds), ait été monté jusqu'à la voûte de l'église et délimité ainsi une sorte de narthex. Il est plus vraisemblable qu'il ait supporté une tribune (**figure 64**). Elle devait être accessible par la tourelle d'escalier construite au flanc nord de la première travée occidentale de la nef, qui permettait sans doute ensuite d'accéder aux combles. La massivité de M 152 lui permettait de supporter une voûte et, peut-être, un orgue. Il est impossible de dater précisément ce dispositif. Il est ajouté après la construction de l'église (il est postérieur au moule à cloche de la nef et aux murs sur lesquels il s'appuie) et après l'implantation de quatre tombes à l'extrémité occidentale de la nef, dont la datation la plus récente est le 16^e siècle, sans précision (F 13).

En 1720, un devis de réparation a été demandé : il concerne les battants des portes donnant sur l'extérieur (celle de la nef et celle du transept sud), la reprise des mortiers dans le transept sud et celle de *lézardes de la voûte vis-à-vis de la chapelle*

²⁵⁵ Ce décalage est bien noté sur le plan de 1757 (**photo 324**).



de la Vierge, donc dans la voûte du déambulatoire²⁵⁶. C'est peut-être pour exécuter ces réparations que, en 1728, furent vendus des chênes des bois de Saint-Cosme²⁵⁷. Quoi qu'il en soit, l'église était en mauvais état en 1742, comme l'atteste le procès-verbal de visite : *Ensuite sommes allez entrer dans l'Eglise et après l'avoir visitée nous avons remarquez qu'il faut refaire en entier le carrelage, que le plafond du chœur est en totale ruine²⁵⁸, et que les voutes de la nef se séparent d'avec les murs des basses gouttes [= gouttereaux], que la menuiserie que renferment les chapelles qui sont*

*aux côtes du chœur sont usées de vétusté, que de la couverture il en faut relatter presque tout le côté du nord²⁵⁹. Cette fragilité structurelle de la nef avait déjà motivé sa reconstruction à la fin du 15^e siècle (§ 2.7.2.1), et l'on voit que le problème n'était pas résolu. Ce n'est pas un hasard si cette nef a fait partie des premières démolitions après 1742 ; celle-ci était d'ailleurs prévue dès l'inventaire de 1741²⁶⁰. En 1743, l'église fut *abattue [et] les matériaux, la charpente et l'ardoise ont été donnés au séminaire²⁶¹.**

Toutefois, la démolition ne fut pas totale. Sur le plan de 1753, la nef est dépourvue de toiture et l'absidiole nord du déambulatoire a disparu. En 1757, il y a une couverture à la croisée du transept, en plus des bras qui ont gardé la leur. Le bail de 1756 précise la fonction toute utilitaire de ces espaces : le bras

²⁵⁶ Devis de réparation de 1720 : FRAD037, G 506, charte 8 n°2 fol. 1 r° : *L'église : Art. 1 : refaire la porte de l'aile droite [transept sud] à deux battants. Art. 2 : refaire la principale porte d'entrée à deux battants [celle de la nef]. Art. 3 : refaire quatre toises du bousillage dans l'aile droite. Art. 4 : reprendre les lézardes de la voûte vis-à-vis de la chapelle de la Vierge.*

²⁵⁷ FRAD037, G 501 : *Vente de chênes, de 40 à 300 ans, dans les bois de Saint-Côme, de la Bruère, etc., pour la reconstruction du pont de Saumur, écroulé pendant l'hiver de 1728, et les réparations de l'église et des bâtiments du prieuré.*

²⁵⁸ S'il ne s'agit pas d'une erreur de vocabulaire, cela voudrait dire que la voûte du chœur avait été remplacée par un plafond.

²⁵⁹ *Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, p. 195-196.

²⁶⁰ *Tous les débris que la démolition de lad. Eglise pourroit occasionner aux batiment et clotures dudit prieuré seront reparez aux dépens dudit chapitre [de Saint-Martin] (Réunion de la manse de Saint-Cosme..., p. 34).*

²⁶¹ *Registres paroissiaux de Notre-Dame-La-Riche*, cités par Guignard 1931 : 81.

nord, couvert d'une toiture en pavillon à deux épis de faîtage, abrite une écurie. Son mur sud, construit *en moilon moitié de terre et chenette*²⁶² et moitié de chaux (article 89), a été en partie retrouvé (M 165 ; **photo 83**). La porte à deux battants de cette écurie signalée par le bail pourrait avoir été à l'est et donc servir au sous-prieuré : le mur M 166 qui barre le déambulatoire est postérieur à M 169, maçonnerie elle-même tardive (§ 2.8.1.1.2). Serait-il le bouchage de cette porte ? Le bras sud était une grange, avec un mur (M 160) fermant le grand arc qui ne sera démonté que lors des restaurations d'après-guerre (article 69 ; **photos 290a, 370 à 372**) ; on voit encore le percement de la porte dans le mur sud (EA 193)²⁶³. Entre les deux, un appentis, avec, si l'on en croit le plan non daté (**figure 7**), un toit incliné vers le chœur de l'église car il semble n'avoir un mur qu'à l'ouest. La nef est devenue *une petite cour au bout de laquelle est un petit bâtiment en appenty endossé contre l'ancien pignon de l'église*, reprenant sans doute les limites de l'ancienne tribune (article 92).

Au 19^e siècle, il ne reste plus que le bras sud du transept, qui sert toujours de grange, tandis qu'un appentis a été construit le long du mur de la travée droite de chœur méridionale (**photo 370**). La fouille a permis de retrouver aussi le bâtiment en appentis, postérieur au précédent, le long du mur qui venait fermer le bras sud du transept (M 24 ; **photo 373**).

En plus de ce bras sud du transept furent préservées deux chapelles rayonnantes : la chapelle axiale et la chapelle sud. L'explication en est qu'elles devinrent la chapelle privée du prieur commendataire après 1742. Ces deux chapelles furent closes par le bouchage des baies du rond-point du chœur et

par des murs barrant le déambulatoire (disparus)²⁶⁴. Un mur (M 150) sépara également les deux chapelles (sondage 1, **photo 374**) : sans doute celle du sud devint-elle un vestibule, puisque c'est là qu'une porte au linteau en plate-bande clavée fut percée dans l'absidiole, permettant l'accès depuis le logis du prieur (EA 314, cf. **figure 28, planche 25 et photo 68**). Elle ne pouvait donc servir au culte alors que, dans la chapelle axiale, l'autel et son retable furent maintenus. Au même moment sans doute, pour compléter le dispositif par une sacristie, la pièce orientale des communs du sous-prieuré fut reliée par un couloir à la portion de déambulatoire maintenue au nord de la chapelle axiale (couloir délimité par M 293).

Le fait d'avoir réuni deux chapelles pour en faire une explique les termes de la *Réunion de la manse de Saint-Cosme...*, où n'est évoqué qu'un seul utilisateur (cf. ci-dessus). C'est aussi pour cela que, en 1756, le bail à Rosset évoque *l'ancienne chapelle (...) ou il ne reste que deux culs de lampe* [nous dirions : culs de four] (article 80). Pour la chapelle axiale, le retable de Charpentier (**photo 374bis**, cf. § 1.3.4) est mentionné, et elle possédait encore deux vitraux²⁶⁵. En 1756, cette chapelle était désaffectée, *formant actuellement une serre*²⁶⁶ *avec plancher et solliveaux ; une chambre au dessus voutée* (article 80).

2.8.2.7. La petite église (église n°2)

L'église n°2 figure toujours sur les plans de 1753 et de 1756, mais elle a disparu de celui de 1784. Elle apparaît regroupée sous une même toiture

²⁶² D'après le dictionnaire de Littré (1872-1877), la chenette est le nom d'une plante (germandrée officinale), mais aussi un diminutif de chêne (<http://artflx.uchicago.edu/cgi-bin/dicos/pubdico1look.pl?strippedhw=chenette&dicoid=LITTRE1872>). Il est probable qu'il faille entendre ici un mélange de terre et de paille ou de brindilles, à moins qu'il ne s'agisse d'un équivalent de la « bourrée », cloisons de fagots (cf. ci-dessus § 2.8.1.1.1).

²⁶³ Pour permettre l'accès à cette porte, le mur M 14 qui limitait la cour du prieur au nord dut être arasé, et la cour fermée par une médiocre maçonnerie construite entre le contrefort sud-ouest du transept et l'angle nord-ouest de la cour (M 516 : **photo 372bis**).

²⁶⁴ ...*lesquelles chapelles seront renfermées de maçonneries du côté qu'elles tiennent à l'église, et qu'il sera faite en icelles les réparations et commodités portez par le devis qui en a été fait aux frais et dépens desdits sieurs du chapitre de Saint Martin pour ledit Sieur de Laubanie et ses successeurs jouir des desdites chapelles, en disposer comme des autres bâtiments de leur prieuré (Réunion de la manse de Saint-Cosme... p. 34 et 177). C'est ce même texte qui nous apprend que la chapelle axiale était dédiée à la sainte Vierge et l'autre à saint Jacques.*

²⁶⁵ *L'autre cul de lampe formant une chapelle voutée avec un autel en bas relief percée d'une porte et d'un attique au dessus, éclairée de deux vitraux* (article 81).

²⁶⁶ Il faut comprendre une resserre, pièce de réserve ou petit cellier, et non un espace entièrement vitré.

avec le bâtiment subsistant des communs du sous-prieuré (§ 2.8.1.1.2 et 2.8.2.6). Elle est ainsi décrite dans le bail de 1756 : *une ancienne chapelle revestue de murs en toutes ses fasses, carrelée en toute son étendue, un autel à tombeau dans un cul de lampe, lambrissé dans toute son étendue en douelle de mairain, percée d'une porte dont la fermeture en menuiserie avec une serrure, éclairée de quatre grands vitraux et d'un petit vitraux garnis de vitres, aucune menuiserie* (article 84). Il est probable que les grandes fenêtres et la charpente lambrissée datent de la fin du 15^e siècle (cf. § 2.7.1.8). En revanche, *l'autel à tombeau* pourrait dater du 17^e siècle²⁶⁷.

C'est aussi du 17^e siècle que date la dernière réfection du sol de l'église (sol F 1011 ; **planches 19 et 20, figure 71 et photo 375**). Il fut rehaussé

²⁶⁷ Un *autel à tombeau*, c'est-à-dire dont la forme rappelle celle d'un sarcophage, en général galbé (cf. Perrin 2012 avec bibliographie).

d'environ 25 cm. Le pavement était structuré en trois bandes : une allée centrale de tomettes de 15 cm de côté flanquée de deux tapis de tomettes de 9 cm de côté. Deux sortes de réparations y ont été effectuées : soit avec les petites tomettes placées en losange, soit avec les plus grandes.

La porte latérale nord EA 1021 disparut à ce moment et fut remplacée par un placard (F 83 ; **photo 376**). Cela indique la séparation définitive de la zone du sous-prieuré et de l'aumônerie. En revanche, la porte sud-ouest EA 1018, qui menait au logis de l'aumônier, ne fut bouchée que plus tard : le bouchage UA 7656 est posé sur le dallage de tomettes F 1011 (**photo 377**). Cela dut intervenir au moment de la désaffectation de la chapelle et de la destruction du logis de l'aumônier, entre 1742 et 1756 (§ 2.8.2.4). Il est probable qu'il en fut de même de la porte sud-est EA 1020, mais le secteur était trop perturbé pour qu'il ait été possible de s'en assurer.

3. SYNTHÈSE SUR L'ÉVOLUTION DU PRIEURÉ

Dans un récent article de synthèse sur « l'apport de l'archéologie à la connaissance des monastères », Christian Sapin relevait les apports considérables que l'investigation de terrain avait apportés à cette problématique (Sapin 2018). Toutefois, il soulignait que de « nombreuses interventions archéologiques [sont] trop limitées en surface » (p. 32), trop centrées sur l'église, et « qu'il faudrait pouvoir pousser les investigations au-delà de la période connue pour les élévations conservées ou celles données par les sources, afin de comprendre d'où émerge le monastère » (p. 33). Pour lui, et à juste titre, « l'étendue spatiale d'un site est un enjeu diachronique » (p. 34). La fouille du prieuré Saint-Cosme tire justement son intérêt principal du fait que le site a pu être appréhendé globalement puisque la quasi-totalité de son emprise a pu être explorée, souvent sur une grande épaisseur stratigraphique. La présence de vestiges en élévation est, par ailleurs, suffisante pour pouvoir raisonner sur la plupart des bâtiments dans leurs trois dimensions ; néanmoins leur état de conservation est suffisamment partiel pour que la fouille ait apporté une quantité d'informations nouvelles, justifiant ainsi l'opération. Cette quasi-exhaustivité concerne aussi la dimension funéraire du lieu, puisque les cimetières ont pu être fouillés presque complètement, ce qui permet de proposer des analyses qui ne soient pas des extrapolations à partir de zones réduites. L'archéologie funéraire fut donc un point fort de l'étude et fait l'objet d'un tome entier du présent rapport (tome 2).

La principale limite de la fouille fut le fait que les niveaux antérieurs au 12^e siècle ne furent que partiellement abordés. En effet, on l'a vu (§ 1.1), le projet de restructuration du site ne prévoyait pas la mise en valeur de niveaux antérieurs à ceux qui correspondaient aux plus anciens bâtiments visibles, datés de l'époque romane. Seule l'église du 11^e siècle (église 2) et ses abords devaient être fouillés, car celle-ci avait été révélée par

le diagnostic de 2006 et constituait une découverte exceptionnelle. Toutefois, d'autres portions du site avant le 12^e siècle ont été vues, essentiellement au travers de sondages sous l'église principale et de zones surcreusées par les accumulations de tombes. Il faut donc garder présent à l'esprit le fait que les reconstitutions du site avant le 12^e siècle sont les plus fragiles.

On a essayé de pallier les insuffisances des vestiges, de leurs relations stratigraphiques et de leurs possibilités de datation en appliquant le principe de la continuité fonctionnelle (§ 2.1). Il s'agit de considérer que, à tout moment dans la vie du monastère, toutes les fonctions doivent pouvoir être assurées (prière, résidence, fonctions support, accueil, funéraire). Cela signifie que des espaces doivent leur être dédiés, même si certains sont provisoires et polyvalents. Il faut donc se demander où et comment ces fonctions peuvent être maintenues malgré l'évolution constante d'un monastère souvent en chantier. Naturellement, une telle démarche ne peut être opératoire que si la totalité du site, ou presque, peut être appréhendée. Sinon, il est toujours possible d'imaginer que les équipements non vus se trouvent dans les espaces non fouillés. Cette approche a permis de proposer des identifications pour certains espaces ou de mieux comprendre l'enchaînement des phases de construction des églises et de leurs aménagements, dans un jeu permettant de préserver la continuité du culte.

Une attention particulière a été portée à la définition du site-même du prieuré. En effet, les textes, jusqu'au 16^e siècle, indiquent que celui-ci est construit sur une île de la Loire. Celle-ci n'existant plus depuis le 17^e siècle, il convenait d'établir sa réalité et son évolution (§ 2.2). Grâce à des sondages menés dans l'emprise du prieuré, ainsi qu'au sud, dans l'emprise présumée du paléo-chenal délimitant l'île, il a été possible d'en montrer la réalité et d'en dater l'apparition. Sa forme générale a été retrouvée

grâce à une analyse régressive du cadastre du 19^e siècle. L'île est apparue vers 3 000 avant J.-C. ; le processus de comblement du paléo-chenal démarre dans le courant du 2^e siècle après J.-C. et s'accélère au 12^e siècle pour s'achever à la fin du 16^e siècle. Cette position insulaire dut avoir pour les occupants des avantages et des inconvénients : avantages pendant le haut Moyen-Age où cela permit d'assurer leur sécurité, inconvénient plus tard où la menace des inondations obligea les moines à remblayer le site d'un mètre à la fin du 15^e siècle.

La première occupation perceptible sur l'île remonte à l'Antiquité (phase 1, § 2.3.1). Elle est à mettre en relation avec le fait qu'un pont franchissant la Loire s'y appuyait, daté par dendrochronologie des années 106-125 après J.-C. Sur la rive gauche, le long d'un axe sans doute antique reliant Tours, des sépultures à incinération ont été datées des mêmes années (100-125). Sur l'île, l'occupation n'est pas structurée dans la fenêtre des fouilles et atteste plutôt de passages que d'un établissement pérenne.

Il faut attendre la fin du 7^e siècle pour observer une occupation structurée, qui ne cessera plus jusqu'à nos jours (phase 3²⁶⁸, § 2.3.2). Il s'agit des traces d'un parcellaire agricole, sans doute pour du maraîchage profitant des dépôts de crue fertiles qui donneront à cette zone de confluence entre Loire et Cher un rôle majeur dans l'approvisionnement de Tours jusqu'à maintenant. Il y avait sans doute un habitat modeste à proximité, mais qui n'a pas été vu dans la fenêtre de fouilles. Une tombe d'enfant a été observée, qui se situait sans doute le long d'un chemin est-ouest traversant le site, datée par C14 d'une fourchette 690-780.

Dans les années 870 sans doute, un établissement est construit, composé de trois bâtiments en matériaux périssables disposés autour d'une cour accessible par un porche monumental au sud (phase 4, § 2.3.3). L'un d'eux a été identifié à une chapelle (église 1), dont les enduits peints

ont été retrouvés dans les fondations de l'église en pierre qui lui a succédé (église 2). Trois adultes ont été inhumés aux abords du domaine, dans une fourchette comprise entre 890 et 1015. Cet établissement dont, certes, le détail nous échappe, ressemble à une petite *curtis* carolingienne, et on propose d'y voir la pêcherie attestée en 900 par un acte de la collégiale Saint-Martin de Tours. Jusqu'à cette date, l'île dépendait de la *villa* de Martigny, à deux kilomètres en aval sur la rive droite du fleuve, appartenant elle-même à la collégiale Saint-Martin. En 900, le chapitre concède la *villa* à l'un des vassaux du comte de Tours (ce dernier, Hugues, se trouvait être aussi l'abbé laïc de Saint-Martin). Mais il se réserve expressément l'île de Saint-Cosme à cause de sa pêcherie, afin d'assurer directement son approvisionnement en poissons. C'est sans doute pour sécuriser cette ressource que la pêcherie avait été établie vers 870 dans l'île, en réaction aux raids vikings des années 853 et 862 (cf. § 1.3.1). Cette fonction de pêcherie durera même après la fondation du monastère au début du 11^e siècle, puisqu'elle est mentionnée vers 1018 dans un acte qui fait état de la location du prieuré à l'abbaye de Marmoutier.

La mise en évidence de ce domaine rural, avec sa chapelle, éclaire d'un jour nouveau la genèse du prieuré Saint-Cosme (§ 1.3.2). En effet, il était connu de longue date que ce dernier avait été fondé par Hervé de Buzançais, trésorier de la collégiale Saint-Martin, entre 1001 et 1022 (dates de sa prise de charge et de son décès). Les historiens avaient tendance à voir dans cette fondation un simple ermitage en marge de Tours, convenant à la spiritualité ascétique d'Hervé. Avant nos fouilles, aucun élément de cet établissement n'était connu. La reprise du dossier de textes a permis de resserrer la date de fondation entre 1003 et 1013/1014 et de proposer qu'il se soit agi d'une fondation parallèle à celle de l'abbaye féminine de Beaumont-lès-Tours. Ces deux établissements auraient été destinés à procurer l'isolement nécessaire à la vie monastique que les travaux de reconstruction de la basilique Saint-Martin entreprise par Hervé

²⁶⁸ La phase 2 correspond à l'absence d'occupation humaine détectée en fouille (cf. [figure 8b](#)).

rendaient difficile. Pour lui-même et quelques chanoines désireux de partager son mode de vie, il choisit une terre à la fois proche de la collégiale (à peine plus de deux kilomètres) et protégée par sa situation insulaire. Peut-être même était-elle déjà sous sa gestion directe. Quoi qu'il en soit, il en garda la vocation économique et c'est un véritable monastère bâti en dur qui fut commencé au début du 11^e siècle, comme celui qu'un diagnostic récent a révélé à Beaumont. En revanche, le retour d'Hervé à la collégiale en 1018, ou sa mort en 1022, portèrent un coup d'arrêt à cette construction restée inachevée. En effet, seulement deux ailes sur trois du carré claustral furent terminées, et l'église ne fut pas édifiée : on se contenta d'une reconstruction en pierres de l'église du domaine rural (église 2).

Les fouilles ont permis la mise au jour de trois bâtiments autour d'un espace vide qui devait constituer le cloître (phase 5, § 2.4). Le bâtiment occidental devait servir d'hôtellerie et de cuisine/cellier, disposés de part et d'autre d'une porterie précédée d'une tour-porche. Le bâtiment nord devait être le réfectoire. Le bâtiment oriental, inachevé, devait être prévu pour abriter, selon le plan classique des monastères bénédictins, la salle capitulaire et le dortoir des moines à l'étage. Cette aile, n'ayant été construite que sur quelques mètres de long, fut peut-être suffisante pour les réunions du chapitre, mais c'est le bâtiment principal de la pêcherie qui put servir de dortoir ; son emplacement voisin de l'église était propice à cet usage, permettant un accès commode pour les offices nocturnes. L'église fut modestement construite sur le modèle des églises rurales de l'époque, ce qui n'exclut pas une qualité certaine, tant par son architecture que par son sol de béton rose et son décor peint de faux joints. Il est à noter qu'aucune sépulture n'a été découverte pour ce premier monastère, les chanoines ayant dû être inhumés dans celui de la maison-mère, à l'instar d'Hervé qui le fut dans la nef de la basilique Saint-Martin.

Après son départ de Saint-Cosme, en 1018 sans doute, Hervé se serait retrouvé avec des locaux dont il n'avait plus l'usage : il aurait alors imaginé de les rentabiliser en les louant à l'abbaye de Marmoutier,

y compris la pêcherie, bail qui devait prendre effet à sa mort en 1022. La grande abbaye martinienne avait tout intérêt à une telle transaction qui lui permettait de prendre pied sur la rive gauche du fleuve, alors que ses possessions se cantonnaient à la rive droite. Il est possible que la dédicace aux saints Cosme et Damien ait favorisé le transfert de moines malades. Cette situation peut s'interpréter peut-être aussi comme une ultime conséquence des soubresauts qui venaient d'agiter Marmoutier, avec une tentative contestée de réformation par des moines de Cluny mandés par le comte de Blois, mais qui furent renvoyés à Cluny en 998 ; l'abbaye passa alors sous le contrôle de l'abbé de Saint-Julien qui cumula les deux charges jusqu'en 1007. Il n'est pas exclu que vers 1020, la recomposition des effectifs de Marmoutier ait entraîné des dissidences, et que certains se soient sentis plus d'affinités avec la vie menée à Saint-Cosme. Durant le 11^e siècle, l'occupant le plus célèbre fut le théologien Bénédict de Tours (qui ne venait pas de Marmoutier mais de Saint-Martin). En délicatesse avec l'Église à cause de ses positions sur l'Eucharistie, il fut assigné à résidence à Saint-Cosme après 1060, avec quelques chanoines ; il y mourut en 1088. Dans les années 1070, on connaît aussi un moine venu de la région parisienne, saint Gauthier de Pontoise, qui souhaitait s'éloigner de sa communauté d'origine qui l'avait fait abbé malgré lui et qui trouva refuge sur l'île. Le fait que Saint-Cosme soit dans une île en favorisait l'isolement, ce qui pouvait être considéré comme une mesure de coercition (pour Bénédict) ou de protection (pour le réfugié Gauthier, les amateurs de vie austère et recluse ou les malades gravement atteints).

L'archéologie ne documente pas beaucoup cette période. Seule une chapelle latérale construite au flanc sud de l'église 2 peut lui être attribuée. Elle peut signaler l'accroissement du nombre de messes dites à Saint-Cosme, dans un mouvement général qui s'observe à cette époque dans l'architecture romane avec la multiplication des chapelles au chevet et au transept des églises (phase 5c, § 2.4.1.5). Il n'y a toujours aucune inhumation pour cette période.

En 1092, craignant apparemment une mainmise définitive de Marmoutier sur Saint-Cosme, la collégiale Saint-Martin reprit la main et mis fin au bail. Le chapitre fonda un prieuré en bonne et due forme, dont l'acte de fondation nous est connu et indique les noms des cinq chanoines qui constituèrent la première équipe. Plutôt que de reprendre les constructions laissées par Hervé de Buzançais, un monastère entièrement neuf fut bâti. Les raisons furent sans doute d'ordre architectural (on était passé à cette époque à la construction en moyen appareil réglé, alors que le monastère d'Hervé était en petit appareil de moellons peu équarris) mais aussi topographique : l'emplacement prévu pour l'église était dangereusement proche du chenal méridional, et il fut jugé préférable de « remonter » l'ensemble des bâtiments sur la partie la plus élevée de l'île. Seule l'église (église 2) fut maintenue, et ce jusqu'à la fin de l'existence canonique du prieuré. Elle servit alternativement d'église de secours lors de travaux sur la grande église et, en temps ordinaire, de chapelle funéraire.

L'analyse des vestiges a permis de reconstituer les phases de la construction du nouveau monastère qui s'étendit sur une trentaine d'années, des environs de 1135 à ceux de 1165 (phases 6 et 7, § 2.5). Il est rare que l'on puisse connaître aussi en détail le développement d'ensembles qui paraissent souvent homogènes si l'on se base sur des critères stylistiques, souvent peu opérants en dehors des décors sculptés des églises. Ce n'est pas le moindre intérêt de cette fouille d'avoir pu restituer la logique des implantations successives et les moyens que s'est donnée la communauté pour ne pas rompre la continuité fonctionnelle des lieux.

Il est maintenant établi que la nouvelle équipe commença par faire réaliser un grand bâtiment rectiligne, avant que ne soit détruits les bâtiments du 11^e siècle (phase 6a, § 2.5.3.1). Il constituera par la suite l'aile orientale du futur carré claustral et regroupait toutes les fonctions, à l'exception de celles liées à l'accueil et au soin des malades. Au rez-de-chaussée se trouvaient la salle capitulaire, le réfectoire et la cuisine, tandis que le dortoir était à l'étage. Dans le même temps fut construit un bâtiment en bordure de la clôture, vers

le cours principal de la Loire, pour servir d'hôtellerie et d'infirmerie (§ 2.5.4). L'entrée principale du monastère se situait entre ce bâtiment et la grande aile, donnant sur un mouillage qui était sans doute l'accès le plus pratique au monastère.

Comme on l'a dit, l'église du 11^e siècle fut conservée, mais une plus grande fut bâtie pour le nouveau monastère, à l'extrémité sud du nouveau bâtiment (église 3, phase 6b, § 2.5.1.1). Il s'agissait d'une église à une nef, sans déambulatoire ni transept, dont les fondations et quelques bribes d'élévation ont été identifiées sous et dans les ruines de l'église actuellement visible. Sa construction entraîna la démolition de l'essentiel du monastère du 11^e siècle. Il est probable cependant que certaines parties en furent conservées : l'extrémité sud du bâtiment d'accueil put servir d'écurie et la partie construite de l'aile orientale de chauffoir.

Vers 1130-1140 démarra l'achèvement du carré claustral (phase 7, § 2.5.3), dans une période de prospérité pour la collégiale Saint-Martin (cf. § 1.3.3). Un réfectoire autonome fut construit au nord, en face de l'église selon un schéma classique (§ 2.5.3.2). Il comportait une chaire de lecteur en saillie sur l'extérieur et ornée d'un décor richement sculpté. Dans le cloître, devant sa porte d'entrée, fut édifié un lavabo octogonal sophistiqué pour les ablutions des moines (§ 2.5.3.4). La troisième aile, à l'Ouest, comportant un cellier et une cuisine au rez-de-chaussée, et sans doute des logements pour les convers à l'étage, fut ajoutée ensuite, vers 1160 (§ 2.5.3.3).

Vers 1130-1140 fut également mise en chantier une nouvelle église (église 4, § 2.5.1.2). Le plan à une nef fut complété par un transept saillant et un déambulatoire donnant accès à trois chapelles rayonnantes. Il est remarquable que cette église reprenne les dimensions du chœur et des trois premières travées de la nef centrale de la collégiale Saint-Martin. Elle fut continûment réaménagée pendant les décennies suivantes. Lors de sa construction, le chœur de la précédente avait été conservé, sans doute pour permettre la continuité du culte. Celui-ci pouvant, ensuite, se dérouler dans la nef achevée, ce chœur fut modernisé et éclairé par son percement d'une

claire-voie rythmée de colonnettes ornées de chapiteaux historiés. Enfin, sans doute en même temps que la construction du narthex, un dernier chantier d'ampleur vint en transformer le chevet : il fut rehaussé afin de procurer au chœur un éclairage meilleur (§ 2.5.1.3). On voit ainsi que l'église, qui semble de prime abord représenter un cas classique d'église romane à chevet étagé n'a pas d'emblée été réalisée sur ce modèle, mais qu'elle résulte d'une adaptation constante, au gré sans doute des moyens de financement disponibles et des souhaits de grandeur des dirigeants de la communauté.

A la fin du 12^e siècle, ces dispositifs furent complétés par diverses améliorations (phases 7e et 7f) : construction d'une cuisine à l'angle entre l'aile ouest et le réfectoire, d'une galerie de cloître, d'un narthex devant l'église, et d'un probable garage à bateaux tourné vers la Loire, au bout de l'aile orientale du carré claustral (§ 2.5.3.1.3). La porte principale du monastère a été transférée au sud du site, peut-être pour mieux séparer la clôture de l'extérieur, car elle débouchait jusqu'alors directement dans le cimetière des moines.

Dès le début du 12^e siècle, le prieuré ayant maintenant une certaine autonomie vis-à-vis de la collégiale Saint-Martin, on observe l'apparition d'inhumations sur place. Jusqu'au milieu du siècle, les tombes sont réparties dans diverses zones. L'emplacement de l'ancienne pêcherie, débarrassé de ses constructions, était devenu un espace vide entre l'ancienne église et la nouvelle hôtellerie. Cet espace put servir de cloître avant la construction de l'église 3, mais il dû très vite devenir une zone dédiée à l'inhumation des moines, l'église 2 servant de chapelle funéraire selon les rites développés par les bénédictins, et surtout les clunisiens. La vénérable église 2 est donc celle qui attire d'abord les sépultures ; mais il faut dire aussi que les abords de la nouvelle église ont été presque tout le temps en chantier. Puis, des groupes de tombe se développent dans ce qui est en train de devenir le « cimetière des moines ». La zone

se polarise peu à peu, de petits enclos se créent : aux abords de la croix qui se dressait au centre et dans l'axe de la salle capitulaire, le long du mur. Peu après le milieu du 12^e siècle, une réorganisation complète a lieu : une galerie fait le tour du cimetière, une grande annexe est ajoutée à la chapelle, tandis qu'une organisation des tombes en rangées se met en place.

Des inhumations privilégiées, presque toujours en coffrage maçonné, sans doute de dignitaires de la communauté ou de bienfaiteurs, ont été aménagées dans certains bâtiments : d'abord dans la salle capitulaire, à partir de son centre, puis dans le narthex, avec une très grande densité de tombes pour ce dernier. L'avant-nef, en effet, est un espace d'accueil et de transition entre l'extérieur et le sacré, comme en témoigne notamment la présence de bancs aménagés sur son pourtour. Mais elle symbolise aussi la transition de la mort à la vie éternelle. Comme la législation canonique interdit les inhumations dans les églises, se faire enterrer dans l'avant-nef apparaît comme un compromis dans une posture d'humilité ostentatoire.

Un deuxième cimetière se développe au sud de la nouvelle église ; cette situation topographique le met hors de la clôture. L'analyse anthropologique montre que son recrutement compte davantage de femmes. L'état sanitaire des personnes inhumées est moins bon que celui des défunts du cimetière nord, donnant l'image d'une population de travailleurs pauvres et décédée en moyenne plus jeune. Il est donc probable que ce cimetière soit ouvert davantage à d'autres populations que les moines. Ce cimetière est aussi moins bien ordonné que le cimetière nord, même si une tendance à sa structuration en rangées se fait jour à partir des années 1140-1150 (phase 7b).

Ces cimetières renvoient l'image d'une population qui n'a jamais été si importante qu'au 12^e siècle, puisque le premier siècle d'existence du prieuré après sa refondation concentre à lui seul près de 40% des inhumations (phases funéraires 2 et 3). Cette période correspond

à la construction de l'église 4 et du carré claustral. Il n'y eut pas, à notre connaissance, de cause particulière de mortalité externe dans ces années-là. Des causes internes sont donc à rechercher. Il put y avoir un effet générationnel. Quand le monastère a été refondé en 1092, il est possible que la majorité des personnes qui l'ont occupé ait été jeune. Ces personnes, par un effet de pyramide des âges, auraient pu décéder nombreuses trente à quarante ans plus tard. Mais il est probable aussi que la quantité d'inhumations soit à mettre en rapport avec le nombre important de personnes qui logeaient au monastère à cette époque, et pour lesquelles, justement, on s'appliquait à édifier des bâtiments plus importants. Ces personnes pouvaient être des convers qui, dans les années 1120-1130, apparaissent en masse dans les monastères, notamment cisterciens²⁶⁹. Cela pourrait expliquer que, pour ce 12^e siècle, il y ait presque autant d'inhumations dans le cimetière sud, plus ouvert, que dans le cimetière réservé aux moines. Cependant, dans la deuxième moitié du 12^e siècle, 45% des personnes inhumées dans ce cimetière sont des femmes. Le recrutement de ce cimetière se tarira dès le 13^e siècle.

Enfin, il y a peut-être un rapport avec la probable fonction spécifiquement médicale du prieuré placé, on le rappelle, sous la protection des saints patrons des médecins et chirurgiens Côme et Damien. En effet, l'étude anthropologique montre qu'un nombre très élevé de pratiques chirurgicales peut être observé sur les défunts, notamment six trépanations. Cette dynamique spécifiquement médicale semble s'être prolongée jusqu'au milieu du 14^e siècle, date à laquelle est construite une extension de l'hôtellerie / infirmerie, et où l'on constate les dernières trépanations.

La présence de femmes est constante et non négligeable. Elle est toujours supérieure à la moyenne (17,3 %) dans les espaces extérieurs et inférieure dans les espaces intérieurs à la clôture (sauf à partir de la fin du 15^e siècle). Dans les

espaces intérieurs, on observe une tendance lente à l'augmentation de la proportion de femmes. S'agissait-il de parentes, de bienfaitrices, de malades, de servantes ? D'une façon générale, leur état sanitaire est moins bon que celui des hommes.

Il est difficile d'estimer le nombre d'occupants du prieuré. On a vu (§ 2.5.1.2.1) que le nombre de stalles dans l'église n'a jamais pu dépasser dix-huit, plus probablement seize, voire douze. L'équipe mentionnée dans l'acte de fondation était de cinq chanoines, et les documents modernes font état de sept chanoines au maximum. Il faut, naturellement, imaginer une population de serviteurs de statuts divers, mais aussi d'hôtes plus ou moins permanents. D'après ses dimensions, le réfectoire devait pouvoir accueillir une trentaine de convives (§ 2.5.3.2). La nef de l'église devait accueillir des visiteurs et des travailleurs journaliers, gens des environs sans doute (même si, rappelons-le, Saint-Cosme n'a jamais été un prieuré-cure).

Après la grande période de construction du 12^e et du début du 13^e siècle, il faut attendre le milieu du 14^e siècle pour que des agrandissements soient entrepris. Pour autant, jusqu'à la fin du 13^e siècle, le monastère attira les bienfaiteurs de haut rang, mais il est probable que ces libéralités furent employées davantage pour agrandir le domaine économique du monastère que pour les bâtiments. On entrevoit tout de même une période de stagnation, qui se manifeste par la chute de plus de moitié du nombre d'inhumations par rapport à la phase précédente (phase funéraire 4 par rapport à la phase 2-3). Si l'on raisonne en termes de quantité de céramique, la chute est encore plus brutale, puisqu'environ cinq fois moins de céramique a été retrouvée dans les contextes des 13-14^e siècles que dans ceux des 11-13^e siècles²⁷⁰.

Le milieu du 14^e siècle voit une nouvelle phase constructive, certes plus modeste que la précédente. Il s'agit, d'une part, de l'extension vers

²⁶⁹ Sur le rapport entre bâtiments monastiques (souvent l'aile occidentale du cloître, comme à Saint-Cosme) et nombre des convers, voir, pour quelques exemples cisterciens, Tournadre 2004.

²⁷⁰ Bien entendu, il ne faut accorder à ces chiffres (donnés en nombres de restes) qu'une valeur indicative générale. D'une part les datations ne sont pas toujours précises ; d'autre part, il y a des causes culturelles à un usage plus ou moins important de vaisselle en terre. Cela peut refléter le niveau de vie, la part de la vaisselle en bois ou en métal, les modes de gestion des déchets etc.

l'Est du bâtiment d'accueil et de soin (§ 2.6.2) ; d'autre part de la construction d'un logis autonome pour le chef de la communauté qui devait avoir auparavant sa place dans le dortoir des moines, peut-être à son extrémité nord (§2.6.3). Enfin, la salle capitulaire fut munie d'une voûte, ce qui a entraîné le surhaussement de l'aile orientale du cloître (§ 2.6.1). Ce milieu du 14^e siècle voit apparemment un apogée du monastère médiéval, avant les malheurs de la peste noire et de la guerre de Cent ans.

Le prieuré disparaît ensuite de nos sources, à part une confirmation en 1374 de la protection royale à la collégiale Saint-Martin, et par voie de conséquence au prieuré Saint-Cosme. La communauté semble toutefois se maintenir : il y a pratiquement le même nombre d'inhumations par décennie de 1350 à 1480 que dans la phase précédente (phase funéraire 4, 1186-1349). Le narthex semble moins prisé de ce point de vue funéraire, mais c'est peut-être que l'espace était pratiquement saturé. La quantité de céramique a presque triplé par rapport à la période précédente.

Les deux dernières décennies du 15^e siècle sont une période de grandes transformations au prieuré. L'arrivée du premier prieur commendataire, le cardinal Pierre III d'Amboise, nommé en 1480 par le roi Louis XI qui, dans le même temps, résidait au château voisin du Plessis, marque sans doute le début de travaux importants. Certes, les datations archéologiques ne sont pas assez précises pour relier cette nomination et ces travaux : le mobilier archéologique donne une fourchette comprise entre 1475 et 1550 (§ 2.7.3). Ils commencèrent par le remblaiement de l'ensemble du site d'environ un mètre. La cause la plus probable en est la volonté de se prémunir contre les crues de la Loire, ce qui semble avoir été efficace car nous n'avons trouvé en fouille aucune trace d'inondation du site. Cet épisode peut être rapproché du renforcement des digues dans le val de Tours, mais aussi du remblaiement d'autres sites que l'archéologie a mis en évidence, à Blois par exemple. Ces réactions se firent à la suite de crues catastrophiques (non détectées à Saint-Cosme) qui marquent le début du « petit âge glaciaire ».

Ce remblaiement entraîna le rehaussement des portes et des fenêtres de certains bâtiments et divers travaux (principalement ceux de l'hôtellerie / infirmerie). Toutefois, la vétusté de certains bâtiments put jouer pour déclencher ces travaux, le cardinal d'Amboise, connu comme grand bâtisseur, ayant eu sans doute à cœur de restaurer son nouveau patrimoine. La voûte de la salle capitulaire fut supprimée ainsi que la galerie du cloître. La nef de l'église 5 fut totalement rebâtie en style gothique, ainsi qu'une partie du transept, et le sol rehaussé d'une soixantaine de centimètres (église 5, § 2.7.2). La fouille a montré que les gouttereaux (surtout au Sud) s'étaient affaissés et il est probable que cela avait occasionné des désordres dans les élévations ; les contreforts gothiques sont d'ailleurs nettement plus massifs que ceux de l'église romane. On en profita pour mettre cette église au goût du jour en ouvrant de larges fenêtres dans le chœur. Dans le même ordre d'idée d'ailleurs, la petite église (église 2) fut à ce moment dotée de fenêtres plus grandes, tandis que son sol était également rehaussé (§ 2.7.1.8).

Par ailleurs, dans le même temps que l'instauration du régime de la commende, l'encadrement de la communauté fut structuré en offices claustraux, propriété des chanoines qui pouvaient en disposer à leur guise. Outre celui du prieur, quatre sont connus :

- le sous-prieur, en charge de la communauté au quotidien, le prieur étant généralement absent ;
- l'hôtelier, chargé de l'accueil et de l'infirmerie ;
- le sacristain, chargé de l'entretien de l'église et de l'organisation des offices ;
- l'aumônier, chargé de la redistribution pour les pauvres.

Chaque titulaire d'office s'attribua ou se fit bâtir un logis dans l'enceinte du prieuré. Le prieur fit agrandir son logis par l'adjonction d'une aile au Nord du bâtiment existant, qui abrite notamment un cabinet de travail en encorbellement connu plus tard comme « le cabinet de Ronsard », ainsi que des latrines (§ 2.7.1.6). Le sous-prieur se vit affecter le bâtiment qui avait constitué l'extension

de l'hôtellerie vers l'Est au 14^e siècle. Il fut restructuré par la création d'une circulation verticale intérieure, la multiplication des pièces et la réduction des accès vers l'extérieur (§ 2.7.1.5). L'hôtelier semble avoir récupéré l'étage de ce qui avait été le garage à bateaux, condamné par le remblaiement du site ; au 18^e siècle, un niveau supplémentaire est attesté qui peut dater de cette époque. Le sacristain et l'aumônier purent jouir de bâtiments construits de neuf. Le premier se fit aménager un logis accolé au côté sud de l'église 5, dans une position logique pour sa fonction (§ 2.7.1.7). L'aumônier bénéficia d'une maison sans doute à un étage, édifiée au sud de l'église 2. Elle en était séparée par une petite cour mais reliée par un passage couvert (§ 2.7.1.9).

Un dernier élément distingue cette période : les cimetières, remblayés, ne seront pas rouverts. Les inhumations se feront exclusivement dans l'église 5, sauf dans le chœur. Seul un petit espace extérieur enclos de murs fut conservé, au Nord de l'église, abritant une douzaine de tombes que les datations monétaires et C14 feraient attribuer plutôt au 17^e siècle. On ne sait pas ce qui a présidé à leur inhumation hors de l'église (manque de place, les sépultures datées dans l'église étant très majoritairement du 16^e siècle ?). Deux autres tombes sont hors de ce cimetière, juste à l'Est, dans l'angle de la cour qui s'étendait au chevet de l'église. On peut noter qu'elles sont aménagées dans une zone qui est accessible depuis le parvis de l'église 5 sans passer par la clôture : dernier avatar d'un cimetière plus ouvert vers l'extérieur de la communauté comme l'était le cimetière au Sud de l'église ? L'état sanitaire des défunts semble plutôt s'être dégradé par rapport au Moyen-Age.

Le prieuré fut saccagé par les Huguenots en 1563, sans que l'archéologie documente cet épisode. A ce moment, le prieur en est Charles de Ronsard, le frère du poète Pierre de Ronsard qui lui succède en 1565. Charles, puis surtout Pierre s'attachèrent à relever le monastère, mais si l'on connaît un peu leur action par les archives textuelles, il semble qu'ils n'aient pas fait réaliser d'aménagements particuliers (sauf, peut-être, un corps de liaison entre l'aile orientale du cloître et l'hôtellerie / infirmerie ; § 2.7.1.5). Ronsard veilla aux intérêts économiques du prieuré et y reçut les grands

de ce monde... Il y mourut et eut le privilège unique d'être inhumé dans le chœur de l'église 5. Son rang est aussi marqué par le fait que ce ne sont pas moins de dix vases funéraires qui ont été retrouvées dans sa tombe, fouillée en 1933 par le Docteur Ranjard, alors que la plupart du temps, ce sont seulement un ou deux vases qui accompagnent le défunt (du moins les quelque 6% de la population inhumée dont les tombes comportent des vases).

Du temps de Ronsard, la communauté religieuse s'élevait à sept personnes (quatre titulaires d'office et trois profès). Avant que le mouvement de la Contre-Réforme ne porte ses fruits, les problèmes de recrutement et de financement ne furent pas résolus, au point qu'en 1606 la vie commune fut suspendue (§ 1.3.4). Avec la stabilisation du règne de Louis XIII et la continuité de prieurs appartenant à la même famille des La Chetardie (de 1605 à 1696), importants prélats proches de la Cour, le prieuré se redressa dans le courant du 17^e siècle. La construction et l'embellissement reprirent : nouveaux logis, nouvelle entrée plus majestueuse, aménagements plus ou moins substantiels dans les autres bâtiments. C'est ainsi que le front bâti donnant sur la Loire connut son achèvement. L'accès au prieuré par la Loire, disparu sans doute à la fin du 16^e siècle lors de la construction du corps de liaison entre l'aile orientale du cloître et l'hôtellerie / infirmerie, fut définitivement remplacé par un accès par le Sud ; rappelons qu'à cette date le paléochenal qui définissait l'île de Saint-Cosme avait disparu et qu'il devenait commode de venir au prieuré par la route de Tours. Cet accès fut magnifié par la création d'une double porte (charretière et piétonne) venant remplacer la vieille entrée de la fin du 12^e siècle, ainsi que la construction d'un logis pour un concierge devant la façade ouest de l'église 5. Des écuries furent construites au sud de la cour du prieur, qui bénéficia d'un accès autonome vers l'extérieur (§ 2.8.1.3).

Le nouvel élément le plus significatif fut la construction d'un logis moderne pour le sous-prieur. Cette aile fut détruite au profit d'un bâtiment de style classique avec un fronton triangulaire et deux pavillons latéraux, le tout donnant sur un jardin à la française donnant sur la Loire (§ 2.8.1.1). Bien qu'il n'en reste aujourd'hui que les fondations,

ce bâtiment est assez bien connu. En effet, il n'a été démoli qu'à la suite du bombardement de 1944 et est visible sur quelques photographies de la première moitié du 20^e siècle. En outre, on en dispose d'une description assez détaillée dans un bail de 1756, au moment où la maison a été louée à l'archevêque de Tours.

Le prieur commendataire n'a pas été en reste et il s'est annexé le logis du sacristain grâce à la construction d'un bâtiment de liaison dans l'angle formé par les deux logis, donnant sur la cour (§ 2.8.2.3). Le logis du prieur primitif a été remanié : disparition de l'escalier extérieur d'accès à l'étage au profit d'un escalier intérieur central rampe sur rampe, création d'un plafond isolant les combles. L'ancien logis du sacristain a lui-même été pratiquement doublé par son allongement vers l'Ouest. Il donnait sur le chœur de l'église par une fenêtre qui permettait au prieur d'assister à l'office sans quitter son logis.

Quant au sacristain, il a été relogé dans un bâtiment construit de neuf à l'autre extrémité du site, sur le front vers la Loire, en symétrie du logis du sous-prieur. Il n'en a toutefois pas la qualité, car il ressemble davantage à une longère paysanne qu'à un hôtel particulier... (§ 2.8.1.2).

Durement touché par des problèmes économiques (inondations de ses bois, banqueroute de Law, baisse de la rente foncière) et de mésentente d'une communauté vieillissante, le prieuré entre en décadence. Quelques réparations sont effectuées dans les années 1720-1730 sur l'église et le logis du sacristain, mais en 1740 est prise la décision de supprimer le prieuré. La communauté demande à être rattachée à la collégiale Saint-Martin, sa maison-mère, ce qui se fera en 1742 à la suite de longues démarches administratives qui nous valent des inventaires détaillés des bâtiments et des possessions des chanoines. L'église 5 commencera à être détruite dès 1744, et, sans doute dans le même temps, les ailes orientales et occidentales du cloître. Toutefois, les chanoines obtinrent de garder jusqu'à leur décès la jouissance de leur logis. C'est ainsi que furent préservés le logis du prieur et une partie du chevet de l'église 5 qui lui servit de chapelle privée, et surtout le sous-prieuré

qui fut loué dès 1743 à des personnalités extérieures comme l'Intendant ou l'archevêque de Tours. L'hôtellerie / infirmerie, ainsi que l'église 2, furent transformées en annexes utilitaires du sous-prieuré, tandis que le réfectoire des moines était transformé en grange et l'écurie en étable.

A la Révolution, le prieuré fut vendu comme bien du clergé et racheté peu à peu par des paysans qui transformèrent le site en hameau rural. Celui-ci était encore habité comme tel jusqu'au bombardement allié de 1944 qui visait le pont de chemin de fer voisin sur la Loire mais qui détruisit une bonne part des bâtiments restants. Ce qui restait de l'église 5 et le logis du prieur furent achetés en 1924 par l'association de la Sauvegarde de l'Art Français, pour remettre en valeur la mémoire de Ronsard. Après la guerre, l'ensemble fut acquis par le département qui en fit réaliser la restauration dans les années 1950. Puis, au début des années 2000, les élus départementaux décidèrent de sortir de la logique exclusive du souvenir de Ronsard pour redonner au site toute son ampleur historique et remettre au jour les substructions disparues. Ainsi fut enclenchée l'opération dont le présent rapport a présenté les résultats.

LISTE DES PRIEURS COMMENDATAIRES DU PRIEURÉ SAINT-COSME (1480-1742)

Nom du prieur	Date de naissance et de décès	Dates du priorat	Observations (sources)
Pierre III d'Amboise (de Chaumont)	vers 1450-1505	1480-1505	Évêque de Poitiers en 1481, conseiller du roi Charles VIII (Carré de Busserolles II : 341 et FRAD037 G420, 502, 506, 518)
Jean Sabart	? -1519	1505-1519	Jean Sabart a sans doute été maire d'Angers en 1499-1500 (Carré de Busserolles II : 341 et FRAD037 G 502)
Philippe Hurault de Cheverny	vers 1485-1539	1519-1539	Abbé de Saint-Denis, de Marmoutier, de Bourgueil et autres abbayes, frère de Raoul Hurault de Cheverny, contrôleur des finances du roi François Ier (Carré de Busserolles II : 341)
Louis Desroches	?-1546	1540-1546	Berrichon de petite noblesse, dont le père René et sa femme étaient possessionnés aussi en Charente et Poitou. Il avait une sœur religieuse à Tours et une autre à Angers (Carré de Busserolles II : 341)
Charles de Ronsard	vers 1519- ?	1557 au moins-1565	Abbé de l'abbaye royale de Bois-Aubry (à côté de Richelieu) depuis 1544, aumônier du roi, frère du poète Pierre de Ronsard (Carré de Busserolles II : 341 et FRAD037 G 497, 498, 504, 518).
Pierre de Ronsard	1524-1585	1565*-1585	Poète, conseiller et aumônier ordinaire du roi (Carré de Busserolles II : 341 et FRAD037 G 497, 505, 507, 511, 517, 518, 520, 523 et 790)
Benjamin du Plessis	?-1608	1585-1605	Abbé de Moustier-la-Celle près de Troyes, aumônier du roi et oncle du cardinal de Richelieu (Carré de Busserolles II : 341 et FRAD037 G 500, 502, 506, 518)
Joachim de la Chétardie	1565-1609	1605-1609	Conseiller clerc au Parlement de Paris (mentionné sur l'inscription du cénotaphe qu'il éleva à Pierre de Ronsard)
François de la Chétardie	1603- ?	1609-1629	Neveu de Joachim de la Chétardie. Être enfant et prieur commendataire était possible moyennant une dispense, mais était jugé scandaleux par beaucoup. Il se maria en 1629 et, de ce fait, dut abandonner le priorat (FRAD037 G 506, 507 et 518)
Joachim de la Chétardie	1604-1690 ?	1629-1690	Frère de François de la Chétardie, écuyer (Baudet 1988 et FRAD037 G 497, 498, 506, 512, 516 et 518)
Joachim de la Chétardie	1636-1714	1690-1696	Neveu et filleul du précédent Joachim de la Chétardie, abbé de Balerne (près de Besançon). Il dut laisser le priorat pour devenir curé de Saint-Sulpice à Paris (et membre de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice fondée par le chanoine Olier, qui n'admettait pas les bénéfices ecclésiastiques) ; il fut aussi le confesseur de Mme de Maintenon, épouse du roi Louis XIV (Baudet 1988) ; FRAD037 G 506 (avec une belle signature sur un acte du 30/12/1643)
Henry Baudrand	1637-1699	1696-1699	Curé de Saint-Sulpice à Paris, Joachim lui a donné le bénéfice de Saint-Cosme quand lui-même est devenu curé de cette paroisse (Carré de Busserolles II : 341 et Baudet 1988)
François Rousseau de Laubanie ou de Laubanis	?- après 1751	1699-1743	(Carré de Busserolles II : 341 ; Guilbaud 2004 : 14 et FRAD037 G 506, 507, 518, 521 et 1093 ; G518 p. 46 donne un acte de 1743. Il était le neveu de Yrieix Masgontier de Laubanie, lieutenant général de Louis XIV (Gondinet 1929) et frère cadet du prieur de la collégiale de Brive-la-Gaillarde et abbé de Saint-Jagut en Bretagne (Le Mercure Galant, 1706, p. 178-180)

*1564 d'après l'inventaire de Grandmaison pour la cote G 497 – l'original n'a pas été revu.

LISTE DES TITULAIRES DES OFFICES CLAUSTRALUX DU PRIEURÉ SAINT-COSME (1480-1742)

Inventaire réalisé par Bruno Dufaÿ au 14/02/2017. Il est basé sur un dépouillement des inventaires des archives départementales (série G), la lecture des actes « lisibles » (essentiellement du 18^e siècle) et les recherches de Jean-Marc Ferrandon. Il comporte des lacunes et des incertitudes qu'un retour complet aux actes originaux permettrait de combler sans doute en partie.

Hôteliers

Noms	Dates	Sources
Frère Augustin Tassain ou Tassin	1557	G497 ; G520, p. 135
Monsieur Maugis	1569	G520, p. 105
Frère Jean Maillet , Millet ou Maillot	1569, 1571, 1581	G511 ; G502 ; G520, p. 135 ; BSAT 12, p. 103 ; G523, fol. 94 v° ; G507
Frère Pierre Maugis	1617, 1619, 1626, 1628, 1631	G510 ; G507 ; Arrêt du Parlement de Paris, p. 72 et 140 ; G520, p. 129
Frère Jean Bruneau *	1631	Arrêt du Parlement de Paris, p. 72 et 140 ; G509 ; G510
Le sieur René (?) Dugué ou Dugués	1725, 1729, 1731, 1741, 1742, 1743	G521, p. 141 et 143 ; G520, p. 106, 138 et 140 ; réunion de la manse p. 16

*Il était simple religieux de Saint-Cosme et prieur ou curé de Crissé, du temps où Pierre Maugis était hôtelier (G510 ; G788). Il a été aussi sous-prieur en 1641 (G509). Un Jacques Bruneau était religieux profès en 1581 (G523, fol. 94 v°).

Sacristains

Noms	Dates	Sources
Jean Choupet (« segretain »)	1427	G520, p. 111
Frère Michel Sauvage (« secretain »)*	1535	G520, p. 112 ; G496
Frère Adam Oger , Ogier ou Ougier	1550, 1558, 1567, 1569, 1571, 1575	G511 ; G518 ; G520, p. 103, 106, 112 et 104 ; G517 ; BSAT 12 : 103 ; G507
Martin Bourdier	1576	G520, p. 115
Jean Belot (« secrétaire »)**	1581	G523, fol. 94 v° ; G511
Gilles De Préaubert	1617 ; 1619 ; Contemporain de l'hôtelier Pierre Maugis et de Jean Bruneau avant qu'il ne soit hôtelier (avant 1631)	G510 ; G507 ; G511
Pierre Courtault ou Courtaux	1635, 1645, 1646, 1647, 1648 (sous-prieur en 1648)	G497 ; G506 ; G509
Monsieur Barthélémy Verjus	1670	G520, p. 113 ; G513
Toussaint Farré ****	1671)	G513
Charles Millard ****	1681	G509
Frère Flamant	1703	G518 p. 8
Monsieur Joseph Patas ***	1694 (?), 1734, 1740, 1741, 1746, 1751	G511 ; G520, p. 117 et 119 ; G501 ; Réunion de la manse p. 5 et 16

Des noms de sacristains ont été repérés dans l'inventaire de Grandmaison (série G) mais les dates ne sont pas mentionnées : Joseph **Faré** (G511), Jean **Breton** (G511)

*Ce personnage faisait sans doute partie de la famille Sauvage qui depuis la fin du 15^e siècle a donné deux abbés de Baugerais (Loché-sur-Indrois) en 1500 (Guillaume) et 1545 (René), et un moine à Cormery (Pierre) (BSAT 40, 1984, p. 979-980). Un Jehan Sauvage, curé de Genillé, a été aumônier d'Anne de Bretagne au début du 16^e siècle (BSAT 4, 1877-1879, p. 205).

** Jean Bellot était « religieux profès » en 1571 (BSAT 12, p. 103).

*** Lorans Patas était aumônier. Un François Patas était prieur de Saint-Anne en 1725 (G521, p. 140) et sous-prieur de la chapelle de la Madeleine qui dépendait de Saint-Cosme (G509). Avant la Révolution, un Marc-Antoine Patas fut le dernier prieur de Saint-Anne (attesté en 1790 : FRAD037 E dépôt 195.A.1), puis chanoine de Saint-Martin (G514) et fut nommé en 1802 curé de Cinq-Mars-la-Pile où il mourut en 1821 (BSAT 12, 1899, p. 224 et BSAT 52, 2006, p. 174 - article de P. Leveel sur le prieuré Sainte-Anne). Un Pierre Patas était chanoine de Saint-Martin (G511).

**** Charles Millard est donné sous-prieur par J.-M. Ferrandon, à partir de G510 mais sans autre précision.

***** Toussaint Faré était aussi prieur de Sainte-Anne en 1671. Il est sans doute le « D[om]. Tussa Fare » inscrit dans le cartouche à gauche du retable du prieuré Ste Anne, réalisé par Antoine Charpentier en 1668 (mais non identifié par P. Leveel, BSAT 52, 2006, p. 174.)

Aumôniers

Noms	Dates	Sources
Frère Jacques Desgués, Desguez ou Desguetz*	1549 ; 1553, 1558, 1568, 1571, 1573, 1575, 1581, 1585 (Desguez avait 75 ans à la mort de Ronsard à laquelle il assista en 1585 : Blanchemain 1867 p. 47)	G1181 ; G520, p. 50 ; G498 ; G520, p. 53, 55 ; BSAT 12 : 103 ; G523, fol. 94 v° ; G507
Frère Fiacre Du Mu ou Dumu**	1595, 1596, 1598, 1599, 1600, 1603, 1604, 1606, 1607, 1609, 1610, 1612, 1617, 1619, 1622, 1626, 1630 (décède le 29 juin 1631)	G520, p. 57, 64-65, 69, 57, 82, 58, 54 ; Arrêt du Parlement de Paris, p. 72 et 140**** ; G520, p. 56 ; G498 ; G510 ; G500 ; G507
Frère Pierre Maugis	1631, 1636, 1647, 1648, 1657	G509 ; G520, p. 59, 56
Monsieur Nicolas Cordier	1663, 1667	G520, p. 57 ; G510
Louis Lailier , prêtre	1684, 1685	G510
Monsieur Lorans ou Laurent Patas***	1694, 1725, 1731, 1736, 1738, 1740, 1741, 1746	G520, p. 117 ; G521, p. 143 ; G510 ; G520, p. 73, 82, 66, 119 ; G509 ; réunion de la manse p. 15

*Une sœur Marie Desgues était religieuse en 1587 au monastère de Beaumont-lès-Tours, non loin de Saint-Côme (BSAT 12, p. 104).

**Fiacre Dumu était aussi prieur de Crissay-sur-Manse, qui dépendait de Saint-Cosme (G790).

***Joseph Patas était sacristain. Un François Patas était prieur de Saint-Anne en 1725 (G521, p. 140) ; il apparaît aussi en 1687, sans que soit précisée son affectation (G509). Il existe aussi un Pierre Patas chanoine de Saint-Martin (G511, inventaire Grandmaison p. 183). Avant la Révolution, un Marc-Antoine Patas fut le dernier prieur de Saint-Anne, puis chanoine de Saint-Martin et fut nommé en 1802 curé de Cinq-Mars-la-Pile où il mourut en 1821 (BSAT 12, 1899, p. 224 et BSAT 52, 2006, p. 174 (article de P. Leveel sur le prieuré Sainte-Anne).

**** https://books.google.fr/books?id=SeBkc20snfAC&pg=PA72&lpg=PA72&dq=Pierre+Maugis&source=bl&ots=TmSmDTEkXB&sig=XlxL2UXgcbBK1AIV3briJi4_krU&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwig6u2JwsbRAHWG2RoKHBIQz04ChDoAQg7MAY#v=onepage&q=Pierre%20Maugis&f=false

Sous-prieurs ou prieurs claustraux

Noms	Dates	Sources
Frère Jehan Trepereau	1482, 1494, 1502	G509 ; G520, p. 27, 36 et 36-37 ; G505 ; G510
Jean (ou Pierre) Babin	Début 16 ^e siècle ?	G509
Jacques Aubry**	1538	G508
Toussaint Morand*	1571, 1572, 1575	BSAT 12, p. 103 ; Blanchemain 1867, p. 174 ; G502 ; G507
Vénération frère Artur Aubry**	1581	G523, fol. 94 v°
Monsieur Gilles Daguet***	1594, 1596, 1598, 1609, 1613, 1616, 1617, 1618, 1619, 1621, 1625 ; meurt en 1627 ou début 1628	G511, charte 3 (signature numérisée) ; G520, p. 28, 29 ; G509 ; G507 ; G509 ; G508
Mathurin Daguet	1628, 1635, 1637	G509 ; G508 et G515

Jehan Bruneau	1641	G509
Pierre Fournier	1643, 1645 (était profès en 1617, cf. G510)	G509 ; G506
Pierre Courtault	1648, 1652, 1658, 1663, 1666, 1669 (auparavant sacristain)	G509
Monsieur Toussaint Faré ou Farré	1683 VERIFIER	G513 ; G520, p. 20 ; G511
Vénéralable Monsieur Charles (?) Courtault*****	1685	G509
Vénéralable Monsieur René Thomas, prêtre	1686, 1687, 1689, 1691, 1692	G509 ; G506
Faré (?)	1713	G509 : acte pas clair qui mentionne comme sous-prieurs à la fois un Thomas, un Patas et un Faré (qui signe)
Monsieur Des Maziers	1723	G520, p. 37
Henry Orseau ou Orceau****	1730, 1733, 1734, 1739, 1741, 1743	Guilbaud 2004, p. 14-15 ; G520, p. 41 ; G501 ; G509 ; chanoine depuis 1706 au moins, il loue, en tant que prieur (claustral ?), le sous-prieuré en 1743 à Pierre Bombarde de Beaulieu (Carré de Busserolles II : 341 ; G504)

Des noms de sous-prieur ont été repérés dans l'inventaire de Grandmaison (série G) mais les dates ne sont pas mentionnées : Mathurin **Maran** (G509, sans doute 17^e siècle), René **Dugué**, dit chapelain de la Madeleine, entre 1659 et 1720, titre que portaient les sous-prieurs (G561) ; il pourrait s'agir de celui qui était hôtelier au 18^e siècle, dont je n'ai pas le prénom.

*C'est Toussaint Morand qui va présenter en 1572 au chapitre de Saint-Martin une lettre de Ronsard qui s'excuse de ne pouvoir assurer sa participation aux offices canoniaux de la collégiale (éd. Blanchemain 1855, p. 299-301 ; Blanchemain 1867, p. 174). Un acte de G502 le met contemporain de l'hôtelier Jean Maillet, soit possiblement de 1569 à 1581.

**Les Aubry étaient peut-être apparentés à la famille Aubry connue pour ses nombreuses charges éditiales à Tours, entre 1589 et 1789 : Petitfrère (Claude). *Une famille municipale tourangelle : les Aubry (xvii^e-xviii^e siècles)* In : *Pour une histoire sociale des villes : Mélanges offerts à Jacques Maillard* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006 (<http://books.openedition.org/pur/25425>).

***Un Gilles Daguét était « religieux profet » en 1581 (G523, fol. 94 v°) ; c'est sans doute le même qui a été élu sous-prieur par la suite.

**** Henry Orceau, né en 1679, était le 14^e enfant de Pierre Orceau et Marie Briand. C'est une famille de marchands et officiers de robe ; Pierre a été échevin puis maire de Tours puis acquit la charge de secrétaire du roi en 1703 et s'installa à Paris en 1704. Henry Orceau était prêtre, chanoine de Saint-Cosme depuis au moins 1706 ; il était aussi chanoine de la chapelle royale du Plessis-lès-Tours en 1720. C'est Henry Orceau qui a signé le bail du sous-prieuré à Bombarde de Beaulieu en 1743 (G520, p. 41). Un de ses cousins était l'abbé de Grécourt (1684-1748), chanoine de Saint-Martin mais vivant surtout à Paris, connu comme poète satirique et licencié. Sur la famille Orceau, voir Robert (Pierre) et Hamoir (Éric), *Les Orceau, Touraine, Paris, Champagne, XVII^e-XX^e siècle*, Tours, Centre généalogique de Touraine, sd [1991], 38 p. [Eric Hamoir est un descendant de Pierre Orceau]

*****En 1680, il y avait un Charles Courtault chanoine de Saint-Cosme et prieur-curé de Continvoir (G513 (?), cité dans l'inventaire des domaines, terres et rentes relevant du prieuré de Saint-Cosme transcrit par J.-M. Ferrandon)

NB : les derniers titulaires des quatre offices claustraux (Orceau, les deux Patas et Dugué), après 1742, jouirent « pendant leur vie du revenu de leurs offices claustraux et des maisons attachées à leurs dits offices, sans être sujet à aucune imposition de quelque nature quelles soient » (*Réunion de la manse de Saint-Cosme et des offices claustraux à la fabrique, 21 mars 1742*, p. 42)

BIBLIOGRAPHIE

- ARNOUX 1996
 Arnoux (M.) (éd.) - *Raoul Glaber. Histoires*, Turnhout, 324p.
- BANCAUD et BODY 2006
 Bancaud A., Body M. - *Étude architecturale du « régulier » du prieuré de Saint-Cosme (La Riche, Indre-et-Loire)*, mémoire de master 1 (Tours, université François Rabelais).
- BAS et GUIGNARD 1909
 Bas H., Guignard V. - L'église Saint-Symphorien à Tours, *Mémoire de la Société Archéologique de Touraine*, 48 : 287-337.
- BAUD 2014
 Baud A., (dir.) - *Organiser l'espace sacré au Moyen-Âge : topographie, architecture et liturgie, Rhône-Alpes - Auvergne*, ALPARA, Lyon, 326 p. (DARA, 40).
- BAUDET 1968
 Baudet J. - Joachim de la Chétardie (1636-1714), curé de Saint-Sulpice, *Bulletins et Mémoire de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, janvier-février-mars 1968, 1 : 1-26, [En ligne], URL : http://poetes.charentais.free.fr/pdf/exideuil_joachim_chetardie01.pdf, Consulté le 07 septembre 2017.
- BAUMIER 2007
 Baumier B. - *Tours entre Lumières et Révolution : pouvoir municipal et métamorphoses d'une ville (1764-1792)*. PUR, Rennes, [en ligne], URL : <http://books.openedition.org/pur/5855#ftn92>, Consulté le 07 septembre 2017.
- BEAUDOUIN 1998
 Beaudoin F. - Bachots, barques et fûtreaux de Loire, *La Loire en revue*, 3 : 22-34.
- BEDECARRATS à paraître
 Bédécarrats S. - *La neurochirurgie au Moyen-Âge, La lettre des neurosciences*, printemps 2018
- BEDECARRATS, MICLON 2016
 Bédécarrats S., Miclon V. - De la trépanation : l'imagerie médicale d'aujourd'hui révèle la médecine d'hier, *Archéologia* 545 : 12-13
- BEDECARRATS *et al.* à paraître
 Bédécarrats S., Miclon V., Gaultier M., Bessou M., Coqueugniot H. - Les institutions monastiques comme lieu d'accueil des malades au Moyen-Âge, deux exemples tourangeaux, in : *Actes du colloque Sarc (SANTé en Région Centre)*, Tours, PUF.
- BEN KADDOUR 2015
 Ben Kaddour C. - Un édifice religieux sur poteaux plantés du haut Moyen Âge à Sainte-Catherine-de-Fierbois (Indre-et-Loire), *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 19.1 | 2015, mis en ligne le 25 juin 2015, URL : <http://cem.revues.org/13966> ; DOI : 10.4000/cem.13966
- BEN KADDOUR 2017
 Ben Kaddour C. - *Villa*, nécropole et église à Sainte-Catherine de Fierbois (Pré de la Fosse / Les Clavaux), *Bulletin de la Société d'Histoire de Chinon Vienne et Loire*, tome XII n°1 : 4-8
- BLANCHEMAIN 1855
 Blanchemain P. - *Œuvres inédites de P. de Ronsard gentil-homme vandomois*. Auguste Aubry libraire, Paris, 308 p.
- BLANCHEMAIN 1867
 Blanchemain P. - *Étude sur la vie de P. de Ronsard*, Paris, Librairie A. Franck, Paris.
- BOISSEUIL 1992
 Boisseuil D. - *Le Pont sur la Loire à la fin du Moyen âge*, Laboratoire d'archéologie urbaine de Tours, 6^e suppl. à la RACF, Tours, (Recherches sur Tours, 6).
- BORD et GROSS 2016
 Bord L.-J., Gross A.-F. - *Le coutumier clunisien de Maillezais*, Geuthner, Paris, 131 p.
- BOSSEBOEUF 1907
 Bosseboeuf L. - Antoine Charpentier, son atelier et ses œuvres, in : *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements (31^e session)*, Paris : 168-182
- BOUSSARD 1961

- Boussard J. - Le trésorier de Saint-Martin de Tours, *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 47, 144 : 67-88 [en ligne : https://www.persee.fr/doc/rhef_0300-9505_1961_num_47_144_3267]
- BRUDY 2010
Brudy P. - «*Refectio et meditatio*», les réfectoires du Centre-Ouest (XIIe-XIIIe siècles), thèse de doctorat, (Poitiers, Université de Poitiers).
- CAILLET-BARANIAC 2017
Caillet-Baraniak F. - Médiation numérique d'un site archéologique : à la rencontre entre réalité et virtualité, *La Lettre de l'OCIM*, 172 : 12-16
- CAMUS 1992
Camus M.-T. – *Sculpture romane du Poitou : les grands chantiers du XIe siècle*, Picard, Paris, 342 p.
- CAMUS et al. 2009
Camus M.-Th., Carpentier E., Amelot J.-F. – *Sculpture romane du Poitou : le temps des chefs-d'oeuvre*, Picard, Paris, 520 p.
- CARRÉ 1996
Carré F. - Le site de Portejoie (Tournedos, Val-de-Reuil, Eure), VIIe-XIVe siècles : organisation de l'espace funéraire, in : *Archéologie du cimetière chrétien, Actes du 2e colloque ARCHEA (Orléans 29 septembre-1er octobre 1994)*, 11^e suppl. à la RACF, FERACF, Tours : 153-162.
- CARRÉ DE BUSSEROLLE 1878-1884
Carré de Busserolle X. – Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire et de l'ancienne province de Touraine, 6 tomes, *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*.
- CASSAGNES-BROUQUET 2007
Cassagnes-Brouquet S. - *Louis XI ou le mécénat bien tempéré*, PUR, Rennes, 272 p., (Art et Société).
- CHARVIN 1965
Charvin G. - *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, 1, éd. De Boccard, Paris.
- CHEVALIER 1871-1873
Chevalier C. – La sépulture de Ronsard au prieuré de Saint-Cosme-lès-Tours, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 2 : 12-24 (texte rédigé en juin 1870).
- CHOPLIN 2011
Choplin H. - *Marmoutier, Saint-Cosme et la Loire, XIe – XVIIIe siècle : dynamique des berges et des îles*, mémoire de master d'Archéologie, (Tours, Université François Rabelais).
- COUDERC 1987
Couderc J.-M. - *Dictionnaire des communes de Touraine*, CLD, Chambray-lès-Tours, 967 p.
- CREISSEN, LORANS à paraître
Creissen Th, Lorans E. - Le Repos de saint Martin à Marmoutier, la construction d'un lieu de mémoire, in : R. Beck, C. Bousquet, B. Judic et E. Lorans (dir.) - *La figure martinienne - Essor et renaissances de l'Antiquité tardive à nos jours, actes du colloque international tenu à Tours les 12-15 octobre 2016*, à paraître aux Presses universitaires François-Rabelais de Tours
- DELAMARCHE 2011
Delamarche K. - *Le prieuré Saint-Cosme (La Riche, Indre-et-Loire) : Etude archéo-anthropologique des ossements en position secondaire au sein du narthex*, Mémoire universitaire de Master 2 Sciences et Technologies : Anthropologie Biologique - Préhistoire, Université de Bordeaux 1, 78 p.
- DEPREUX 2004
Depreux Ph. - La prébende de l'écolâtre et la gestion des biens de Saint-Martin de Tours au IX^e siècle, in : Barthélemy D. et Bruand O. (dir.), *Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest (VIII^e – XI^e siècles). Implantation et moyens d'action*, Rennes, PUR : 23-38 [en ligne : <http://books.openedition.org/pur/27486?lang=fr#bodyftn72>].
- DEREINE 1951
Dereine C. - L'élaboration du statut canonique des chanoines réguliers, spécialement sous Urbain II, *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 46 : 534-565.
- DESAYE, 1995
Desaye H. - La chapelle épiscopale Saint-Nicolas à Die et sa mosaïque in *Congrès archéologique de France*, 150e session, Moyenne vallée du Rhône : 143-158.
- DE SOURDEVAL 1865
De Sourdeval Ch. - Trois passages de Louis XIII à Tours. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 17 : 106-126.
- DION 1961

Dion R. - *Histoire des levées de la Loire*, Flammarion, Paris, 312 p.

DUFAY 1985

Dufaÿ B. - Du monument tel qu'il est au monument idéal : le rôle des irrégularités de plan dans la recherche de la géométrie des basiliques paléochrétiennes, in : *Le dessin d'architecture dans les sociétés antiques, Actes du Colloque de Strasbourg 26-28 janvier 1984*, université de Strasbourg, Strasbourg : 309-323, (Travaux du Centre de recherche sur le Proche-Orient et la Grèce antiques, 8).

DUFAY, BARAT, RAUX 1997

Dufaÿ B., Barat Y., Raux S. - *Fabriquer de la vaisselle à l'époque romaine : archéologie d'un centre de production céramique en Gaule, La Boissière-Ecole (Yvelines-France), 1er et IIIe siècles après J.C.*, Service archéologique départemental des Yvelines, Versailles, 256 p.

DUFAY 1998

Dufaÿ B. - La Croissance d'une ville : les tuileries parisiennes du faubourg Saint-Honoré, in : *Grand Louvre (Paris), les jardins du Carrousel : de la campagne à la ville, la formation d'un espace urbain*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris : 261-310.

DUFAY et al. 2007

Dufaÿ B., Capron F., Laurens-Berge M. - *Prieuré Saint-Cosme à La Riche (37)*, rapport de diagnostic archéologique, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 2 vol.

DUFAY et al. 2010

Dufaÿ B., Gaultier M., et Hirn V. - *La Cour des Artisans, La Riche (37)*, rapport de diagnostic archéologique, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 34 p.

DUFAY, GAULTIER 2011

Dufaÿ B., Gaultier M. - Premier bilan des fouilles archéologiques du Prieuré Saint-Cosme à La Riche près de Tours, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 57 : 83-104.

DUFAY 2012

Dufaÿ B. - L'évolution des châteaux, à la recherche des logiques spatiales, *Les Dossiers d'Archéologie*, 349 : 74-81.

DUFAY, CAPRON 2012

Dufaÿ B. et Capron F. - *Forteresse de Chinon (37) «Opération(s) réseaux*, rapport de diagnostic(s) archéologiques, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 3 vol.

DUFAY 2014a

Dufaÿ B. - La modélisation 3D de grands ensembles monumentaux : de la restitution au public à la recherche scientifique in *Actes des 3^{èmes} Journées d'Informatique et Archéologie de Paris - JIAP 2012 (Paris, 1-2 juin 2012)*, Rome : Istituto di Studi sul Mediterraneo Antico, Archeologia e calcolatori, Rome, Suppl. 5 : 149-163

DUFAY 2014b

Dufaÿ B. - La Corroirie de la Chartreuse du Liget à Chemillé-sur-Indrois (Indre-et-Loire) : étude historique et architecturale, *Revue archéologique du Centre de la France*, 53, [en ligne], mis en ligne le 15 avril 2015, URL : <http://racf.revues.org/2125>, consulté le 07 septembre 2017

DUFAY dir. 2014

Dufaÿ B., dir. - *La Riche, Prieuré Saint-Cosme*, rapport de diagnostics archéologiques, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 270 p.

DUFAY, MORA 2015

Dufaÿ B., Mora P. - Les restitutions 3D du prieuré Saint-Cosme (La Riche/Indre-et-Loire). La modélisation d'un ensemble complexe à plusieurs phases chronologiques, in : *Virtual Retrospect 2013*, actes du colloque de Pessac (27-29 novembre 2013), p. 135-143.

DUFAY 2016

Dufaÿ B. - Le prieuré Saint-Cosme à La Riche, un lieu de retraite pour les chanoines de Saint-Martin ?, in : *Martin de Tours. Le rayonnement de la cité. (Exposition au Musée des Beaux-Arts de Tours, 8 octobre 2016- 8 janvier 2017)*, Musée des Beaux-Arts de Tours / Silvana Editoriale, Tours / Milan : 76-79.

DUGIED 2001

Dugied J. - Ronsard en douce Touraine, in : *Éclats de vers, éclats de voix : Ronsard en ses provinces*, Cherche-lune, Vendôme : 223-232.

DURET-MOLINE 2003

Duret-Molines P. - L'ancienne église prieurale de Saint-Cosme (commune de La Riche), in : *Congrès archéologique de France de 1997*, Paris : 333-340.

ÉPAUD 2009

Épaul F. - Approche ethnoarchéologique des charpentes à poteaux plantés : les loges d'Anjou-Touraine. *Archéologie Médiévale*, 39 : 121-160.

ÉPAUD 2013

Épaul F. - Rochecorbon : l'église Saint-Georges et sa charpente romane, in : Zadora-Rio É. (dir.) - Atlas Archéologique de Touraine, 53^e Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, FERACF [en ligne : <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=218>, 2013]

ÉPAUD 2014

Épaul F. - Inventaire des églises paroissiales préromanes en Indre-et-Loire et en bordure des départements limitrophes, in : E. Zadora-Rio (dir.), *Atlas Archéologique de Touraine*, suppl. à la RACF, 53, FERACF, Tours, 2014. URL : <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=219>, 2014 (consulté le 14 septembre 2017).

FARMER 1991

Farmer S. - Communities of Saint Martin. Legend and Ritual, in : *Medieval Tours*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.

FERRANDON 2007

Ferrandon J.-M. - *Quand Saint-Cosme était un village, catalogue d'exposition*, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 42 p.

FOUILLET et al. 2011

Fouillet N., Gardère P., David S., Motteau J., Barret M., Yvernault F., Lusson D. - *Tours (37). 33 à 39 rue de Courteline et 1 à 15 rue de la Madeleine : la fouille de la clinique des Dames Blanches*, rapport de fouille archéologique, INRAP, SRA Centre, Tours Orléans.

FOUILLET 2018

Fouillet N., dir. - *Tours, ZAC des Casernes Beaumont-Chauveau (tranches 1b et 2), rapport de diagnostic archéologique*, INRAP, janvier 2018, 305 p. + inventaires

FOULON 2005

Foulon J.-H. - Stratégies politiques, fondation monastique et recours à Rome vers l'an Mil : le cas de Beaulieu-lès-Loches, *Revue historique* 2005/2 (n° 634), p. 251-281.

GARDIN et al. 1981

Gardin J.-C., Lagrange M.-S., Martin J.-M., Natali J. - *La logique du plausible. Essai d'épistémologie pratique*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 331 p.

GASNAULT 1954

Gasnault P. - *Les actes privés de Saint-Martin de Tours du VIII^e au XII^e siècle*, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 112 : 24-66 [en ligne : http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1954_num_112_1_449497]

GAULTIER 2017

Gaultier M. - Une base de données en anthropologie adaptée pour l'archéologie préventive. Usages, enjeux et limites au service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire (Sadil), *BMSAP* [En ligne : <https://link.springer.com/article/10.1007/s13219-017-0179-8>]

GAULTIER, HUSI 2017

Gaultier M. et Husi Ph. - Des pots dans la tombe dans le centre de la France : un état de la question, in : Bocquet-Liénard A., Chapelain de Sérerville-Niel C., Dervin S. et Hincker V. (dir.), *Des pots dans la tombe, IX^e-XVIII^e siècle: regards croisés sur une pratique funéraire en Europe de l'Ouest*, actes du colloque de Caen, 30 et 31 mai 2012, Presses universitaires de Caen, Caen, p. 191-206.

GAULTIER, LAFOREST 2013

Gaultier M. et Laforest C. - Découverte d'une tombe à crémation antique à La Riche au lieu-dit « La Cour des Artisans » (Indre-et-Loire), in Ferdière A., (dir.), *Ensembles funéraires gallo-romains de la région Centre*, 44^e suppl. à la RACF, FÉACF, Tours : 69-84.

GORDINE 2016

Gordine A. - Le premier âge roman dans la peinture murale du centre-ouest de la France, *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 47 : 69-85

GRANDMAISON 1877

Grandmaison Ch. de. - Chroniques de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours publiée pour la première fois d'après un manuscrit des archives d'Indre-et-Loire. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 26

GUIGNARD 1931

Guignard V. - La sépulture de Ronsard à Saint-Cosme, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 25 : 77-84.

GUILBAUD 2003

- Guilbaud R.-C. – *Le prieuré de Saint-Cosme, étude documentaire*, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 49 p.
- GUILBAUD 2004a
Guilbaud R.-C. – *Le prieuré Saint-Cosme, étude historique*, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 49 p.
- GUILBAUD 2004b
Guilbaud R.-C. – *Le prieuré Saint-Cosme, logis du prieur, étude documentaire : propositions d'assainissement et de restauration*, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 30 p.
- GUILBAUD 2005
Guilbaud R.-C. – *Le prieuré Saint-Cosme, église, étude documentaire : propositions d'assainissement et de restauration*, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, 30 p.
- GUILLOT 1972
Guillot O. - *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, Paris, Picard, 2 vol., 470 p. et 355 p.
- GUILLOUËT 2012
Guillouët J.-M. - Saint Côme et saint Damien in : Charron P. et al (dir.) *Tours 1500, capitale des arts, catalogue de l'exposition du Musée des Beaux-Arts de Tours, 17 mars-17 juin 2012*, Somogy, Paris : 210
- HAMELAIN, JACQUET 2009
Hamelain P., Jacquet A. -- Le recueil de dessins de Thomas Pringot, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 55 : 159-172.
- JARRY 1961
Jarry E. - Le chapitre de Saint-Martin aux XVII^e et XVIII^e siècles, *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 47, 144 : 117-149.
- JEANSON 1973
Jeanson D. - *Sites et monuments du Grand Tours*, Astragale, Tours, 384 p.
- JESSET, GEORGES 2003
Jesset S., Georges P. - "Nétilly", *Sorigny (Indre-et-Loire)*, D.F.S. de fouille programmée, Orléans
- JOLY et al. 2006
Joly S., Bayle G., Couderc A., Creusillet M.-F., Jesset (S.), Pradat (B.), Ranger (O.) et Robert (G.) – *L'habitat de la fin du haut Moyen Age de « Planchebrault 1 » à Saint-Rimay (41.228.004.AP)*, Arr-Presc-Fouille 2003/061, RFO de fouille archéologique, INRAP, Tours, 2006, 70 p + 68 (ill. et annexes) [en ligne : <http://intranet.inrap.fr/IMG/pdf/1106032201.pdf>. Mise en ligne le 1er juillet 2008.]
- JULIEN 1985
Julien P. - Une médaille et un nouvel *ex-libris* à l'effigie des Saints Côme et Damien, *Revue d'Histoire de la Pharmacie*, 265, p. 161-162 [en ligne : https://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1985_num_73_265_2378]
- LANOTTE 1998
Lanotte, P. - *Médecine, Médecins et Hospitalité dans Le haut Moyen-Âge : l'exemple de Reims. L'origine de l'Hôtel-Dieu de Reims au VI^eme Siècle : mythe ou réalité ?*, thèse pour le diplôme d'état de docteur en médecine (Reims, université de Reims, faculté de médecine), 92 p.
- LAUWERS 2014
Lauwers M., dir., *Monastères et espace social. Genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Turnhout, Collection d'études médiévales de Nice (CEM 15), 620 p.
- LECLERC-MARX 1997
Leclercq-Marx J. – *La sirène dans la pensée et dans l'art du Moyen-Âge : du mythe païen au symbole chrétien*, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 373 p.
- LECOMPTE, PHILIPPON 2012
Lecompte J.-P. et Philippon S. – Candes-Saint-Martin, importante agglomération secondaire antique, in : Boucher Th. et Michaux G., *Les Gallo-Romains entre Loire et Vienne : 40 ans de découvertes archéologiques*, catalogue de l'exposition à l'Écomusée du Véron du 14 avril 2012 à novembre 2013, Écomusée du Véron, Savigny-en-Véron : 74-79.
- LELONG 1977
Lelong C. - Le prieuré Saint-Côme à la Riche, in : *Touraine romane*, éd. Zodiaque, La Pierre-qui-Vire : 223-230.
- LELONG 1986
Lelong C. - *La basilique Saint-Martin de Tours*, Éd. CLD, Chambray-lès-Tours, 233p.
- LELONG 1986
Lelong C. - La villa de Martigny à l'époque carolingienne : étude provisoire, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 43 : 131-142.

LEROUX 1991

Leroux P. - La fonte des cloches au Moyen-Age, *Archéologia*, 264 : 32-39.

LEVEEL 1971

Leveel P. – Saint-Cosme et Ronsard, *suppl. au Bulletin de la Société Archéologique de Touraine* : 13 p.

LEVEEL 1981

Leveel P. – Les propriétaires de l'ancien prieuré de Saint-Cosme, à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècles, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 39 : 668-669.

LEVEEL 2006

Leveel P. – L'ancien prieuré Sainte-Anne à La Riche près de Tours, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 52 : 171-175

LITOUX, CARRE 2008

Litoux E., Carré G. - *Manoirs médiévaux, maisons habitées, maisons fortifiées*, Rempart, 158 p. (collection «Patrimoine vivant»)

LORANS 2006

Lorans E. – *Saint-Mexme de Chinon, 5^{ème}-20^{ème} siècles*. Editions du CTHS, Paris : 598 p. (Archéologie et Histoire de l'Art ; 22).

LORANS 2014

Lorans E. - Circulation et hiérarchie au sein des établissements monastiques, à propos de Marmoutier, *in* : Lauwers M. (dir.), *Monastères et espace social : genèse et transformation d'un système de lieux dans l'Occident médiéval*, Brepols, Turnhout : 323-386 (Collection d'études médiévales de Nice ; 15).

MALLET 1974

Mallet J. – Quelques chapelles d'infirmierie monastiques de la vallée de la Loire *in* : *Mélanges offerts à Edmond-René Labande*, CESC, Poitiers : 517-520.

MARECHAL 2012

Maréchal S. - *Etude paléodémographique d'une population médiévale issue du site de Saint-Cosme*. Thèse pour l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire, Université du droit et de la santé de Lille 2 : faculté de chirurgie dentaire, Lille, 91 p.

MARTIN 2010

Martin P. - *Les premiers chevets à déambulatoire et chapelles rayonnantes de la Loire moyenne (X^e-XI^e siècles) : Saint-Aignan d'Orléans, Saint-Martin de Tours, Notre Dame de Mehun-sur-Yèvre, la Madeleine de Châteaudun*, thèse de doctorat d'Histoire de l'Art et d'Archéologie du M.-A. (Poitiers, université de Poitiers, CESC).

MARTIN 2013

Martin P. - Saint-Martin de Tours : nouvelles propositions pour la datation du chevet du XI^e siècle, *Livraisons d'Histoire de l'Architecture*, 25 : 83-96. [en ligne : <http://journals.openedition.org/lha/308>]

MARTON 2004

Marton P. - *L'influence de la symbolique dans la réutilisation des hauts-lieux. La symbolique des édifices religieux influe-t-elle sur l'acceptabilité de leur réutilisation ?* Mémoire de DEA (Tours, université François-Rabelais), 140 p.

MICLON, BEDECARRATS 2016

Miclon V., Bédécarrats S. - Les individus du cimetière de la zone 4 de Marmoutier : synthèse anthropologique de dix années de fouilles, *in* : Lorans E., Creissen T., *Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire) : rapport de fouille* : 56-59.

MORIN et al. 2013

Morin E., Rodier X., Laurent-Dehecq A., Macaire J.-J., Évolution morphologique et sédimentaire de la plaine alluviale d'un espace urbanisé (Tours, Indre-et-Loire, France), *Revue archéologique du Centre de la France*, 52 : 367-400 [en ligne], mis en ligne le 31 décembre 2013, URL : <http://racf.revues.org/1985>, consulté le 18 septembre 2017.

NEURY, SEIGNE 2003

Neury P., Seigne J.- Le pont antique de Fondettes (37), *Revue Archéologique du Centre de la France*, 42 : 235-244, [en ligne], URL : http://www.persee.fr/doc/racf_0220-6617_2003_num_42_1_2941, consulté le 18 septembre 2017.

NOBILEAU 1876-1879

Nobileau P. - L'archidiacre Bérenger et le prieuré de Saint-Come-lez-Tours, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 4 : 275-285.

NOBLET 2011

Noblet J. - La Riche (Indre-et-Loire), Le « Logis » du prieuré de Saint-Cosme, une construction inédite du

milieu du XI^e siècle, *Bulletin Monumental*, 162 : 48-53.

NOIZET 2003

Noizet H. – *Pratiques spatiales, représentations de la ville et fabrique urbaine de Tours du 9^{ème} au 13^{ème} siècle : chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien*, thèse de Doctorat, (Tours, université François Rabelais), 597 p.

NOIZET et al. 2004

Noizet H., Carcaud N., et Garcin M. - Rive droite rive gauche : la Loire et Tours (12^{ème}-15^{ème} siècles) in : *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture, Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 2002*, CTHS, Paris : 137-156.

NOIZET 2005

Noizet H. - Les chanoines de Saint-Martin de Tours et les Vikings, in Bauduin P. (dir.), *Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie, Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (25-29 septembre 2002)*, Caen : 53-66.

NOIZET 2007

Noizet H. - *La fabrique de la ville. Espaces et sociétés à Tours (IX^e-XIII^e siècle)*, Paris (Histoire ancienne et médiévale, 92).

ODENT 2011

Odent R. - *Etude archéo-anthropologique des ossements en position secondaire : le cimetière sud du prieuré Saint-Cosme (La Riche)*, Mémoire universitaire de Master 2 Sciences et Technologies : Anthropologie Biologique - Préhistoire, Université de Bordeaux 1, 73 p.

OURY 1962

Oury G.-M, dom. – L'idéal monastique dans la vie canoniale. Le Bienheureux Hervé de Tours († 1022), *Revue Mabillon*, 52^e année, 207 : 1-31.

OURY 1963

Oury G.-M, dom. – L'érémisme à Marmoutier aux 11^{ème} et 12^{ème} siècles, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 33 : 319-333.

OURY 1964

Oury G.-M, dom. – La reconstruction monastique dans l'Ouest : l'abbé Gauzbert de Saint-Julien de Tours (v. 990 – 1007), *Revue Mabillon*, 54^e année, 217 : 69-124.

PAPIN dir. 2013

Papin P., dir. – *Joué-lès-Tours, places Victor Hugo et François Mitterrand, origine et évolution d'un centre paroissial (fin 7^e-19^e siècles)*, rapport final d'opération de fouilles archéologiques relative à la construction de la première ligne de tramway de l'agglomération tourangelle, Conseil général d'Indre-et-Loire, Tours, Service régional de l'Archéologie, Orléans, 4 vol.

PASTOUREAU 2011

Pastoureau M. – *Bestiaires du Moyen-Âge*. Paris : Seuil, Paris, 240 p.

PECQUEUR, GLEIZE, GAULTIER 2015

Pecqueur L., Gleize Y. et Gaultier M. - Les sépultures hors du cimetière dans le paysage entre le V^e et le XVIII^e siècle, in : Gaultier M., Diétrich A. et Corrochano A. (dir.), *Actes de la 5^e Rencontre du Groupe d'Anthropologie et d'Archéologie Funéraire (Gaaf), 5 et 6 avril 2013 au Prieuré saint-Cosme (La-Riche), Rencontre autour des paysages du cimetière médiéval et moderne*, 60^e Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France, Publication du Gaaf n°4, FERACF / GAAF, Tours : 293-307

PERRIN 2012

Perrin J. - L'autel : fonctions, formes et éléments, *In Situ* [En ligne], 1 | 2001, mis en ligne le 24 avril 2012. URL : <http://insitu.revues.org/1049> ; DOI : 10.4000/insitu.1049

PHILIPPON 1968

Philippon A. – A Saint-Cosme en l'Île, près Tours. Découverte de tombes et d'une piscine au cloître de Saint-Cosme, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 35 : 305-309.

PIETRI 1987

Pietri L. – Tours, in : BIARNE J, PIETRI L. (éd.), *Province ecclésiastique de Tours*, éd. De Boccard, Paris : 19-39, (Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du 8^{ème} siècle, 5).

PLAILLY 1843

Plailly. – Notice sur le prieuré de Saint-Cosme. *Mémoires de la Société Archéologique de Touraine*, 2 : 23-26.

PORHEL 2012

Porhel J.-L. - Histoire des incessants travaux menés par la ville de Tours pour lutter contre les inondations, *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Touraine*, 25 : 153-184.

QUERO 2001

Quéro D. - Note bibliographique sur le comte de Caylus et le « Théâtre du château de Morville », *Revue d'histoire littéraire de la France*, PUF, 101/1 : 147-190 [en ligne : <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-litteraire-de-la-france-2001-1-page-147.htm>]

RACINET 2001

Racinet P. – L'espace clunisien en Ile-de-France, in : M. Depraetere-Dargery (dir.), *L'Ile-de-France médiévale*, t. 2, Somogy Editions d'Art, Paris : 18-23

RACINET 2004

Racinet P. – Les infirmeries monastiques : perspectives de recherche, in : P. Montaubin (éd.), *hospitaux et maladreries au Moyen-Âge : espace et environnement*, Actes du colloque international, 22-24 novembre 2002, Amiens-Beauvais par le Laboratoire d'Archéologie et d'Histoire de l'université de Picardie-Jules Verne : 21-34 (Histoire Médiévale et Archéologie ; 17).

RANJARD 1933

Ranjard R. – Rapport de l'enquête de MM. R. Ranjard et R. Engerand sur la découverte d'ossements dans l'église prieurale de Saint-Cosme en septembre 1932, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 25 : 63-75.

RANJARD 1948

Ranjard R. – Le prieuré de Saint-Cosme, in : *Congrès Archéologique de France* : 258-272

RANJARD 1955

Ranjard R. - A propos du déambulatoire de l'église de Saint-Cosme, *Bulletin Monumental*, 113 : 37-39

RANJARD 1958

Ranjard R. – La Riche, le prieuré de Saint-Cosme, in : *La Touraine archéologique*, Editions régionales de l'Ouest, Tours : 554-557.

REVEYRON 2013

Reveyron N.- Identité ecclésiologique et rôle morphogénétique de l'*ecclesia beatae Mariae* dans l'organisation de l'espace monastique clunisien, *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* [En ligne], Hors-série n° 6 | 2013, mis en ligne le 10 avril 2013, consulté le 18 septembre 2017. URL : <http://cem.revues.org/12749>

RIOU, DUFAY 2016

Riou S., Dufaÿ B. – *Le site de la chapelle Saint-Libert dans la Cité de Tours, histoire et archéologie d'un espace urbain du IV^e siècle à nos jours*, 61^e supplément

à la Revue Archéologique du Centre de la France, Mémoire LXXIII de la Société archéologique de Touraine, FERAC, SAT, Tours, 224 p.

SALMON 1854

Salmon A. - *Recueil des chroniques de Touraine*, Imp. Ladevèze, Tours, 751 p. [En ligne], mis en ligne le 16/01/2008, consulté le 19 septembre 2017, URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k36177w>

SAPIN 2002

Sapin Chr. (dir.). - *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'Eglise*. Colloque d'Auxerre, 17-20 juin 1999, éditions du CTHS, 508 p.

SAPIN 2018

Sapin Chr. - De Saint-Riquier à Vézelay : l'apport de l'archéologie à la connaissance des monastères, in : Les grandes abbayes et l'art roman, Actes des XLIX^{es} journées romanes de Cuxa, 10-15 juillet 2017, *Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 49, p. 31-47

SCHWEITZ, ROSSILLO 1982

Schweitz D., Rossillo A. - Un atelier médiéval pour la fonte des cloches à Issoudun (Indre), *Revue Archéologique du Centre de la France*, t.21,1, FERAC, Tours, p. 47-62. [En ligne], consulté le 19 septembre 2017, URL : http://www.persee.fr/doc/racf_0220-6617_1982_num_21_1_2328

SERNA 2010

Serna V. (dir.). – *La Loire dessus dessous, archéologie d'un fleuve, de l'âge du Bronze à nos jours*, catalogue de l'exposition présentée au musée de la Loire de Cosne-Cours-sur-Loire du 18 septembre au 24 décembre 2010, et au musée de la marine de Loire de Châteauneuf-sur-Loire du 16 avril au 31 août 2011, éd. Faton, Dijon, 176 p.

TOURNADE 2004

Tournadre F.- De l'aile conventuelle à destination des convers au bâtiment agricole à fonction multiple : le cas des abbayes cisterciennes de Chaloché (Maine-et-Loire), Preuilley (Seine-et-Marne) et Valence (Vienne), *In Situ* [En ligne], 5 | 2004, mis en ligne le 19 avril 2012, consulté le 19 septembre 2017. URL : <http://insitu.revues.org/2393>

VERGNOLLE 2005

Vergnolle E. - *L'art roman en France*, Flammarion, Paris, 384 p.

WITVROUW et al. 1992

Witvrouw J., Gava G., Lehance H., Gava S., Dardenne L.
- Le centre domanial du Haut Moyen Âge de Hermalle (Engis). Les édifices funéraires et religieux, les nécropoles, *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condroz*, 22 : 45-128 [en ligne : https://www.cahc.eu/uploads/PDF/BCAHC%20XXII/XXII_45-128_Thier-Olne_Witvrouw.pdf]

ZADORA-RIO, GALINIE 2014

Zadora-Rio E., Galinié H. - Rigny-Ussé : les trois églises successives de Rigny (7e /8e s.-1859), in : E. Zadora-Rio (dir.), *Atlas Archéologique de Touraine*, 53^e Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, [En ligne], FERACF, Tours, URL : <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=190>, 2011 (consulté le 19 septembre 2017)



Toutefois, des éclairages déterminants ont pu être obtenus quant au passé du site antérieur à la fondation du monastère au début du 11^e siècle. Les analyses géologiques ont établi que celui-ci avait été fondé dans une île de la Loire, dont la genèse remonte à 3000 avant notre ère environ. Le processus de rattachement à la rive démarre dans le courant du 2^e siècle après J.-C. et s'accélère au 12^e pour s'achever à la fin du 16^e siècle. La première occupation perceptible sur l'île remonte à l'Antiquité. Elle est à mettre en relation avec le fait qu'un pont franchissant la Loire s'y appuyait, daté par dendrochronologie des années 106-125 après J.-C. Il faut attendre cependant la fin du 7^e siècle pour observer une occupation structurée. Il s'agit des traces d'un parcellaire agricole, sans doute du maraîchage.

Dans les années 870, un établissement fut construit, composé de trois bâtiments en matériaux périssables disposés autour d'une cour accessible par un porche monumental au sud. L'un d'eux a été identifié à une chapelle. Cet établissement ressemble à une petite curie carolingienne, et on propose d'y voir la pêcherie attestée en 900 par un acte de la collégiale Saint-Martin de Tours. C'est à partir de cet établissement que Hervé de Buzançais, trésorier de la collégiale, fonda, au début du 11^e siècle, un petit monastère. Les fouilles ont permis la mise au jour de trois bâtiments en maçonnerie de petit appareil autour d'un espace vide qui devait constituer le cloître. L'aile orientale n'a pas été achevée et l'église correspondant à ce plan ne fut pas réalisée. La chapelle de la pêcherie carolingienne fut simplement reconstruite en pierre. Aucune sépulture n'a été découverte pour ce premier monastère, les religieux ayant dû être inhumés dans la maison-mère, à l'instar d'Hervé qui le fut dans la nef de la basilique Saint-Martin.

En 1092 d'après les textes, la collégiale Saint-Martin refonda le monastère pour en faire un prieuré en bonne et due forme, alors qu'il avait été concédé à l'abbaye de Marmoutier à la mort d'Hervé en 1022. A ce moment commença un processus de reconstruction du site qui s'échelonna sur trois quarts de siècle. L'église, d'abord un bâtiment simple à une nef, fut progressivement augmentée d'un déambulatoire et d'un transept, puis d'un narthex. Le carré claustral a été bâti peu à peu : la fouille a permis d'en préciser les dispositions, sachant que ces bâtiments avaient tous disparu sauf le réfectoire restauré dans les années 1950. Une hôtellerie / infirmerie fut également édifiée à l'entrée du monastère, côté nord. La petite église d'Hervé fut conservée jusqu'à la fin et servit d'église funéraire.

Ainsi constitué, le monastère ne fut que peu modifié par la suite. Trois épisodes principaux ont été observés. Au milieu du 14^e siècle, la superficie de l'hôtellerie fut doublée, tandis que le prieur se faisait construire un logis autonome au sud-est de l'église. A la fin du 15^e siècle, l'ensemble du site fut remblayé d'environ un mètre, sans doute pour se préserver des crues de la Loire. Ce rehaussement du sol entraîna le remaniement des bâtiments (modification des sols, des ouvertures, redistribution des espaces intérieurs). Le principal effort constructif porta sur l'église, dont la fouille a montré que la nef présentait des désordres structuraux. Celle-ci fut donc rebâtie en style gothique, ainsi qu'une partie du transept.

Cette fin du 15^e siècle voit le passage du prieuré au régime de la commende. Le plus célèbre des prieurs commendataires fut le poète Pierre de Ronsard, de 1565 à 1585. Il mourut au prieuré et se fit enterrer dans le chœur de l'église. Le premier prieur commendataire avait été en 1480 le cardinal Pierre d'Amboise, auquel on doit sans doute les principaux travaux de cette époque. La communauté religieuse fut structurée en «offices claustraux», chaque titulaire possédant son propre logis. C'est ainsi qu'aux bâtiments existants fut ajouté un logis pour le sacristain, au flanc sud de l'église, et un pour l'aumônier au sud de la petite église. Dans la première moitié du 17^e siècle, une dernière période de prospérité bénéficia au monastère. Le prieur réaménagea et agrandit son logis en annexant celui du sacristain, lequel s'en fit bâtir un neuf au nord-ouest du site. Le sous-prieur (le chef permanent de la communauté, en l'absence très fréquente du prieur commendataire) se fit bâtir un logis au goût du jour en front de Loire.

En 1742, minés par les conflits internes, la crise économique et celle des vocations, les chanoines obtinrent la dissolution du prieuré et leur rattachement à la collégiale Saint-Martin. Le prieuré commença à être démantelé, tandis que certaines parties en étaient louées comme résidence secondaire à des personnalités de Tours. A la Révolution, il fut vendu comme bien du clergé et devint un hameau rural, jusqu'au bombardement de 1944 qui visait le pont voisin sur la Loire. Déserté par ses habitants, il passa alors aux mains du département qui le mit en valeur comme «maison de Ronsard».

L'un des points forts de l'opération fut son volet funéraire. En effet, nous avons pu fouiller, avec les méthodes les plus modernes de l'anthropologie funéraire, la quasi-totalité des personnes inhumées sur le site, soit environ 450 hommes, femmes et enfants, du 12^e au 18^e siècle. Cet ensemble constitue maintenant un corpus de référence, et il a permis non seulement de comprendre l'évolution des rites funéraires (architecture des tombes, mobilier déposé, position des défunts...), celle des espaces funéraires au cours des âges, mais aussi d'étudier finement les données biologiques des populations.

Deux cimetières ont été aménagés dès le 12^e siècle. Au nord-est de l'église se trouve le cimetière de la clôture, entouré d'une galerie, utilisant la petite église du 11^e siècle comme chapelle liée aux rites funéraires. Il est d'abord structuré en plusieurs îlots dont la topographie est liée à des points remarquables : proximité des églises, de la croix du cimetière, de la salle capitulaire. Puis, dans le courant du 13^e siècle se met en place un ordonnancement en rangées perpendiculaires à l'église principale. Ce cimetière rassemble une très grande majorité d'hommes, dont beaucoup sont âgés, ce qui correspond au recrutement d'un cimetière monastique. Mais la part des femmes n'est jamais nulle (parentes, bienfaitrices, malades ?). Au sud de l'église, le long de la nef, un autre cimetière a été aménagé. Il suit la même règle d'évolution, de façon un peu moins rigoureuse. Son recrutement est plus ouvert : davantage de femmes, des enfants, des personnes jeunes. Si Saint-Cosme n'a jamais été un prieuré-cure, on peut penser toutefois que ce cimetière a concerné des populations dont le rapport avec le prieuré était plus lâche. L'intérieur des bâtiments fut également occupé, sauf l'église afin de respecter l'interdit alors en vigueur : galeries du cloître, salle capitulaire, et surtout narthex. Lors du remblaiement de la fin du 15^e siècle, les cimetières extérieurs furent condamnés et ne furent pas rouverts par la suite. Les sépultures furent alors regroupées dans l'église (sauf dans le chœur où seul Ronsard eut le privilège d'être inhumé). Les études sur les paléopathologies ont permis de mettre en évidence la grande proportion de défunts ayant bénéficié de pratiques chirurgicales, notamment des trépanations. Des études en cours essaient d'évaluer l'importance de Saint-Cosme comme centre de soins (en rapport peut-être avec la dédicace aux saints jumeaux médecins), dans le cadre de la géographie de l'assistance à Tours (collégiale Saint-Martin et monastère de Marmoutier).